Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 14945 – 7 F

SAMEDI 13 FÉVRIER 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Accusé de corruption

M. Craxi abandonne la direction du PSI

Après seize ans de pouvoir incontesté à la tête du Parti socialiste italien, M. Bettino Craxi, accusé de corruption, a remis, jeudi 11 février, son mandat à la disposition de la convention nationale de sa formation politique.

ROME

de notre correspondante

Les applaudissements ont retenti. Les premiers applaudissements sincères depuis bien des mois : à la tribune, après avoir conduit d'une main de fer pendant seize ans les destinées du Parti socialiste, M. Bettino Craxi venait de remettre son mandat à la disposition de la direction du parti. Ce jeudi 11 février, tout est consommé. Dans le salon de l'hôtel Ergife à Rome, les socialistes écoutent une dernière fois leur ancien dirigeant, celui qui prit le parti au plus bas en 1976, à 9,6 % des suffrages, pour l'amener au record historique de 14,3 % lors des élections générales en 1987.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

Lire la suite page 4

Un système moribond

LA chute de M. Bettino Craxi, puis celle de M. Claudio Martelli, qui espérait lui succéder à la tête du PSI, ne sont que les derniers épisodes d'une remise en ordre générale d'un système qui apparaît chaque jour un peu plus corrompu qu'on ne le croyait. L'Italie vient d'assister, comme dans un film en accéléré, à la rupture des liens traditionnels entre politiciens et Mafia dans le Sud, ainsi qu'à l'émergence des Ligues dans le Nord. Cette dernière n'est pas étrangère à la perte de la réputation « morale » d'une classe politique septentrionale jugée, à tort, intègre et épargnée par la gangrène de la corruption et du clientélisme.

De ce point de vue, la crise du PSI se rattache moins à la recherche d'une nouvelle identité, qui mobilise plusieurs partis socialistes ou sociaux-démocrates européens, qu'à l'effondrement d'un système dont il était, avec la Démocratie-chrétienne, l'un des pivots. Pourtant, dans ce paysage de décombres, quelques-uns des éléments de la reconstruction sont, semble-t-il, déjà en place : pour la première fois émerge une volonté politique de se saisir des problèmes.

TOUS les partis politiques ont entrepris, avec plus ou moins de succès – l'épisode de la démission de M. Martelli montre les difficultés de l'opération, – de se « rénover » et de mettre un terme à des pratiques qui les déconsidéraient. En outre, l'acceptation par la Cour suprême du principe des référendums constitutionnels, qui ouvriraient la voie à l'abandon, au moins partiel, du système proportionnel, pourrait préluder à l'instauration de la « deuxième République » italienne, plus stable et moins perdue dans les intrigues des combinaisons politiciennes.

Dans le domaine économique et social, les impératifs de l'Europe de Maastricht ont mis l'épée dans les reins des Italiens et ont aidé le président du conseil, M. Giuliano Amato, à lancer, avec courage, un programme d'austérité et de remise en ordre des finances publiques.

ENFIN, sur le terrain – essentiel – de la lutte contre la Mafia, l'époque de l'impuissance, du fatalisme, voire d'une certaine complicité, paraît révolue. Même si personne ne sait quelles seront les conséquences exactes des coups de boutoir portés à la criminalité organisée, il apparaît, au sommet de l'Etat, une volonté de mettre un terme aux exactions des associations criminelles de type mafieux, comme l'illustre une série d'arrestations retentissantes.

Un point de non-retour a sans doute été atteint. Mais nul ne sait quelle dynamique s'apprête à naître. Ainsi, on peut s'interroger sur le sens de l'alliance municipale des anciens communistes du PDS avec la Ligue lombarde, conclue pour la première fois à Varèse, et qui vient d'être étendue à Monza, une importante cité de la banlieue de Milan où l'on a assisté à la constitution d'un front hétéroclite dont ne sont exclus que les socialistes et les démocrates chrétiens.

Les négociations commerciales avec l'Europe

Un geste de Washington en faveur du GATT

Sir Leon Brittan, commissaire européen chargé du commerce extérieur, et M. Michio Watanabe, ministre japonais des affaires étrangères, ont obtenu, jeudi 11 février à Washington, un geste de bonne volonté de l'administration Clinton. Celle-ci va demander au Congrès le renouvellement de la procédure de négociation de l'Uruguay Round tandis que les constructeurs d'automobiles américains renoncent, pour l'instant, à engager une procédure antidumping contre les Japonais.

WASHINGTON

de notre correspondant

L'annonce en a été faite par le représentant du président Clinton pour le commerce international, M. Mickey Kantor, qui venait de s'entretenir durant plus de deux heures avec Sir Leon : pour négocier l'Uruguay Round avec les autres membres du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), l'administration a obtenu du Congrès un large mandat, dit *« fast track authority »*.

C'est une procédure qui lui permet de mener les pourparlers sans solliciter l'aval des parlementaires sur chaque point de la négociation et en soumettant l'accord final à un vote bloqué du Congrès – qui ne peut ainsi se prononcer que sur l'ensemble du texte. La procédure garantit qu'un accord extrêmement technique et laborieusement négocié avec une centaine d'autres pays ne pourra être torpillé sur un point particulier déplaisant à certains législateurs.

Le *« fast track »* vient à expiration le 2 mars. Le fait que la nouvelle administration n'avait, jusque-là, pas encore sollicité son renouvellement était interprété, ici et là, comme un signe supplémentaire des tendances protectionnistes de l'équipe Clinton : l'administration, disait-on, se désintéressait de l'Uruguay Round, sans doute pas mécontente d'abandonner un dossier périlleux.

ALAIN FRACHON

Lire la suite et nos informations page 26

Au terme de son voyage en Indochine

M. Mitterrand exhorte les Cambodgiens à s'unir

M. Mitterrand devait achever, vendredi 12 février, par une rencontre avec des « casques bleus » français à Siem-Reap et une visite aux temples d'Angkor son voyage indochinois, qui l'avait d'abord conduit au Vietnam. A Phnom-Penh, le chef de l'Etat a lancé un appel au rassemblement des Cambodgiens, sous l'égide du prince Sihanouk : c'est la seule façon, estime-t-il, de sauver l'unité du pays. M. Mitterrand a réaffirmé aussi sa confiance dans le processus de paix de l'ONU.



Lire page 3 l'article de PATRICE DE BEER

Hoover, le contre-exemple

Paradoxalement, l'affaire des « délocalisations sauvages » conforte ceux qui souhaitent renforcer l'Europe sociale

par Jean-Michel Normand

Et si l'« affaire Hoover » était le moyen d'exercer une pression plus forte en faveur d'une Europe réellement attentive aux questions sociales ? En soulignant cruellement les risques de chantage à l'emploi, en l'absence d'une plate-forme minimale de droit du travail européen, cet épisode – et dans une moindre mesure les menaces qui pèsent sur les neuf cents emplois de l'usine lorraine de Grundig (le groupe devait se prononcer vendredi 12 février sur l'avenir du site de Creutzwald) risque d'avoir des effets déplorables sur la perception que les salariés ont de la construction communautaire. Mais il peut aussi avoir la vertu d'un contre-exemple, à condition que cette prise de conscience engendre une vraie volonté politique.

En France, l'Europe sociale ne semblait jusqu'alors mériter que quelques propos rituels et convenus, dans la catégorie « figures imposées » du discours politique. Bruxelles s'accommodait tout autant de déclarations d'intention suffisamment vagues pour ne heurter personne. Bref, rien ne pressait. Or la décision du groupe américain de faire disparaître six cents emplois en Bourgogne – pour n'en créer que quatre cents en Ecosse – a pris de court toute la classe politique française, qui a multiplié les réactions indignées, autant que la Commission de Bruxelles.

Certes, personne n'envisage qu'une réglementation européenne puisse interdire le principe des délocalisations, une pratique courante et, rappelle un expert de Bruxelles, *« aussi vieille que le capitalisme »*. Dans une Europe qui compte seize millions de chômeurs, le problème est plutôt d'éviter que des emplois soient « déménagés » parce que le pays d'accueil accepte de revoir à la baisse les conditions de travail et de rémunération de ses salariés.

Lire la suite page 27

Ambiguïtés hongroises

Les revendications d'autonomie des minorités magyares en Europe centrale empoisonnent les relations entre Budapest et ses voisins

BUDAPEST

de nos envoyés spéciaux

C'est l'histoire – véridique – de deux jeunes Hongroises qui font connaissance au cours d'un stage pour étudiants étrangers organisé à Versailles, en 1992. Passé les politesses d'usage, l'une des deux jeunes femmes ne tarde pas à aborder une question qui la turlupine depuis son arrivée en France : *« Toi aussi, ta mère t'a dit d'aller cracher sur le Trianon ? » « Bien sûr ! »*, répond l'autre, toute heureuse de n'être pas seule à porter cette lourde charge...

Pour les jeunes Français, le Trianon est sans doute synonyme de fastes et de grandeur. Pour l'ensemble des Hongrois, le mot à lui seul est une tragédie, depuis ce funeste traité de 1920 par lequel les puissances victorieuses de la première guerre mondiale dépecèrent leur nation à genoux. La Hongrie perdit 60 % de son territoire et, surtout, près d'un tiers de sa population. Du jour au lendemain, quelque trois millions de Magyars se retrouvaient citoyens de Roumanie, de Tchécoslovaquie et de Yougoslavie. Hormis une éphémère revanche à l'ombre du nazisme, la Hongrie a conservé les frontières que lui avait imposées le traité de Trianon. Et compte tenu des recompositions de l'après-guerre, puis de l'après-totalitarisme, des minorités hongroises, compactes et homogènes, vivent aujourd'hui en Roumanie (deux millions de personnes), en Slovaquie (600 000), en Voïvodine, au nord de la Serbie (350 000) et en Ukraine (170 000).

SYLVIE KAUFFMANN et YVES-MICHEL RIOLS

Lire la suite page 9

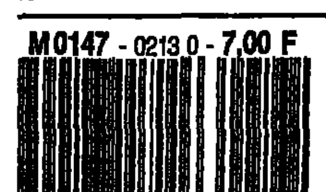
ESPACE EUROPÉEN

Un entretien avec M. Giscard d'Estaing

Après M. Philippe Séguin, *Le Monde* poursuit sa série d'entretiens avec des dirigeants politiques français dans la perspective des élections législatives. Dans *Espace européen*, M. Valéry Giscard d'Estaing s'exprime sur la conduite de la politique étrangère pendant la cohabitation prend position pour la création de la monnaie unique dès le 1er janvier 1997, réitère sa proposition de placer la Bosnie-Herzégovine sous mandat de l'ONU et s'inquiète de la situation de la Russie.

pages 7 à 9

M 0147 - 0213 0 - 7,00 F



A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1 20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,80 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

AU COURRIER DU Monde

MACÉDOINE
Un Etat mal baptisé

C'EST surtout avec tristesse que j'ai lu l'article « Macédoine : la Grèce isolée », dans *le Monde* du 22 janvier.

Vous faites vraiment peu d'efforts pour modérer votre réprobation de notre pays parce qu'il *« revendique le monopole »* du nom de Macédoine. Sans doute considérez-vous que seules les appellations d'origine des vins et des fromages ou les marques déposées méritent d'être protégées (...).

Permettez-moi quelques commentaires sur votre interrogation outragée : *« Comment un Etat se prétendant résolument européen et membre de l'Alliance atlantique peut-il décemment se dire menacé militairement par l'un des pays les plus pauvres et les plus petits de l'ancienne Yougoslavie ? »*

Là, votre article anticipe un peu. La Grèce s'oppose à ce que cet Etat utilise un nom dangereux pour la paix, puisqu'il officialise une revendication territoriale, et en plus un nom inexact géographiquement, ethnologiquement, historiquement. La menace militaire viendra quand une puissance bien plus considérable se manifestera pour soutenir la revendication que ce nom aura rendue familière à l'opinion publique internationale. Et si, maintenant, alliés de l'OTAN et partenaires de la CEE hésitent à manifester leur solidarité, ce n'est pas alors qu'ils voleront à notre secours.

Les alliances amènent parfois des déceptions bien fâcheuses. Nous en savons quelque chose. Le 13 avril 1939, Edouard Daladier, votre président du conseil, déclarait solennellement : *« Le gouvernement français a donné à la Grèce l'assurance particulière qu'au cas où une action serait entreprise qui menacerait* [son] *indépendance, le gouvernement français se tiendrait pour engagé à* [lui] *prêter immédiatement toute l'assistance en son pouvoir. »* On sait, hélas ! que la France ne put honorer la parole donnée quand la Grèce fut attaquée le 28 octobre 1940 par l'Italie, à laquelle vint se joindre l'Allemagne à partir du 6 avril 1941.

De grâce, ne morigénez pas les quelques hommes politiques français qui, aujourd'hui, semblent hésiter à nous lâcher. C'est leur sagesse, leur connaissance de l'Histoire, leur expérience, qui les rendent sensibles aux inconvénients d'un Etat mal baptisé. Peut-être n'ont-ils pas oublié que la France a dû débaptiser la Côte française des Somalis pour en faire le Territoire français des Afars et des Issas à cause des problèmes intérieurs (composition ethnique) et extérieurs (l'attitude de la République de Somalie) que le premier nom créait. Et ses habitants, au moment de l'indépendance, optèrent pour le nom de République de Djibouti, ne partageant manifestement pas votre opinion selon laquelle l'appellation d'un Etat par le nom de sa capitale est une *« formule un peu méprisante »*.

Ils savent aussi sans doute qu'en 1918-1919 la France et ses alliés ont demandé à l'Autriche, pour des raisons évidentes, de ne pas retenir le nom d'« Autriche allemande » qu'elle avait d'abord adopté.

Et peut-on exclure que, dans leur sagesse, ils ne craignent de voir l'Allemagne rétablir un jour un Land de Prusse avec les territoires de l'ancien Etat prussien conservés dans ses frontières, alarmant Polonais, Russes et Lituaniens, qui ont annexé le reste ? Ce n'est pas sans raison que le Conseil de contrôle interallié avait promulgué la dissolution symbolique de l'Etat prussien à la fin de la guerre.

CHRISTOPHOROS MATIATOS
avocat au barreau d'Athènes,
membre de la Ligue franco-hellénique

SIDA
Défendre la vie

NOUS sommes assez nombreux parmi les catholiques à souffrir de voir le pape prendre au nom de « toute l'Eglise » les positions que l'on sait.

Certes, la chasteté est le seul moyen absolument sûr de lutter contre le sida. C'est en outre le plus noble. Mais le pape devrait bien ouvrir les yeux : personne – ou presque – n'en veut.

Ce fait étant constaté, il existe un deuxième moyen, un peu moins sûr, mais cependant le moins mauvais au point de vue « technique » : le préservatif. Continuer de le proscrire, c'est un peu comme dire : « Périsse l'humanité plutôt que les principes. »

Au reste, de quels principes s'agit-il ?

Le préservatif a été rejeté par l'Eglise parce que c'était un moyen contraceptif. Il jouait « contre » la vie. Aujourd'hui, avec le développement de la pilule, ce n'est plus le moyen principal de contraception. De plus, son rôle n'est plus principalement contraceptif. En jouant contre le sida, il joue « pour » la vie.

JEAN MATHIEU
(Paris)

RÉVISIONNISME
La caravane de l'Histoire

LA liberté d'opinion et de parole ne se partage pas, et il n'y a pas plus de raisons d'empêcher les révisionnistes de soutenir leurs thèses qu'il n'y en eut de le faire pour ceux qui prétendaient que Shakespeare n'avait pas existé, que Napoléon avait été assassiné ou que Louis XVI était mort de vieillesse.

Certes, on m'objectera que les relents antisémites, racistes et fascisants font qu'il ne s'agit pas seulement d'opinions théoriques. Sans doute, mais alors qu'on poursuive pour ces propos-là et non pas pour des opinions aussi grotesques et insupportables soient-elles.

D'ailleurs, je pense que ces pseudo-historiens, dont le nom ne mérite même pas d'être écrit, n'ont adopté cette attitude que pour avoir le sentiment d'exister à travers quelques provocations habilement distillées. Sans cela, ne seraient-ils pas restés les médiocres et obscurs universitaires que, dans le fond, ils sont ?

Laissons-les aboyer, la caravane de l'Histoire les aura rapidement oubliés.

MARC EISINGER
Paris

TRAIT LIBRE



© 1993 GAMBLE—FLORIDA TIMES-UNION

« Bon, voilà le compromis... Vous retirez votre baïonnette et il cesse d'essayer de vous frapper. » (Gamble-Florida-Times-Union).

RÉSISTANCE
L'arrestation du général Delestraint

JE lis dans le courrier de vos lecteurs du 30 janvier (« le Monde sans visa ») que l'on ne sait pas si le général Delestraint, commandant en chef de l'Armée secrète, a été arrêté le 9 juin 1943 par la Gestapo, au métro Pompe ou Muette, et qu'il serait mort de maladie à Dachau en 1945.

J'ai été arrêté moi-même le 9 juin 1943, à 9 h 30 au métro Pompe, par la Gestapo, alors que j'avais rendez-vous avec le général.

Pour avoir été interné à Fresnes huit mois avec le général, et déporté ensuite, j'ai eu l'occasion au cours de nos transferts de Fresnes à Paris pour interrogatoires de m'entretenir avec lui.

Il avait été arrêté au métro Muette à 9 heures, le 9 juin 1943, alors qu'il avait rendez-vous avec Hardy. Il avait ensuite rendez-vous au métro Pompe avec le capitaine Gastaldo, chef du deuxième bureau de l'Armée secrète et moi-même, représentant Jean Moulin auprès de son état-major.

Nous avons tous les trois été condamnés Nacht und Nebel (NN) et déportés.

En ce qui concerne sa mort, nous savons par Edmond Michelet, ancien ministre, et d'autres survivants, qu'il a été abattu en dehors du camp, quelques jours avant la libération de Dachau.

JEAN-LOUIS THÉOBALD
(Neuilly-sur-Seine)

CULTURE
Le débat est relancé

C'EST avec une stupéfaction amusée que j'ai pu lire, dans *le Monde* du 2 février, que M. Jacques Toubon, lors des Assises RPR de la culture tenues à Paris, avait noté que *« la ligne générale d'une bonne politique culturelle devait être : Mort aux cons ! »*

Pourtant, le général Charles de Gaulle, a eu un mot définitif à ce propos, si mémorable qu'aucun de ses fidèles ne peut l'ignorer. En effet, lors d'un voyage dans une métropole régionale, dans les années du RPF, un cri parmi la foule rassemblée a lancé ce même anathème : *« Mort aux cons ! »* et le grand Charles a laissé immédiatement tomber, avec sa morgue hautaine, l'inoubliable : *« Vaste programme ! »*.

Ce mot d'esprit me paraissait clore à jamais un tel combat.

Docteur JEAN-LOUIS ROY
Dijon

DROIT DU SOL
D'Allemagne en Israël

DANS *le Monde* du 3 février, M. Jean Kahn condamne l'Allemagne, dont le *« code de la nationalité, fondé sur le droit du sang, ne reconnaît la citoyenneté qu'à des "Allemands de souche", fussent-ils, depuis Catherine II, paysans de la Grande Russie »*, et la refuse aux immigrés malgré les années passées sur le sol allemand.

Mais, par ailleurs, et *ex-officio*, M. Kahn est un défenseur zélé d'Israël, dont la loi du retour veut que tous les juifs du monde, fussent-ils, depuis cette même Catherine II, tailleurs de la Grande Russie, ont automatiquement droit à la citoyenneté israélienne, et peuvent donc se considérer chez eux à Tel-Aviv, Naplouse, Gaza et Jérusalem, alors même que l'Etat juif dénie tout droit sur cette terre aux Palestiniens qui y vivent depuis des siècles, et dont la majorité n'a jamais connu d'autre vie que sous administration israélienne.

En résumé, M. Kahn est contre la loi du retour, et pour le droit du sol. En Allemagne, mais pas en Israël.

JEAN-CLAUDE PERRIN
Alleins, (Bouches-du-Rhône)

COHABITATION
Le coup d'Etat illusoire

DANS *le Monde* du 27 janvier, sous le titre « Le coup d'Etat manqué », Roland Dumas me paraît avoir interprété de manière inexacte ce que le général de Gaulle avait dit, dans une conférence de presse, le 16 mai 1967, quant aux conséquences qu'il aurait tirées des élections de mars, au cas où le suffrage universel aurait envoyé au Palais-Bourbon une majorité en désaccord avec la politique qu'il jugeait devoir être celle de la France.

Sans doute est-il exact que, comme l'a écrit Roland Dumas, *« le président peut dissoudre l'Assemblée »* mais *« l'inverse n'est pas vrai »*. Cela n'implique cependant pas que notre Constitution fasse au président de la République un devoir, après des élections législatives, de nommer un premier ministre et un gouvernement en accord avec une nouvelle majorité, pas plus qu'à un membre de celle-ci d'accepter de devenir premier ministre.

Rien, dans ce qu'a dit le général de Gaulle le 16 mai 1967 ne peut donner à penser que si les élections de mars avaient donné une majorité d'opposition à sa personne et à sa politique, il aurait confié la direction du gouvernement à un membre de cette nouvelle majorité. A la date où il s'exprimait, il avait reconduit Georges Pompidou dans ses fonctions de premier ministre, et le gouvernement de celui-ci allait affronter deux jours plus tard une motion de censure.

On ne peut douter qu'au cas où cette motion aurait été adoptée, le général de Gaulle aurait immédiatement prononcé la dissolution de l'Assemblée élue en mars. Ce qui (Roland Dumas a omis de le rappeler) l'aurait privé pour un an du droit de prononcer une nouvelle dissolution. Cette disposition de notre Constitution me paraît signifier de toute évidence qu'en dissolvant l'Assemblée nationale (tout comme il pourrait le faire en décidant un référendum), le président de la République engage sa responsabilité politique devant le suffrage universel, puisqu'il lui est interdit de faire appel du verdict rendu par celui-ci.

Bien entendu, cette responsabilité du président n'est pas engagée de la même manière par des élections législatives intervenant, comme celles de mars prochain, à l'expiration du mandat quinquennal de l'Assemblée.

Il n'en reste pas moins que rien ne fait obligation à un membre de la nouvelle majorité d'accepter d'être nommé premier ministre par un président dont il sait qu'il va tenter de faire obstacle à la disposition de l'article 20 de la Constitution selon laquelle *« le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation »* ; ce qui n'est possible que si le gouvernement est en plein accord avec le président de la République.

En refusant la « cohabitation » avec un président qu'il saurait en désaccord avec lui, un membre de la nouvelle majorité à qui, après les élections de mars prochain, François Mitterrand proposerait les fonctions de premier ministre, ne se rendrait en somme pas plus coupable d'un « coup d'Etat » que ne le fut Edouard Herriot lorsque, après la victoire du cartel des gauches aux élections du 11 mai 1924, il refusa d'être désigné comme président du conseil des ministres par Alexandre Millerand, ce qui devait contraindre celui-ci à ne pas accomplir entièrement le mandat septennal qui lui avait été donné en 1920.

FRANÇOIS GOGUEL
ancien membre du Conseil constitutionnel

ÉLECTIONS
Un vrai vote blanc

SANS l'espoir d'enfoncer une porte ouverte depuis longtemps murée, je voudrais évoquer le problème, lors des élections, du décompte des bulletins « blancs », qui devraient être distingués dans la rubrique « blancs et nuls ».

Le bulletin blanc, c'est la seule façon pour l'électeur conscient de l'importance du suffrage universel d'aller voter, même si aucun gestionnaire candidat ne lui paraît digne de sa confiance.

Nous allons voir fleurir dans les quotidiens et sur les écrans de télévision des messages civiques incitant le corps électoral à se manifester. Qui aurait le courage d'imprimer ou de dire : *« Il faut aller voter. Si vous ne savez pas pour qui voter, déposez un bulletin blanc dans l'urne. »* De tels bulletins seraient disponibles dans les bureaux de vote. Le microcosme politique, qui se plaint de 50 % d'abstentions, se sentirait infiniment plus concerné par une participation honnête aux environs de 80 %, assortie de 30 % de bulletins blancs qui signifieraient : *« Je ne galvaude pas mon droit de vote : devenez, les uns et les autres, fiables et crédibles, et je voterai pour vous. »*

Le premier parti de France ne serait plus celui des abstentionnistes, mais celui des écœurés des mœurs politiques.

On peut toujours rêver...

Docteur PIERRE LORCH
Paris

CATÉCHISME
Simplicité évangélique

DANS le courrier du *Monde* du 6 février, Jean Cardonnel s'insurge contre le catéchisme de l'Eglise catholique pour le motif de non-respect du commandement nouveau de l'Evangile. Certes, Jean Cardonnel garde toute liberté d'interpréter et de juger le catéchisme comme il l'entend. Il en a le droit. Mais, à moins de mauvaise foi, il n'a pas celui de travestir l'ouvrage en dénonçant un délit d'omission manifestement faux. En dix textes, au moins, dans les passages majeurs, et d'une façon explicite, le catéchisme rappelle l'exigence de la charité. L'article 1823 mentionne et souligne le *« commandement nouveau »*. Il est vrai qu'il évite l'expression d'amour de réciprocité et qu'il préfère rester sur le registre de la simplicité évangélique en répétant la parole de Jésus : *« Aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimés. »* Au fait, Jean Cardonnel a naguère épousé la Parole. Lui est-il toujours fidèle ? Quoi qu'il en soit, ce n'est pas une raison pour se montrer injuste à l'égard de ceux qui se contentent de la servir.

Jean HONORÉ
archevêque de Tours.

UN LIVRE
Neuilly-Montfermeil-Passy

LE TEMPS DES VILLES
de Michel Delebarre
avec Pierre-Yves Le Priol
Le Seuil, 254 p., 110 F.

LEÇON de maths dans une banlieue « en difficulté ». Le professeur, maigre et barbu, dicte un exercice à ses élèves : *« Sachant que les policiers mettront deux heures pour arriver, combien de caddies pouvez-vous remplir ? »* C'est un dessin de Cabu.

Craignant sans doute d'être ennuyeux, Michel Delebarre a fait appel au dessinateur du *Canard enchaîné* pour illustrer son livre sur la ville. Mais ce livre n'est nullement ennuyeux : clair, concret, bourré d'exemples précis et de petites histoires de coulisses, c'est un excellent panorama de la démesure urbaine et des moyens d'y remédier.

Qui dénierait à Michel Delebarre le droit d'aborder le sujet ? Il a été ministre de la ville – le premier à occuper cette fonction – de 1990 à 1992. Il exerce, à Dunkerque, le plus gratifiant des métiers politiques : celui de maire. Enfin, au lieu de passer par le moule de l'ENA comme la plupart de ses collègues du gouvernement, il avait fait des études supérieures de géographie.

Son livre a été écrit avec Pierre-Yves Le Priol, journaliste à *la Croix* et observateur attentif des populations en marge. Car c'est bien de marginalité qu'il s'agit. Les grandes villes ressemblent à des centrifugeuses, expulsant vers la périphérie les plus fragiles de leurs habitants. Pas toujours vers la périphérie, à vrai dire : certaines banlieues sont de charmants endroits, alors que le cœur des villes abrite parfois de véritables coupe-gorge... Michel Delebarre préfère justement parler de « quartiers » et non de « banlieues ».

Au début des années 60, rappelle-t-il, la France aimait ses grands ensembles tout neufs. Beaucoup de familles découvraient avec plaisir des cages d'escalier proprettes, des salles de bains avec baignoire, des cuisines claires et fonctionnelles... Malheureusement, on a urbanisé sans urbanisme, on a construit des agglomérations sans faire des villes, et aujourd'hui on le paie très cher, dans une France massivement composée de banlieusards.

Faut-il pour autant parler de « ghettos », dénoncer des « émeutes » et voir partout de « petits Chicago » ? Michel Delebarre remet les choses à leur place, tout en soulignant la multitude d'initiatives qui ont été prises depuis les années 75. Une politique de la ville s'est mise progressivement en place, avec trois maîtres mots : réhabilitation, prévention et insertion. Mais elle se heurte à un enchevêtrement de dispositifs administratifs, à des susceptibilités de frontières et, surtout, à des égoïsmes communaux. « Neuilly-Auteuil-Passy », recroquevillé sur sa richesse, se bouche le nez en entendant parler de Montfermeil.

Des dispositions encore timides ont été votées pour obliger les communes riches à soutenir les communes pauvres. Il faudra aller beaucoup plus loin, affirme Michel Delebarre, et consacrer beaucoup plus d'argent pour lutter contre la ségrégation urbaine. Mais ce défi réclame plus de militants que de fonctionnaires, plus d'engagement humain que de crédits d'Etat. Un peu de bon sens aussi : des violences sporadiques ne condamnent pas une politique à longue haleine. Il faudrait cesser de tout remettre en question au moindre embrasement.

ROBERT SOLÉ

La visite du président français à Phnom-Penh

M. Mitterrand a lancé un appel au rassemblement des Cambodgiens

Poursuivant sa tournée indochinoise, M. François Mitterrand devait achever vendredi 12 février, par une visite à Siem-Réap et aux temples d'Angkor, sa visite d'un peu plus de vingt-quatre heures au Cambodge. Le président de la République, reçu avec des honneurs exceptionnels, a lancé, à Phnom-Penh, un appel au rassemblement des Cambodgiens, indispensable à la survie du pays. Nul, a-t-il insisté, ne peut prétendre à incarner l'unité nationale mieux que le prince Sihanouk.

PHNOM-PENH

de notre envoyé spécial

Alors que sa visite au Vietnam était destinée à consolider une amitié retrouvée, M. Mitterrand a voulu se rendre au Cambodge parce que les choses y vont mal. Son voyage à Phnom-Penh avait été repoussé de plusieurs semaines. Il intervient alors que les incidents se multiplient dans les campagnes et que le refus des Khmers rouges de participer aux élections des 23-25 mai, prévues par les accords de Paris d'octobre 1991, paraît déterminé, et définitif.

L'atmosphère enthousiaste de la capitale khmère, les ors d'un palais royal restauré, le faste de la salle du Trône où le prince Sihanouk et le président de la République française se sont entretenus en tête-à-tête devant le trône surmonté du septuple parasol doré, symbole de la monarchie, le spectacle donné par les danseuses du Ballet royal ne doivent pas faire illusion : les accords de Paris prennent l'eau. L'autorité de l'APRONUC (Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge), au lieu de se renforcer, se délite plutôt. Et, alors que le secrétaire général de l'ONU vient d'annuler une visite prévue le 19 février, un fonctionnaire international qualifie de *«brave»* le geste de M. Mitterrand : *«Dans une situation où personne ne sait quoi faire, il aurait été plus facile de ne pas venir!»*

«Les divisions comportent les risques de la servitude»

Brave peut-être, politique certainement. Car les propos du président ont d'abord eu pour but de convaincre le prince de s'impliquer plus encore dans le processus de paix, sur place, à Phnom-Penh, et non de Pékin, et d'inciter les clans en présence à se rassembler derrière le patriote qu'ils ont la chance d'avoir. Une chance qui ne durera pas toujours. Si, a dit M. Mitterrand, lors de son toast, à ses voisins de table khmers, vous poursuivez vos *«divisions intestines»*, vous risquez de succomber *«aux ambitions de quelques-uns de vos voisins»* – sous-entendu : vietnamiens ou thaïlandais.

Renvoyant la balle aux Khmers rouges, qui insistent si fort sur la menace de domination que ferait peser le Vietnam par régime de Phnom-Penh interposé, et qui bloquent tout accord entre Cambodgiens, le président a lancé : *«Les divisions comportent les risques de la servitude»*, alors que l'unité a permis au Cambodge d'acquérir son indépendance.

Répondant aux épithètes plus flatteuses les unes que les autres décernées à lui-même et à la France par un prince en veine de style fleuri, M. Mitterrand a expliqué que c'était la vieille et forte amitié entre les deux pays qui poussait la France à s'impliquer plus que d'autres au Cambodge. C'est elle qui, sans doute, l'a autorisé à se comporter un peu en maître d'école face à des élèves dissipés : tandis qu'une période de paix s'annonce dans la région, *«allez-vous rester là, paralysés, neutralisés dans le mauvais sens, empêchés de suivre le courant?»*. Nous serions heureux de vous revoir à Paris, a-t-il ajouté, mais *«économisez-vous le voyage et réalisez dès maintenant l'accord qui vous engage!»*

Au lieu de condamner ceux qui violent les accords – en premier lieu, mais pas seulement, les Khmers rouges, – le président français a repris à son compte la position de son hôte, le prince Sihanouk, qui place au tout premier plan l'unité de son pays, même si elle implique de devoir gouverner un jour avec ceux qui ont tué tant de Cambodgiens. En attendant le chef de l'Etat dans la grande cour du palais, le prince s'est livré à un de ces commentaires impromptus dont il est friand : après avoir, ces derniers temps, envisagé une élection présidentielle, dont il aurait été l'unique candidat – avant, puis simultanément, puis après le scrutin prévu par l'ONU, – voici qu'il refuse désormais une telle procédure puisqu'elle est rejetée par les Khmers rouges.

Sauver les apparences

La seule manière, selon M. Sihanouk, de rester le *«père de la nation, l'homme qui doit refaire l'unité nationale»*, avec l'acceptation de toutes les factions, serait un retour à la monarchie, à l'exemple de la Thaïlande, mais avec plus de pouvoir, *«afin que je puisse quand même intervenir»*. En attendant, le prince adoptera, jusqu'aux élections, un profil bas. Car du résultat du scrutin dépendent beaucoup de choses.

Certes, Norodom Sihanouk n'est guère optimiste, espérant seulement, dans son toast, qu'*«une solution du problème cambodgien reste dans le domaine du possible»*. Si le parti de son fils Ranarridh, le FUNCINPEC, l'emporte, comme beaucoup le pensent, il craint que la partie de Phnom-Penh – les ex-communistes de M. Hun Sen, qui contrôle l'essentiel du pays – refuse de céder la place. Et si le régime devait sortir victorieux du scrutin, une guerre civile avec les Khmers rouges serait plus que probable. C'est pourquoi le prince préconise un gouvernement d'union nationale *«sans trop tenir compte du résultat des élections»*, une formule qui permettrait de sauver au moins les apparences de l'unité nationale.

Pour le moment, le gouvernement de Phnom-Penh s'y refuse, malgré les encouragements des pays de l'ASEAN (1). Mais un échec électoral pourrait rendre M. Hun Sen plus accommodant aux propositions du prince. Resterait à gouverner avec une relève sihanoukiste plus qu'insuffisante, et des Khmers rouges de plus en plus marginalisés dans leurs zones, mais toujours en embuscade. Le prince se fait toutefois fort de parvenir à négocier avec ceux qui font toujours figure de croquemitaines.

Rien là de très réjouissant! Si, comme le dit avec un certain soulagement M. Sihanouk, le Cambodge n'est pas la Yougoslavie, une situation postélectorale incontrôlée pourrait faire exploser le pays, *«à la somalienne»*. On n'en est pas encore là, et c'est afin de conjurer ce risque mortel pour un peuple déjà tellement meurtri que M. Mitterrand a insisté sur la stabilité indispensable, et aussi sur l'aide que la France et la communauté internationale sont prêtes à accorder au Cambodge pour sa reconstruction. De même, le président avait-il plaidé, deux jours auparavant à Hanoï, pour l'entrée des trois pays de l'ancienne Indochine – Cambodge, Laos et Vietnam – au sein de l'ASEAN.

Enfin, M. Mitterrand a profité du fait qu'il se trouvait dans un Cambodge truffé de mines antipersonnel qui ne cessent, chaque jour, de tuer et de mutiler, pour lancer un appel à un moratoire sur l'exportation de ces engins. Il devait rendre visite vendredi, non loin des temples d'Angkor, à des soldats français qui se livrent à de dangereuses opérations de déminage.

Par ses initiatives, par sa visite spectaculaire, M. Mitterrand a voulu signaler qu'il fallait toujours compter avec la France en Asie. L'accueil qu'il a reçu à Phnom-Penh l'aura conforté dans cette position. Reste à transformer l'essai politique indochinois en une percée économique en Asie du Sud-Est.

PATRICE DE BEER

(1) Association des nations d'Asie du Sud-Est : Brunei, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande.

Somalie : précaire accalmie à Kisimayo

Les réfugiés hésitent à regagner leurs villages du Sud, qui avaient été le théâtre de massacres avant le déploiement des soldats belges et américains

KISIMAYO

de notre envoyé spécial

Couverts de poussière après quarante-huit heures de brousse, une vingtaine de parachutistes belges rejoignent leur base, sur l'aéroport de Kisimayo. *«On entendait toujours des échanges de tirs, du côté de Ber-Hani»*, indique l'un d'eux. Probablement une escarmouche entre les miliciens du colonel Omar Jess, cet ancien officier d'origine ogaden, allié du général Mohamed Farah Aïdid, et ceux du général Mohamed Saïd Hersi «Morgan», gendre de l'ancien président Syaad Barre, d'origine darod, qui se battent désormais pour leur survie politique.

C'est dans ce même village de Ber-Hani, à 28 kilomètres à l'ouest de Kisimayo, que les militaires américains et belges avaient stoppé, une première fois, fin janvier, les hommes du général «Morgan». Peu après, celui-ci promettait qu'il n'irait pas plus loin. Mais reconquérir Kisimayo – d'où il a été chassé, en mai 1992, par les troupes du général Aïdid – semble relever chez lui de l'obsession. Il a fallu une nouvelle opération plus spectaculaire, le 1er février, pour lui rappeler que, tant que les forces étrangères seront présentes, il ne pourra pas investir la ville et son port. *«J'espère qu'il a enfin compris!»* laisse tomber le colonel Gaddis, chef de la force d'intervention, présente à Kisimayo depuis la fin décembre, qui regroupe environ cinq cents «marines» américains et six cents parachutistes belges.

L'avancée des troupes du général «Morgan» avait piqué au vif le colonel Omar Jess. Sa faction, baptisée Mouvement populaire somalien (MPS), qui a dû rendre une partie de ses armes à l'arrivée des «marines», s'est retrouvée provisoirement impuissante à contrer l'adversaire. Des émeutes «populaires», organisées en sous-main par le MPS, avaient ajouté à la nervosité ambiante. Les deux «sorties» de la force d'intervention semblent avoir réduit les tensions dans la ville, où plusieurs patrouilles belges ont été agressées, fin janvier, accusées qu'elles étaient d'avoir laisser *«la porte ouverte à Morgan»*.

Soixante mille personnes «déplacées»

Malgré cette précaire accalmie, les rares habitants d'origine darod se font discrets. Certains demandent parfois la protection des organisations humanitaires. Les massacres de décembre, commis quelques jours avant l'arrivée des troupes étrangères, auraient fait entre cent et deux cents morts. D'après certains observateurs, le chef du MPS souhaitait, par ce «nettoyage préventif», éliminer tous ceux qui, parmi les *elders* (chefs coutumiers) ou les intellectuels, risquaient de lui faire de l'ombre, une fois la paix revenue.

Force est de reconnaître que, sans l'intervention musclée des soldats belges et américains, l'accord de cessez-le-feu signé le 15 janvier à Addis-Abeba (Ethiopie) par les différentes factions armées aurait été foulé aux pieds. Mais il faut admettre, aussi, que cette intervention dépasse très largement le mandat des troupes étrangères. *«Quand les combats entre factions menacent la distribution de l'aide humanitaire, nous devons faire cesser la violence pour assurer la poursuite des opérations de secours»*, commente sobrement le général Gaddis. Ici, comme à Mogadiscio, l'opération «Rendre l'espoir» a permis la réouverture du port.

Le long des quais, où finissent de rouiller des navires de l'ancien régime, viennent s'amarrer quelques bateaux marchands. Traversant la rade, un boutre glisse, fragile comme une coque de noix, devant les silhouettes massives des bâtiments de guerre. *«Les distributions de vivres sont désormais régulières et nous tentons d'envoyer nos camions toujours plus loin»*, affirme le responsable local du Programme alimentaire mondial (PAM), M. Bradley Guerrant.

Tout autour de la ville, des unités américaines du génie ont commencé à réparer les routes et les ponts, endommagés par les mines ou les pluies. Le retour progressif de la sécurité, du moins le long du fleuve Juba, permet d'envisager le rapatriement des 60 000 «déplacés» de Kisimayo – dont 80 % sont des riverains du fleuve. Pour les responsables de l'opération des Nations unies en Somalie (ONUSOM), ce rapatriement devra s'accompagner de la réhabilitation des villages dévastés. Tout est à faire ou à refaire : les puits, le programme vétérinaire, la distribution de semences, etc. Si l'on ne veut pas créer d'*«inégalités»* entre ceux qui reviennent et ceux qui sont restés, et réussir cette amorce de *«normalisation»*, la coopération entre les agences de l'ONU et les organisations non gouvernementales sera *«cruciale»*, estime le coordinateur de l'aide humanitaire pour l'ONUSOM, M. Frédéric Vigneau.

La vallée du Juba

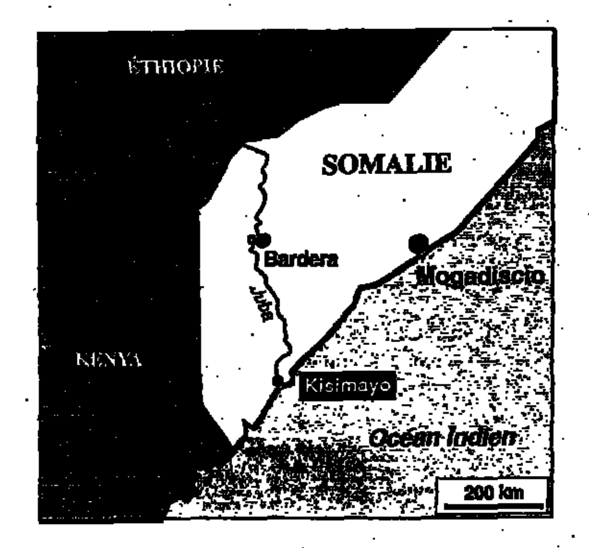
Mais la première tâche consistera à convaincre les Somaliens de quitter les faubourgs de Kisimayo et à regagner leurs villages d'origine. Les pauvres huttes, couvertes de bâches de plastique vert, qui se serrent à l'ombre des hauts murs d'une propriété abandonnée symbolisent, aux yeux des rescapés, la sécurité. Le camp, à l'entrée duquel flotte le drapeau du Croissant-Rouge somalien, reçoit des repas fournis par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). *«Les villages reculés sont toujours une proie facile pour les pillards»*, assure un déplacé. Mais certains rêvent aussi de changer de statut social : pour nombre de ces paysans d'origine bantoue, méprisés de tout temps par les nomades somalis, devenir citadin, obtenir un emploi en ville constitue une légitime revanche.

La question du retour se pose avec plus d'acuité encore pour les Darods réfugiés au Kenya, que Nairobi souhaite fort renvoyer «chez eux». Pourront-ils le faire, alors que Kisimayo est aujourd'hui dominé par les Ogadenis? Ces derniers sont d'implantation plus ancienne dans la région que les Darods, descendus du Nord-Est à la faveur de la colonisation; c'est à ce titre qu'ils revendiquent le contrôle du port et de la vallée du Juba. Des querelles analogues divisent Mogadiscio, où les partisans hawiyés du général Aïdid estiment que la capitale, du moins sa partie sud, leur revient «de droit», puisqu'ils en ont chassé M. Syaad Barre, dont le clan marehan appartient à la confédération des Darods.

Autant de questions délicates, dont la conférence de réconciliation nationale, prévue le 15 mars à Addis-Abeba (Ethiopie), devrait débattre. Le conditionnel reste, hélas, de rigueur. Le comité chargé de préparer la conférence n'a même pas réussi à se réunir. *«Il est difficile pour des chefs de guerre qui se déchirent depuis deux ans de se faire mutuellement confiance pour arriver à un compromis*, plaide le sultan Abdi Doulaleh. *Il faut faire de la place aux politiciens et aux financiers dans ces pourparlers.»*

De leur côté, les organisations humanitaires s'inquiètent à l'idée d'un désengagement américain précipité et doutent à haute voix de l'efficacité des Nations unies, censées prendre la relève des «marines». Le projet de repeupler la vallée du fleuve Juba reste, dans ces conditions d'incertitude politique et militaire, un rêve précaire.

JEAN HÉLÈNE



PROCHE-ORIENT

ISRAËL : s'adressant à plusieurs organisations internationales

M. Arafat dénonce les opérations de «ratissage» dans le territoire de Gaza

Dans des *«messages urgents»* adressés à l'ONU, à la Communauté européenne, à la Ligue arabe et à l'Organisation de la conférence islamique, le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, a dénoncé, jeudi 11 février, le *«véritable terrorisme d'Etat»* auquel, selon lui, se livre Israël dans les territoires occupés.

Lors d'une conférence de presse à Tunis, indique notre correspondant Michel Deuré, M. Arafat a précisé que sa démarche était consécutive au *«ratissage»* effectué la veille, dans la bande de Gaza, par l'armée israélienne, laquelle utilisait, a-t-il dit, des hélicoptères, des blindés, des explosifs. Selon lui, depuis un mois cette *«sauvage répression»* a fait *«plus de 900 morts et blessés»*, dont 13 enfants, et une soixantaine d'habitations ont été rasées. En Israël, un porte-parole de l'armée a affirmé que deux chefs de la branche militaire du mouvement intégriste Hamas avaient été arrêtés jeudi lors d'une *«opération de grande envergure»* dans le camp de réfugiés de Khan-Younès (territoire de Gaza). Douze autres Palestiniens, en possession de munitions, de grenades et d'engins explosifs de fabrication artisanale, ont également été arrêtés, indique-t-on de source militaire. Les Palestiniens affirment que l'armée israélienne a détruit dix habitations à la roquette antichar.

En une semaine, la vague de violence à Gaza a fait 13 morts – dont un Israélien – et des dizaines de blessés. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

MADAGASCAR

Forte participation au second tour de l'élection présidentielle

Selon des estimations officielles, rendues publiques jeudi 11 février, à Tananarive, le taux de participation au second tour de l'élection présidentielle, organisé mercredi, a avoisiné les 80 % – contre un peu plus de 74 % lors du premier tour du scrutin, en novembre.

Les quelque soixante-dix observateurs étrangers chargés de surveiller le déroulement du scrutin devaient rendre un premier rapport vendredi. Bien que les premiers résultats laissent prévoir une large victoire du candidat de l'opposition, M. Albert Zafy (*le Monde* du 12 février), ses partisans redoutent que les fidèles du président sortant, l'amiral Didier Ratsiraka, ne proclament des *«Etats fédérés»* dans l'est, le sud et le nord de l'île. – *(Reuter.)*

MALAISIE

Les sultans acceptent la limitation de leurs privilèges

Les neuf sultans de Malaisie – parmi lesquels est choisi, de façon tournante tous les cinq ans, le roi du pays, et qui sont considérés comme des gardiens de l'islam, religion de la majorité des habitants – ont accepté jeudi 11 février les amendements constitutionnels proposés par le gouvernement et votés par le Parlement le 19 janvier, en vue de limiter leur immunité légale et d'autres privilèges.

L'accord, enregistré par le vice-premier ministre M. Ghafar Baba au prix de quelques modifications, évite une crise institutionnelle : toute modification du statut des princes, qui dirigent neuf des treize Etats malais, doit en effet obtenir l'approbation de leur conseil; or cette instance avait d'abord refusé les propositions de réforme qui avaient émergé après «l'affaire Douglas Gomez» – du nom d'un entraîneur de hockey qui avait porté plainte après avoir été frappé par le sultan du Johore, Mahmmood Iskandar, en désaccord avec une de ses décisions.

Une cour spéciale sera désormais habilitée à juger les princes, et le Parlement pourra débattre de leur rôle et de leur conduite. Le premier ministre, M. Mahatir Mohamad, avait promis de mettre en œuvre la réforme même sans le consentement des sultans. En 1983, déjà, une campagne d'opinion avait abouti à mettre fin au droit de veto des princes.

RWANDA

Le gouvernement a rejeté l'offre de trêve des rebelles

Le gouvernement a rejeté, jeudi 11 février, l'offre de trêve des rebelles du Front patriotique rwandais (FPR), accusés d'avoir massacré *«au moins quarante civils»*, ces derniers jours, lors d'offensives lancées, lundi, dans le nord du pays. Le FPR, tout en proposant un cessez-le-feu, avait prévenu qu'il ne se retirerait pas des zones conquises. A Ruhengeri, où de violents combats ont opposé forces régulières et maquisards, les soldats français ont pu évacuer, mercredi, soixante-neuf personnes, dont vingt et un Français.

A Paris, le ministère français des affaires étrangères, qui a qualifié, jeudi, l'offensive du FPR de *«violation caractérisée du cessez-le-feu»* conclu en juillet 1992 à Arusha (Tanzanie), a estimé que les *«raisons»* invoquées par les rebelles – les récents massacres ethniques, perpétrés contre la minorité tutsie – ne pouvaient être considérées comme *«une justification à la reprise des combats»*, même si la France *«condamne, au Rwanda comme ailleurs, tout manquement aux droits de l'homme»*. – *(AFP, Reuter.)*

EN BREF

□ **AFGHANISTAN : poussée des troupes du gouvernement dans l'ouest de Kaboul.** – Les troupes du gouvernement de M. Rabbani ont reconquis plusieurs collines stratégiques de l'ouest de Kaboul lors d'une offensive menée le jeudi 11 février à l'aube contre les forces de l'alliance chiite du Wahdat, a indiqué une source gouvernementale. Le Q.G. de M. Abdul Ali Mazari, chef militaire du Wahdat, serait menacé. Cependant, une tentative de médiation pakistanaise se poursuit, en vue d'aboutir à un cessez-le-feu entre Kaboul et la faction fondamentaliste du Hezb-i-Islami. Le général Hamid Gul, ex-chef des services secrets d'Islamabad, a rencontré jeudi le chef du Hezb, M. Hekmatyar. – *(AFP.)*

□ **ANGOLA : l'UNITA aurait repris le contrôle de l'aéroport de Huambo.** – L'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) a affirmé, jeudi 11 février, avoir réussi à reprendre le contrôle de l'aéroport et du quartier général de la police de Huambo. Les violents combats qui opposent, depuis le 9 janvier, l'UNITA aux forces gouvernementales dans cette ville, ont fait, selon diverses estimations, au moins deux mille morts. – *(AFP.)*

□ **INDE : couvre-feu sur la majeure partie du Cachemire.** – Les forces de sécurité indiennes ont imposé un couvre-feu d'une durée indéterminée dans la majeure partie du Cachemire, jeudi 11 février, après que quatorze personnes eurent trouvé la mort, la veille et l'avant-veille, dans des violences liées à la répression du séparatisme musulman dans cet Etat du nord-ouest de l'Union. Un porte-parole du gouvernement a indiqué que la mesure était entrée en vigueur à Srinagar, capitale d'été du Jammu-et-Cachemire, ainsi que dans sept autres villes, à la veille d'une journée de protestation de séparatistes. – *(AFP.)*

□ **INDONÉSIE : rectificatif.** – C'est par erreur qu'il a été indiqué dans *le Monde* daté 7-8 février («L'armée achète 42 navires de guerre à l'Allemagne») que l'Indonésie était l'un des six Etats revendiquant l'archipel des Spratleys, dans le sud de la mer de Chine. Les pays intéressés sont : la Chine, Taïwan, le Vietnam, les Philippines, la Malaisie et Brunei.

□ **ZAÏRE : le Parlement européen veut *«isoler»* le président Mobutu.** – Le Parlement européen, a appelé, jeudi 11 février, à Strasbourg, *«la Commission, le Conseil des ministres européens et les Etats membres»* à prendre *«toutes les mesures nécessaires pour isoler le maréchal Mobutu et son appareil militaire»*. Accusant le chef de l'Etat zaïrois d'avoir *«tout mis en œuvre pour faire échouer les réformes démocratiques»*, le Parlement, évoquant les récentes émeutes de Kinshasa, estime que c'est l'attitude de M. Mobutu *«qui a conduit aux agissements des militaires mutinés»*. – *(AFP.)*

EUROPE

M. Craxi abandonne la direction du PSI

Suite de la première page

Celui qui fut le premier président du Conseil socialiste, et de 1983 à 1987 géra, du moins au début, l'Italie des grands projets et d'un éphémère âge d'or retrouvé. Celui aussi qui, ces derniers mois, a cristallisé de manière caricaturale le dégoût tardif de tout un peuple pour sa classe politique, et payé, au prix fort, abandonné de tous, son arrogance passée, les compromissions de son propre parti, et, d'une manière plus générale, celles du système tout entier.

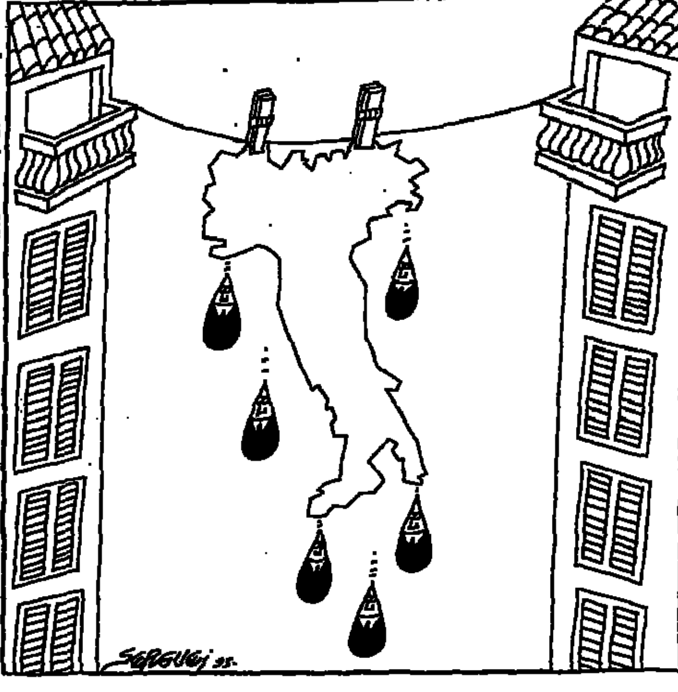
En vérité, avant même l'arrivée de ces six «avis d'ouverture d'enquête judiciaire» pour corruption et violation de la loi sur le financement des partis, largement utilisés dans la presse, M. Bettino Craxi avait perdu la bataille la plus importante pour lui, la bataille politique. En moins d'un an, le chef socialiste «incontournable», qui hésitait au printemps dernier entre le palais Chigi (présidence du Conseil) et le Quirinal (présidence de la République) a fait tous les choix politiques erronés, ignorant le mouvement référendaire, et aliénant, dans un «flirt» fatal avec la vieille Démocratie chrétienne, elle aussi bien ébranlée, le sort de son parti. Sous la poussée des Ligues, du mécontentement et d'un irrépressible besoin de renouveau, le PSI a rétréci, au fil des élections partielles, comme une peau de chagrin et enregistré des pertes d'électeurs allant, selon les régions, entre 30 % et plus de 50 %.

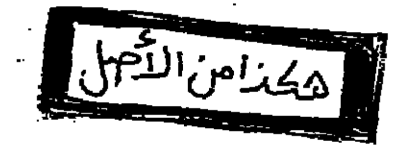
Qu'avait à dire M. Craxi au soir du départ ? Essentiellement merci à ceux qui, dans le climat de lynchage de ces dernières semaines, ont conservé à son encontre *«respect et objectivité»*. Evoquant les traumatismes de la *«déstabilisation»* engendrés par des enquêtes judiciaires *«parfois fondées»*, mais qui, dans d'autres cas, *«servent de prétexte»*, il a donné un dernier petit coup de patte *«à la démagogie et à la rhétorique d'une vague seconde République qui ne renouvellera rien et risque seulement d'ouvrir une période chaotique et imprévisible»*, tout comme *«le jeu de massacre actuel, s'il se poursuit, peut déboucher sur un coup d'Etat»*. Une dernière politesse à l'encontre du grand absent de cette réunion, son ex-dauphin, ex-rival, et depuis deux jours ex-ministre de la justice, M. Claudio Martelli, qui a préféré démissionner, lui aussi happé par l'infernale machine judiciaire milanaise : *«Les accusations portées contre lui sont fausses et montées de toutes pièces.»* Enfin, un testament politique : *«Le parti doit réagir, rester uni et faire appel à de nouveaux leaders.»*

Justement, c'est là que le bât blesse. Et après mille et une tentatives, les diverses factions du PSI se sont donné jeudi une heure limite impérative. Toutes les candidatures devaient être déposées vendredi à 10 heures du matin. Le vote serait ensuite secret, l'élection à la majorité des présents. Qui serait en piste vendredi ? M. Giorgio Benvenuto, ancien secrétaire général de la centrale syndicale UIL, dont la candidature «fusillée» jeudi matin était ressuscitée au hasard des tractations le soir même et qui semblait le mieux placé ? Ou le plus jeune, et plus neutre encore, M. Valdo Spini ? Ce protestant rigoureux de quarante-six ans – une exception dans la politique italienne, – est universitaire, fils d'un historien de renom et actuellement sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Il avait, entre MM. Martelli et Craxi, tenté de présenter à la dernière convention socialiste une hypothétique «troisième voie».

En tout cas le temps presse, car de cette interminable agonie du PSI dépend en partie également le sort du gouvernement de M. Amato, que d'aucuns aimeraient bien voir précipité dans la chute de son parti. Intervenant publiquement, ce dernier a d'ailleurs lancé une mise en garde jeudi soir contre ceux qui profitent des troubles actuels pour en tirer avantage. En effet, à la suite de rumeurs démenties le jour même par le parquet de Milan sur une éventuelle implication du président du conseil et de l'administrateur général de Fiat dans le scandale sans cesse plus large de l'enquête «Mains propres», la lire avait plongé sur les marchés boursiers.

MARIE-CLAUDE DECAMPS





EUROPE

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

L'intervention des Etats-Unis dans le processus de paix est favorablement accueillie par tous les belligérants

BELGRADE

de notre correspondante

Sans être enthousiastes, Serbes, Croates et Musulmans se sont montrés, jeudi 11 février, favorablement impressionnés par la décision américaine de participer directement au processus de paix en Bosnie-Herzégovine (*le Monde* du 12 février).

Soulagés de ce que Washington se soit résolu à donner la priorité aux négociations et à renoncer à l'usage de la force, Belgrade et les Serbes de Bosnie déplorent néanmoins que les Américains poussent à un renforcement des sanctions contre la Serbie. Les Musulmans bosniaques, pour leur part, saluent *« la participation active et directe des Etats-Unis aux négociations de paix »*, craignant toutefois que des efforts uniquement diplomatiques ne suffisent pas à mettre fin à la guerre. En guise de réaction, Zagreb s'est réfugié derrière la *« satisfaction »* exprimée par son représentant aux Nations unies, M. Mario Nobilo.

Le gouvernement fédéral yougoslave a salué la volonté de Washington de jouer *« un rôle actif dans les négociations de paix pour mettre un terme à la guerre en Bosnie-Herzégovine »*. *« La position du gouvernement américain est très proche de celle défendue par le gouverment yougoslave à la Conférence de Genève puisqu'il met l'accent sur la nécessité de parvenir à un règlement négocié et accepté par les trois peuples constitutifs de Bosnie-Herzégovine »*, précise un communiqué officiel.

Estimant avoir contribué à faire avancer les négociations de Genève en donnant leur soutien au plan de paix élaboré par Lord Owen et Cyrus Vance et en faisant pression sur les Serbes de Bosnie pour qu'ils l'acceptent, les autorités yougoslaves ne comprennent pas que les Etats-Unis préconisent le renforcement des sanctions contre la Yougoslavie (Serbie et Monténégro). De son côté, l'agence officielle de Belgrade, Tanjug, remarque que les Serbes de Bosnie s'attendaient à une attitude beaucoup plus sévère de Washington à leur égard et que les propositions américaines étaient finalement *« beaucoup plus réalistes et raisonnables »* que prévu.

Quant au ministre des affaires étrangères de la « République serbe » autoproclamée sur les territoires contrôlés par les Serbes bosniaques, M. Alexa Buha, il a estimé *« encourageant »* le fait que les Etats-Unis aient *« pour l'instant renoncé à l'intervention militaire »*. M. Buha, d'autre part, estime que *« les nouvelles modifications »* apportées aux cartes du découpage de la Bosnie-Herzégovine en dix provinces, présentées par Lord Owen et Cyrus Vance et contestées par les Serbes et les Musulmans (seuls les Croates les ont signées), sont inacceptables pour les Serbes. Sur l' *« insistance »* des Etats-Unis, explique-t-il, *« d'importantes concessions territoriales »* ont été faites aux Musulmans.

A Sarajevo, le président bosniaque (musulman) Alija Izetbégovic a salué l'initiative américaine, estimant qu'elle donnait *« une nouvelle impulsion et une nouvelle direction »* aux efforts diplomatiques de paix.

Mais, si M. Izetbégovic se réjouit de la volonté de Washington d'avoir un *« rôle actif »* dans le règlement du conflit car, selon lui, *« les Américains comprennent mieux que les Européens les problèmes des communautés multinationales »*, il regrette que le nouveau gouvernement américain ait cédé *« aux pressions de l'Europe »* en renonçant à demander la révision de l'embargo sur les livraisons d'armes aux belligérants afin de permettre à l'armée bosniaque, désavantagée par rapport aux Serbes en matière d'armement, de se réarmer.

Comme la plupart des habitants de Sarajevo interrogés jeudi, il doute que *« la diplomatie puisse hâter la fin des combats »* ; pour ajouter que *« de sérieuses négociations ne seront possibles que lorsque l'on sera parvenu à un équilibre des forces sur le terrain »*. Ainsi, le point le plus important du plan américain est-il, pour les Bosniaques, la volonté des Américains de se joindre aux Nations unies et à l'OTAN et d'engager si nécessaire des troupes pour garantir l'application de tout accord conclu entre les trois parties en conflit.

FLORENCE HARTMANN

L'émissaire américain va rencontrer M. Boris Eltsine

Première destination du nouvel émissaire américain pour l'ex-Yougoslavie : Moscou. M. Reginald Bartholomew, qui était jusque-là le représentant permanent des Etats-Unis auprès de l'OTAN, a quitté Bruxelles vendredi 12 février pour la capitale russe où. il aura notamment des entretiens avec le président Boris Eltsine. Il entend, a-t-il dit, *« maintenir un contact très étroit avec les Russes, qui ont un rôle très important à jouer pour le règlement de l'affaire »* yougoslave. De son côté, le vice-ministre russe des affaires étrangères, M. Vitali Tchourkine, a fait état de la *« profonde satisfaction »* du chef de la diplomatie, M. Andrei Kozyrev, à l'annonce du plan américain.

Il était déjà perceptible depuis quelque temps que M. Bill Clinton inviterait son homologue russe, avec qui il s'est entretenu mercredi par téléphone, à coopérer directement avec lui pour tenter de trouver une issue au conflit. Divers responsables russes avaient fait comprendre ces derniers mois qu'ils n'entendaient ni être exclus de la gestion internationale de cette crise ni renoncer à leurs liens historiques avec la Serbie. La démarche de M. Clinton paraît ainsi miser sur une sorte de partage des rôles, la Russie étant supposée user de son influence sur la partie serbe et les Etats-Unis sur la partie musulmane.

Même si le plan mis au point par MM. Vance et Owen pour la Bosnie dans le cadre de la conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie a été présenté par M. Bill Clinton comme la base de travail de l'administration américaine, l'équilibre de cette conférence, née d'une initiative européenne, est ainsi considérablement modifié.

Le nouveau secrétaire d'Etat américain, M. Warren Christopher, a toutefois déclaré jeudi que les Etats-Unis *« ne vont pas prendre le contrôle des négociations »* et que M. Bartholomew ne s'assoirait pas *« nécessairement »* à la table des négociations. Des diplomates russes ont de leur côté laissé entendre jeudi que Moscou pourrait, à l'exemple des Américains, désigner également un émissaire spécial pour ces pourparlers sur la Bosnie.

Un concert de réactions satisfaites a salué, jeudi, dans les pays européens, la décision de la nouvelle administration américaine de s'engager activement dans la recherche d'un règlement. Le chancelier Kohl et le secrétaire au Foreign office notamment y ont vu une relance des chances de rétablir la paix. La France a également *« accueilli favorablement »* la démarche américaine, qui avait été présentée dans une lettre adressée par M. Clinton à M. Mitterrand.

Le porte-parole du ministère des affaires étrangères, M. Daniel Bernard, a souligné jeudi que les Etats-Unis s'associaient ainsi *« aux efforts menés par la Communauté européenne et les Nations unies »*. Il a insisté, pour s'en féliciter, sur le fait que Washington avait opté pour la négociation et n'envisageait d'éventuel engagement militaire que pour faire appliquer un accord qui aurait été accepté par toutes les parties.

Modeste armée macédonienne

SKOPJE

de notre envoyé spécial

C'est simple, *« nous n'avons ni aviation, ni chars, ni artillerie lourde et ne disposons d'aucune industrie militaire en état de fonctionner »*. L'homme qui dresse ce constat aussi bref qu'éloquent est pourtant chargé d'assurer la défense de l'une des terres, au cœur des Balkans, les plus convoitées à travers les âges : la Macédoine.

Ancien officier d'infanterie de l'armée yougoslave, le général Mitre Arsovski est aujourd'hui, à cinquante-six ans, chef d'état-major de la toute jeune armée macédonienne, sans autre équipement, assure-t-il, que des armes légères récupérées sur l'ancienne défense territoriale de la Fédération défunte. En se retirant, il y a environ un an, l'armée – à l'époque yougoslave – n'a laissé derrière elle que ses casernes, et certainement pas ses armes.

En ce qui concerne ses effectifs, le général Arsovski peut compter sur 12 000 à 16 000 hommes (soit 0,6 % de la population) en temps de paix – essentiellement des conscrits effectuant un service militaire de neuf mois, seuls les officiers et les techniciens étant des professionnels. En cas de guerre, l'armée macédonienne dispose d'une *« réserve »* de 120 000 hommes.

Disproportions ethniques

« Est-ce avec ça que nous pourrions inquiéter la Grèce ? », se demande le général Arsovski, faisant allusion aux arguments avancés par les Grecs pour faire obstruction à la reconnaissance internationale de la Macédoine. Des Grecs qui ont, depuis le début de la « guerre du nom » qu'ils ont engagée contre leurs voisins du nord, renforcé leurs troupes à la frontière et ne cessent de prêter à Skopje des arrière-pensées belliqueuses. Quant à la composition ethnique de l'armée, elle est, ici comme dans tous les autres services publics de Macédoine, totalement déséquilibrée à l'heure actuelle. *« Il n'y avait que peu d'officiers albanais dans l'armée yougoslave, ce qui explique qu'il y en ait si peu dans l'armée macédonienne »*, assure le général Arsovski, selon qui les Albanais ne forment que 2,8 % des effectifs militaires, alors qu'ils constituent 21 % de la population.

On note une représentation plus équilibrée chez les Serbes : 1,7 % de militaires pour 2,17 % de la population ; il est vrai, précise le général Arsovski, qui fut, à l'époque de la Fédération, chef des forces terrestres yougoslaves stationnées au Kosovo, que les Serbes représentaient 67 % du corps des officiers de l'armée yougoslave.

S'affirmant respectueux de l'embargo sur les armes décrété par la communauté internationale à l'encontre de toutes les Républiques de l'ex-Yougoslavie, le général Arsovski n'en cherche pas moins le contact avec l'extérieur, à commencer par les voisins de la Macédoine. Son état-major a ainsi fait parvenir des messages *« de bonne volonté »* et des demandes de dialogue à la Grèce, à l'Albanie, à la Bulgarie, à la nouvelle Yougoslavie (Serbie et Monténégro), à la Turquie ainsi qu'aux Etats-Unis, à la Russie, à l'OTAN... Jusqu'à présent, les seules *« conversations »* qui aient pu avoir lieu entre états-majors ont été menées avec les Bulgares et les Albanais. Les Turcs ont fait connaître leur intérêt pour de tels contacts ; les autres n'ont tout simplement pas répondu.

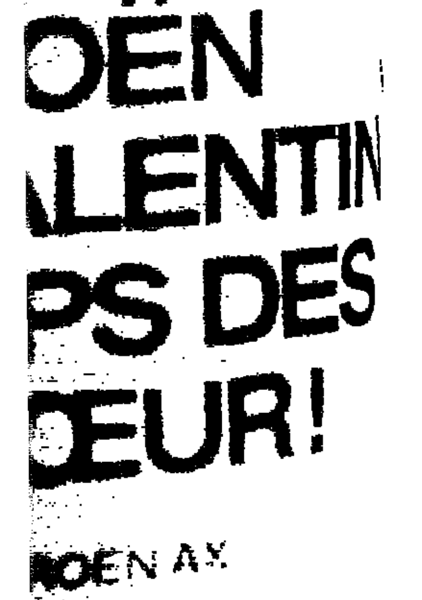
Y. H.

Décès d'un légionnaire français blessé à Sarajevo

Un militaire français de la légion étrangère, blessé jeudi 11 février par des éclats d'obus près de l'aéroport de Sarajevo, est décédé vendredi, a annoncé le porte-parole de la Force de protection de l'ONU (FORPRONU) en Bosnie, M. Barry Frewer.

La victime figurait parmi quatre légionnaires blessés alors que les forces bosniaques et serbes échangeaient des tirs de mortier de part et d'autre de l'aéroport de Sarajevo, contrôlé par la légion. Deux obus de mortier sont tombés sur une aire de stationnement, l'un touchant un véhicule blindé, l'autre explosant près de légionnaires qui travaillaient sur des véhicules et qui ont été touchés par des éclats. Deux des hommes n'ont été que légèrement blessés et sont restés à Sarajevo. Un troisième, opéré dans la nuit dans un hôpital de l'ONU, est parti pour Split, accompagnant le corps du légionnaire mort de ses blessures. – *(AFP.)*

□ **ARMÉNIE : le gazoduc venant de Géorgie à nouveau coupé.** – L'Arménie est à nouveau privée totalement de gaz, après l'explosion, annoncée jeudi 11 février à Erevan, d'une petite conduite temporaire, remplaçant le gazoduc déjà endommagé fin janvier dans le sud-est de la Géorgie, région fortement peuplée d'Azéris. Bakou avait démenti toute implication. – *(AFP.)*



Election courtoise en Lituanie

Un ancien premier secrétaire du PC et un émigré fidèle s'affrontent sans drame au scrutin présidentiel

VILNIUS

de notre envoyé spécial

Sur son piano, dans son bureau du Parlement, M. Vitautas Landsbergis a disposé deux figurines de plâtre peint. La première le représente lui-même, un sceptre dans une main, un violon dans l'autre. L'autre statuette, massive, une faucille dans la poigne gauche, un marteau dans l'autre, c'est M. Algirdas Brazauskas, l'ancien premier secrétaire du PC lituanien. La rivalité entre les deux hommes, le nationaliste romantique et l'apparatchik indépendantiste, qui ont l'un et l'autre, chacun à sa manière, contribué à faire sortir la Lituanie de l'orbite soviétique, a marqué ces années décisives où ce pays de moins de quatre millions d'habitants a courageusement ouvert la voie aux autres nations de l'ex-URSS.

Mais ce combat-là est terminé, depuis les élections législatives de l'automne, la retentissante défaite de M. Landsbergis et le départ, fin décembre, des derniers soldats russes de la capitale. Le « musicien », aujourd'hui, n'est plus dans la course. Amer, usé, et plus convaincu que jamais des mauvaises intentions des communistes, il s'est à peine engagé dans la campagne pour l'élection présidentielle du dimanche 14 février. Face à M. Brazauskas, qui a lâché depuis belle lurette sa faucille et son marteau pour devenir « travailliste », c'est un homme « neuf » qui s'est mis en devoir de relever le défi : M. Stasys Lozoraitis, ambassadeur de Lituanie à Washington, derrière lequel se sont rangés les nationalistes du mouvement Sajudis, mais qui prend grand soin de se présenter en candidat « indépendant », et de garder ses distances avec M. Landsbergis.

Curieux candidat en vérité que ce prétendant de soixante-huit ans, arrivé depuis quelques mois seulement dans un pays où il n'est même pas né. Mais homme séduisant, vif, cultivé, infiniment plus sympathique et sérieux que ne le fut dans la Pologne voisine un autre candidat venu d'ailleurs, Stanislaw Tyminski. Héritier de l'ambassade de la Lituanie indépendante auprès du Saint Siège, où son père avait été nommé deux mois avant l'occupation de son pays par les troupes soviétiques, il devint à la fin des années 80 ambassadeur dans l'une des seules autres capitales à reconnaître encore « l'ancienne » Lituanie : Washington.

Il passe avec une parfaite aisance de l'italien (langue de ses études, et de sa femme) à l'allemand (il est né en Allemagne), au français ou à l'anglais, mais ses auditeurs apprécient surtout qu'il parle un lituanien très pur, et sans accent. Ils apprécient aussi que jamais, dans sa longue vie d'émigré, il n'ait adopté d'autre nationalité que la lituanienne, et que, de l'extérieur, il ait activement contribué à la lutte pour l'indépendance, sans prendre le temps de s'enrichir : à Washington, l'ambassadeur allait à pied, pour l'excellente raison qu'il n'avait pas de voiture. En Lituanie, il mène campagne dans une médiocre Jigouli soviétique, manière de montrer qu'il est désormais un Lituanien comme les autres.

Autant il apparaît triste et emprunté sur ses affiches électorales, seul ou en compagnie du pape – argument non négligeable dans ce pays très catholique, – autant dans la réalité il est gai, ouvert, et efficace. Il a d'ailleurs progressé dans les sondages après chacun de ses débats télévisés. Mais pas au point de rattraper M. Brazauskas. Le temps lui manque. Il n'a commencé sa campagne qu'au début de l'année, après avoir sans doute trop tardé à rentrer en Lituanie. De plus, la nouvelle majorité parlementaire a, logiquement, tout fait pour que l'élection présidentielle se tienne le plus tôt possible.

Un vague remords

Pourtant, sa victoire n'est pas tout à fait inimaginable : après tout, les Lituaniens avaient surpris le monde entier et déconfit les sondeurs en infligeant à l'automne dernier une écrasante défaite au Sajudis et en remettant au pouvoir les ex-communistes. Nombre d'entre eux, parmi les intellectuels en particulier, en ont conçu ensuite une sorte de remords, un vague sentiment de honte... Voudront-ils, cette fois, se rattraper, et à nouveau, surprendre ?

Le grand favori reste, bien entendu, M. Algirdas Brazauskas, homme lui aussi sympathique, réputé courageux, populaire dans les campagnes, et qui jouit d'un avantage évident. Il connaît, lui, ce système qui est aujourd'hui en ruines, ce pays où le produit national brut n'a atteint en 1992 qu'à peine 40 % de celui de l'année précédente, où les appartements sont à peine chauffés, et où les trois quarts de la population ont, théoriquement, un revenu inférieur au minimum de subsistance.

Sans doute, quand on lui demande ce qu'il compte faire pour redonner confiance et espoir aux Lituaniens, ses réponses semblent courtes et ternes. *« Aucune proposition, aucune idée nouvelle »*, *« sa mentalité reste celle d'un communiste qui n'a rien compris au monde moderne »*, accuse M. Lozoraitis, qui lui-même n'est en fait pas beaucoup plus précis, quand il parle de *« rationaliser la structure de l'Etat »*, de *« moderniser »*. Il n'empêche : M. Brazauskas a le bénéfice de l'expérience, il est considéré comme un homme énergique et efficace, même si certains affirment qu'il est malade, et que les nomenklaturistes de son entourage prendront les décisions à sa place, et dans leur propre intérêt. Et puis M. Brazauskas a promis de remettre un peu d'ordre dans l'agriculture. La politique de privatisation express menée par l'ancienne équipe, la restitution anarchique de terres à d'anciens propriétaires spoliés par le régime communiste, mais à présent incapables de les cultiver, a mis à mal ce qui constituait la principale richesse de la Lituanie, sa monnaie d'échange pour obtenir le pétrole et les matières premières qui lui manquent cruellement.

En tout état de cause, cette sorte de « centrisme » ancré dans les réalités post soviétiques, tristes mais incontournables, est dans l'air du temps, que ce soit en Lituanie ou dans le reste de l'ex-empire. Et M. Lozoraitis lui-même, si par extraordinaire il l'emportait, n'envisage pas de s'opposer de front à la tendance politique que représente M. Brazauskas : *« Il a la majorité au Parlement, que je le veuille ou non, je devrai travailler avec lui, essayer de trouver un programme économique, pour douze ou dix-huit mois. »*

« Pas de tragédie » en vue

Ce constat a conduit M. Lozoraitis à lancer, à quatre jours seulement de l'élection, l'idée d'une *« charte d'entente nationale »* : il offre à l'avance à son adversaire le poste de premier ministre, et propose de s'engager à ne pas dissoudre le Parlement. L'idée, il en convient lui-même, est risquée, fait grincer des dents parmi ses partisans eux-mêmes, et ressemble à certains égards à une manœuvre désespérée, lancée à la dernière minute.

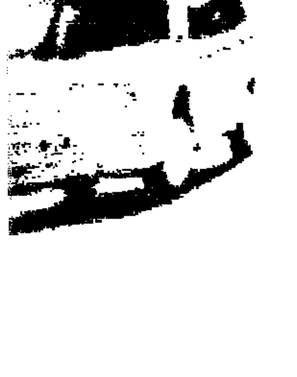
Pourtant, ce désir de réunifier le pays, de panser les plaies, de sortir de cette atmosphère de citadelle assiégée que M. Landsbergis avait sans doute entretenue un peu plus longtemps que nécessaire, semble correspondre à une attente réelle. M. Brazauskas lui-même, en rejetant comme prématurée l'offre de son concurrent et en lui suggérant d'attendre plutôt le verdict des électeurs, a rappelé qu'il avait été le premier, au lendemain des élections législatives, à proposer un gouvernement de coalition, alors refusé par le Sajudis. Ce thème de la réconciliation, de l'effort partagé pour sortir le pays de l'ornière, est donc désormais commun aux deux partis. Et le ton plutôt courtois, le calme dans laquelle s'est déroulée la campagne, permet d'imaginer qu'il y a là autre chose qu'un banal slogan électoral.

Les lendemains de l'élection, tout le monde en est parfaitement conscient, n'apporteront pas de miracles. L'ambassadeur à Washington, s'il est élu, sera bien en mal de faire déverser sur son pays les dollars d'investisseurs qui attendront en tout état de cause que la Lituanie mette un peu d'ordre dans ses lois et son économie. Et l'ex-premier secrétaire ne transformera pas subitement la Russie en bon Samaritain pourvoyeur de pétrole à bas prix.

Cette époque-là est terminée, et d'ailleurs M. Brazauskas prend très grand soin de ne pas apparaître comme un homme de Moscou. Comme le dit le premier ministre, M. Lubys – en fonctions depuis la victoire de M. Brazauskas aux législatives, mais déjà membre du gouvernement précédent, – les deux candidats sont l'un et l'autre *« hautement estimables »*, et, quel que soit le résultat, il n'y aura *« pas de tragédie »*.

Cette sérénité, dans un pays où la grande majorité de la population vit des temps extrêmement durs, est déjà un élément de réconfort. Une compétition paisible entre un homme de terrain et un émigré fidèle, entre les représentants de deux légitimités historiques complémentaires, après tout, ce n'est pas la plus mauvaise manière d'ouvrir un nouveau chapitre.

JAN KRAUZE



EUROPE

GRANDE-BRETAGNE

Le gouvernement est de nouveau menacé d'être mis en minorité sur le traité de Maastricht

Le gouvernement britannique risque à nouveau d'être mis en minorité à propos du traité de Maastricht lors du vote sur un amendement déposé par les travaillistes pour annuler la clause d'exemption dont bénéficie la Grande-Bretagne en matière sociale. Certains « eurosceptiques » du Parti conservateur menacent de voter avec les travaillistes, à seule fin, comme dit *l'un d'entre eux*, lord Tebbit, de « détruire » le traité.

LONDRES

de notre correspondant

Une nouvelle fois, M. John Major est menacé d'une défaite parlementaire. Le prétexte, choisi par le Parti travailliste, est un amendement proposant d'annuler l'exemption dont jouit la Grande-Bretagne pour les dispositions sociales du traité.

L'arithmétique parlementaire n'est pas favorable au gouvernement qui, à plusieurs reprises depuis un an, a sauvé de justesse sa majorité lors de votes sur les questions européennes. La dernière fois – le 4 novembre 1992, – il s'en est fallu de trois voix. Or, le premier ministre avait obtenu à l'époque le soutien des parlementaires démocrates-libéraux qui, s'agissant du « chapitre social », lui sera cette fois refusé. Le parti de M. Paddy Ashdown n'a laissé aucun doute à ce sujet. La menace est donc réelle : avec le Labour et les démocrates-libéraux, il suffit de l'appoint de onze rebelles « eurosceptiques » du parti Tory pour faire basculer la majorité.

Ce vote ne doit pas intervenir avant plusieurs semaines, et le gouvernement va en retarder l'échéance pour se donner le temps de convaincre les récalcitrants. Prenant la tête de ces derniers, lord Tebbit, chef de file des « eurosceptiques » et ancien président du Parti conservateur, a ouvertement lancé un appel à la rébellion, mercredi 10 février, à la Chambre des communes, en expliquant que tous les moyens sont bons pour se débarrasser d'un traité qu'il qualifie de *« totale abomination »*. Ceux qui se battent pour préserver le libre-arbitre de la Grande-Bretagne, a-t-il estimé, *« sont habilités à utiliser toutes les procédures pour détruire le traité »*.

Lord Tebbit prend cependant soin de rappeler son opposition au « chapitre social », lequel représente l'antithèse des positions ultralibérales du Parti conservateur. Il explique qu'un vote en faveur de l'amendement du Labour aura pour unique effet de modifier le texte de ratification parlementaire, empêchant dès lors sa mise en œuvre par les Douze, puisque celle-ci suppose une ratification conforme de tous les Etats membres.

Pour sa part, M. John Smith, le dirigeant travailliste, justifie cet amendement en expliquant que son adoption n'aurait pas pour effet de provoquer le naufrage du traité, mais simplement de forcer le gouvernement à renoncer à sa clause d'exemption. Les partenaires de la Grande-Bretagne, assure-t-il, seront ravis d'un revirement de la position britannique et un compromis sera rapidement mis au point pour tirer les conclusions juridiques de cette nouvelle situation.

« Imposer le socialisme »

M. Douglas Hurd, secrétaire au Foreign Office, a cependant réaffirmé mercredi qu'en aucun cas le gouvernement n'accepterait un traité imposant des dispositions sociales à la Grande-Bretagne. Le processus de ratification du traité risquerait ainsi de tourner court. M. Hurd a dénoncé le *« piège »* du Labour dont le but serait, via le « chapitre social », d' *« imposer le socialisme en Grande-Bretagne »*.

Le gouvernement va s'efforcer au cours des prochaines semaines de convaincre les ultraconservateurs en dramatisant les conséquences d'une éventuelle défaite parlementaire sur le plan intérieur. Il devrait d'autre part faire vibrer la corde pro-européenne des démocrates-libéraux, voire proposer au parti de M. Ashdown une *« compensation »* pour qu'il refuse de s'allier avec le Labour : on parle de l'adoption de la représentation proportionnelle (l'une des principales exigences des démocrates-libéraux) pour l'élection des six nouveaux sièges britanniques au Parlement de Strasbourg.

LAURENT ZECCHINI

La reine Elisabeth va payer des impôts sur sa fortune personnelle

LONDRES

de notre correspondant

La monarchie britannique *« évolue avec son temps, ni trop vite ni trop lentement »*, a commenté Lord Airlie, le lord chambellan, en annonçant, jeudi 11 février, dans la galerie des tableaux du palais de Saint-James, comment et pourquoi la reine Elisabeth paiera des impôts, à partir du 6 avril 1993. La souveraine sera imposée sur ses revenus personnels et prendra dorénavant en charge les dépenses de tous les membres de la famille royale – à l'exception de la reine mère et du duc d'Edimbourg, – qui figuraient jusque-là parmi les « annuités parlementaires » payées par l'Etat au titre de la liste civile. Cette décision intervient, a rappelé Lord Airlie, après que des chiffres sur la fortune de la souveraine, *« allant de 100 millions de livres jusqu'à des milliards de livres »*, aient été avancés.

« La reine, a-t-il indiqué, *m'autorise à dire que même la plus basse de ces estimations est grossièrement exagérée. »* Ainsi, c'est pour être solidaire de ses sujets, durement éprouvés par la récession économique, mais sans doute aussi pour couper court aux critiques visant le train de vie de la famille royale, que la souveraine a demandé que soit étudié un système d'imposition de sa propre fortune. Une année entière fut nécessaire, tant les finances royales sont complexes. La souveraine subvient à ses dépenses et à celles de la Couronne de trois façons : en premier lieu, l'Etat lui verse une liste civile et prend en charge les dépenses de fonctionnement des palais royaux ; ensuite la « cassette royale » *(privy purse)* est alimentée par les revenus du duché de Lancastre (13 557 hectares), lesquels servent à la fois aux dépenses publiques et privées de la reine ; enfin, ses revenus strictement privés proviennent d'un portefeuille d'investissements. Comme tout contribuable, la reine paiera le taux plein de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les plus-values (tranche de 40 %) sur tous ses revenus privés. Les fonds publics (liste civile) consacrés aux dépenses de la reine en tant que chef de l'Etat ne seront pas imposables, de même que les dépenses des palais.

La reine paiera, d'autre part, l'impôt sur l'héritage, à l'importante exception de tous les legs qu'elle accordera, en tant que souveraine, au prochain souverain. Cela signifie que les châteaux de Balmoral et de Sandringham, qui sont sa propriété personnelle, ne seront pas inclus dans cette « assiette fiscale ». Cet accroc à la règle commune se justifie, a précisé le premier ministre, M. John Major, par le souci de ne pas découper les biens royaux comme *« un salami »*.

Nul ne sait à combien s'élèvera le montant de l'impôt acquitté par la reine qui, comme tout contribuable, a droit à la confidentialité sur ce point. Il est précisé que le prince de Galles a accepté les mêmes règles d'imposition pour les revenus de son duché de Cornouailles. Les réactions de la presse sont plutôt favorables. *The Guardian*, peu suspect de complaisance à l'égard de la monarchie, note : *« La distinction entre ce qui appartient à la reine en tant que monarque héréditaire et chef de l'Etat et ce qui appartient à Mme Windsor, une femme riche vivant dans le centre de Londres, a été dans l'ensemble correctement faite. »*

L. Z.

□ **Un catholique assassiné en Irlande du Nord.** – Un catholique a été tué et son fils de douze mois blessé, par des coups de feu tirés, jeudi 11 février, par la fenêtre de leur maison à Loughgall, au sud-ouest de Belfast, a annoncé la police. – *(AFP.)*

L'Allemagne désunie

V. – *Incertitudes berlinoises*

Nous achevons aujourd'hui la publication d'une série de cinq articles sur l'Allemagne. Les textes précédents étaient consacrés au ressentiment grandissant entre les populations des anciens et nouveaux Länder (*le Monde* du mardi 9 février), aux conséquences politiques et sociales de la vague de xénophobie de l'automne dernier (*le Monde* du mercredi 10 février), à l'état d'esprit des grands patrons allemand face au défi économique de l'unification (*le Monde* du jeudi 11 février), aux interrogations d'une jeunesse déboussolée (*le Monde* du vendredi 12 février).

BERLIN

de notre correspondant

Emballer ou ne pas emballer le Reichstag ? La polémique fait de nouveau rage en ce début d'année en Allemagne autour du vieux rêve que poursuit depuis vingt ans l'artiste d'origine bulgare Christo, le « réinventeur » du Pont-Neuf à Paris.

Si le projet avait été repoussé dans les années 80 parce que l'on craignait encore, à l'époque du mur, d'envoyer un mauvais signal à l'Est, le Tout-Berlin se mobilise pour soutenir Christo contre les mauvais coucheurs qui, à Bonn, au nom du respect de l'institution démocratique, tentent une nouvelle fois de s'y opposer. Le Bulgare est ainsi devenu le symbole de la sourde lutte que continuent de se livrer Bonn et Berlin pour affirmer leur prétention à garder ou prendre le leadership de la nouvelle Allemagne.

On emballe ! Les quotidiens berlinois publient de pleines pages de soutien au projet par les personnalités les plus diverses de la ville. *« Berlin*, tonne le président du Parti chrétien-démocrate berlinois, M. Klaus Landowski, *s'affirmerait dans le monde non seulement comme capitale politique, mais aussi comme capitale culturelle, sans que cela lui coûte un sou. »*

Changer de planète

L'emballage du Reichstag est devenu pour l'élite berlinoise une façon de dire haut et fort que Berlin n'est plus cette capitale provinciale dont on a encore un peu partout coutume de se gausser, d'affirmer sa prétention à être la grande métropole de l'an 2000 en Europe. Christo propose d'envelopper le Reichstag de grandes voiles argentées pendant deux semaines, avant que ne commencent les travaux de réaménagement de l'ancien et futur siège du Parlement allemand. Son retour tombe à pic. Il vient mettre un peu de piment dans une soupe berlinoise qui, deux ans après la réunification, menaçait de tourner à l'aigre.

La querelle sans fin sur le déménagement du gouvernement et du Parlement de Bonn vers Berlin avait freiné le grand élan d'enthousiasme consécutif à la chute du mur. L'attentisme règne sur les bords de la Spree, décourageant même les spéculateurs.

Les dirigeants politiques de la ville, qui ont manqué de force de conviction pour promouvoir une vision un peu plus conquérante, en portent une part de responsabilité. Confrontés brutalement à une réalité imprévue, il leur a fallu, à leur décharge, brusquement changer de planète en 1989. Le Berlin-Ouest confiné des années du mur, porté à bout de bras par les subventions fédérales, devenait brusquement une cité ouverte, avec à sa charge une moitié de ville en plus, vidée de sa substance par l'effondrement de l'Allemagne de l'Est.

Peu spectaculaire, la réunification technique des deux villes est un travail énorme, qui laisse peu de marge de manœuvre à un budget dont le montant n'a pas évolué malgré l'accroissement des charges. Il a fallu supprimer le mur, raccorder les réseaux de métro et d'autobus, fusionner le système scolaire, la protection sociale, gérer des problèmes entièrement nouveaux de circulation, de remise en état des infrastructures de l'Est, etc.

Berlin ne donne pourtant toujours pas l'image d'une ville vraiment réunifiée. L'Est et l'Ouest continuent à se regarder en chiens de faïence et à vivre à des rythmes très différents. Le monde des affaires reste à l'Ouest. La ville n'a guère changé d'aspect. Mais la vie y est devenue un peu plus trépidante. Le trafic s'est densifié, et les Berlinois ont appris les joies des embouteillages et des slaloms entre les chantiers et les camions de livraison stationnés en double ou triple file. La course aux appartements est devenue un véritable sport. Mais les cafés, les restaurants, les loisirs sont toujours les mêmes. Amateurs de cyclotourisme, de promenades familiales dans les parcs et de soirées culturelles, les Berlinois de l'Ouest essayent de sauvegarder leur art de vivre.

Candidature olympique

L'Est a pâti de la liquidation du régime communiste de l'ex-RDA et de l'ensemble de ses institutions gouvernementales. Il a beaucoup souffert aussi, comme tous les nouveaux Länder de l'Est, de l'effondrement du tissu industriel. Berlin-Est est une ville morte, aux banlieues industrielles interminablement noires et tristes. Elle ne recommence à vivre qu'à l'abri des regards, dans ces milliers de petites datchas qui entourent la ville, au bord des lacs, des canaux, dans la verdure, où s'est repliée l'âme de l'ex-RDA.

Seules les artères commerçantes ont pris une nouvelle allure. Les vitrines bigarrées à l'occidentale ont donné un peu de gaîté à la grisaille des façades décrépies. Au centre-ville, les anciens quartiers d'apparat attendent la réinstallation du gouvernement, en vivotant au rythme des allées et venues des touristes et des noctambules attirés par les opéras et les théâtres. Coiffé par la coupole neuve et rutilante de la grande synagogue, le Scheunenviertel, l'ancien quartier juif, avec ses squats, ses *Kulturfabrik* et ses filles de joie, est l'endroit à la mode des intellectuels « branchés ».

En attendant l'ouverture des grands chantiers, le Sénat n'a guère trouvé d'autres idées pour mobiliser les énergies des Berlinois que de relancer la candidature de la ville pour les Jeux olympiques de l'an 2000. L'idée d'organiser les jeux à Berlin était née avant la chute du mur avec l'idée de jeter un pont entre les deux parties de la ville, entre les deux parties de l'Europe. L'Histoire ayant passé, les édiles ont relancé le projet sur une base nouvelle. Les Jeux olympiques doivent symboliser maintenant le vent de liberté, de renouveau, qui souffle sur l'Europe.

L'opération a mis du temps pourtant à démarrer. Ses responsables ne sachant pas très bien quoi faire de l'héritage des jeux de 1936, les jeux de Hitler, qui imprègne encore fortement le grand stade olympique, avec son architecture et ses sculptures dans le style d'Arno Brecker. Il a fallu convaincre les Berlinois eux-mêmes du bien-fondé d'un projet qui ne leur apportera pas, au moins dans un premier temps, que des agréments et qui risque notamment de faire monter les prix des loyers.

Le Sénat espère que ces Jeux olympiques lui permettront de réaliser en dix ans un ensemble d'équipements et d'opérations de réhabilitation, qui lui prendraient, sans cette contrainte, plusieurs décennies. Sur le plan sportif, la ville dispose déjà d'un important réseau d'installations hérité du temps de la division, grâce notamment à l'accent mis sur le sport dans l'ex-RDA. Elle a lancé plusieurs concours internationaux d'architecture pour la réalisation à l'Est de nouveaux équipements, notamment une salle omnisports qui permettra comme à Bercy des concerts et autres manifestations culturelles.

M. Dominique Perrault, l'architecte de la future Bibliothèque de France à Paris, s'est vu confier la réalisation d'une piscine et d'un vélodrome olympiques. Ces Jeux permettraient également d'accélérer la réhabilitation de plusieurs quartiers de l'est de Berlin, l'aménagement de friches industrielles, ainsi que la modernisation des infrastructures de transport en commun. On prévoit notamment la remise en service de l'ancien métro de la petite ceinture berlinoise.

Ces travaux s'ajouteraient à tous ceux qui sont prévus dans le cadre du déménagement du gouvernement de Bonn à Berlin et de la reconstruction du centre de Berlin. Les sceptiques font valoir qu'ils compliqueront encore une gestion des grands travaux qui s'annonce déjà effroyablement complexe en raison de l'importance du chantier en préparation au cœur de la ville.

Culture et services

Il ne se passe plus de semaine sans l'annonce et la publication de concours d'architecture et d'urbanisme. A la mi-février doivent être rendus publics les résultats très attendus du concours d'aménagement de la boucle de la Spree où il est prévu d'installer, avec en leur centre le Reichstag, les nouvelles installations du Bundestag et de la chancellerie. Non loin de là, sur l'emplacement de l'ancienne Potsdamerplatz, restée depuis la guerre dans le no man's land entre l'Est et l'Ouest, doit être réalisée une immense opération immobilière impliquant trois grands investisseurs. Mercedes-Benz doit y construire le siège administratif d'une de ses filiales spécialisées dans les services, et le nouveau quartier général de la firme japonaise Sony pour l'Europe y côtoiera les grands magasins du géant allemand de la distribution Wertheim.

En sous-sol, de nouvelles infrastructures de transport doivent permettre au futur Berlin de redevenir l'importante plaque tournante qu'il était déjà avant-guerre sans nuire à la tranquillité des nouveaux quartiers. Un immense tunnel va être creusé sous le parc du Tiergarten pour faire passer une autoroute, deux nouvelles lignes de métro et surtout l'interconnexion ferroviaire avec l'arrivée du train à grande vitesse allemand qui desservira directement le centre-ville.

La planification de ces infrastructures, dont le financement est un objet de dispute entre le gouvernement fédéral et la ville de Berlin, est encore loin d'être arrêtée. Il est théoriquement prévu que les travaux de la boucle de la Spree puissent commencer sans attendre, mais personne ne semble avoir une réelle vue d'ensemble de la manière dont tous ces travaux vont pouvoir s'organiser.

« Si le plan d'urbanisme est maintenant éclairci, les stratégies mises en place pour les premiers grands projets semblent encore insuffisantes. Comment construire à grande échelle, comment faire coopérer secteurs public et privé pour développer la ville sans renoncer à sa complexité, à sa diversité ? Tels sont les thèmes qui mobilisent maintenant les entrepreneurs et les administrateurs éclairés », note dans sa brochure sur Berlin l'architecte-urbaniste française Corinne Jaquand (1).

Pour le moment, le seul grand projet à avoir démarré est le réaménagement de la Friedrichsstrasse, la grande rue commerçante de l'âge d'or de Berlin, la rue des boutiques, des passages, mais aussi des théâtres et des revues. Les trois premiers chantiers tournent depuis quelques mois à plein rendement. Ils concernent la reconstruction de trois îlots, dont l'un sera occupé par un grand magasin des Galeries Lafayette. Les deux autres, sous la conduite de Bouygues et du consortium américain Tishmann-Speyer, doivent abriter un ensemble de bureaux, passages commerciaux et hôtels.

Cette opération est le résultat d'un programme pilote élaboré dans l'euphorie de la réunification. Elle fait exception. Le véritable démarrage du grand chantier de Berlin n'a cessé de trouver sur sa route des obstacles. La loi sur la restitution des biens à leurs anciens propriétaires a retardé bon nombre de projets en créant un imbroglio juridique. Un consensus a été trouvé rapidement sur les grandes opérations à lancer, le respect relatif des gabarits anciens, le refus des gratte-ciel au cœur de la ville.

Berlin avait mis en place une formule originale de forum de discussions pour permettre un débat public sur les grandes options du plan d'aménagement. Mais au niveau de la mise en œuvre, la coordination s'est révélée difficile entre les divers centres de responsabilité, le Sénat, responsable de l'urbanisme, et les instances fédérales, qui ont un rôle décisif pour tout l'aménagement du quartier gouvernemental.

Le grand obstacle risque cependant d'être financier. Personne n'est en mesure de prévoir aujourd'hui quel sera le rythme de développement de Berlin, qui ne bénéficie pas pleinement pour le moment de sa situation géographique au cœur du continent. Tant que l'Europe de l'Est n'a pas retrouvé le chemin de la prospérité, Berlin est une enclave dans une région défavorisée, à l'écart des grands courants d'échanges de l'Ouest. Les investisseurs privés sont devenus plus prudents.

Tous les yeux sont tournés vers le gouvernement fédéral, qui est obligé de calculer plus serré que jamais en raison des coûts sans cesse plus élevés de la réunification allemande. *« Berlin coûte trop cher »*, avertissait la semaine dernière l'hebdomadaire *Der Spiegel* en relançant les spéculations sur l'annulation de la décision d'installer le gouvernement et le Parlement sur les bords de la Spree. Pour s'en tenir au plan de déménagement initial avant la fin de la décennie, les décisions budgétaires doivent être prises cette année. Ce qui veut dire au plus mauvais moment.

Comme le montrent les discussions sur le pacte de solidarité pour financer le développement de l'Allemagne de l'Est, le gouvernement fédéral et les Länder cherchent désespérément de l'argent. Le secrétaire général du Sénat de Berlin, M. Volker Kahne, admet que l'argument financier est dangereux pour Berlin. *« La question n'est pas de savoir si le gouvernement déménagera, mais quand »*, affirme-t-il cependant, en évoquant un possible allongement des délais.

La principale force de Berlin est de pouvoir redevenir un point d'attraction pour une grande partie de l'intelligentsia allemande aussi bien qu'étrangère. La venue de Claudio Abbado à la tête de la Philharmonie, celles de Daniel Barenboïm à la tête de l'Opéra d'Etat de l'avenue Unter-den-Linden, de Volker Schlöndorff pour relancer les anciens studios de Babelsberg, sont autant d'indices favorables.

HENRI DE BRESSON

FIN

(1) Corinne Jaquand, *Portrait de ville*, éditions de l'Institut français d'architecture.

□ **ALLEMAGNE : un ministre régional remercié.** – Le ministre régional allemand qui avait supervisé les opérations de police controversées lors des émeutes xénophobes de Rostock (ex-RDA) en août 1992, M. Lothar Kupfer, a été relevé de ses fonctions, a-t-on indiqué jeudi 11 février de source officielle. – *(AFP.)*

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

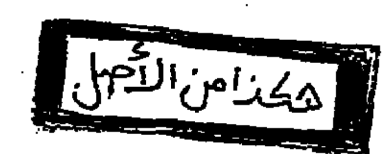
Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès, Jacques Amalric, Thomas Ferenczi, Philippe Herreman, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10



Le Monde

ESPACE EUROPEEN

Un entretien avec M. Valéry Giscard d'Estaing

« L'objectif est de tenir le calendrier court de Maastricht, c'est-à-dire d'aboutir à la monnaie unique pour le 1er janvier 1997 », nous déclare l'ancien président de la République

Avant les élections législatives des 21 et 28 mars, nous avons interrogé des dirigeants de la majorité et de l'opposition sur la politique européenne de la France. Après M. Philippe Seguin, nous publions un entretien avec M. Valéry Giscard d'Estaing.

« Quelles leçons tirez-vous de la cohabitation de 1986-1988 en matière de politique étrangère ?

– Je n'en ai pas eu d'expérience directe, puisque je ne siégais pas au gouvernement. La cohabitation a rencontré des problèmes de forme et de fond. Les problèmes de forme ont donné lieu à des conflits, ou provoqué des irritations. Il me semble que, dans l'intérêt de la dignité nationale, ils devraient pouvoir être évités.

– Vous faites allusion à des problèmes de préséance ?

– De double présence. Je crois que cela doit être géré à l'avance, c'est-à-dire avant que l'événement ne survienne. La première cohabitation n'a pas donné lieu à de grandes initiatives de la France ; cela tenait sans doute aussi à l'équilibre difficile du moment. Or, dans les années à venir, la France aura besoin de prendre sur certains sujets, l'union monétaire ou l'attitude face à des conflits régionaux en Europe ou ailleurs, des positions fortes et nettes.

– Quel effet peut avoir une cohabitation sur la prééminence du président de la République en matière de diplomatie et de défense ?

– Cette prééminence tient à deux choses : l'usage et le fait que, lorsque le président de la République s'appuie sur une majorité parlementaire, l'opinion internationale imagine que les positions qu'il prend seront nécessairement ratifiées par le Parlement français. La situation peut être différente sur ce point, car nous aurons des sujets difficiles à traiter, qu'on voit venir. Je citerai la poursuite de la négociation sur l'accord du GATT et les décisions d'Edimbourg, par exemple quant au nombre des députés au Parlement européen ou quant au siège des institutions.

Un politique à la tête de la diplomatie

– Est-ce que ce sont des sujets de controverse entre la majorité et l'opposition d'aujourd'hui et de demain, d'une part, le président de la République, d'autre part ?

– Cela peut être des sujets délicats. Pour le GATT, l'actuelle opposition pense que nous ne pouvons pas approuver l'accord sur l'agriculture tel qu'il a été négocié par la Commission et nos partenaires américains. Des gestes diplomatiques précis doivent être faits pour en prévenir d'abord nos partenaires européens, et ensuite les interlocuteurs du GATT, auxquels nous demanderons la modification de cet accord. Jusqu'à présent cela n'a pas été fait. Il est certain que si ces gestes n'étaient pas faits, il y aurait le risque, au Parlement, de votes négatifs.

» Deuxième exemple : on a donné à Edimbourg notre accord sur une modification du nombre des sièges au Parlement européen. Cet accord est subordonné à un amendement du traité de Rome ; encore faut-il que cet amendement soit voté. Voté par qui ? On peut imaginer qu'au Parlement nos partenaires du RPR ou même certains élus de l'UDF s'interrogent sur l'opportunité de cette modification. Or il est évident qu'il faut, entre le président de la République et ceux qui auront à voter cette modification, un relais gouvernemental qui assure la cohérence. Il y a donc de vrais débats de fond, qui devront être abordés et conduits jusqu'à leur conclusion.

– Le compromis d'Edimbourg n'est pas satisfaisant ?

– Il n'est pas totalement satisfaisant pour deux raisons. La première : la rupture de la parité historique entre le nombre des représentants des quatre grands pays de la Communauté, qui est en soi un événement important. Cette modification serait concevable si elle visait à rapprocher la composition du Parlement de la situation démographique. Paradoxalement, ce n'est pas ce qui a été décidé à Edimbourg, puisque, d'une part, on a augmenté le nombre des représentants allemands à la suite de la réunification et que, d'autre part, on a créé des sièges supplémentaires pour un certain nombre de pays déjà surreprésentés par rapport à leur poids démographique. Ainsi, les pays en position moyenne, les grands pays non allemands – Italie, Grande-Bretagne et France, – se trouvent perdants sur les deux tableaux.

» Cette démarche manque de cohérence. Je suis partisan d'une attitude consistant à dire : il est normal que le Parlement européen se rapproche d'une représentation démographique ; on ne peut pas le faire brutalement, mais par exemple, à l'instar de ce que prévoit la Constitution américaine, à chaque renouvellement on réduira un peu l'écart qui nous sépare de la représentation démographique, en corrigeant la répartition des sièges, sans en augmenter le nombre.

» Que se passerait-il s'il y avait une motion préalable déposée à l'Assemblée nationale ou au Sénat, disant qu'avant de se prononcer le Parlement souhaite que, dans le même article du traité de Rome, on fixe définitivement le siège du Parlement européen ? Ce serait sans doute voté à une large majorité.

Plus de densité avec Bonn

– Pour qu'il y ait ce relais entre le président de la République et le gouvernement, pensez-vous que le ministre des affaires étrangères doive être un technicien ou un politique ?

– Il doit être un politique, parce que nous sommes dans une époque politique : les grands débats sur la Bosnie-Herzégovine, sur l'Europe, sont des débats politiques. Il doit être un politique bien préparé, capable d'aboutir sur ces sujets à des consensus raisonnables.

– Partagez-vous les critiques, qu'on entend parfois dans les rangs de l'opposition, sur l'orientation trop exclusive de la diplomatie française vers l'Allemagne ? Pensez-vous qu'il soit nécessaire de « rééquilibrer » la politique extérieure de la France ?

– Non. Je crois que ce serait une erreur ; ce serait une attitude rétrograde, consistant à revenir à un type d'action diplomatique qu'on a connu au début du siècle et entre les deux guerres. Quand on vit au sein des institutions européennes, ce qui est mon cas depuis 1989, on s'aperçoit que l'équilibre européen ne s'organise plus par un jeu entre les puissances. C'est en fait la présence dans les institutions, les contacts directs qui permettent d'exercer une influence, et à cet égard l'intimité franco-allemande est un facteur positif.

» Je pense qu'il faut lui donner davantage de densité, c'est-à-dire qu'elle doit traiter plus profondément certains sujets. Je pense à la monnaie, et à la défense bien entendu. Mais il faut veiller que cette entente ne soit pas perçue par les autres comme les reléguant au second rang.

– Les sujets qui sont sur la table actuellement entre Français et Allemands sont plutôt conflictuels, les intérêts sont assez divergents...

– Non. Il y a un problème qui se pose à l'Allemagne, et qui affecte les relations franco-allemandes, c'est la politique actuellement suivie par la Bundesbank. Mais ce débat existe aussi en Allemagne, et pour l'Allemagne, ce que nous devrons dire à nos partenaires, dès les premières semaines de l'existence d'un nouveau gouvernement français, c'est que la démarche vers l'union monétaire, à laquelle nous sommes fondamentalement attachés (de ce point de vue, il n'y aura pas de rupture avec la politique actuelle), suppose que nous admettions les uns et les autres dans la conduite de nos politiques monétaires la prise en compte du fait que nous allons aboutir dans un délai relativement court à une politique monétaire commune.

» Cette prise en compte doit être plus marquée, dès maintenant, à la fois dans les décisions et dans les propos. A l'heure actuelle, les Allemands connaissent des taux à long terme relativement modérés, qui ont été diminués depuis l'été dernier. Mais les raisons pour lesquelles cela s'est produit n'ont pas reflété le fait qu'il s'agissait d'une politique monétaire d'intérêt commun.

– Vous êtes partisan du renforcement de la solidarité monétaire franco-allemande. Est-vous aussi favorable à une mini-union monétaire ?

– Je suis pour une union monétaire forte et rapide. La querelle sur le calendrier est vaine. Il n'est pas possible d'accélérer le calendrier court prévu par le traité de Maastricht. Dès que le traité sera ratifié, et nous savons maintenant qu'il le sera avant l'été prochain, nous pourrons mettre en place les institutions monétaires qu'il prévoit. La création de l'Institut monétaire européen, c'est le 1er janvier 1994, dans moins d'un an. Le problème sera de respecter cette échéance, et de commencer à bâtir cet Institut monétaire européen. Les Français doivent réfléchir au rôle qu'ils veulent y jouer, à ses méthodes de travail, à son organisation, etc.

– Jusqu'à présent, les Allemands n'ont pas paru très sensibles aux intérêts de leurs partenaires, et on entend dans l'opposition des voix disant qu'on ne peut plus continuer à payer pour la réunification allemande en termes de chômage...

– Votre réflexion ne concerne pas les choix monétaires de la France, ce qui est un débat en soi. Je crois que le raisonnement de ceux qui pensent que nous tirerions avantage à un décrochage du franc par rappport au mark est purement monétariste. Je les invite à regarder avec soin la situation britannique, c'est-à-dire la très forte plongée de la livre. A l'heure actuelle, cela donne aux Britanniques un avantage de compétition provisoire, mais qui relancera l'inflation. Et si l'inflation repart, on reverra des taux d'intérêt élevés ! Je ne crois pas que le traitement monétaire qu'on suggère pour la France apporterait les avantages que certains en attendent. Peut-être des avantages instantanés pour la compétitivité, mais qui s'accompagneront très vite du retour des tensions inflationnistes et d'une remontée des taux d'intérêt : mêmes causes, mêmes effets.

» La Bundesbank poursuit un débat complexe pour savoir s'il existe une menace sérieuse d'inflation en Allemagne, et s'il est nécessaire de prendre des mesures restrictives en matière de crédit et d'augmentation de la masse monétaire. Il faut être conscient que nous n'avons pas intérêt au développement d'une inflation forte en Allemagne.

– Revenons à l'union monétaire...

– Il faut être réaliste. Il existe un groupe réduit de pays qui souhaitent faire l'union monétaire et qui sont en état d'en remplir les conditions dans un délai rapproché. Ce groupe comporte curieusement les membres fondateurs de la Communauté européenne plus l'Espagne, plus tel pays plus petit, je pense en particulier à l'Irlande et au Danemark... Cela constitue un noyau qui représente un pourcentage fort élevé de la PIB communautaire : plus de 75 % ! Ces pays ont en commun une volonté politique et sont donc capables de réaliser les progrès institutionnels nécessaires à l'union monétaire.

» Cette perspective aura deux conséquences : la première, c'est que la perception de l'Europe deviendra assez vite celle de l'Europe monétaire ; et deuxièmement, la monnaie européenne deviendra très vite la monnaie des Européens. L'objectif est de tenir le calendrier court de Maastricht, c'est-à-dire d'aboutir à ce résultat pour le 1er janvier 1997. Cela entraîne pour nous une conséquence pratique précise qui est la remise en ordre rapide de nos finances publiques et notamment de notre budget. En effet, notre déficit budgétaire a franchi à la fin de l'année 1992 le seuil de 3 % du PIB. Nous sommes au-delà des objectifs de Maastricht ; il faut y revenir au plus tard à la fin 1993.

– A propos des relations franco-allemandes, pensez-vous qu'il y ait une réelle possibilité de politique étrangère commune ?

– Je crois qu'il faut être humble, et dire les choses comme elles sont. A l'heure actuelle, une réelle politique étrangère commune, c'est-à-dire la subordination de nos politiques étrangères à des décisions prises ensemble, ne serait pas acceptée. En revanche, je crois qu'on peut progresser dans le schéma de Maastricht, c'est-à-dire la recherche d'une politique étrangère commune, et la définition de certains domaines de politique étrangère où on changerait les règles de délibération de façon à passer peu à peu à des décisions à la majorité. Je proposerais donc une démarche assez empirique, refusant de se battre sur une doctrine et faisant fonctionner le système de Maastricht sur un certain nombre des grands dossiers de politique étrangère que l'on va rencontrer dans les années à venir.



» Quant à la défense, c'est le point de blocage des relations euro-américaines. Il est loin de s'atténuer. Les Etats-Unis considèrent, à tort à mon avis, que la volonté de défense commune des Européens est un faux-semblant pour dissimuler le désir de les évincer des affaires européennes. Ce n'est pas exact, mais c'est une donnée politique. Il ne faut rien entreprendre en dehors du cadre de l'UEO. La coopération franco-allemande devrait dégager peu à peu les solutions pratiques des problèmes : problèmes de commandement, de logistique, de coordination des équipements, de manœuvres... En accroissant régulièrement les dimensions de cette coopération, en répondant aux propositions des pays qui souhaitent s'y joindre, la Belgique, l'Italie, l'Espagne, nous devons peu à peu faire grandir empiriquement le noyau de la défense européenne, sans se poser là encore le problème de l'architecture institutionnelle.

Double échec européen en Yougoslavie

– Le pragmatisme ne consisterait-il pas aussi à réintégrer certaines instances de l'OTAN ?

– Comme vous le savez, c'était en France un sujet de guerre de religions ! Pour qu'il ne dégénère pas, il faut le traiter de façon concrète : d'une part, il faut continuer à faire avancer cette perspective de défense commune ; d'autre part, il faut regarder s'il y a des instances de l'OTAN dans lesquelles la présence des Français est justifiée, et s'il en existe il ne faut pas hésiter à y siéger.

– Etes-vous favorable à ce que les Allemands acceptent un engagement de la Bundeswehr sous l'égide soit de l'ONU, soit d'organisations régionales.

– Je comprends la difficulté de leur débat. Le déploiement de la Bundeswehr dans certaines zones ou dans certaines circonstances poserait des problèmes politiques ou psychologiques sérieux. C'est pourquoi je pense que le fait, pour l'instant, de se limiter aux actions de maintien de la paix des Nations unies paraît une bonne chose.

– Pour sauvegarder le consensus européen, la France a accepté, dans l'affaire yougoslave, des positions qui n'étaient pas exactement ce qu'elle aurait souhaité, notamment en ce qui concerne la reconnaissance de la Slovénie et de la Croatie, et les « eurosceptiques » critiquent cet espèce d'exclusivisme communautaire qui nous amène finalement à une certaine impuissance.

– Ils critiquent à juste titre. On a connu deux échecs européens sur cette affaire. Au début sur la reconnaissance des Etats, et ensuite sur les possibilités d'une intervention, à la suite du désaccord entre ceux qui souhaitaient pouvoir agir dans certaines limites et ceux qui pensaient, comme les Britanniques, qu'il convenait d'être beaucoup plus prudent. Ce sont des échecs de fond qui ne peuvent être masqués par la procédure. La Communauté, dans ses démarches futures, devrait admettre que, lorsqu'un groupe de pays communautaires significatif est décidé à conduire une action, les autres ne devraient pas chercher à l'en empêcher. Sans aller jusqu'à accepter que les uns décident pour les autres, on devrait déjà se rallier à l'idée que si les uns décident, en nombre suffisant bien entendu, les autres ne peuvent pas s'y opposer.

– Avec votre suggestion de placer la Bosnie-Herzégovine sous mandat des Nations unies, ne supposez-vous pas le problème résolu, à savoir un accord sur une intervention pas forcément militaire mais massive de l'ONU ? Est-ce que vous n'exigez pas là un engagement qui, pour l'instant, ne semble pas réaliste ?

– Vous avez raison, mais pouvez-vous me proposer une alternative ? L'alternative existe, c'est l'inaction plus ou moins camouflée derrière des opérations militaires ponctuelles. C'est-à-dire qu'on laisse finalement les populations de l'ex-Yougoslavie régler par la force leurs problèmes de frontières et de domination les unes sur les autres.

– Comment imaginez-vous que les combats puissent cesser par le seul fait que le Conseil de sécurité place la Bosnie sous mandat de l'ONU ?

– Je reconnais que le Conseil de sécurité n'est pas à l'heure actuelle favorable à cette idée, mais je suis convaincu qu'il y a une différence de nature, pour des gens en état de guerre civile, entre tirer les uns sur les autres et tirer sur les représentants d'une force internationale présente et nombreuse. Au début de l'affaire yougoslave, ce fut, je crois, une erreur d'avoir envoyé trop peu de monde sur le terrain.

» Il y avait une autre façon de faire, qui était d'inonder la Bosnie-Herzégovine avec les forces de l'ONU, car une présence massive peut être très dissuasive. Comme on ne peut pas envoyer une force militaire sans lui fixer d'objectif, il existe un certain parallélisme entre la négociation Vance-Owen et le fait qu'on soit prêt davantage à agir. C'est l'envers et l'endroit de la même médaille. D'un côté, on sait maintenant ce qu'il faut faire : il y a des propositions sur le tracé des provinces, l'acceptation de certaines règles institutionnelles ; d'autre part, les Nations unies doivent apporter leur soutien à la mise en place de ce texte et déclarer qu'elles ne laisseraient pas les belligérants saboter l'accord.

– Quand vous dites qu'il faut beaucoup de monde, cela veut dire que les Américains doivent être prêts à s'engager...

– J'ai eu l'occasion d'en parler rapidement avec eux à Washington. Ils étaient très réservés, d'abord parce qu'ils ont le sentiment qu'ils ne disposent pas d'une logistique suffisante dans la région et qu'ils mesurent les difficultés du terrain. J'ai eu cependant la conviction qu'ils se ralliaient à l'inévitable d'une intervention, sous la pression de l'opinion publique. Les Européens devront évidemment en prendre leur part, en veillant que l'opération soit placée dans un cadre politique approprié – je renouvelle ma suggestion d'un mandat des Nations unies – et que le Conseil de sécurité en assure la responsabilité effective.

– Parlons de la Macédoine. Vous aviez des relations personnelles privilégiées avec le président Caramanlis... Est-ce que vous comprenez la position grecque sur la Macédoine et la position française ?

– Oui. C'est un débat très singulier, typique de l'ancienneté de notre histoire européenne, qui est de savoir qui a vocation à s'approprier l'héritage politique, historique, culturel de la Macédoine. Le problème est que, République de Yougoslavie, la Macédoine avait été baptisée comme telle du temps de Tito, et qu'il faut trouver une solution.

» Contrairement à l'image un peu outrée que l'on donne parfois, le gouvernement grec a des positions raisonnables. Il ne demande pas des solutions abruptes, et la France propose à l'heure actuelle au Conseil de sécurité une formule consistant à admettre la République de Skopje aux Nations unies, à accepter la reconnaissance en lui donnant un nom de transition, et à charger une instance appropriée de rechercher un nom qui soit acceptable par les deux parties. Les Grecs nous disent, et ils ont raison : quand on fait partie de la Communauté, nos partenaires doivent nous soutenir quand nous rencontrons une difficulté. Lorsqu'un Etat membre a un problème psychologique ou politique, il faut lui manifester des signes de solidarité.

Situation tragique en Russie

– Pensez-vous que la Russie puisse un jour jouer un rôle dans cet équilibre européen ou qu'elle va se contenter de suivre la politique occidentale.

– La situation de la Russie est tragique. Je ne suis pas sûr que nos dirigeants en aient pleinement conscience. On ne peut pas exclure que d'ici à l'été on assiste à des secousses politiques très fortes. Cela est dû à la détérioration de la situation économique et sociale : le taux dramatique d'inflation, le quasi-arrêt d'un grand nombre d'activités économiques en Russie, et également en Biélorussie et en Ukraine. Nous nous rapprochons du seuil ultime de tolérance de la population, et celle-ci fera porter à ses dirigeants actuels, c'est-à-dire à Eltsine et à son gouvernement, la responsabilité de cette situation.

» Nous pouvons aller vers des événements tragiques qui donneraient à notre opinion le sentiment d'un nouveau drame, à une autre échelle que ceux auxquels nous assistons. Notre action n'est pas à la mesure du défi. Vous parliez tout à l'heure de ce qu'on pourrait faire au niveau de la Communauté européenne ; celle-ci est l'entité internationale qui fait le plus, mais elle agit en ordre relativement dispersé, et à une échelle qui reste insuffisante. Pour en revenir au contenu de Maastricht, je pense qu'il serait significatif de déclarer d'intérêt commun le problème de nos relations avec la Russie.

– A court terme, on peut avoir un changement assez net de la diplomatie russe...

– Non. Les Russes ne sont pas en état de rompre avec l'Occident, et je crois qu'ils garderont encore pendant quelque temps un profil modéré. Je crois en revanche qu'on peut arriver à un moment où les Russes prendront leurs distances. Ils en ont donné un signal en Irak, et ils commencent à le faire dans l'ex-Yougoslavie, ce qui veut dire d'abord qu'il y a intérêt à traiter ces dossiers avec eux. Le temps presse si on ne veut pas que les forces dites conservatrices prennent le dessus en Russie. C'est un peu le problème de notre société contemporaine. Elle privilégie ce qui est émotionnel et instantané, et elle ne voit pas venir à l'avance les grands événements. Il peut se faire que, dans quelques mois, le problème russe soit au centre de nos préoccupations. »

Propos recueillis par
CLAIRE TRÉAN
et DANIEL VERNET

La semaine prochaine :
Un entretien avec M. Laurent Fabius.

ESPACE EUROPÉEN

La présidence danoise sous le signe du référendum

Convaincus d'une victoire du « oui », les nouveaux dirigeants de Copenhague accordent une attention particulière à l'élargissement de la Communauté

COPENPHAGUE

de notre envoyé spécial

« PERSONNE *ne doit croire que le « oui » danois lors du deuxième référendum sur Maastricht le 18 mai est acquis. Il va falloir travailler avec acharnement pour l'obtenir »*, affirme Niels Helveg Petersen. Contrairement à Uffe Ellemann-Jensen, son bouillant, prédécesseur, qui n'hésitait pas avant le fameux référendum du 2 juin 1992, à qualifier les adversaires du traité de sombres communistes attardés et à prédire la catastrophe économique en cas de rejet, le nouveau ministre des affaires étrangères a, lui, choisi la prudence. Il sait maintenant que ce n'est pas en effrayant ses compatriotes et en brandissant le spectre de l'isolement qu'il parviendra à les faire changer d'avis.

La plupart de ceux qui ont voté « non » l'an dernier (50,7 % des électeurs) n'étaient d'ailleurs ni des extrémistes ni des communistes – un parti qui a disparu depuis belle lurette de la scène politique – mais des gens estimant simplement que cette « union politique » ne s'imposait pas vraiment. qu'elle rognait la souveraineté de leur pays et qu'on pouvait se contenter de la CEE telle qu'elle fonctionnait jusqu'alors.

Les Danois vont donc se prononcer sur le texte d'un traité taillé à leur mesure lors du sommet d'Edimbourg de décembre : il n'y est plus question de défense commune ou d'union monétaire ni de citoyenneté européenne. Ils savent que leur onze partenaires leur ont fait des concessions importantes et qu'ils ne leur pardonneront certainement pas un deuxième refus. Le Parlement a entamé mercredi 11 février l'examen de trois lois portant sur la ratification de Maastricht et sa version édulcorée. Sept des huit partis siégeant au Folketing approuvent l'ensemble. Seuls les progressistes (extrême droite populiste) font bande à part. Bien que la majorité des cinq sixièmes doive ainsi être réunie, il est politiquement impossible de ne pas donner le dernier mot au peuple.

En ce début de février, les sondages donnent un large avantage du « oui » – entre 54 % et 60 %, selon les instituts. Les femmes avaient, en juin, dans une large proportion rejeté l'Union européenne qui, disait-on bizarrement à l'époque, *« les renvoyait dans leurs foyers et menaçait leurs retraites »*. Elles sont à présent plutôt favorables au document d'Edimbourg.

C'est le cas également des électeurs sociaux-démocrates ; plus de 60 % d'entre eux n'avaient pas suivi les consignes de leur parti, le plus grand du Danemark, qui avait appelé à voter « oui » en dépit de certaines réticences. Ils ne seraient plus aujourd'hui que 32 %. Un renversement lié sans doute au changement de gouvernement et au fait que la coalition actuelle est dirigée par les sociaux-démocrates qui affirment ne pas vouloir aller au-delà du compromis d'Edimbourg, à leurs yeux juridiquement contraignant.

Une sérieuse campagne d'explications

Mais il faut toujours être circonspect dans ce royaume. Les irréductibles du « mouvement du 2 juin » par exemple, qui soupçonnent les gouvernants de faire tactiquement un pas en arrière pour mieux rejoindre ensuite le train européen, ne sont pas encore sortis de leurs tranchées.

Après une année 1992 largement positive sur le plan économique (hausse des exportations, excédents records des balances commerciale et des paiements courants, inflation de l'ordre de 2 %), la stagnation s'est brusquement installée et on prévoit une chute de plus de 10 % de la production industrielle au cours de ce premier trimestre.

D'autre part, un conflit menace d'éclater sur les salaires et cette morosité ambiante pourrait bien être exploitée par les courants anti-CEE qui rejetteront la responsabilité de la crise sur les bureaucrates de Bruxelles. Tous les partis estiment d'ailleurs qu'une campagne d'explications sérieuse est de nouveau nécessaire. La session parlementaire s'achèvera le 30 avril, il restera alors trois semaines pour convaincre.

L'objectif prioritaire du gouvernement de centre gauche pendant ces six mois de délicate présidence européenne par le Danemark est gagner le référendum de mai sur le traité de Maastricht « version Copenhague », ce qui devrait ouvrir la voie ensuite à la ratification par la Grande-Bretagne. *« Il est impératif*, déclarait le premier ministre social-démocrate, Poul Nyrup Rasmussen le 2 février devant le Parlement, *de maintenir le Danemark au sein de la Communauté européenne en tant que membre actif responsable et engagé. C'est tout simplement la base de notre société de bien-être »*.

Pour atteindre ce but il a indéniablement quelques atouts en main puisqu'il est en grande partie l'architecte du « compromis national » qui fut élaboré dans les mois qui suivirent la victoire du « non ». En juin 1992, une réconciliation nationale s'imposait. M. Rasmussen, alors dans l'opposition, devait ressouder un électorat social-démocrate profondément divisé pour affirmer ses ambitions politiques nationales, se présenter comme un homme de consensus et de dialogue capable de tirer les leçons du référendum. Il négocia donc une solution avec le seul parti qui, au sein du Parlement, avait prôné le « non » à l'Union européenne, à savoir les socialistes du peuple, et avec les radicaux (sociaux-libéraux) qui s'étaient démarqués de la campagne pro-Maastricht, trop musclée et sectaire à leurs yeux, du gouvernement de l'époque conduit par le conservateur Poul Schlüter et le libéral Uffe Ellemann-Jensen.

Belle opération à vrai dire pour le pragmatique Poul Nyrup Rasmussen : les Douze à Edimbourg ont entériné *grosso modo* ce fameux « compromis national » et octroyé un statut particulier au Danemark ; M. Rasmussen est aujourd'hui premier ministre (à la tête d'une coalition majoritaire avec les radicaux, le Centre démocrate et les chrétiens) et a ainsi ramené son parti au pouvoir après un séjour de plus de dix ans dans l'opposition. Il a confié à un radical – Niels Helveg Petersen – le portefeuille des affaires étrangères. Quant aux socialistes du peuple, coproducteurs du compromis et rivaux électoraux des sociaux-démocrates, ils appellent maintenant à voter « oui » le 18 mai. Une décision qui ne fait pas l'unanimité dans leurs rangs, mais ces dissensions ne déplaisent pas forcément à M. Rasmussen.

Au cours de ses six mois de présidence, le Danemark entend s'atteler à l'élargissement de la Communauté. Les négociations viennent de commencer avec la Suède, la Finlande et l'Autriche. La Norvège suivra en mars. C'est un dossier important sur le plan intérieur danois, toujours dans la perspective du référendum. Il y a fort à parier que le gouvernement de Copenhague fera valoir que les Danois ne peuvent pas raisonnablement dire « non » le 18 mai alors que leurs cousins nordiques font des pieds et des mains pour entrer dans la CEE.

En partie pour satisfaire l'opinion publique, le gouvernement entend mettre l'accent sur la démocratisation de la Communauté et obtenir davantage de transparence dans les décisions prises par les Douze. Il s'agit de répondre aux critiques des eurosceptiques locaux qui dénoncent constamment la « dictature » de Bruxelles et ses innombrables directives, qu'on connaît bien mieux à Copenhague qu'à Paris. En demandant que la première réunion du conseil des ministres européens qu'il présidait le 1er février à Bruxelles soit retransmise en direct à la télévision, Niels Helveg Petersen ne s'est pas fait que des amis parmi ses collègues et il a admis que l'événement était assez *« ennuyeux et confus »*. Mais, disait-il dernièrement devant la presse étrangère, *« il faut démystifier ce qui se passe derrière les portes. Nous devons faire des expériences de ce genre pour que les débats deviennent plus intéressants pour le public »*, tout en concédant *« qu'il ne s'agira jamais de programmes de divertissement... »*

Les négociations sur le GATT

En dehors du contentieux sur le GATT qui, espère-t-il, sera réglé durant sa présidence, le gouvernement danois veut organiser dans le courant du mois d'avril une réunion des Douze avec la participation de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et, si possible, des représentants de la nouvelle administration américaine, afin d'examiner d'éventuelles actions conjointes en faveur de l'emploi.

En avril également il souhaite rassembler la CEE, l'AELE et les pays d'Europe de l'Est pour discuter des problèmes liés au développement économique et à l'intégration à la Communauté de ces pays. Enfin Copenhague aimerait contribuer activement à la création d'une commission chargée de coordonner les politiques des Etats membres en matière d'accueil des réfugiés, en particulier de l'ex-Yougoslavie et surtout de Bosnie-Herzégovine.

Bien que toute leur attention soit fixée sur le référendum du 18 mai, les nouveaux dirigeants danois entendent exercer une présidence somme toute calme et sérieuse. Le changement de gouvernement n'entraînera aucun bouleversement de la politique étrangère et européenne puisque depuis dix ans, à Copenhague, l'opposition de gauche dictait sa loi dans ce domaine au cabinet minoritaire de centre droit de Poul Schlüter.

ALAIN DEBOVE

LES MINORITÉS

Rester en Voïvodine ?

NOVI-SAD

de notre envoyé spécial

PERDUE au milieu de la forêt enneigée, l'auberge Szelerényi paraît tout droit sortie du XIXe siècle. A quelques centaines de mètres de la frontière hongroise, cette *« csarda »* rustique de Voïvodine s'enorgueillit d'avoir été l'un des repaires favoris de Sandor Kozsa, Robin des bois magyar du siècle dernier. C'est là qu'une quinzaine de nouveaux élus de l'Alliance démocratique des Hongrois de Voïvodine (VMDK) se sont rassemblés, début février, pour fêter leur succès aux élections de décembre. Le repas est aussi traditionnel que le décor : soupe de haricots, salade de choux, le tout arrosé de fityok, une eau-de-vie d'abricot.

Les festivités restent néanmoins modestes. Même si la VMDK a raflé l'écrasante majorité des voix de la communauté hongroise, celle-ci vit dans un climat croissant d'insécurité. Les quelque 350 000 Magyars *représentent la plus* importante minorité de Voïvodine (17 % de la population), l'une des deux provinces – avec le Kosovo – anciennement « autonomes », rattachées à la République de Serbie. Créée en 1990 après la reprise en main de ces provinces par Slobodan Milosevic, la VMDK est le seul parti de minorité réellement structuré de Voïvodine, où cohabitent une vingtaine de nationalités.

Échapper à l'enrôlement

« La raison de ce succès (de la VMDK), *c'est la peur,* estime un enseignant de Novi-Sad, capitale de la Voïvodine. *Menacés, les Hongrois resserrent les rangs. »* Mais avec seulement neuf députés sur deux cent cinquante au Parlement de Serbie, la marge de manœuvre des élus hongrois est quasiment nulle.

Partir ou rester, la question est sur toutes les lèvres. Vingt mille à trente mille jeunes Hongrois ont déjà fui le pays depuis le début de la guerre pour échapper à l'enrôlement dans l'ex-armée fédérale. *« C'est une tragédie, la plupart de ceux qui s'en vont sont des diplômés. Nous sommes en train de perdre notre intelligentsia »*, s'inquiète Istvan Bacskulin, maire de la ville de Kanija, l'un des trois fiefs magyars le long de la rivière Tisa. Les jeunes Hongrois s'estiment délibérément surmobilisés par les autorités serbes pour servir de « chair à canon » : *« Alors que les Magyars ne constituent que 3,2 % de la population de Serbie, ils représentent 12 % des appelés »*, affirme Andras Agoston, président de la VMDK.

La situation économique désastreuse incite aussi au départ. *« Là, ce ne sont pas les Serbes mais l'embargo et les sanctions des Nations unies qui nous poussent à partir »*, s'indigne un ingénieur hongrois au chômage technique. *« Bientôt, il ne restera que des vieux ici »*, constate, amer, le maire de Kanija.

La guerre de la boîte aux lettres

Autant que la guerre et les pressions économiques, les Hongrois redoutent le grignotage permanent de leurs droits. Exemple : l'obligation d'écrire les noms de rues et de villes en serbo-croate. Si à Subotica, l'une des plus grandes villes de Voïvodine, peuplée à moitié de Magyars, la pratique ne s'est pas encore généralisée, c'est surtout pour des raisons matérielles ; mais à l'entrée de la ville l'appellation hongroise (Szabadka) a disparu.

D'autres signes viennent renforcer ce malaise, comme l'apparition de l'hebdomadaire xénophobe *Dani* et l'ubuesque épisode de la « guerre de la boîte aux lettres » installée sur la place principale de Subotica : celle-ci portait une inscription sur les heures de levée du courrier en serbe, français, anglais... mais pas en hongrois ! Il fallut des semaines de protestation pour qu'une plaque en magyar fût enfin ajoutée. Depuis décembre, les ultra-nationalistes du Parti radical serbe de M. Vojslav Seselj occupent trois sièges au conseil municipal.

Jusqu'à présent, les localités hongroises de Voïvodine ont été épargnées par les opérations de *« purification ethnique »*, à l'exception du village de Hrtkovci, où la population est mixte. Mais l'afflux d'environ 600 000 réfugiés serbes de Croatie et de Bosnie, dont près de la moitié sont installés en Voïvodine, leur fait craindre le pire. Depuis l'automne dernier, sept villes magyares ont reçu l'ordre de recevoir un quota de trente mille personnes. Elles refusent cette *« tentative de modification ethnique par la force »*.

Si la communauté hongroise dénonce d'une seule voix ces menaces, un net clivage apparaît sur la marche à suivre entre la VMDK et – schématiquement – les intellectuels magyars de Novi-Sad, plus proches des mouvements d'opposition de Serbie et notamment du Parti réformiste démocratique de Tibor Varady, ministre de la justice dans l'ancien gouvernement de Milan Panic. Ceux-ci sont farouchement opposés à l'idée d'autonomie territoriale défendue par la VMDK. Andras Agoston se défend de toute intention diabolique en soulignant que ce projet est la copie conforme du plan Carrington pour la sauvegarde des droits des minorités serbes de Croatie. A ceux qui l'accusent de *« séparatisme »*, il précise que ce projet ne se fera *« qu'en accord avec le gouvernement de Serbie »*.

Mais qui dit autonomie territoriale dit tracé de frontières, un point sur lequel Andras Agoston demeure très flou. *« Cette forme d'autonomie concerne surtout les zones du nord de la Voïvodine* [collées à la frontière hongroise], *à forte concentration magyare*, dit-il. *Il est encore trop tôt pour parler de frontières, mais, en tout état de cause, elles seront élaborées d'un commun accord. »*

Accusés de faire la politique du pire

Les mouvements d'opposition en Voïvodine accusent la VDMK de faire la politique du pire. *« Seule la moitié de la communauté hongroise vit dans ces zones compactes du nord, où il existe aussi de nombreux Serbes*, insiste György Ozer, du Parti réformiste. *La création d'une entité territoriale provoquera automatiquement une forme de purification ethnique larvée : les Serbes seront encouragés à partir et les Hongrois en dehors de cette enclave subiront une pression énorme pour rejoindre ce ghetto. »*

Les critiques sont encore plus virulentes du côté de la Ligue sociale-démocrate de Voïvodine, qui soupçonne la VMDK de chercher un compromis avec le régime de Belgrade. *« Les buts de Milosevic et d'Agoston sont identiques : ils veulent tous les deux créer des nations homogènes*, n'hésite pas à dire la vice-présidente de la Ligue, Branislava Kostic. *Et, contrairement aux apparences, M. Milosevic peut profiter de la création d'un territoire autonome pour les Hongrois. D'une part, il se débarrasse du problème magyar et, d'autre part, il signe l'arrêt de mort du rétablissement de l'ancien statut d'autonomie pour toute la Voïvodine, qui sera alors complètement avalée par la Serbie. Du même coup, il condamne, à brève échéance, les nationalités non serbes, qui n'auront plus leur place ici. C'est un scénario terrifiant. »*

Y.-M. R.

ESPACE EUROPÉEN

MAGYARS EN EUROPE CENTRALE

En Transylvanie

Démons historiques et ethniques

CLUJ

de notre envoyé spécial

Sur la place principale de la capitale de la Transylvanie, au cœur du contentieux historique entre Budapest et Bucarest, la statue de bronze du roi magyar d'origine roumaine, Matthias Ier, est devenue *« une sorte de Disneyland historique »*, selon l'expression mi-amusée, mi révoltée d'un jeune journaliste. Pour conjurer le *« danger irrédentiste magyar »*, Gheorge Funar, maire de Cluj, tente de noyer le monument hongrois sous une marée de drapeaux tricolores roumains. La croisade de celui qui est aussi président du parti de l'Unité nationale des Roumains (PUNR, 8% aux élections de septembre 1992) vise à humilier ce qu'il considère comme *« le symbole de la domination hongroise sur la Transylvanie»* fortement peuplée de Magyars, mais majoritairement habitée par les Roumains.

La *« guerre des monuments »* inspire des plaisanteries chez les habitants de Cluj qui, tout le monde en convient, vivent en bonne intelligence dans une ville réputée pour sa culture, son humour et sa tolérance. *« Comme Sarajevo avant »*, affirme-t-on, en bons Transylvains *« optimistes de naissance »*, et fâchés d'être au centre d'un conflit où les armes sont encore des livres d'histoire.

« Je n'ai rien contre les Magyars, mais ici nous sommes en Roumanie. Pas question qu'ils écrivent dans leur langue », explique un chauffeur de taxi d'une quarantaine d'années qui approuve aussi l'interdiction, apparemment illégale, décidée par le maire de toute inscription publique en langue magyare. Comme beaucoup de Roumains de Transylvanie, cet électeur de M. Funar a été baptisé d'un nom purement latin, Remus, afin d'échapper à une éventuelle «magyarisation».

Car derrière les discours sur la «bonne entente» se cachent des peurs profondes enracinées dans l'Histoire. La crainte d'abord, exploitée par l'ex-nomenklatura pour se maintenir au pouvoir, de voir éclater un pays partagé pendant des siècles entre trois empires. *« Les Hongrois veulent démembrer la Roumanie. Ils essaient d'atteindre leur but par un diktat international provoqué par le déclenchement d'une guerre civile »*, assure M. Funar, qui a obtenu 11% des suffrages aux présidentielles et affirme que de jeunes Magyars de Transylvanie sont entraînés en Hongrie...

L'implantation électorale du PUNR recoupe presque exactement la carte de l'occupation par les fascistes hongrois en 1940. Dans les villes de Transylvanie non occupées comme Brasov ou Timisoara, la coalition de l'opposition démocratique alliée avec l'UDMR l'a emporté, comme elle l'aurait fait dans le reste de la région si le pouvoir n'avait pas joué la carte nationaliste.

La peur de perdre son identité

Ensuite il y a la crainte plus récente des Hongrois de Roumanie (aussi exploitée par une partie de la nomenklatura magyare pour sauver ses positions) de la poursuite de la politique d'assimilation lancée par Nicolae Ceausescu et de la perte d'une identité. Identité contestée, car *« ils parlent hongrois ici et roumain quand ils voyagent en Hongrie »*, remarque un jeune policier roumain nationaliste. *« Si M. Funar fait enlever le monument devenu symbole du droit d'être magyar en Roumanie, le sang va couler »*, prévient Jozsef Kotö, leader pour le département de Cluj de la puissante Union démocratique des Magyars de Roumanie. L'UDMR représente la quasi-totalité des Hongrois du pays (soit 7% de la population) qui vivent pour la plupart en Transylvanie où ils ne sont cependant majoritaires que dans deux départements situés loin de la frontière hongroise.

La position du nationaliste Funar, élu en février 1992 en agitant une déclaration maladroite du ministre hongrois de la défense qui assurait que Budapest défendrait ses minorités hors des frontières, est pourtant mal assurée. Certes, les autorités de Bucarest ont besoin des parlementaires PUNR pour soutenir le gouvernement minoritaire du Front démocratique de salut national du président Iliescu. Mais plusieurs signes montrent que le pouvoir tente de se débarrasser de M. Funar, à l'heure où il veut normaliser ses relations avec ses voisins. Les questions de fond, comme celle de l'éducation – les Hongrois, « plus avancés », sont plus exigeants que les Roumains – n'en seront pas réglées pour autant.

Mais l'exemple de Tirgu-Mures incite à l'optimisme. Après que des affrontements ethniques (six morts) eurent ensanglanté cette ville, en mars 1990, Hongrois et Roumains ne s'adressaient plus la parole. D'autant plus que seuls des Hongrois ont été condamnés, parfois lourdement, à la suite de ces événements. Pour sortir de l'impassae, l'UDMR et le PUNR dirigent la ville dans *« une monstrueuse coalition »*, selon ses détracteurs, par souci du *« compromis historique »*, selon les « réalistes ».

Cohabitation à Tirgu-Mures

« Après six mois de gestion commune, nous avons réussi à calmer les esprits », estime Gyorgy Nagy, maire UDMR de la ville, secondé par un adjoint roumain et PUNR. Ici comme à Cluj, les opposants hongrois et roumains soulignent que les tensions ethniques ont été aggravées par les *« vieilles structures »* répressives (police politique, armée, justice). Les incidents ont été aussi peu spontanés que les descentes de mineurs à Bucarest, et la Securitate n'y serait pas étrangère.

La manipulation du nationalisme par le pouvoir n'exclut pas l'existence d'un sentiment irrédentiste chez certains Hongrois de Transylvanie. Mais il serait *« aussi minoritaire que l'extrême droite en Hongrie »*, sauf parmi les personnes âgées, estime un jeune Hongrois. Lors de son dernier congrès à Brasov en janvier, l'UDMR a renoncé à sa revendication d'une *« autonomie territoriale »* ressentie comme une volonté *« séparatiste »* par l'ensemble des Roumains.

Un consensus se dégage dans la classe politique pour faire adopter une loi de décentralisation permettant à chaque commune ou département, quelle que soit sa composition ethnique, de gérer ses affaires. Depuis la révolution, convient Laszlo Bordely, député UDMR de Tirgu-Mures, l'enseignement en hongrois s'est amélioré. Mais, souligne-t-il, beaucoup de revendications des Magyars sont encore insatisfaites, comme celle de pouvoir bénéficier d'un cursus complet dans leur langue, universités et écoles techniques incluses. L'exigence d'établissements scolaires séparés de ceux des Roumains, justifiée par une *«tradition historique»*, relance de dangereux débats d'un autre âge et fait aussitôt ressortir les drapeaux.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

Ambiguïtés hongroises

Suite de la première page

« Ce siècle a infligé de cruelles blessures à notre nation, déclarait encore le mois dernier le ministre de la défense, Lajos Für, devant le congrès du Forum démocratique hongrois (MDF), le parti au pouvoir à Budapest. *Quinze millions de Hongrois ont les yeux fixés sur nous. Il nous faut être à la hauteur de ce défi historique »*. Depuis sa victoire électorale de 1990, Jozsef Antall, homme réputé modéré, chef du gouvernement d'un pays qui compte officiellement 10,5 millions d'habitants, se définit comme *« le premier ministre dans l'âme de quinze millions de Hongrois »* – une remarque que ne manquent jamais de relever ses voisins. Dans une région en pleine ébullition, la question des minorités hongroises est-elle explosive? Le nationalisme hongrois porte-t-il en lui la prochaine crise de l'Europe centrale?

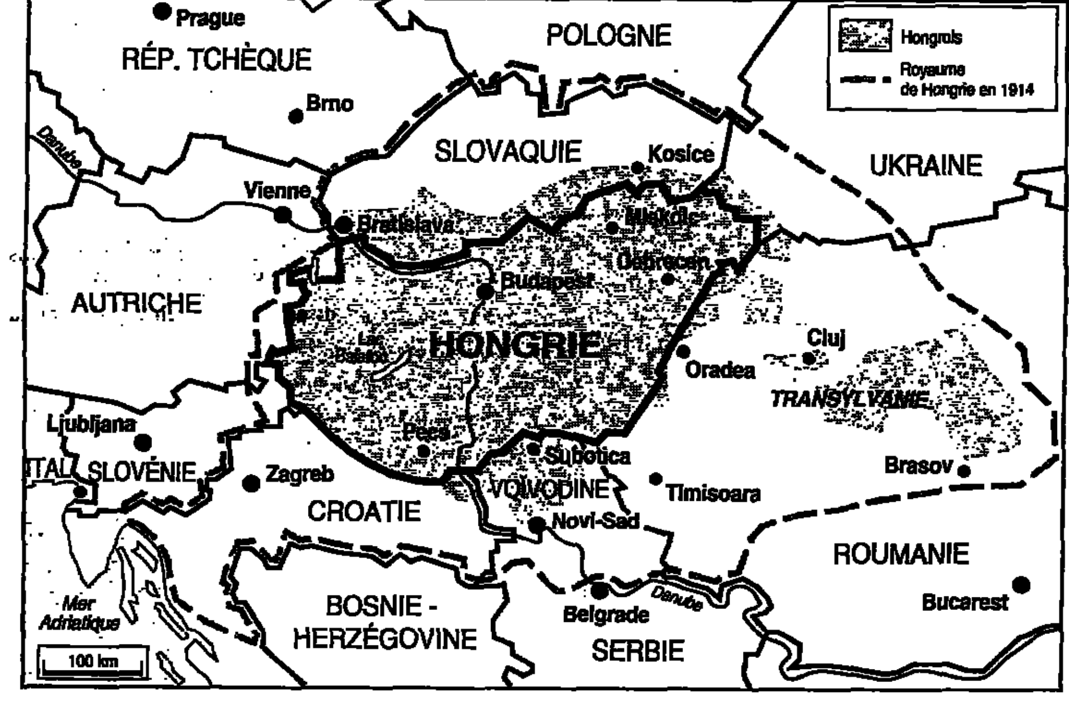
Jailli du post-communisme, le problème des minorités ethniques est difficile à appréhender pour les esprits occidentaux – on l'a vu en Yougoslavie. *« A titre de comparaison*, échafaude un diplomate à Budapest, *essayez d'imaginer une minorité française de dix millions de personnes en Allemagne ! »* Même cette image est trompeuse, puisque l'Allemagne et la France entretiennent des relations privilégiées.

La Hongrie, elle, se voit comme un îlot d'honorable démocratie dans un océan d'incertitudes ; au sud, la Serbie de Milosevic ; à l'est, la Roumanie d'Iliescu ; au nord, la Slovaquie de Meciar. Et si l'on a, à Budapest, quelque indulgence pour l'Ukraine de Kravtchouk, c'est parce que Kiev a bien d'autres chats à fouetter qu'une petite communauté magyare tassée à l'autre bout de la République.

Pas de modification des frontières

« Les Hongrois sont traumatisés par le traité de Trianon, souligne Pal Bodor, originaire de Transylvanie, aujourd'hui éditorialiste au quotidien *Nepszabadsag*, *et la tragédie nationale de nos voisins est de ne pas tenter d'adoucir les souffrances des Hongrois enkystés chez eux. »*

A quelques rares exceptions près, comme le grand démagogue Istvan Csurka, député du MDF, qui n'hésite pas à revediquer un « Lebensraum » hongrois, nul ne parle à Budapest de modifier les frontières. La Hongrie a réussi, en trois ans, à imposer l'image d'un havre de stabilité qui, ne rêvant que de se fondre dans la CEE, n'aurait aucun intérêt à jouer les fauteurs de troubles en Europe centrale. Ses dirigeants ne se trouvent sous aucune pression populaire en faveur des frères hongrois : l'opinion publique, à l'intérieur, se montre beaucoup plus préoccupée par la dégradation du niveau de vie que par les états d'âme magyars.



La hantise des dirigeants de Budapest est de voir leur région assimilée aux Balkans ou au Caucase. Homme d'ordinaire calme et pondéré, Gyula Kodolanyi, conseiller du premier ministre pour les affaires étrangères, n'arrive pas à retenir une certaine irritation lorsqu'on l'interroge sur la politique des minorités. *« Cette question a reçu trop d'attention ces derniers temps*, observe-t-il. *Il n'y a rien de menaçant. Je vous répète avec insistance qu'il n'y aura pas de conflit armé avec la Slovaquie ou la Roumanie. »*

Comment expliquer, alors, l'ambiguïté de multiples prises de position officielles? Budapest a fait de la défense des droits de ses minorités l'un des axes de sa diplomatie. *« Le vrai problème*, nous dit le ministre des affaires étrangères, Geza Jeszenszky, *n'est pas que trois millions et demi de Hongrois vivent hors de Hongrie. Le problème, c'est que leur situation, loin de s'améliorer, s'est parfois aggravée. »* Sous des apparences modérées, M. Jeszenszky use en fait d'expressions lourdes de sens pour évoquer le sort de ces minorités, victimes, dit-il, d'un *« nettoyage ethnique rampant »* puisque, depuis 1920, *« près d'un million de Hongrois ont été forcés de quitter la terre de leurs ancêtres »*.

Aujourd'hui, la situation des Hongrois de Voïvodine est difficile et ceux de Transylvanie vivent dans l'incertitude, tandis que le statut des Hongrois de Slovaquie n'est pour l'instant pas contestable au regard du droit international (1). Or la défense de ces droits se confond de plus en plus avec une revendication d'autonomie, perçue par les pays concernés comme une menace à leur intégrité territoriale.

« L'âme de la nation »

« Ne laissons personne dire que la question des minorités est une affaire intérieure », disait en août dernier M. Antall devant le congrès mondial des Magyars. Il y a une contradiction de fond entre la volonté affichée de stabilité et un certain comportement de « nation-mère », dont le MDF n'a d'ailleurs pas l'exclusivité, même si ses dirigeants s'estiment les seuls à *« pouvoir s'adresser à l'âme de la nation »*. Les partis politiques de Budapest entretiennent des liens étroits avec les organisations des minorités hongroises : les trois chefs des organisations de Voïvodine, de Transylvanie et de Slovaquie ont participé au congrès du MDF, du 22 au 24 janvier à Budapest, et une semaine plus tôt, les six principaux partis politiques hongrois étaient représentés au congrès de l'Union démocratique des Hongrois de Roumanie (UDMR) à Brasov.

Au sein de la délégation du MDF, on remarquait notamment Sandor Csoori, qui a récemment pris la tête, avec la bénédiction de M. Antall, de l'Association mondiale des Hongrois, grâce à laquelle il entend *« renforcer l'identité hongroise et montrer au monde entier ce que veulent les minorités hongroises »*.

L'autonomie revendiquée a plusieurs facettes. Le programme élaboré en avril 1992 par l'Association des Hongrois de Voïvodine (VMDK), dont se sont inspirées les autres organisations, proposait trois formes d'autonomie complémentaires : personnelle, locale et territoriale. Cette dernière semble avoir été mise en sourdine en raison de son impact négatif sur les Etats concernés. Mais Gyula Kodolanyi rejette cette interprétation : *« L'autonomie territoriale a peut-être disparu de la « une » des journaux*, dit-il, *mais pas du programme »* des Hongrois de Roumanie.

D'ailleurs, souligne-t-il, l'opposition roumaine était représentée à ce congrès, *« y compris son chef, M. Constantinescu, qui y a pris la parole. S'il avait été effrayé par le concept hongrois d'autonomie, il ne serait pas venu »*.

Les formations libérales de l'opposition hongroise ne critiquent d'ailleurs pas le concept d'autonomie territoriale : *« dans les pays où il existe un nationalisme agressif, ce peut être un moyen de préserver l'identité nationale »*, fait valoir Istvan Szent-Ivanyi, de l'Alliance des démocrates libres. Le flou qui entoure la définition des autres formes d'autonomie n'est guère plus rassurant pour les gouvernements voisins.

Cet épineux sujet ne favorise évidemment pas les embellies diplomatiques. La Roumanie en est le meilleur exemple : plusieurs signes, ces derniers mois, font apparaître une volonté de rapprochement de Bucarest et Budapest. *« Mais cela ne se fera pas sur la tête de la minorité hongroise*, promet le chef de la diplomatie hongroise. *Le gouvernement roumain doit dialoguer avec les représentants de cette minorité, ils ont des propositions très sensées »*. De leur côté, les dirigeants roumains ne comprennent pas pourquoi Budapest s'entête à refuser d'inscrire dans le projet de traité bilatéral un engagement au respect des frontières établies, pourtant reconnu par le Parlement hongrois en 1990.

Les malentendus s'incrustent

Certains observateurs voient là une excellente occasion de mettre en œuvre cette fameuse diplomatie préventive qui a tant fait défaut en Yougoslavie, en chargeant par exemple une mission européenne d'aider la Hongrie à résoudre son problème avec ses voisins. *« Il serait souhaitable qu'une telle suggestion se concrétise »*, commente le ministre de la justice Istvan Balsai, récemment en visite à Paris.

En attendant, les malentendus s'incrustent, et une étincelle en Transylvanie ou en Voïvodine peut être lourde de conséquences. Comme si de rien n'était, le gouvernement de Budapest travaille actuellement à un projet de loi visant à permettre aux Hongrois de l'émigration, c'est-à-dire vivant en Occident, de voter aux élections en Hongrie. N'est-ce pas là jouer avec le feu, dans la mesure où les Hongrois des minorités pourraient revendiquer le même droit? *« Inimaginable ! »*, répond candidement le ministre de la justice, car *« ceux-là n'ont pas la double nationalité »*. Puisse-t-il être entendu.

SYLVIE KAUFFMANN et YVES-MICHEL RIOLS

(1) Sur la situation des Hongrois de Slovaquie, voir *le Monde* du 30 décembre.



POLITIQUE

La préparation

M. Bérégovoy juge le programme de l'UPF « démagogique et irresponsable »

M. Pierre Bérégovoy a commenté, jeudi 11 février, au cours de son point de presse hebdomadaire, le programme de l'opposition, qu'il a jugé *« démagogique, irresponsable et naturellement dangereux pour notre pays »*.

Le premier ministre a affirmé que, selon M. Michel Sapin, ce projet impliquait *« 100 milliards de francs »* non financés, d'où sa remarque : *« Ou bien la droite fait des promesses sans se faire d'illusions, ou bien elle ponctionnera les ménages par l'augmentation de la TVA (...) ou par l'augmentation de la CSG, contre laquelle d'ailleurs ils s'étaient prononcés. »* M. Bérégovoy a aussi assuré que la mise en application de ce programme se traduirait par un *« démantèlement de l'Etat à travers des privatisations à outrance »*. Il a ajouté : *« En 1986, l'opposition attaquait frontalement l'Etat. Aujourd'hui, l'opposition le prive de ses ressources. C'est une manière déguisée de le démanteler, et on aboutit finalement au même résultat. En 1986, ils attaquaient frontalement la Sécurité sociale. Aujourd'hui, ils la privent de ses ressources, à un moment où il y a des difficultés. »*

Pour le chef du gouvernement, cette plate-forme contient *« des promesses de régression sociale »* : *« L'université inégale, la retraite à la carte, le démantèlement de l'éducation nationale et finalement le démantèlement de notre unité nationale, l'éclatement du revenu minimum d'insertion, la non-régulation des dépenses de santé, alors que nous en avons fait un axe essentiel de la sauvegarde de la Sécurité sociale. »*

« J'ai lu des choses qui me font de la peine »

Le premier ministre a été aussi sévère sur la partie concernant l'emploi, où il n'a pas trouvé *« une idée nouvelle »*. *« Les exonérations de charges sociales pour les nouvelles embauches, lorsqu'elles sont générales*, a-t-il dit, *consisteront à encourager les entreprises à se priver de salariés qui sont aujourd'hui au travail : elles seront incitées à les licencier, pour pouvoir embaucher d'autres personnes qui naturellement ne seraient pas assujetties aux cotisations sociales. »* Pour M. Bérégovoy, il s'agit donc d'un *« programme officiel de démagogie et finalement d'un programme officieux de régression sociale. »*

Interrogé sur les développements de l'affaire mettant en cause les conditions d'achat de son appartement, M. Bérégovoy a démenti avoir *« remis »* sa démission au président de la République. S'adressant aux journalistes, il a déclaré : *« Vous êtes libres de vos commentaires. Si vous voulez que je vous dise que j'ai lu des choses qui me font de la peine, je vous le dis. Je suis convaincu que ceux qui me connaissent ne seront pas troublés par l'exploitation qui est faite de ce prêt, tout à fait légalement enregistré et normalement remboursé. Je n'en dirai pas plus sur ce point. »*

Participant à un premier meeting dans l'Aisne

Les « quadras » du PS veulent retrouver « le cœur à l'ouvrage »

Plusieurs membres du gouvernement et députés socialistes, quadragénaires, apartenant à des courants différents du PS, ont lancé, jeudi 12 février, à Vervins, dans l'Aisne, une campagne qui vise à redonner *« du cœur à l'ouvrage »* aux socialistes qu'ils jugent parfois paralysés par la perspective de la défaite.

VERVINS (AISNE)

de notre envoyé spécial

« Nous ne méritons pas la défaite. » M. François Hollande a résumé de la façon la plus claire le sentiment qui inspire l'initiative qu'il a prise, avec d'autres membres du club Témoin, proche de M. Jacques Delors, de lancer un appel au sursaut face à la désarmante anticipation de la victoire de la droite en mars prochain. Quadragénaires, M. Hollande, député de la Corrèze, Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, Mme Frédérique Bredin, ministre de la jeunesse et des sports, MM. Bertrand Gallet, député d'Eure-et-Loir, Michel Françaix, député de l'Oise, Jean-Pierre Mignard, candidat dans la Nièvre, sont venus à Vervins, jeudi, appuyer leur ami, M. Jean-Pierre Balligand, député de l'Aisne, et lancer, en même temps, leur campagne pour le sauvetage du PS et, plus particulièrement, celui de sa jeune génération, que le scrutin, tel qu'il s'annonce, pourrait priver d'avenir.

Le *« serment de Vervins »*, proposé avec le sourire par M. Hollande, serait, ainsi, celui auquel pourrait souscrire, selon Mme Royal, tous les candidats de gauche décidés à ne pas baisser les bras. M. Léon Schwartzenberg, qui avait appelé les socialistes, dans ces colonnes, à se montrer dignes de leur engagement et de leur histoire (*le Monde* du 27 janvier) a trouvé dans ce groupe de *« copains »* des auditeurs réceptifs. Comme, par surcroît, l'adversaire que l'opposition a désigné à M. Balligand est M. Christian Cabrol, professeur de médecine comme M. Schwartzenberg, l'appui de ce dernier au maire de Vervins était on ne peut plus approprié. L'ancien et éphémère ministre délégué à la santé de 1988 a brièvement critiqué l'inuffisance, à ses yeux, des propositions de l'UPF dans ce domaine, avant de lancer aux quelque six cents personnes présentes : *« Nous sommes au creux de la vague, mais il n'est pas dans la nature des vagues de rester creuses. Regardons vers le haut ! »*

« La politique autrement »

M. Balligand a insisté, lui, sur la volonté, qu'il partage avec ses amis, de *« faire de la politique autrement »* – thème rocardien, – de faire évoluer la démocratie représentative vers une *« démocratie participative »*, associant aux décisions *« les citoyens, les associations, les syndicats, les chefs d'entreprise »*. Il a traité de son sujet favori, l'aménagement du territoire, sans craindre de dire que *« le Front national, les écologistes posent les questions de l'appartenance »*, questions qui ne peuvent pas être laissées sans réponses, lesquelles doivent être cherchées, selon lui, dans la définition de *« territoires »* où les populations puissent éprouver et faire vivre leur identité. Donant l'exemple, il n'a pas manqué de défendre son propre territoire contre les projets de création de dépôts de déchets nucléaires qui inquiètent les habitants de la Thiérache.

M. Hollande, Mmes Royal et Bredin ont consacré une bonne part de leur propos à la critique du programme de l'UPF et à opposer *« projet contre projet »*. *« Le moment est arrivé où il faut, quand même, entrer en campagne »*, a lancé le député de la Corrèze. M. Mignard, qui en mène une difficile dans la Nièvre, s'est brutalement demandé : *« La gauche est-elle devenue inutile ? »*, avant de faire défiler, pour répondre par la négative, les grands ancêtres et les grandes dates d'un combat à ses yeux toujours recommencé. Il faut bien cela pour donner *« du cœur à l'ouvrage »* (titre d'un livre de M. Michel Rocard) aux socialistes en ces temps de désespérance.

P. J.

La LCR veut aider à « reconstruire une véritable gauche »

La Ligue communiste révolutionnaire (LCR) et l'alliance Solidarité, écologie, gauche alternative (SEGA), qui regroupe l'Alternative démocratie socialisme (ADS), animée part M. Marcel Rigout, et l'Alternative rouge et verte (AREV), ont présenté, jeudi 11 février, leurs candidats aux élections législatives.

M. Alain Krivine, porte-parole de la LCR, a indiqué, en présentant une première liste de cinquante candidats, *« qu'entre ce que propose la droite et ce qu'a fait le Parti socialiste il y a l'épaisseur d'une feuille de cigarette »*. Il a ajouté qu'en participant aux élections législatives sous l'étiquette A gauche vraiment, avec deux priorités : l'emploi et la lutte contre l'extrême droite, la LCR entend *« aider à reconstruire une véritable gauche, anticapitaliste, honnête, féministe et internationaliste »*.

SEGA, qui compte parmi ses candidats plusieurs anciens députés ou élus communistes, comme M. Gaston Viens, maire d'Orly (Val-de-Marne), veut centrer sa campagne sur des thèmes liés aux problèmes sociaux et à l'écologie, afin de concurrencer l'entente de Génération Ecologie et des Verts. SEGA ne présentera toutefois pas de candidat contre M. Brice Lalonde à Paris.

La LCR et SEGA ont signé en décembre l'« Engagement pour changer à gauche », dont sont également signataires les amis de M. Jean-Pierre Chevènement, qui présentent leurs propres candidats sous l'étiquette du Mouvement des citoyens, et les membres de la Gauche socialiste, qui disposent quant à eux de l'étiquette PS.

□ **Lutte ouvrière sera présente dans plus de deux cent quarante circonscriptions.** – L'hebdomadaire de l'organisation trotskiste *Lutte ouvrière* daté du 12 février annonce que LO présentera des candidats dans plus de deux cent quarante circonscriptions pour exprimer le *« refus de la politique menée depuis vingt ans par tous les gouvernements successifs, quelle que soit leur étiquette »*. Les candidats de Lutte ouvrière seront présents dans soixante-quatre départements et *« la plupart des grandes villes et centres industriels du pays »*. Mme Arlette Laguiller, porte-parole du mouvement, se présentera dans la 6e circonscription du département de Seine-Saint-Denis.

□ **M. Chirac met en garde contre *« l'illusion monétaire »*.** – M. Jacques Chirac a affirmé, jeudi soir 11 février à Troyes (Aube), qu'il ne se rangeait ni *« dans le camp des contemplatifs qui considèrent que la politique menée aujourd'hui est la seule concevable »* ni dans *« celui des alchimistes qui cherchent la solution dans des manipulations monétaires et dans le retour de l'inflation »*. *« La monnaie ne doit en aucun cas être un enjeu de campagne électorale »*, a déclaré le président du RPR, qui se tient, a-t-il dit, *« à égale distance de deux attitudes »* : celle qui consiste à *« tout miser sur le niveau des taux d'intérêt pour asseoir la parité de notre monnaie »* et celle qui consisterait à *« la manipuler pour relancer la croissance au risque de ne créer que la hausse des prix »*. Ces deux attitudes, a-t-il conclu, *« ont en commun de privilégier l'illusion monétaire »*.

□ **M. Séguin regrette les conditions de négociations de la plate-forme de l'opposition.** – Invité du « Grand'O » sur O'FM, jeudi 11 février, M. Philippe Séguin a affirmé que *« personne d'autre au RPR que les négociateurs »* n'a été *« associé »* aux négociations de la plate-forme commune de l'opposition. *« Je ne sache pas que quelque instance du RPR, formelle ou informelle, ait eu à se prononcer sur ce texte »*, a regretté le député (RPR) des Vosges. Tout en admettant qu'il y a *« des choses importantes dans cette plate-forme »*, M. Séguin a ajouté : *« Cela ne signifie pas que je les approuve forcément. »*

POINT DE VUE

Pour la semaine de quatre jours

par Laurent Fabius

LE chômage est la plaie de centaines de milliers de Français. Le chômage est aussi notre responsabilité, à nous, décideurs politiques, économiques, sociaux, à nous tous, citoyens. Nous avons cru faire de notre mieux, mais nous n'avons pas compris assez vite et nous n'avons pas réagi assez fort. Nous n'avons pas admis à temps qu'il fallait réviser ou remiser les thérapies classiques. Et inventer. La montée du chômage constitue une rupture économique majeure dans l'histoire de nos pays industriels. Elle doit entraîner une rupture aussi profonde dans la manière que nous avons de penser et de conduire nos actions.

Commençons pas ne pas laisser sans réponse des arguments démagogiques ou simplement erronés qui fleurissent en ce moment. A qui fera-t-on croire – la période électorale n'autorise pas tout ! – que le chômage est né en 1981 ? On sait qu'il a commencé à se développer en France en 1973 et n'a quasiment jamais cessé depuis. Faut-il rappeler que, de 1974 à 1981, on est passé de 500 000 à 1 700 000 chômeurs ?

Le chômage, un mal surtout français ? Evidemment, non ! Le cap des trois millions est atteint ou dépassé en Allemagne et en Grande-Bretagne. Quant aux apôtres de l'inflation et de la dévaluation, il faut sans cesse leur indiquer que non seulement ces fausses solutions n'amélioreraient pas notre situation, mais qu'elles l'aggraveraient. Le Royaume-Uni et l'Espagne ont dévalué : leur taux de chômage est supérieur au nôtre.

J'ajoute qu'il serait illusoire de vouloir, comme le proposent certains, obtenir plus d'emplois grâce à moins de droit du travail ou de protection sociale. Les partis de droite l'avaient promis entre 1986 et 1988 avec la suppression de l'autorisation administrative de licenciement. Le CNPF avait même chiffré le bilan par avance : 420 000 emplois seraient sauvés ou créés ! Résultats : le volume des licenciements a battu, en 1987 et 1988, les records de la décennie. L'exemple des politiques de Ronald Reagan ou de Margaret Thatcher démontre d'ailleurs la vanité de ces thèses : après une période factice d'embellie, la croissance du chômage a repris. Mais la « révolution conservatrice » a laissé derrière elle des dispositifs sociaux en lambeaux.

Des freins majeurs

Pourquoi, en réalité, pas plus que ses principaux partenaires, la France ne parvient-elle pas à résorber le chômage ? Ce n'est pas qu'elle soit faible économiquement ou trop protectrice socialement. Tant qu'on n'aura pas compris les raisons vraies, les raisons durables, on ne percevra pas non plus la nécessité de solutions nouvelles.

De 1981 à 1992, notre richesse nationale a augmenté plus vite que celle de nos partenaires. Au cours de cette période, nous nous sommes placés, pour la croissance, au deuxième rang des pays industriels, après le Japon, alors que nous figurions au cinquième rang entre 1974 et 1981. Mais cela dans un contexte de croissance ralentie qui a limité notre expansion. Voilà le premier frein, qui frappe toutes les économies. Et l'effrondement de l'Europe de l'Est, l'enlisement des pays du Sud, les désordres monétaires internationaux laissent mal augurer de la capacité de l'économie mondiale à connaître avant longtemps une croissance forte, une croissance capable à elle seule de résorber le chômage.

Autre frein majeur : nous produisons toujours davantage de richesses avec toujours moins d'emplois. C'est le drame des pays industriels confrontés à la nouvelle révolution technologique. C'est le cas de la France, qui a dû consentir un effort de modernisation trop longtemps différé. Se produit un véritable exode industriel, comme nos parents ont vu l'exode rural. Mais avec une différence de taille : alors que l'industrie avait su accueillir hier les exclus de l'agriculture, les services n'offrent aujourd'hui pas assez d'emplois pour accueillir les exclus de l'industrie. A quoi s'ajoute la tendance aux « délocalisations ». Comme l'économie, le marché du travail est devenu mondial, et nos salariés subissent la concurrence sauvage du Sud et de l'Est.

Telle est la réalité nouvelle : moins de croissance globale, une activité qui ne crée pas assez d'emplois pour absorber l'afflux de population active. D'où la question, l'angoisse qui monte de partout : après les « trente glorieuses », devrons-nous subir fatalement les « trente chômeuses » ?

Ma réponse est : non. Non, si nous comprenons qu'il faut changer profondément la perspective. A configuration inédite, politique également inédite.

Bien sûr, nous devons – ensemble et par de multiples initiatives – rechercher la croissance la plus forte possible, à commencer par l'Europe, tout en la rendant désormais compatible avec le respect de l'environnement. J'appelle cette perspective l'écodéveloppement. Nous devons aussi renforcer la formation et développer en particulier l'alternance formation/entreprise. Tout en sachant que la politique de croissance, l'initiative européenne de croissance, l'amélioration de la formation, ces pistes, si salutaires soient-elles, ne suffiront pas.

Pour une politique de l'emploi

Nous devons parallèlement « activer » la politique de l'emploi. Les sommes énormes que notre pays y consacre doivent, chaque fois que possible, financer l'activité plutôt qu'assurer des allocations. Passer du *welfare* au *workfare*. Cette mutation était en germe dans le volet « insertion » du revenu minimum d'insertion. Elle doit être amplifiée. En poursuivant notamment le développement d'un tiers secteur d'intérêt général : les associations d'insertion, les entreprises intermédiaires, les contrats emploi-solidarité.

De même, nous devons développer l'aide à l'embauche des jeunes sans qualification ou des chômeurs de longue durée et réduire le poids des charges sociales sur les emplois non qualifiés, les plus touchés par le chômage. Non, par une baisse générale des charges, comme le demande la droite : l'effet sur l'emploi serait faible, pour un coût massif, la seule conséquence étant le démantèlement insidieux de la protection sociale. En revanche, un allègement centré sur les bas salaires, c'est-à-dire sur les emplois non qualifiés, en particulier dans les petites et moyennes entreprises, avec une franchise de cotisations sociales sur les premiers 1 000 F de salaire : oui, cette mesure-là peut être efficace.

Nous devons aussi soutenir puissamment le développement des services. La situation du secteur tertiaire lié à l'industrie est comparable en France à ce qu'elle est dans les autres pays industrialisés. Mais nous sommes particulièrement faible pour les services aux personnes, fortement créateurs d'emplois. Les besoins ne manquent pourtant pas : depuis les personnes âgées jusqu'à la garde des enfants, depuis la sécurité à la sortie des écoles ou dans les transports jusqu'à la protection de l'environnement, depuis les pompistes jusqu'à l'accueil dans les commerces, les gisements possibles d'emplois supplémentaires commencent à être bien connus. A cet égard, l'une des pistes les plus intéressantes serait la création d'un chèque-service (sur le principe du chèque-restaurant), qui simplifierait l'aide publique, par exemple pour l'accompagnement des personnes âgées ou pour la garde d'enfants, et permettrait à la fois de faire apparaître une demande solvable et de structurer l'offre de services.

Il faut surtout réduire la durée du travail. C'est un impératif économique et social. C'est aussi un élément fort d'un projet de société.

En un siècle, la durée du travail a diminué de moitié. Depuis une décennie, l'avancement de l'âge de la retraite, la semaine supplémentaire de congés payés, le passage aux trente-neuf heures ont contribué à réduire encore cette durée. Pourquoi ce mouvement d'ensemble devrait-il s'arrêter en 1993 ? Absurde ! Cela doit continuer, cela va continuer. Il n'est pas utopique mais nécessaire de se fixer un objectif ambitieux. Je propose cet objectif : la semaine de quatre jours. C'est-à-dire trente-deux heures, à l'horizon de dix ans, un peu après le tournant du siècle.

Je dis « semaine de quatre jours » d'abord parce que nous savons bien que ce sont les services qui créeront de l'emploi. Or, dans les services, la réduction du temps de travail sur une durée quotidienne n'a pas grand sens : entre la durée légale et la durée réelle, il existe souvent un écart important. On sait aussi qu'il existe un temps incompressible de transport, qui ne se réduira pas, même si la journée de travail est plus courte. J'ajoute qu'en termes d'organisation du travail, pour les entreprises, il s'agit d'une solution beaucoup plus pratique, et qu'en termes d'organisation du temps libre, pour les salariés, c'est une voie beaucoup plus avantageuse.

Comment parvenir à cette réduction ? D'une manière progressive, certainement, à raison par exemple de 2 % par an et sans diminution – au contraire – de la durée d'utilisation des équipements. Avec la loi pour cadre et la négociation sociale pour instrument. En encourageant la même démarche au niveau européen. Personnellement, je ne crois pas à un gigantesque Grenelle du partage du travail. Si les discussions nationales permettent de définir un accord global, elles ne dispensent pas d'une négociation entreprise par entreprise. Sans implication directe des salariés, nous n'avancerons pas.

Cette réduction de la durée du travail ne peut pas signifier réduction des bas salaires. Certes, il n'existe pas de modèle unique, et la plus grande souplesse doit être la règle. Mais inspirons-nous de ce qui réussit, par exemple en Allemagne. La pratique y est celle du partage des gains de productivité. La discussion salariale s'effectue en liaison avec les gains de productivité. Agir ainsi, ce n'est pas remettre l'objectif aux calendes grecques, au contraire. Sur les cinq dernières années, par exemple, le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages a progressé en France au rythme moyen de 3 % par an. Cela voudrait dire qu'à situation constante une diminution de 2 % de la durée du travail se traduirait non par une diminution du pouvoir d'achat, mais par une augmentation voisine de 1 %. Avec la possibilité de centaines de milliers de créations d'emplois à la clé.

La diminution de la durée du travail – que refusent d'envisager les partis conservateurs – est un élément d'une stratégie anti-chômage, mais elle n'est pas que cela. Il n'est évidemment pas sérieux de maudire le progrès ou de pester contre le machinisme. Mais il n'est pas légitime non plus de se prosterner devant le « toujours plus » productiviste. La croissance – il faut rappeler cette évidence – n'est qu'un moyen, au service de l'homme. Quelle serait sa justification si cette croissance n'était plus qu'une machine à créer de l'exclusion, au terme d'un partage sauvage du travail, condamnant les uns à l'hyperproduction et jetant les autres dans l'angoisse du chômage ?

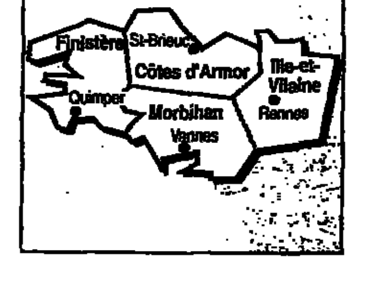
La diminution du temps du travail porte aussi en elle un projet de société, avec une fraction croissante de la vie arrachée au temps contraint pour être consacrée au temps de l'épanouissement individuel, de la formation, au temps de l'activité civique, culturelle, sportive, en un mot, non marchande. Avec des conséquences majeures sur la ville, sur la convivialité, sur la famille, sur la personne, sur la vie. Idéal permanent de la gauche ? Oui, mais aussi anticipation de ce que pourrait être le visage d'une histoire moderne à construire, ce dessein nouveau d'une société à réussir.

► **M. Laurent Fabius est premier secrétaire du Parti socialiste.**

D'UNE RÉGION A L'AUTRE

Bretagne : le socialisme est-il devenu une tradition ?

Bénéficiant d'une solide implantation, les socialistes peuvent espérer mieux résister en terre bretonne que dans le reste de l'Hexagone. Une situation exceptionnelle qui devrait se vérifier une fois de plus dans leur bastion des Côtes-d'Armor





RENNES

de notre envoyé spécial

« Terre de mission » pour la gauche dans les années 70 et, encore, dans les années 80, la Bretagne va-t-elle se révéler, aux élections de mars, sinon une terre de tradition socialiste, du moins une région où le socialisme aussi est une tradition ? Le tableau est en effet encourageant, ici, pour un PS qui subit l'effet du vieillissement dans ses bastions anciens du Nord et du Midi, et qui manque de bases en Ile-de-France, comme en Rhône-Alpes, pour résister à la versatilité des électorats urbains.

Le socialisme breton bénéficie à la fois de sa relative jeunesse et d'une présence déjà longue dans le paysage. S'il n'a jamais approché la majorité au conseil régional et s'il ne gère qu'un département sur quatre, il administre, en revanche, nombre de centres urbains où se concentrent, dans la ville-titre et dans son agglomération, une population importante. Les élections municipales de mars 1989 avaient marqué, sur ce plan, un tournant peut-être décisif, ramenant au PS Brest, qu'il avait perdue six ans plutôt, et lui offrant Quimper, qu'il n'avait pas pu conquérir jusque là, tandis que Rennes, la capitale régionale, Lorient et Saint-Brieuc lui restaient acquises, de même que des villes moins considérables comme Fougères, Redon et Concarneau. Il perdait Morlaix et Guingamp, mais gagnait Lannion, Loudéac, Quimperlé.

Cette implantation socialiste a été souvent favorisée par les difficultés que rencontre la droite pour s'organiser. L'Ille-et-Vilaine est, certes, bien tenue par les centristes et par leur patron, M. Pierre Méhaignerie. Président du CDS en même temps que du conseil général de son département, le maire de Vitré parvient à peu près à faire régner l'ordre, même s'il lui est arrivé de dénoncer les *« méthodes de voyou »* du turbulent Parti républicain, animé par M. Alain Madelin, et si le RPR lui donne, aujourd'hui, du souci. Dans le Morbihan, la férule de M. Raymond Marcellin, depuis bientôt cinquante ans, assure la longévité des notables « indépendants », qu'ils appartiennent au Parti républicain – comme le président du conseil général lui-même, – au CDS ou au RPR. Dans ces deux départements, d'ailleurs, la présence socialiste est fermement circonscrite.

Il en va tout autrement dans les Côtes-d'Armor, dont le secrétaire d'Etat à la mer, M. Charles Josselin, préside le conseil général depuis dix-sept ans sans discontinuité et dont les cinq députés socialistes sortants n'excluent pas tout à fait de fêter leur réélection à la buvette du Palais-Bourbon le 2 avril. Une tradition historique radicale, épaulée ici ou là par un enracinement communiste tenace, a permis au PS de s'installer durablement, en disputant à la droite le terreau démocrate-chrétien. Faute de chefs de file, les conservateurs doivent se contenter le plus souvent du ministère de la parole. Leur position est plus avantageuse dans le Finistère, où ils tiennent le conseil général et quatre circonscriptions sur huit, mais les divisions légendaires de la droite brestoise pourraient, une fois encore, servir ses adversaires.



L'aiguillon écologiste

Dans cette région où l'on s'honore d'avoir toujours maintenu le Front national dans la marginalité et où le « oui » l'avait largement emporté au référendum de septembre dernier sur l'Union européenne, les écologistes représentent depuis plusieurs années déjà l'un des principaux aiguillons des débats politiques. La marée noire de 1978 a transformé les Bretons en pionniers de la lutte contre les dégâts que la recherche du profit fait courir à l'environnement naturel. L'industrialisation de l'agriculture a contribué aussi, par ses conséquences sur le mode et le cadre de vie, à susciter la méfiance devant une certaine conception de la modernité. L'écologisme participe enfin, aux côtés des mouvements régionalistes, du souci qu'éprouvent de nombreux Bretons de préserver leur culture et de résister au nivellement des identités par les mœurs et le modèle de consommation dominants dans l'espace urbain.

C'est précisément dans les villes, où ces élections législatives font souvent fonction d'éliminatoires pour les élections municipales de 1995, que la pression des écologistes se fait particulièrement sentir. A Rennes, l'un des dirigeants nationaux des Verts, M. Yves Cochet, peut mettre en difficulté le maire, M. Edmond Hervé, député (PS) sortant, face au candidat de l'opposition, M. Yvon Jacob, le PDG de Legris Industries, auquel M. Jacques Chirac est venu apporter son appui. Préservé jusqu'à maintenant, par la solidarité que sa rigueur inspire, d'attaques visant son rôle dans l'affaire du sang contaminé (*le Monde* daté 31 janvier-1er février), l'ancien secrétaire d'Etat à la santé pourrait souffrir, cependant, de la décision des magistrats de la Cour de cassation, déclarant prescrite l'action publique pour non assistance à personne en danger. Les candidats de l'opposition dans les deux premières circonscriptions rennaises, M. Jean-Pierre Dagorn (UDF-Perspectives et réalités) et M. Jacob, ont publié une déclaration commune affirmant que *« la vérité s'est déjà fait suffisamment attendre »* et demandant que le Parlement soit réuni sans tarder pour *« requalifier »* la mise en accusation des anciens ministres.

Le débat sur le projet de métro VAL, que l'opposition juge dispendieux, fournit, pour le moment, le principal aliment de la campagne. La critique de la gestion municipale est menée par la droite et par les écologistes, qui avaient obtenu 14 % des voix et quatre élus – dont M. Cochet – aux élections de 1989, mais l'opposition est elle-même divisée. Secrétaire fédéral du RPR jusqu'à sa récente démission, M. Yves Pottier se présente en candidat libre, rival de M. Jacob, dont l'investiture a provoqué, aussi, un conflit avec le CDS. M. Méhaignerie souhaitait, en effet, la candidature d'un autre membre du RPR, M. Claude Champaud, conseiller général, qui avait été l'adversaire de M. Hervé aux élections législatives de 1988. Après sondage, le président du CDS s'était rangé au choix de M. Jacob, non sans envisager, un temps, de lui opposer un concurrent. Les centristes voient sans plaisir le RPR se mettre en position de chef de file pour partir, dans deux ans, à l'assaut de la mairie de la capitale régionale.

L'autre député sortant socialiste est M. Jean-Michel Boucheron, le président de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, auquel son homonymie parfaite avec l'ancien député et maire d'Angoulême, inculpé à la suite de malversations, complique parfois la vie. Il retrouve, en M. Dagorn, un adversaire devant lequel il l'avait emporté dès le premier tour, il y a cinq ans. S'il ne peut songer à rééditer une victoire aussi rapide, M. Boucheron a, néanmoins, quelques raisons d'espérer retrouver son siège. Dans la troisième circonscription de Rennes comme dans le reste du département, la stabilité ne fait pas de doute au bénéfice de l'opposition, dont les candidats sont partout députés sortants. M. Michel Cointat (RPR) devra compter toutefois, à Fougères, avec l'animosité de son ancienne suppléante, Mme Marie-Thérèse Boisseau, centriste déçue de voir l'ancien ministre ne pas « décrocher » à près de soixante-douze ans.

Querelle de Brest

Les mairies sont, aussi, en point de mire des opérations de la droite dans le Finistère. A Brest, le conflit entre le RPR et l'UDF perdure, MM. Bertrand Cousin (RPR) et Yannick Marzin (adhérents directs de l'UDF) disputant une « primaire », qui se veut « organisée », contre le député socialiste sortant, M. Joseph Gourmelon. Ancien président de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, M. Marzin avait déjà conduit, aux élections municipales de mars 1989, une liste concurrente de celle du maire sortant RPR, cette division facilitant le retour de M. Pierre Maille (PS) dans le fauteuil qu'il avait dû quitter six ans auparavant.

M. Cousin, l'un des hauts cadres du groupe Hersant, originaire de Brest, qu'il avait quittée en 1986 pour être élu député dans les Côtes-d'Armor, avait envisagé de prendre la succession de M. Jean-Louis Goasduff, député sortant de Brest-campagne, mais ce dernier ayant décidé de se représenter, il s'est replié sur Brest-ville. Face à M. Gourmelon, bien implanté – *« il pratique la monoculuture de l'arsenal »*, ironise M. Marzin, – les paris sont ouverts, avec un léger avantage pour M. Cousin depuis le succès du meeting de M. Chirac dans la ville.

A Quimper, l'ancien maire, ancien secrétaire d'Etat, ancien sénateur RPR, ancien député apparenté au RPR, aujourd'hui candidat indépendant, M. Marc Bécam, rêve de la défaite de son vainqueur de 1989, M. Bernard Poignant, que les écologistes peuvent mettre en difficulté. Cependant, la candidature de M. Pierre Delignière (Génération Ecologie) ne fait pas l'unanimité parmi les militants de l'environnement, dont le chef de file est ici M. Alain Uguen (Verts), conseiller municipal. A travers le candidat officiel de l'opposition, M. André Angot (RPR), maire d'une petite commune voisine, c'est le sénateur RPR, M. Alain Gérard, qui se prépare pour la compétition municipale, en ne négligeant rien pour tenter de marginaliser M. Bécam. Si M. Poignant peut espérer – avec moins d'assurance que M. Louis Le Pensec, ministre des DOM-TOM, rocardien comme lui – être l'un des socialistes rescapés du département, sa tâche n'est pas facile.

La quatrième circonscription socialiste, celle de Morlaix, devrait être facilement acquise par la droite après le retrait de la sortante, Mme Marie Jacq, élue depuis 1978. Sa collaboratrice, Mme Marylise Lebranchu, aura du mal à combattre l'allant du jeune premier magistrat de la ville, M. Arnaud Cazin d'Honincthun (CDS), auquel certains reprochent, il est vrai, d'être un « turbo-maire », présent seulement en fin de semaine. C'est devenu un comportement courant chez nombre d'élus de la nouvelle génération – prenant exemple sur de grands anciens, comme M. François Mitterrand, lorsqu'il était le patron de la Nièvre, ou M. Marcellin, qui n'habite pas Vannes, – mais il paraît que les habitants du Nord-Finistère n'aiment pas trop cela. Personne ne conteste, toutefois, le talent du major de promotion de l'ENA et l'un des plus jeunes conseillers d'Etat qu'est M. Cazin.

Imprenables Côtes-d'Armor

Celui de M. Jean-Yves Le Drian, qui tente de retrouver à Lorient, dans le Morbihan, son siège de député, laissé à son suppléant après son entrée dans le gouvernement de Mme Edith Cresson comme secrétaire d'Etat à la mer, en mai 1991, est tout aussi reconnu. Sa situation, cependant, est loin d'être facile. Inculpé par le conseiller Renaud Van Ruymbeke dans l'affaire de la SAGES, le maire de Lorient fait valoir qu'aucun lien direct n'a été établi entre les défraiements dont il a bénéficié de la part de M. Michel Reyt, le PDG de ce bureau d'études, et les marchés publics de sa ville. La décision du tribunal administratif de Rennes, qui, le 10 février, a condamné à un an d'inéligibilité son adversaire, M. Michel Godard (UDF), conseiller général et maire de Ploemeur, pour dépassement dans ses dépenses de campagne lors des cantonales de mars dernier, établit un certain équilibre des maladresses...

Les difficultés, pour M. Le Drian, viennent aussi de la situation du port de pêche de Keroman, qui représente quatre mille emplois et dont le plan de redressement est victime des restrictions de crédits entraînés par la contribution de 20 milliards de francs versés par l'Etat aux caisses de retraite. L'ancien secrétaire d'Etat a mobilisé ses amis, au gouvernement, pour obtenir du premier ministre qu'il reconsidère le dossier. Il a à son actif, auprès des Lorientais, d'avoir rétabli le plan de charge de l'arsenal, qui va construire notamment les frégates commandées par Taïwan, et obtenu l'implantation d'un IUT. Autrefois rocardien, ayant rejoint le courant de M. Pierre Mauroy, M. Le Drian est, aujourd'hui, proche de M. Jacques Delors, qui devrait venir lui apporter son appui dans la dernière semaine de février.

L'autre circonscription socialiste du département, abandonnée par M. Jean Giovannelli, qui ne se représente pas, est l'enjeu d'une âpre rivalité, à droite, face au conseiller général socialiste de Pont-Scorff, M. Jean-Yves Laurent. La primaire « officielle » qui oppose M. Michel Morvant (RPR) et M. Pierrick Nevauen (UDF-PR) est compliquée par la candidature de M. Jacques Le Nay, conseiller général et maire de Plouay. Alors que, dans les quatre autres circonscriptions détenues par la droite, les sortants vont vers une réélection tranquille, la confusion qui règne dans celle d'Hennebont traduit l'usure du système Marcellin, alors que l'ancien ministre de l'intérieur, âgé de soixante-dix-huit ans, a estimé ne pas avoir de successeur à Vannes, où il se représente lui-même.

Reste ce que M. Josselin appelle *« l'exception costarmoricaine »*. Vingt ans d'union de la gauche dans les ex-Côtes-du-Nord ont permis au PS de réussir par deux fois le « grand chelem » – cinq députés sur cinq, – en 1981 et en 1988, et l'autorisent à ne pas désespérer du scrutin de mars prochain, loin de là ! Il y a trois ans, aux élections sénatoriales, postérieures aux municipales, la gauche prenait les trois sièges, soit deux socialistes et un communiste. Le PS, dominé ici par les rocardiens avec l'appui des amis de M. Jean Poperen, a subi un recul, comme partout ailleurs, aux élections régionales de mars dernier, mais s'il a perdu, au même moment, trois cantons, il en a gagné deux et gouverne le département avec l'appui des communistes, soit trente sièges, au total, sur cinquante-deux, au conseil général.

C'est ainsi qu'à Guingamp, M. Maurice Briand, bien qu'il ait perdu la mairie il y a trois ans, peut envisager de bénéficier d'un bon report de voix de la part des communistes, dont le candidat, M. Christian Le Verge, maire de Ploumagoar, n'est autre que l'un des trois vice-présidents du conseil général. Encore faut-il qu'il le devance au premier tour, ce qui n'est pas acquis dans ce Trégor rural et bretonnant – mais, aussi, vieillissant, – où le communisme, depuis Marcel Cachin, reste solide. A preuve l'élection cantonale partielle qui avait vu, en décembre dernier, le PCF conserver l'un de ses fiefs, Plouaret.

Alors que le secrétaire d'Etat à la mer, dans sa circonscription de Dinan, et M. Pierre-Yvon Trémel, dans celle de Lannion, devraient se tirer sans trop de mal de confrontations sans surprise, la situation de M. Yves Dollo est plus incertaine à Saint-Brieuc, où le candidat des Verts, M. Jacques Mangold, avait obtenu plus de 22 % des voix aux élections municipales. Il est vrai que M. Mangold est, aujourd'hui, adjoint au maire socialiste, mais il assure que cela n'implique aucun engagement de sa part pour le second tour des élections législatives. De toutes, la circonscription la plus menacée et la plus intéressante est celle de Loudéac, dont le député sortant, M. Didier Chouat, élu maire en 1989, a été battu aux élections cantonales de l'an dernier et subit les conséquences des licenciements à l'usine Olida. Son vainqueur des cantonales est le suppléant de M. Marc Le Fur (RPR), qui rivalise avec l'ancien député, M. Sébastien Couëpel, patron du CDS dans le département.

M. Couëpel est le seul dirigeant qui reste à la droite, néanmoins divisée, après le départ de M. Cousin et la défaite, aux élections cantonales, de M. Yves Sabouret, ancien PDG de La Cinq, qui aurait pu faire figure de modérateur. L'attribution de la circonscription de Guingamp à l'UDF a entraîné la démission du président départemental du RPR (*le Monde* du 4 février), des primaires « sauvages » sont engagées dans trois circonscriptions : M. Josselin n'a peut-être pas tort de parier sur l'« exception ».

PATRICK JARREAU

➤ Nous avons déjà analysé la préparation des élections législatives dans le Limousin, en Alsace, en Languedoc-Roussillon, en Bourgogne et en Auvergne (*le Monde* des 3, 4, 5, 6 et 10 février).

□ **Trois conseillers généraux bretons condamnés par le tribunal administratif de Rennes.** – Le tribunal administratif de Rennes a déclaré, mercredi 10 février, démissionnaires d'office et inéligibles pour un an à une élection cantonale, trois conseillers généraux, en raison d'irrégularités dans les comptes de leur campagne de mars 1992. Il s'agit de MM. Michel Godard, UDF, conseiller général de Ploemeur (Morbihan) et candidat aux législatives, Pierre Etienne, div. d., conseiller général de Loudéac (Côtes-d'Armor), et Jean Rohou, RPR, conseiller général de Carhaix (Finistère).

Finistère : la tradition et l'ouverture

CHATEAULIN

de notre envoyé spécial

Quel visage pour la Bretagne ou, plus modestement, pour ce coin de Bretagne, cette circonscription, due aux ciseaux de M. Charles Pasqua, qui joint l'île d'Ouessant à la presqu'île de Crozon et s'étend jusqu'aux monts d'Arrée ? Il y a celui du député sortant et conseiller général d'Ouessant, M. Jean-Yves Cozan, massif, œil bleu, barbe grise et drue, qu'une casquette de marin et une écharpe blanche achèvent en portrait idéal de patron-pêcheur solitaire et laconique. Il y a celui de M. Kofi Yamgnane, maire – nul ne l'ignore – de la petite commune de Saint-Coulitz, près de Châteaulin, secrétaire d'Etat à l'intégration, Togolais d'origine, le regard attentif, tour à tour souriant et songeur, quelques cheveux blancs corrigeant discrètement l'allure d'étudiant élégant que conserve l'ancien élève des jésuites, venu à Brest, il y a quelque trente ans, pour parachever sa formation.

Ingénieur de l'équipement, socialiste depuis 1983, ancien président d'une association de parents d'élèves, M. Yamgnane a bénéficié, après les élections municipales de mars 1989, de l'attention des médias. Un maire africain en Bretagne ! Choyé par M. Laurent Fabius, considéré avec intérêt par M. François Mitterrand, il est devenu, en mai 1991, le symbole d'intégration dont on avait besoin au gouvernement. Il s'est si bien identifié à ce rôle qu'invité récemment par le comité éditorial du *Figaro* et par son président, M. Alain Peyrefitte, il a entendu ce dernier, député (RPR) de Seine-et-Marne et ancien ministre, suggérer qu'il pourrait rester à son poste après la probable victoire de l'opposition aux élections de mars prochain. Il a refusé, bien sûr, car il estime que *« l'alternance, si elle joue, doit jouer sur l'ensemble de la politique »* et qu'il n'y a pas de « domaine réservé » qui devrait y échapper.

Une campagne de contacts

Ses racines togolaises amènent aussi M. Yamgnane à s'intéresser à ce qui se passe dans son pays d'origine, avec lequel il a gardé des liens dont l'Elysée a jugé utile de se servir. Autant dire que son emploi du temps est pour le moins bousculé. Il s'emploie, néanmoins, à mener dans la circonscription de Châteaulin, après avoir obtenu l'investiture à laquelle avait renoncé la candidate du PS qui avait échoué de peu il y a cinq ans – Mme Yolande Boyer, ancien membre du courant de M. Jean-Pierre Chevènement, – une campagne de contact avec une population dont il est moins directement connu qu'il ne l'est des élus.

Au cours de « réunions-buffets », payantes, prévues au nombre d'une dans chacun des neuf cantons de la circonscription et qui ont rassemblé, jusqu'à maintenant, cent cinquante personnes en moyenne, il défend le bilan de la gauche, mais explique, surtout, que cette partie du Finistère a besoin d'être représentée à Paris et qu'elle ne l'est pas, actuellement, par un élu plus présent sur son terrain que dans la capitale.

Vice-président du conseil général, président du parc régional d'Armorique, M. Cozan est, en effet, un élu... attentif. Ancien responsable national de la Jeunesse étudiante chrétienne, à laquelle M. Yamgnane a aussi appartenu, comme nombre d'autres responsables centristes ou socialistes du département, il a été le collaborateur d'André Colin, ancien président du MRP, dont il avait pris la succession comme conseiller général d'Ouessant à sa mort, en 1978.

Elu député de justesse en juin 1988, M. Cozan a su capter la sympathie des milieux régionalistes, n'hésitant pas à voter, à l'Assemblée nationale, pour le statut de la Corse que l'opposition refusait dans son ensemble, ni à arborer un béret pour manifester, à l'occasion, sa solidarité avec les autonomistes basques. Il croit aux identités régionales comme ferment de développement. *« Il faut être soi-même, comme dit le Sinn Fein irlandais »*, affirme-t-il.

Les électeurs du Centre-Finistère sont appelés à choisir entre deux images de la Bretagne, celle de la tradition et celle de l'ouverture. M. Cozan ne doute pas de l'issue.

P. J.

La préparation des élections législatives

La liste des candidats investis par le Parti communiste

Après les listes des candidats investis par le RPR et l'UDF (*le Monde* du 22 janvier), le PS et le MRG (*le Monde* du 30 janvier), les Verts et Génération Ecologie (*le Monde* du 2 février), le Front national (*le Monde* du 5 février), nous publions celle des candidats investis par le Parti communiste français.

ALSACE

Bas-Rhin. – 1re : Olivier Gebuhrer; 2e : Jean-Baptiste Metz; 3e : Jean-Marie Dupuy; 4e : José Hamm; 5e : Alexandre Guillen; 6e : Jean-Paul Fabacher; 7e : Jacky Dudt; 8e : Michelle Bardot; 9e : Roger Colas.

Haut-Rhin. – 1re : Régine Mariage; 2e : Guy Buecher; 3e : Joseph Siméoni; 4e : Sophie Loux; 5e : Auguste Bechler; 6e : Laurent Muth; 7e : Yves Lourdel.

AQUITAINE

Dordogne. – 1re : Jean-Paul Salon; 2e : Irène Sapir; 3e : René Dutin; 4e : Louis Delmon.

Gironde. – 1re : Vincent Maurin; 2e : Claude Mellier; 3e : Annie Guilhamet; 4e : Didier Iglesias; 5e : Conchita Cimbron; 6e : Bernard Prudhom; 7e : Christiane Gomez; 8e : Pierre Cléaz; 9e : Pierre Augey; 10e : Jean-Louis Arcaraz; 11e : Denis Baldes.

Landes. – 1re : André Curculosse; 2e : Pierrette Fontenas; 3e : André Lafitte.

Lot-et-Garonne. – 1re : Hubert Delpont; 2e : Jean Querbes; 3e : André Garrigue.

Pyrénées-Atlantiques. – 1re : Bernard Ferrer; 2e : Sylvano Marian; 3e : *non désigné*; 4e : Michel Martin; 5e : Gilbert Desez; 6e : Marie-Carmen Ponce.

AUVERGNE

Allier. – 1re : Jean-Claude Mairal; 2e : Pierre Goldberg, d. s.; 3e : André Lajoinie, d. s.; 4e : René Bardet.

Cantal. – 1re : Alain Cousin; 2e : Jean-Pierre Roume.

Haute-Loire. – 1re : André Beal; 2e : Paul Roux.

Puy-de-Dôme. – 1re : Guillaume Laybros; 2e : Louis Virgoulay; 3e : Maurice Vigier; 4e : Alain Cuerq; 5e : André Chassaigne; 6e : Jean-Claude Jacob.

BOURGOGNE

Côte-d'Or. – 1re : Claude Pinon; 2e : Alain Bardot; 3e : Marcel Yanelli; 4e : Jacques Garcia; 5e : Eric Davillard.

Nièvre. – 1re : Daniel Surieu; 2e : André Périnaud; 3e : Cèdre Cadena.

Saône-et-Loire. – 1re : Chantal Bathias; 2e : Louis Cantat; 3e : Dominique Gressard; 4e : André Mathivet; 5e : Michel Chevalier; 6e : Michel Coulon.

Yonne. – 1re : Jean-Marie Langoureau; 2e : Guy Lavrat; 3e : Jean Cordillot.

BRETAGNE

Côtes-d'Armor. – 1re : Jean Derian; 2e : Christiane Nennot; 3e : Gérard Le Cam; 4e : Christian Le Verge; 5e : Hervé Le Bars.

Finistère. – 1re : Piéro Rainero; 2e : Patrick Gardet; 3e : Daniel Maloisel; 4e : Alain David; 5e : Marguerite Pibouleau; 6e : Daniel Creoff; 7e : Guy Laurent; 8e : Madeleine Monfort.

Ille-et-Vilaine. – 1re : Christian Benoist; 2e : Paul Lespagnol; 3e : Eric Berroche; 4e : André Chériaux; 5e : Jean Le Duff; 6e : Jean-Claude Guillerm; 7e : Jean-Charles Le Sager.

Morbihan.-1re : Pierre Joubin; 2e : Michel Le Scouarnec; 3e : Jean-Paul Jarno; 4e : Fernand Luet; 5e : Jean Maurice; 6e : Jean Le Borgne.

CENTRE

Cher. – 1re : Maxime Camuzat; 2e : Jacques Rimbault, d. s.; 3e : Jean-Claude Sandrier.

Eure-et-Loir. – 1re : Dominique Padois; 2e : Gisèle Querite; 3e : Jacques Malnou; 4e : Jean Hardy.

Indre. – 1re : Charles Barrois; 2e : Guylaine Piquet-Debout; 3e : Michel Fradet.

Indre-et-Loire. – 1re : Pierre Texier; 2e : Lucette Chapeau; 3e : Marie-France Beaufils; 4e : Jean-Michel Bodin; 5e : Jean-Paul Moreau.

Loir-et-Cher. – 1re : Jean-Louis Le Moing; 2e : Jean-Claude Delanoue; 3e : Jean-Jacques Mansart.

Loiret. – 1re : Marc Brynole; 2e : Michel Guerin; 3e : Marcel Thomas; 4e : Max Nublat; 5e : Jean-Pierre Lefaucheux.

CHAMPAGNE-ARDENNE

Ardennes. – 1re : Sylvain Dalla-Rosa; 2e : René Visse; 3e : Claude Soulet.

Aube. – 1re : Rémo Jeanmougin; 2e : Jean Lefevre; 3e : Georges Didier.

Marne. – 1re : Claude Lamblin; 2e : Eva Mourot; 3e : Michel Delaitre; 4e : Jean Reyssier; 5e : *non désigné*; 6e : Jacques Perrein.

Haute-Marne. – 1re : Jean-Louis Lanher; 2e : Jean-Luc Bouzon.

CORSE

Haute-Corse. – 1re : Michel Stephani; 2e : François-Xavier Riolacci.

Corse-du-Sud. – 1re : Paul Borelli; 2e : Dominique Bucchini.

FRANCHE-COMTÉ

Doubs. – 1re : Jean-Pierre Adami; 2e : Evelyne Ternant; 3e : Joseph Adami; 4e : Daniel Jeannin; 5e : Alain Vuillaume.

Jura. – 1re : Pierre Gasne; 2e : Francis Lahaut; 3e : Maurice Faivre-Picon.

Haute-Saône. – 1re : Frédéric Bernabe; 2e : Hubert Guerrin; 3e : Francis Monin.

Territoire-de-Belfort. – 1re : Arlette Clerc; 2e : Joël Niess.

ILE-DE-FRANCE

Paris. – 1re : Simone Goenvic; 2e : Jean-François Tournadre; 3e : Nicole Borvo; 4e : Jacques Daguenet; 5e : Alain Lhostis; 6e : Aline Delpature; 7e : Françoise Doriath; 8e : José Espinosa; 9e : Gisèle Moreau; 10e : Daniel Vaubaillon; 11e : Maurice Lassalle; 12e : Raymonde Contensous; 13e : Roger Gauvrit; 14e : Francis Cremieux; 15e : Bernard Diman; 16e : Catherine Malier; 17e : Dominique Dambreville; 18e : Jean Wlos; 19e : Mireille Marchioni; 20e : Martine Durlach; 21e : Henri Malberg.

Essonne. – 1re : Marie-Anne Lesage; 2e : Gérard Lefranc; 3e : Jean Saint Etienne; 4e : Jack Freychet; 5e : Daniel Gouttefarde; 6e : Sylvie Mayer; 7e : Michel Bockelandt; 8e : Lucien Lagrange; 9e : Daniel Perrin; 10e : Claude Vazsquez.

Hauts-de-Seine. – 1re : Jacques Brunhes, d. s.; 2e : Serge Le Guerneve; 3e : Gabriel Massou; 4e : Jacqueline Fraysse, sén.; 5e : Guy Schmauss; 6e : Nadine Garcia; 7e : Jean-Raymond Pacouret; 8e : Bernard Jasserand; 9e : Robert Créance; 10e : Jean-Yves Vasseur; 11e : Janine Jambu; 12e : Marie-George Buffet; 13e : André Aubry.

Seine-et-Marne. – 1re : Perfecto Civit; 2e : Liliane Ganille; 3e : José Ruiz; 4e : Simone Jérome; 5e : Jean-Jacques Jego; 6e : Jean-Pierre Bontoux; 7e : Serge Goutmann; 8e : Daniel Brunel; 9e : Thierry Sovy.

Seine-Saint-Denis. – 1re : Josiane Andros; 2e : Patrick Braouzec; 3e : Muguette Jacquaint, d. s.; 4e : Louis Pierna, d. s.; 5e : Jean-Claude Gayssot, d. s.; 6e : Daniel Mongeau; 7e : Jean-Pierre Brard, d. s.; 8e : Jean-François Meyer; 9e : Jean-Louis Mons; 10e : Bernard Labbé; 11e : François Asensi, d. s.; 12e : Gilbert Klein; 13e : Claude Coulbault.

Val-de-Marne. – 1re : Bernard Ywanne; 2e : Hélène Luc, sén.; 3e : Michel Herry; 4e : Jean-Jacques Hedouin; 5e : Jean-Louis Bargero; 6e : Louis Bayeurte; 7e : Guy Poussy; 8e : Gérard Streiff; 9e : Paul Mercieca; 10e : Jean-Claude Lefort, d. s.; 11e : Georges Marchais, d. s.; 12e : Daniel Picq.

Val-d'Oise. – 1re : Robert Lebastard; 2e : Laurent Dumond; 3e : Robert Hue; 4e : Rosita Jaouen; 5e : Robert Montdargent, d. s.; 6e : René Raymond; 7e : Denis Duvot; 8e : Henri Cukierman; 9e : Michel Toumazet.

Yvelines. – 1re : Joëlle Leroy; 2e : Sylvie Huet; 3e : Chantal Leclerc; 4e : Eugène Seleskovitch; 5e : Alain Bascoulergue; 6e : Pierre Soulat; 7e : Bernard Minguy; 8e : Georges Godin; 9e : Joseph Trehel; 10e : Christian Beaumanoir; 11e : Jackie Hoffmann; 12e : Janine Thomas-Flores.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Aude. – 1re : Henry Garino; 2e : Gérard Chappert; 3e : André Illac.

Gard. – 1re : Alain Clary; 2e : Bernard Deschamps; 3e : René Mathieu; 4e : Gilbert Millet, d. s.; 5e : Fernand Balez.

Hérault. – 1re : Marie-Lise Blanc; 2e : Jacques Bonnet; 3e : Alain Boissonade; 4e : Michel Tali; 5e : Jean-Louis Bousquet; 6e : Guy Bousquet; 7e : François Liberti.

Lozère. – 1re : Gérard Mersadier; 2e : Guy Galvier.

Pyrénées-Orientales. – 1re : Jean Vila; 2e : Antoine Sarda; 3e : Alain Nunez; 4e : Roland Monells.

LIMOUSIN

Corrèze. – 1re : Jean Combasteil; 2e : André Pamboutzoglou; 3e : Christian Audoin.

Creuse. – 1re : Raymond Labrousse; 2e : Alain Teissedre.

Haute-Vienne. – 1re : Claude Toulet; 2e : Joël Ratier; 3e : Annie Barbier; 4e : Jean-Pierre Normand.

LORRAINE

Meurthe-et-Moselle. – 1re : *non désigné*; 2e : Claude Baumann; 3e : Claude Wild; 4e : *non désigné*; 5e : *non désigné*; 6e : Michel Gilles; 7e : Alain Casoni.

Meuse. – 1re : Noël Demange; 2e : Daniel Mayer.

Moselle. – 1re : Patrick Abate; 2e : Robert Lagal; 3e : Christian Mougin; 4e : André Chmielewski; 5e : Fernand Beckrich; 6e : Paul Turlan; 7e : Jean-Claude Brem; 8e : Gérard Auburtin; 9e : Roger Morel; 10e : Luc Corradi.

Vosges. – 1re : Jean-Claude Augay; 2e : Christian Staphe; 3e : Christian Biston; 4e : *non désigné*.

MIDI-PYRÉNÉES

Ariège. – 1re : Lyliane Cassan; 2e : Josée Souque.

Aveyron. – 1re : Guy Drillin; 2e : Jean-Marie Gras; 3e : *non désigné*.

Haute-Garonne. – 1re : Claudie Fontes; 2e : Charles Marziani; 3e : Jean Zanesco; 4e : Sylviane Ainardi, dép. eur.; 5e : Michel Indelicato; 6e : Bernard Marquie; 7e : Michel Veyssière; 8e : André Marquerie.

Gers. – 1re : Gérard Lacaze; 2e : Paul Caperan.

Lot. – 1re : Gérard Iragne; 2e : Jean-Claude Bouzou.

Hautes-Pyrénées. – 1re : Michel Cassagne; 2e : Jean Vieu; 3e : Raymond Erracarret.

Tarn. – 1re : Nelly Foissac; 2e : Josian Vayre; 3e : Elie Cros; 4e : Jacques Cauquil.

Tarn-et-Garonne. – 1re : Joëlle Greder; 2e : Michel Bertrand.

NORD-PAS-DE-CALAIS

Nord. – 1re : Eric Corbeaux; 2e : Jean-Raymond Degreve; 3e : Sylviane Delacroix; 4e : Yves Lemeur; 5e : Jean-Claude Willem; 6e : Maxime Cardier; 7e : Jean-Pierre Marescaux; 8e : Jean-Claude Naveteur; 9e : Didier Roussel; 10e : Francine Vanoverbergue; 11e : Pierre Demessine; 12e : Gérard Miroux; 13e : José Kieckien; 14e : Alain Lenglet; 15e : Gilbert Nugou; 16e : Georges Hage, d. s.; 17e : Pierre Lefebvre; 18e : Edouard Triquet; 19e : René Carpentier, d. s.; 20e : Alain Bocquet, d. s.; 21e : Fabien Thiémé, d. s.; 22e : Claude Wargnies; 23e : Jean Jarosz; 24e : Alain Berteaux.

Pas-de-Calais. – 1re : Lucien Capron; 2e : Martial Stienne; 3e : Luc Jouret; 4e : Georges Bailler; 5e : Jean-Claude Juda; 6e : Michel Sajot; 7e : Jean-Jacques Barthe; 8e : Laurent Portemont; 9e : Lucien Andrics; 10e : Jean-Luc Becart; 11e : Rémy Auchedé; 12e : Jacques Robitail; 13e : Gilbert Rolos; 14e : Yves Coquelle.

BASSE-NORMANDIE

Calvados. – 1re : Christian Langeois; 2e : Marc Bellet; 3e : Jean-Jacques Broudic; 4e : Pierre Mouraret; 5e : Jacques Bayon; 6e : Raymond Prosper Paul.

Manche. – 1re : Guy Lecann; 2e : Yves Guenee; 3e : Erick Pontais; 4e : Rémi Besselièvre; 5e : Jean-Claude Forafo.

Orne. – 1re : Francine Brière; 2e : Jeanne Hardy; 3e : Jean Chatelais.

HAUTE-NORMANDIE

Eure. – 1re : Andrée Oger; 2e : Michel Leblanc; 3e : Francis Courel; 4e Gaëtan Levitre; 5e : Marcel Larmanou.

Seine-Maritime. – 1re : Didier Chartier; 2e : Claude Laine; 3e : Michel Grandpierre; 4e : Patrice Dupray; 5e : Colette Privat; 6e : Maryvonne Rioual; 7e : Gérard Heuze; 8e : Daniel Colliard; 9e : Raymond Lecacheur; 10e : Michel Tieursin; 11e : Christian Cuvilliez; 12e : Christian Pierre.

PAYS DE LA LOIRE

Loire-Atlantique. – 1re : Catherine Gravoille; 2e : Claude Constant; 3e : Michel Moreau; 4e : Jacques Guilbaud; 5e : Gaston Auffret; 6e : Olivier Le Lijour; 7e : Marc Justy; 8e : Jean-Louis Lecorre; 9e : Claudine Morel; 10e : Michel Gouty.

Maine-et-Loire. – 1re : Jack Proult; 2e : Jean Bertholet; 3e : Maryvonne Vigogne; 4e : Raymond Berthelemie; 5e : Jean-Paul Gouraud; 6e : Claude Menard; 7e : Michel Baujon.

Mayenne. – 1re : Jacques Poirier; 2e : Jacques Fourgeaud; 3e : Yannick Peltier.

Sarthe. – 1re : Martin Combe; 2e : Daniel Boulay; 3e : Huguette Herin; 4e : Yvon Luby; 5e : Gilles Le Proust.

Vendée. – 1re : Jo Gallet; 2e : Jean-Claude Martineau; 3e : Jean-Bernard Lecomte; 4e : Albert Deau; 5e : Raymond Pingault.

PICARDIE

Aisne. – 1re : Dominique Lacombe; 2e : Daniel Lemeur; 3e : Michel Cornaux; 4e : Michel Carreau; 5e : Marcel Rousseau.

Oise. – 1re : Thierry Aury; 2e : Solange Schmitt-Trécant; 3e : Maurice Bambier; 4e : Serge Macudzinski; 5e : Gilles Masure; 6e : Jacques Desmoulin; 7e : Jean Sylla.

Somme. – 1re : Maxime Gremetz, dép. eur.; 2e : Danielle Dubois-Sinoquet; 3e : Jacques Pecquery; 4e : Chantal Leblanc; 5e : Daniel Volckcrick; 6e : Jean-Jacques Baron.

POITOU-CHARENTES

Charente. – 1re : Maryse Dumeix; 2e : Simone Fayaud; 3e : Gilles Raynaud; 4e : Robert Lafleuriel.

Charente-Maritime. – 1re : Jacques Bessières; 2e : Patrick Guedon; 3e : Marcel Thomas; 4e : Michelle Carmousse; 5e : Jacques Guiard.

Deux-Sèvres. – 1re : Paul Samoyau; 2e : Max Rouvreau; 3e : Daniel Fasanino; 4e : *non désigné*.

Vienne. – 1re : Jean-Jacques Guerin; 2e : Michel Bodin; 3e : Jean-Pierre David; 4e : Paul Fromonteil.

PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

Alpes-de-Haute-Provence. – 1re : Gérard Paul; 2e : Georges Alliaud.

Hautes-Alpes. – 1re : Jean-Jacques Ferrero; 2e : Bernard Faure-Brac.

Alpes-Maritimes. – 1re : Charles Caressa; 2e : Sylviane Douhet; 3e : Louis Broch; 4e : Charles Belatti; 5e : Louis Fiori; 6e : Marius Papi; 7e : Gérard Piel; 8e : Ghislaine Picot; 9e : Paul Euzière.

Bouches-du-Rhône. – 1re : Ghislaine Abad; 2e : Robert Allione; 3e : Danielle Bleitrach; 4e : Guy Hermier, d. s.; 5e : Paul Biaggini; 6e : Annick Boet; 7e : Jeanine Porte; 8e : Rudy Vigier; 9e : Jean Tardito, d. s.; 10e : Roger Mei; 11e : Danielle Bellan; 12e : Georges Rosso; 13e : Paul Lombard, d. s.; 14e : Luc Foulquier; 15e : Louis Minetti; 16e : Vincent Porelli.

Var. – 1re : Alain Bolla; 2e : Danielle Demarch; 3e : Serge Mammi; 4e : Jean-Pierre Nardini; 5e : Bernard Barbagelata; 6e : Guy Guigou; 7e : Maurice Paul.

Vaucluse. – 1re : Marcelle Landau; 2e : Annick Roche; 3e : Nicette Aubert; 4e : Georges Sabatier.

RHONE-ALPES

Ain. – 1re : Lionel Mornet; 2e : Georges Arpin; 3e : Jean-Pierre Merlo; 4e : Christian Desmaris.

Ardèche. – 1re : Alain Feuchot; 2e : Serge Plana; 3e : Henri Delauche.

Drôme. – 1re : Yvonne Allegret; 2e : Pierre Trapier; 3e : Jean-Pierre Rambaud; 4e : Jacques Faure.

Isère. – 1re : Michel Vannier; 2e : *non désigné*; 3e : Yannick Boulard; 4e : Michel Blonde; 5e : Gaby Soto; 6e : François Ginet; 7e : Louise Carly; 8e : Maurice Poirier; 9e : *non désigné*.

Loire. – 1re : Paul Chomat; 2e : François Brunet; 3e : André Géry; 4e : Charles Fiterman; 5e : Serge Fonton; 6e : *non désigné*; 7e : *non désigné*.

Rhône. – 1re : Guy Front; 2e : Frédéric Gaffiot; 3e : René Chevailler; 4e : Nicole Tisserand; 5e : Madeleine Jorand; 6e : Christian Depierre; 7e : Jean-Pierre Brunel; 8e : Bernard Bonjon; 9e : Michel Lebail; 10e : Michel Freneat; 11e : Martial Passi; 12e : Jean-Marie Mick; 13e : Françoise Pagano; 14e : André Gérin.

Savoie. – 1re : Roger Gandet; 2e : *non désigné*; 3e : Alain Bouvier.

Haute-Savoie. – 1re : Jean-Paul Larese; 2e : André Genot; 3e : *non désigné*; 4e : Roger Martinet; 5e : Philippe Guichardaze.

Mort de Maurice Bourgès-Maunoury

Maurice Bourgès-Maunoury, ancien président du conseil, est mort mercredi 10 février, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Le Parti radical a salué en lui *« un radical exemplaire de la IVe République »*.

Fils d'un polytechnicien, polytechnicien lui-même (promo 1935), Maurice Bourgès, qui accolera à son patronyme celui de sa mère, née Maunoury, était né le 19 août 1914 à Luisant (Eure-et-Loir). Il poursuit des études de droit et de sciences politiques en vue de devenir inspecteur des finances, mais la guerre va faire de lui un résistant héroïque, puis un des personnages politiques les plus importants de la IVe République, appartenant à tous les gouvernements de 1947 à 1958 et présidant même le conseil des ministres pendant cinq mois en 1957.

Mobilisé comme lieutenant d'artillerie, prisonnier, libéré, résistant, il rejoint Londres, est plusieurs fois parachuté dans les maquis où, comme délégué du général de Gaulle auprès de la Résistance de la zone Sud, sous le pseudonyme de « Polygone », il organise des sabotages et succède à Jean Moulin. Grièvement blessé à Autun le 2 septembre 1944, c'est de Gaulle qui lui remet sur son lit d'hôpital la croix de compagnon de la Libération. Nommé colonel à trente ans et sous-chef de l'état-major général au ministère de la guerre, il devient en 1945 commissaire de la République à Bordeaux, succédant à Jacques Soustelle.

Il fait partie de la génération des jeunes résistants, anciens étudiants dont la guerre a marqué le destin, comme Michel Debré et Jacques Chaban-Delmas, son ami d'enfance et de Résistance. Comme eux, il est gaulliste et, comme eux membre du Parti radical. Mais lui y fera toute sa carrière politique. Car ce parti, réputé pour être celui des *« vieilles barbes »*, admet volontiers les « jeunes turcs » qui le réhabiliteront. Elu pour la première fois député de la Haute-Garonne en 1946, il conservera ce mandat jusqu'en 1958. Le retour de de Gaulle l'éloignera de la politique active pour lui permettre d'entamer à quarante-quatre ans une nouvelle carrière dans les affaires industrielles et financières. Il demeurera toutefois, pendant une quinzaine d'années encore, un membre important du Parti radical et une caution pour les résistants.

A trente-trois ans, en novembre 1947, il occupe le premier de ses douze postes ministériels : secrétaire d'Etat au budget dans le gouvernement Robert Schuman. Il sera plusieurs fois affecté à la défense, comme secrétaire d'Etat en 1948, comme ministre, de 1950 à 1952, dans divers gouvernements, puis, en 1955, dans celui de Pierre Mendès France et en 1956-1957 dans celui de Guy Mollet. Ces portefeuilles alterneront avec ceux des travaux publics en 1950, des finances en 1953, de l'industrie en 1954, de l'intérieur en 1955, dans le gouvernement Edgar Faure, puis en 1957-1958 dans le gouvernement Félix Gaillard. De juin à novembre 1957, il sera président du conseil.

Comme ministre des finances, en 1953, il doit tout à la fois négocier avec la Banque de France un relèvement des « avances provisoires » alors nécessaires au gouvernement pour assurer ses fins de mois et avec les Etats-Unis pour qu'ils accroissent leur aide à la France en raison des besoins de la guerre d'Indochine. Mais le gouvernement René Mayer, auquel il appartient, est renversé en mai. Revenu au gouvernement avec Pierre Mendès France, il démissionnera en 1954 pour manifester son désaccord après l'échec de la Communauté européenne de défense et protester contre l'attitude, qu'il juge insuffisamment européenne, du président du conseil. En 1955, il quittera le cabinet Edgar Faure en 1955 lorsque ce dernier dissoudra le Parlement.

Réélu député radical de Toulouse, puis nommé ministre de la défense nationale dans le gouvernement Guy Mollet, il est responsable de la conduite des affaires militaires et chargé de fournir à l'armée les moyens de son combat en Algérie. Il est de ceux qui ne croient pas venue l'heure des négociations avec le FLN, se rangeant parmi les partisans d'une solution militaire en Algérie.

C'est lui encore qui est en charge en 1956 de la conduite militaire de l'expédition franco-anglaise à Suez : il sera le seul, au conseil des ministres du 3 décembre, à s'opposer à l'évacuation de Port-Saïd décidée par les ministres des affaires étrangères français et britannique sous la pression de l'ONU.

Non à la Ve République

Au congrès radical de mai 1957, soutenu notamment par M. Maurice Faure, il s'oppose violemment à Pierre Mendès France sur la politique algérienne. Lorsque le cabinet Mollet – le plus long qu'ait alors connu la IVe République – est renversé, le 21 mai, il est investi, après une longue crise, le 12 juin 1957, comme président du conseil par les socialistes, les radicaux (sauf les mendésistes), la plupart des UDSR (sauf M. Mitterrand), les indépendants et les paysans, tandis que le MRP s'abstient et que les communistes et les poujadistes votent contre.

Il choisit le plus jeune ministre des finances jamais en fonctions, Félix Gaillard, maintient Robert Lacoste en Algérie et nomme André Morice à la défense. Il fait ratifier par l'Assemblée nationale les traités sur l'Euratom et le Marché commun européen, et obtient de nouveaux pouvoirs spéciaux pour l'Algérie. Il présente une loi-cadre relative au futur statut politique d'autonomie des départements algériens. Dans le même temps, les oppositions catégorielles se déchaînent contre la politique économique de Félix Gaillard, qui veut limiter la hausse des prix.

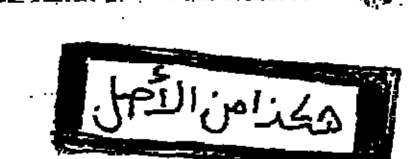
Le 30 septembre, le gouvernement est renversé. Félix Gaillard lui succède à Matignon au bout de trente-cinq jours d'interrègne et le nomme ministre de l'intérieur.

C'est à ce titre qu'il doit affronter, le 13 mars 1958, la manifestation des policiers devant le Palais Bourbon. Réclamant une « prime de danger », les policiers se rendent à l'Assemblée nationale, mais leur revendication professionnelle prend vite une tournure politique contre le gouvernement. Le député poujadiste et ancien commissaire de police Jean Dides interpelle le ministre de l'intérieur, déclenchant un tel vacarme que la séance est suspendue. Le groupe socialiste demande la démission du ministre, que le président du conseil refuse. Celui-ci sanctionne en revanche le préfet de police, M. Lahilonne, et le remplace par M. Maurice Papon, préfet de Constantine. La cohésion du gouvernement est ébranlée. Félix Gaillard tombera le 15 avril, pour être remplacé, le 12 mai, par M. Pierre Pflimlin et, le 1er juin, par le général de Gaulle.

Ce jour-là, Maurice Bourgès-Maunoury refusera de voter pour le général, rejoignant une minorité du Parti radical où figure Pierre Mendès France. Il fera campagne pour le « non » au référendum du 28 septembre sur la Constitution de la Ve République. Largement distancé dès le premier tour des élections législatives, le 23 novembre, dans sa circonscription de Toulouse-Sud, par M. Jacques Maziol (UNR), il se retire pour le second tour et n'exercera plus désormais aucun mandat national. Il se présentera sans succès en 1973 dans les Landes comme radical indépendant, soutenu par la majorité après avoir démissionné du Parti radical en 1970 en raison d'un désaccord profond avec le nouveau président valoisien, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. En 1973, il renoncera à son mandat de conseiller général de Montastruc-la-Conseillère, qu'il occupait depuis 1949.

Depuis lors, Maurice Bourgès-Maunoury avait abandonné toute activité politique. En 1983, il s'était cependant porté garant du rôle de M. Maurice Papon en faveur de la Résistance lors d'un procès où l'ancien préfet avait été mis en cause. Comme témoin également, il était intervenu en 1959 dans une affaire qui défrayait alors la chronique : l'attentat manqué des jardins de l'Observatoire, visant M. François Mitterrand. Maurice Bourgès-Maunoury avait alors révélé au juge d'instruction que l'ancien député poujadiste Pesquet était venu le prévenir lui aussi qu'un attentat se préparait contre lui. L'ancien président du conseil avait précisé qu'il l'avait *« aussitôt éconduit »* et qu'il avait informé la police, voulant ainsi souligner que M. Mitterrand n'en avait pas fait autant.

ANDRÉ PASSERON



DOSSIER

La déclaration de vos revenus de 1992

Vous avez déjà reçu ou vous allez prochainement recevoir les imprimés nécessaires à la déclaration de vos revenus de 1992. En effet, l'administration envoie à domicile jusqu'à la mi-février :

– la déclaration des revenus aux contribuables qui ont déjà souscrit ce formulaire l'an dernier : la plupart des salariés et retraités reçoivent un formulaire simplifié en quatre pages (nº 2042 S) au lieu de six pour la déclaration normale (nº 2042 N) ;

– la déclaration nº 2044 (feuille bleue) aux propriétaires fonciers ayant déclaré l'an dernier des loyers, des fermages ou d'autres revenus des immeubles (redevances d'affichage) ;

– la déclaration nº 2047 (feuille rose) aux personnes encaissant des revenus hors de France ;

– la notice nº 2041 – AM sur la détaxation « Monory » ou la déclaration nº 2048 sur le « CEA » (compte d'épargne en actions) aux contribuables qui ont déclaré les années passées des achats d'actions à ce titre ;

– les déclarations spéciales professionnelles.

Si vous ne recevez pas ces imprimés, vous pourrez les demander à partir du 15 février dans les centres des impôts. Dans les communes où ces services ne sont pas installés, les mairies distribuent des déclarations de revenus (seulement le modèle normal), et des annexes nº 2044 pour la déclaration des revenus fonciers. Enfin, si vous avez réalisé des plus-values sur la vente de valeurs mobilières ou d'immeubles, les déclarations nºs 2074 et 2049 correspondantes doivent être retirées dans les centres des impôts.

Les contribuables qui ont reçu la déclaration simplifiée et qui auraient en 1992 des revenus ou des charges autres que ceux qui sont prévus sur ce formulaire ne doivent pas l'utiliser mais se procurer un imprimé de déclaration normale nº 2042 N (auprès de leur centre des impôts ou, éventuellement, de leur mairie) sur lequel ils indiqueront l'ensemble de leurs revenus et de leurs charges.

La déclaration, que vous devez souscrire pour le mardi 2 MARS 1993, *minuit*, au plus tard, a subi, par rapport à l'an dernier, des modifications pour tenir compte des mesures nouvelles. Celles-ci seront examinées au fur et à mesure de l'exposé des différentes rubriques et signalées par l'adjectif « NOUVEAU ».

Vous êtes dispensé de tout calcul, abattement, déduction ou limitation, qui seront automatiquement effectués lors de l'exploitation informatique de votre déclaration. Nous publions toutefois les barèmes vous permettant de calculer vous-même votre impôt à payer et ainsi de vérifier, lorsqu'il vous sera adressé par l'administration, votre avis d'imposition. En outre, la direction générale des impôts met à nouveau le service de calcul de l'impôt à la disposition des possesseurs d'un Minitel : numéro d'appel (code « IR SERVICE », 36-15).

N'oubliez pas de conserver le double de votre déclaration et toutes les pièces justificatives pendant trois ans, car vos déclarations peuvent être contrôlées pendant cette période.

Comment remplir votre formulaire

Qui doit remplir la déclaration ?

CAS GÉNÉRAL. – La déclaration doit être souscrite par tout foyer dont l'un quelconque des membres perçoit des revenus imposables.

Toute personne disposant d'une résidence principale doit faire sa déclaration. Les personnes qui ne sont pas imposables y ont tout intérêt : l'administration leur adressera automatiquement un avis de non-imposition, qui est utile lors de certaines démarches (ouverture d'un livret d'épargne populaire) ou de demandes à caractère social pour justifier de leurs ressources.

COUPLES MARIÉS. – Ils souscrivent une seule déclaration pour les revenus du ménage. Toutefois les époux mariés sous le régime de la séparation de biens et qui ne vivent pas ensemble font l'objet d'une imposition séparée (chacun en qualité de célibataire).

De même, il y a lieu à déclaration distincte (en qualité de séparé) :

– en cas d'abandon du domicile conjugal pour mésentente, à la condition que les époux aient, chacun, des revenus ;

– en cas d'instance de divorce ou de séparation lorsque les époux ont obtenu l'autorisation de vivre séparément.

MARIAGE EN 1992. – Les couples qui se sont mariés en 1992 devront procéder ainsi :

– chacun souscrit, à son nom comme *célibataire* (éventuellement divorcé ou veuf) et sur le formulaire reçu à domicile, une déclaration de ses propres revenus et, le cas échéant, de ses enfants à charge, pour la période antérieure au mariage (remplir le cadre A, case C (éventuellement D ou V) et ligne X ;

– les deux époux déposent, en outre, une déclaration des revenus du ménage et des personnes comptées à charge pour la période postérieure au mariage (remplir le cadre A, case M et ligne X).

DIVORCE OU SÉPARATION EN 1992. – Comme pour le mariage, les époux doivent déposer une déclaration (en qualité de mariés) pour la période de vie commune antérieure à la séparation ou au divorce (si un des époux ne la signe pas, elle lui est néanmoins opposable) : remplir le cadre A, case M et ligne Y.

D'autre part, chaque ex-époux souscrit, comme divorcé ou séparé, une déclaration personnelle de ses revenus postérieurs au divorce (ainsi que les revenus des enfants dont il a la garde et qu'il compte à charge) en remplissant le cadre A, case D et ligne Y.

DÉCÈS D'UN CONJOINT EN 1992. – Quel que soit le conjoint qui est décédé, les conséquences sont les mêmes : deux impositions sont établies.

Pour les revenus du ménage antérieurs au décès, la personne qui souscrit la déclaration doit remplir le cadre A (M et ligne Z) ;

Pour les revenus personnels de l'époux survivant, postérieurs au décès, celui-ci doit remplir le cadre A (V et ligne Z).

Bien qu'ayant servi la case V (veuf), le conjoint survivant bénéficie pour cette année du nombre de parts correspondant à la situation d'un contribuable marié (toutefois, la demi-part dont pouvait bénéficier le conjoint décédé s'il était invalide n'est pas reportable sur le survivant).

DÉCLARATION SOUSCRITE PAR UN ENFANT A CHARGE. – Le contribuable dont un enfant à charge possède des revenus propres peut demander l'imposition distincte de cet enfant. Dans ce cas, il cesse d'être considéré comme à charge pour le calcul de l'impôt dû par ses parents.

L'imposition distincte est généralement la plus avantageuse, excepté lorsque le revenu de l'enfant ne représente qu'une faible fraction du revenu des parents.

REMARQUE. – Union libre : chacune des deux personnes doit souscrire une déclaration comme célibataire (ou veuve ou divorcée). Si elles ont un enfant, celui-ci ne peut être compté à charge qu'une fois.

Où envoyer la déclaration ?

Adressez votre déclaration au service des impôts mentionné sur la déclaration, en tête de la première page, même si vous avez déménagé (ce service la transmettra alors au centre des impôts de votre nouveau domicile). Si vous envoyez votre pli par la poste, n'oubliez pas d'affranchir l'enveloppe. N'adressez pas votre déclaration au percepteur, il est seulement chargé du recouvrement de l'impôt.

• Si vous n'êtes pas en possession de tous les éléments nécessaires à l'établissement de votre déclaration, vous devez souscrire une déclaration provisoire en précisant les raisons pour lesquelles vous n'êtes pas en mesure de satisfaire à vos obligations.

• Si vous souscrivez plusieurs déclarations (mariage, séparation...), envoyez-les ensemble au centre des impôts du domicile conjugal.

Identification et adresse

1) *Etat civil*. – Outre les rectifications ou compléments à apporter aux informations préidentifiées, l'indication de la date de naissance est très importante pour l'application automatique de certains abattements.

En effet, si vous êtes âgé(e) de plus de soixante-cinq ans ou invalide (titulaire d'une pension d'invalidité de guerre ou d'accident de travail d'au moins 40 % ou titulaire de la carte d'invalidité), vous bénéficiez d'un abattement de 9 120 F si le revenu net global de votre foyer n'excède pas 56 400 F ; il est de 4 560 F si ce revenu est compris entre 56 400 F et 91 200 F ; il est doublé si votre conjoint répond aux mêmes conditions. L'ordinateur déduira automatiquement cet abattement.

2) *Adresse*. – Si vous avez déménagé en 1992, précisez votre nouvelle adresse au cadre 3 de la déclaration. En cas de déménagement après le 1er janvier 1993, indiquez votre nouvelle adresse page 6 de la déclaration normale ou page 4 de la déclaration simplifiée. Si vous souscrivez la déclaration au nom d'une succession, indiquez vos coordonnées.

3) *Signature*. – Il faut prendre soin de signer la déclaration. Chaque époux doit signer.

4) *Profession*. – L'emplacement réservé, sur le formulaire simplifié, à cette mention étant assez limité, en particulier si vous avez plusieurs caisses de retraite, indiquez les sigles des organismes payeurs.

Situation de famille

La situation qui a été retenue pour votre dernière imposition est préimprimée page 1, dans le cadre 4 de la déclaration que vous avez reçue à domicile. Si votre situation ne s'est pas modifiée en 1992, vous ne devez porter aucune mention spéciale sur votre déclaration. En particulier, vous n'avez pas à remplir le cadre A (page 2). Si, au contraire, votre situation s'est modifiée ou si la situation imprimée est fausse ou incomplète, remplissez le cadre A de la page 2, intitulée « situation de famille en 1992 » ; il en est ainsi, notamment, en cas de mariage, séparation, divorce ou décès du conjoint en 1992 (n'oubliez pas d'inscrire la date correspondante, ligne X, Y ou Z, qu'il s'agisse de la déclaration antérieure ou postérieure à ces événements).

• Les célibataires, veufs ou divorcés invalides ayant des charges de famille bénéficient d'une demi-part supplémentaire de quotient familial.

• Les ménages ont droit à une demi-part supplémentaire lorsque l'un des conjoints remplit une des conditions suivantes :

– il est titulaire, pour une invalidité d'au moins 40 %, d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre ;

– il est titulaire d'une pension d'invalidité pour accident du travail de 40 % au moins ;

– il est titulaire de la carte d'invalidité prévue à l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale.

Les ménages où les deux conjoints sont invalides bénéficient d'une part supplémentaire.

Si la carte d'invalidité a été demandée à la mairie avant le 1er janvier 1993, mais n'est pas encore attribuée, inscrivez la date de la demande à l'emplacement prévu pour le numéro et la date de la carte.

• Une demi-part supplémentaire est accordée aux ménages lorsque l'un des conjoints a plus de soixante-quinze ans et est titulaire de la carte du combattant. Cet avantage ne peut se cumuler avec les majorations de quotient familial prévues en cas d'invalidité.

• Les personnes de plus de soixante-quinze ans, célibataires, divorcées ou veuves n'ayant pas d'enfant à leur charge ont droit à une part et demie de quotient familial au lieu d'une part si elles sont titulaires de la carte du combattant ; le même avantage est octroyé aux veuves âgées de plus de soixante-quinze ans des personnes mentionnées ci-avant.

Attention ! Une personne seule n'ayant pas de charge de famille a droit, au maximum, à une part et demie (les demi-parts supplémentaires ne se cumulent pas).

Personnes à charge

L'administration imprime, dans le cadre 5 de la première page, les personnes à charge déclarées l'an dernier, à l'exception des enfants qui ne sont pas de droit à charge et qui doivent souscrire une demande de rattachement, auquel cas il y a lieu de remplir le cadre C de la deuxième page.

Vérifiez scrupuleusement les mentions préimprimées dans ce cadre 5, et en cas d'erreur, omission, ou si un enfant n'est plus à charge, remplissez, à la page 2, le cadre C en cas de rattachement d'enfants majeurs ou mariés à votre foyer fiscal, le cadre B pour les autres enfants et personnes à charge, de manière à indiquer la situation qui doit être retenue : vous devez obligatoirement mentionner dans les cases appropriées le nombre des personnes à votre charge qui remplissent les conditions énumérées face à ces cases et rappelées ci-après, et indiquer les deux derniers chiffres de leurs années de naissance.

Pour le calcul de l'impôt, vos charges de famille sont appréciées au 1er janvier (ou au début de la période d'imposition s'il est postérieur au 1/1) ou au 31 décembre 1992 (ou à la fin de la période d'imposition si elle se situe avant le 31/12) selon la solution la plus avantageuse.

Si vous souscrivez une déclaration pour la première fois et si vous avez des personnes à charge, remplissez les cadres B et C. Faites de même si, ayant reçu une déclaration simplifiée, vous devez utiliser un imprimé de déclaration normale nº 2042 N parce que vous avez des revenus ou des charges correspondant à des rubriques n'existant pas sur le formulaire simplifié.

LES ENFANTS A CHARGE

Tout enfant né en 1992, enregistré à l'état civil, est compté à charge même s'il est décédé en cours d'année.

Vous bénéficiez d'une part entière, au lieu d'une demi-part, pour chaque enfant à charge à partir du troisième enfant.

Vous pouvez compter à charge vos enfants ou ceux de votre conjoint, légitimes ou naturels, adoptifs ou recueillis à votre foyer au cours de leur minorité (s'ils sont, dans ce dernier cas, à votre charge effective et exclusive) :

1) VOS ENFANTS CÉLIBATAIRES

a) ENFANTS AGÉS DE MOINS DE DIX-HUIT ANS. – Les enfants âgés de moins de dix-huit ans au 1er janvier 1992, ainsi que les enfants nés en 1992 et les infirmes, quel que soit leur âge, peuvent être comptés à charge (les enfants infirmes titulaires de la carte d'invalidité donnent droit à une demi-part supplémentaire ; ils comptent donc pour une part ou une part et demie, si vous avez au moins trois personnes à charge). S'ils ont perçu des revenus, ceux-ci doivent alors être ajoutés aux vôtres.

– *Cas des parents divorcés ou séparés*. – L'enfant est considéré à la charge du parent qui en a la garde (soit par décision judiciaire, soit de fait lorsqu'il n'y a pas eu de jugement).

Le parent qui n'en a pas la garde ne peut pas le déclarer à charge, mais peut déduire de ses revenus la pension alimentaire qu'il verse pour lui.

En cas d'exercice conjoint de l'autorité parentale, l'enfant est à la charge du parent chez lequel il réside habituellement, conformément à la décision du juge. En l'absence de cette indication et si les enfants sont hébergés alternativement par chacun des parents, ces derniers doivent alors désigner d'un commun accord celui d'entre eux qui doit les compter à charge et qui bénéficiera ainsi de la majoration du quotient familial. L'autre parent peut déduire de ses revenus le montant de l'obligation alimentaire. Si vous êtes dans ce cas, joignez une note explicative à votre déclaration.

b) ENFANT AYANT ATTEINT L'AGE DE DIX-HUIT ANS EN 1992. – Vous pouvez le compter à charge tout en déclarant seulement les revenus qu'il a perçus avant la date de sa majorité.

L'enfant, de son côté, déclare les revenus qu'il a perçus depuis la date de sa majorité.

c) ENFANTS AGÉS DE PLUS DE DIX-HUIT ANS. – Ils sont, en principe, imposés à leur propre nom. Ils peuvent toutefois demander à être rattachés au foyer fiscal de leurs parents s'ils remplissent l'une des conditions suivantes :

– être âgés de moins de vingt et un ans ;

– être âgés de moins de vingt-cinq ans pour les étudiants ;

– effectuer leur service militaire légal, quel que soit leur âge.

L'OPTION POUR LE RATTACHEMENT

Cette option, annuelle, est irrévocable.

• Pour formuler cette option, utilisez la demande de rattachement figurant dans le cadre C de la page 2 de la déclaration normale ou simplifiée.

• L'accord du parent est considéré comme établi dès lors qu'il a déclaré l'enfant à charge et a joint à sa déclaration l'option pour le rattachement.

Le contribuable qui accepte le rattachement bénéficie d'une demi-part supplémentaire ou, dans certains cas, d'une part.

• Le rattachement entraîne, pour le ou les parents, l'obligation d'inclure dans leurs revenus ceux perçus par l'enfant *pendant l'année entière*.

– *Cas des parents divorcés ou séparés*. – Le rattachement peut être demandé à l'un ou l'autre des parents, mais jamais aux deux à la fois.

2) VOS ENFANTS MARIÉS OU CHARGÉS DE FAMILLE

Lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

– être âgés de moins de vingt et un ans,

– être âgés de moins de vingt-cinq ans lorsqu'ils sont étudiants,

– effectuer leur service militaire quel que soit leur âge,

ils peuvent opter pour le rattachement au foyer des parents (ou de l'un d'eux si ces derniers sont séparés).

• Ce rattachement est global : il s'applique au jeune ménage, même lorsqu'un seul des époux remplit les conditions pour être considéré à charge et, le cas échéant, à leurs enfants.

• Il peut être demandé à la famille de *l'un ou l'autre* des conjoints (jamais aux deux).

• L'avantage accordé au parent bénéficiaire de ce rattachement prend la forme d'*un abattement sur le revenu de 22 730 F par personne prise à charge*.

• Les revenus du jeune ménage sont imposés avec ceux du foyer de rattachement.

• En cas de mariage en cours d'année d'un enfant âgé de plus de dix-huit ans, un même contribuable ne peut, à la fois, bénéficier d'une majoration du nombre de parts et d'un abattement.

3) VOS ENFANTS INFIRMES

Ils peuvent être comptés à charge quel que soit leur âge (ils donnent droit à une part s'ils sont titulaires de la carte d'invalidité). Mais, pour un enfant infirme majeur, vous pouvez renoncer à le compter à charge et déduire la pension alimentaire que vous lui versez (dans la limite de 22 730 F). Cette pension n'est pas soumise à l'impôt au nom de l'enfant s'il s'agit de frais de séjour payés à un établissement hospitalier.

4) VOS ENFANTS EFFECTUANT LEUR SERVICE MILITAIRE

Ils peuvent demander à vous être rattachés, quel que soit leur âge (pour l'option, voir plus haut).

Le service national au titre de l'aide technique ou de la coopération technique équivaut fiscalement au service militaire.

REMARQUE. – POUR LES ENFANTS MAJEURS : il est possible de déduire une pension alimentaire au lieu de les compter à charge. Cette mesure est surtout intéressante lorsqu'il n'est pas possible de compter un enfant à charge (étudiant de plus de vingt-cinq ans ou enfant de plus de vingt et un ans à la recherche d'un emploi). Elle permet également, en cas de divorce ou de séparation, au parent non bénéficiaire du rattachement et versant une pension à son enfant majeur de la déduire de ses revenus.

Les modalités et limites de déduction sont exposées plus loin sous le chapitre « Charges à déduire-Pensions alimentaires ». Si vous déduisez une telle pension, vous ne devez pas compter l'enfant à charge.

5) LES PERSONNES INVALIDES (AUTRES QUE VOS ENFANTS)

Il est possible de compter à charge toute personne invalide recueillie à votre foyer, sans qu'il soit nécessaire qu'il existe un lien de parenté entre elle et vous-même et sans exclusion en fonction du montant des ressources (elle donne droit à une part, ou une part et demie si vous avez au moins trois personnes à charge). Les conditions sont les suivantes :

– la personne doit obligatoirement vivre en permanence sous votre toit ;

– elle doit être titulaire de la carte d'invalidité d'au moins 80 % (carte prévue par l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale).

Bien entendu, vous devez, en contrepartie de cet avantage, déclarer ses revenus avec les vôtres, dans la catégorie correspondante (par exemple « Pensions, retraites, rentes... »).

Pour vos revenus et vos charges, ne portez jamais les centimes. Arrondissez au franc.

DOSSIER

1. – Traitements, salaires et pensions

Doivent être déclarés les rémunérations principales (salaires, primes, traitements, soldes, gages, indemnités) et les gratifications et pourboires notamment.

a) SALAIRES, AVANTAGES EN NATURE ET INDEMNITÉS JOURNALIÈRES.

• Si vous ne percevez que des salaires qui ne donnent pas lieu à une déduction supplémentaire, vous n'avez que cette colonne à remplir, la déduction de 10 % pour frais professionnels étant calculée et déduite directement par l'ordinateur (pour chaque bénéficiaire, le minimum de déduction pour frais professionnels est de 2 120 F au lieu de 2 060 F antérieurement, sans toutefois pouvoir excéder le montant brut des salaires encaissés).

Cette déduction de 10 % est limitée à 70 900 F. Elle couvre les frais professionnels courants (trajet du domicile au lieu de travail, frais de repas, de vêtements spéciaux, de documentation, etc.) dont le remboursement constituerait une allocation imposable.

• Vous devez ajouter à votre salaire les avantages en nature si votre employeur vous loge, vous nourrit, vous fournit des prestations ou des marchandises (eau, gaz, chauffage, électricité...) ou met une voiture à votre disposition. Ces avantages doivent être évalués pour leur montant réel. Toutefois, pour la nourriture et le logement, et si votre salaire n'a pas dépassé 144 120 F en 1992, vous pouvez les évaluer d'après le tarif prévu en matière de sécurité sociale.

b) CAS PARTICULIERS.

• *Salaires versés aux apprentis munis d'un contrat régulier d'apprentissage.* – Ne déclarez que la fraction du salaire excédant 41 700 F.

• *Service national.* – Les sommes et avantages en nature dont bénéficient les militaires non officiers pendant la durée légale du service national ou la durée correspondant à ce service national pour les engagés ne sont pas imposables. Il en est de même des indemnités perçues par les jeunes gens affectés au service de l'aide technique et de la coopération.

• *Etudiants.* – En dehors des indemnités des stages obligatoires (n'excédant pas trois mois) des élèves des écoles techniques, qui sont exonérées, les rémunérations perçues par les étudiants qui travaillent pendant la période des congés scolaires sont imposables selon les règles du droit commun.

En revanche, les bourses versées aux étudiants en fonction de critères de ressources pour leur permettre de poursuivre leurs études lorsqu'ils appartiennent à des familles modestes ne sont pas imposables.

• *Travailleurs privés d'emploi.* – Toutes les allocations de chômage versées par les ASSEDIC ou le FNE sont imposables.

REMARQUE. – Les allocations versées avant le 15 juillet 1987 par les ASSEDIC employées pour l'acquisition de parts sociales d'une société coopérative ouvrière de production en constitution et pour lesquelles le report d'imposition avait été demandé doivent être comprises dans les revenus imposables de 1992 si les parts ainsi acquises ont été cédées ou rachetées en 1992.

Les allocations versées entre le 15 juillet 1987 et le 31 décembre 1992 pour créer ou reprendre une entreprise, quelle que soit sa nature, ne sont imposables au titre de 1992 que si, au cours de cette année :

– vous avez cessé totalement et définitivement votre activité;

– vous avez cédé votre entreprise ou les actions ou parts de la société créée ou reprise.

Par exception, les allocations versées entre le 15 juillet 1987 et le 8 janvier 1988 sont exonérées d'impôt si vous avez cessé votre activité.

– L'apport de l'entreprise individuelle, créée à l'aide des allocations ASSEDIC, à une société, ne fait pas perdre le bénéfice de l'exonération sous réserve que les titres reçus en contrepartie de l'apport soient conservés jusqu'à l'expiration de la cinquième année suivant celle du versement des allocations et que l'apporteur exerce effectivement le contrôle de la société.

• *Dirigeants de société.* – Les allocations forfaitaires pour frais d'emploi doivent être ajoutées au salaire dans tous les cas, ainsi que les remboursements en cas d'option pour la déduction des frais réels ou de déduction supplémentaire.

L'administration admet qu'une allocation de frais de déplacements calculée en fonction du barème kilométrique qu'elle publie chaque année ne revêt pas un caractère forfaitaire s'il est justifié du nombre de kilomètres parcourus, mais constitue un « remboursement ». Toutefois, il est indispensable de préciser la date, l'objet et l'importance des déplacements, à défaut de quoi il s'agirait d'allocations forfaitaires imposables.

Parmi les remboursements de frais exonérés – sauf option pour les frais réels ou une déduction forfaitaire supplémentaire, – le fisc admet : les frais de déplacements professionnels autres que les trajets du domicile au lieu du travail (restauration, transport, hôtel), les invitations professionnelles au restaurant, les cadeaux offerts aux relations professionnelles, à condition qu'ils soient appuyés de justificatifs.

• *Déduction des intérêts d'emprunts contractés pour souscrire au capital de sociétés nouvelles ou pour participer à des opérations de rachat d'entreprises.* – Peuvent être déduits du salaire les intérêts des emprunts contractés à partir de 1984 :

– pour souscrire au capital d'une société qui se crée (ou d'une SCOP issue de la transformation d'une société précédente) dans laquelle l'intéressé sera salarié;

– pour racheter l'entreprise dans laquelle le contribuable exerce un emploi salarié. Le montant déductible ne peut excéder 50 % du salaire versé par la société nouvelle ou rachetée, ni la somme de 100 000 F.

Ces limites sont portées à la totalité du salaire versé par la société rachetée et à 150 000 F pour les intérêts des emprunts contractés du 15 avril 1987 au 31 décembre 1991 pour le rachat d'entreprise par leurs salariés.

Pour les emprunts contractés à compter du 1er janvier 1992 pour le rachat d'entreprises par leurs salariés, le montant des intérêts déductibles ne peut excéder le montant brut du salaire versé par la société rachetée, ni 100 000 F. Les opérations de rachat d'entreprises par leurs salariés effectives à partir du 1er janvier 1992 ouvrent droit, soit à la déduction des intérêts d'emprunts, soit à la réduction d'impôt prévue spécialement pour ces opérations *(voir ci-après « charges ouvrant droit à des réductions d'impôt », § h).*

En tout état de cause, la déduction des intérêts de ces emprunts n'est autorisée que si les titres sont conservés cinq ans au moins et si des justificatifs nécessaires sont joints à la déclaration.

• *Indemnité de départ à la retraite ou en préretraite.* – En cas de départ volontaire, l'indemnité est exonérée dans la limite de 20 000 F.

En cas de mise à la retraite sur décision de l'employeur, l'indemnité est exonérée à hauteur du montant de l'indemnité de mise à la retraite prévue par la convention collective de branche (avec minimum de 20 000 F).

Le surplus est imposable, mais peut donner lieu, sur demande expresse du contribuable, à l'application du système du « quotient » qui permet d'atténuer l'effet de la progressivité du barème de l'impôt sur le revenu. Les contribuables qui font ce choix indiqueront le montant de ce surplus imposable à la page 6 de la déclaration, cadre O, ligne 0XX.

Au lieu de l'application du système du « quotient », il est possible de demander que la fraction imposable de l'indemnité de départ volontaire en retraite ou de mise en retraite perçue en 1992 soit répartie pour sa taxation par quarts sur l'année 1992 et les trois années suivantes (1993 à 1995). Il faut en faire la demande par note jointe à la déclaration. Une fois exercé, le choix pour cet étalement sur les années à venir est irrévocable.

• *Primes de départ volontaire.* – Elles sont imposables et peuvent donner lieu à application du système du « quotient » sur demande du contribuable.

Toutefois, les indemnités de départ volontaire versées dans le cadre d'un plan global de réduction d'effectifs sont exonérées à concurrence du montant de l'indemnité qui aurait été perçue en cas de licenciement.

• *Indemnité de licenciement.* – Elle n'est pas imposable s'il s'agit de l'indemnité légale ou de l'indemnité prévue par une convention collective de branche, qui représente des dommages-intérêts. Quant aux indemnités allouées en application de clauses spéciales du contrat de travail ou d'accords particuliers avec l'employeur, elles ne sont imposables que pour la partie qui excède l'indemnité légale ou conventionnelle.

La fraction imposable de l'indemnité de licenciement peut, à la demande des intéressés, être taxée en faisant application du système du « quotient ».

• *Délai-congé.* – Lorsque le délai-congé se répartit sur plus d'une année civile, l'indemnité compensatrice due en application du code du travail peut être déclarée par le contribuable en plusieurs fractions correspondant respectivement à la part de l'indemnité afférente à chacune des années considérées.

Exemple : licencié le 1er décembre 1992, et percevant une indemnité compensatrice de délai-congé de six mois, le contribuable pourra rattacher :

– à ses revenus de 1992, la fraction de l'indemnité afférente au mois de décembre 1992 (soit un mois);

– à ses revenus 1993, la fraction de l'indemnité afférente aux mois de janvier à mai 1993.

• *Rémunérations versées en cas de maladie.* – Les indemnités journalières versées par les organismes de Sécurité sociale et de la Mutualité sociale agricole ou pour leur compte sont soumises à l'impôt sur le revenu dans les mêmes conditions que les salaires.

Sont exonérées les indemnités journalières :

• d'accidents du travail;

• de repos, versées aux femmes pendant leur congé de maternité;

• de maladie, versées aux assurés reconnus atteints d'une maladie comportant un traitement prolongé et des soins particulièrement coûteux.

Les rémunérations qu'une entreprise verse en sus des prestations journalières de Sécurité sociale sont imposables (à déclarer dans la colonne « salaires »). Il en est de même si ces sommes sont payées par l'intermédiaire du comité d'entreprise ou versées par un organisme de retraite ou d'assurance directement au bénéficiaire pour le compte de l'employeur.

Lorsqu'un salarié se couvre personnellement du risque de perte de salaire en cas de maladie, auprès d'une compagnie d'assurances, les primes versées ne sont pas déductibles. Corrélativement, les sommes reçues en exécution du contrat ne sont pas imposables.

Enfin, les sommes versées en cas de maladie ou de maternité par les régimes spéciaux qui assurent le maintien du salaire sont toujours imposables (par exemple le régime des fonctionnaires).

• *Primes de mobilité.* – Quel que soit leur montant, les primes et indemnités versées à titre exceptionnel aux salariés lors d'un changement de lieu de travail impliquant un transfert du domicile ou de la résidence peuvent, sur demande des intéressés, être imposées en faisant application du système du « quotient ».

• *Levée d'options de souscription ou d'achat d'actions.* – Les salariés qui ont procédé en 1992 à une levée des options de souscription ou d'achat d'actions que leur société leur a offerte, à partir du 1er janvier 1990, avec une réduction de prix supérieure à 10 % de la valeur du titre doivent déclarer, comme étant imposable comme des salaires, la partie de cette réduction de prix qui excède 10 %.

La réduction n'est pas imposable lorsque la levée porte sur des options offertes par l'employeur avant le 1er janvier 1990.

D'autre part, en cas de cession ou de conversion au porteur en 1992 avant la fin du délai d'indisponibilité, la différence entre la valeur des actions lors de la levée de l'option et le prix d'acquisition constitue un complément de salaire imposable selon la règle du quotient en fonction du nombre d'années entières écoulées de la date de l'offre d'option à celle de la cession des titres ou de leur conversion au porteur. Cette différence doit être mentionnée à la page 2 de la déclaration des revenus, §1, lignes TV à TY (ou UV à UY pour le conjoint) selon le délai de détention *(voir également ci-après le §5 « Plus-values et gains divers », §g).*

Prix de revient kilométrique (1992, *frais de garage non compris*)

Puissance fiscale	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
	F	F	F
3 CV et moins	1,90	4000 + (d × 1,10)	1,30
4 CV	2,29	5133 + (d × 1,26)	1,52
5 CV	2,54	5800 + (d × 1,38)	1,67
6 CV	2,73	6267 + (d × 1,48)	1,79
7 CV	2,84	6467 + (d × 1,55)	1,87
8 CV	3,07	7000 + (d × 1,67)	2,02
9 CV	3,14	7000 + (d × 1,75)	2,10
10 CV	3,31	7333 + (d × 1,84)	2,21
11 CV	3,38	7333 + (d × 1,91)	2,28
12 CV	3,62	7867 + (d × 2,05)	2,44
13 CV et plus	3,69	7867 + (d × 2,12)	2,51
d = distance parcourue.			

Exemple de calcul :

– Un contribuable ayant parcouru 4 000 km avec un véhicule de 5 CV fiscaux peut obtenir la déduction de 4 000 × 2,54 soit 10 160 F.
– Pour un parcours de 12 000 km avec le même véhicule, la déduction sera de 5 800 + (12 000 × 1,38) soit 22 360 F.
– Pour un parcours de 22 000 km avec le même véhicule, la déduction sera de 22 000 × 1,67 soit 36 740 F.

c) FRAIS RÉELS JUSTIFIÉS.

Vous avez la possibilité, si vous estimez que la déduction forfaitaire pour frais de 10 % est insuffisante eu égard aux frais que vous avez engagés au cours de l'année 1992, de demander que vos frais réels soient retenus, à la condition de fournir un état détaillé dans le cadre « autres renseignements » (page 6 de la déclaration normale ou page 4 de la déclaration simplifiée) et de conserver les justificatifs que le service des impôts peut exiger.

Vous devez alors ajouter à vos salaires les indemnités forfaitaires ou les remboursements de frais qui vous ont été alloués par votre employeur et, si ce dernier met une voiture à votre disposition pour vos déplacements professionnels, la valeur correspondant à cet avantage en nature.

• *Dépenses de mobilier, matériel et outillage pour les besoins de la profession.* – Vous pouvez déduire les matériels et les meubles de bureau ainsi que les matériels et outillages dont le prix d'achat n'excède pas 2 500 F hors taxes. Au-delà de ces limites, seule la dépréciation annuelle est déductible.

• *Frais d'études et d'examens.* – Ils sont déductibles à titre de dépenses professionnelles lorsque les diplômes recherchés permettent l'amélioration de la situation professionnelle ou l'accès à une autre profession.

• *Frais supplémentaires de repas.* – Si vous n'avez pas conservé les justificatifs précis, ils peuvent être évalués à une fois et demie le montant du minimum horaire garanti par repas, soit en moyenne pour 1992 de 24,59 F à 25,31 F, pour les salariés dont la rémunération excède le plafond de la Sécurité sociale (144 120 F pour 1992), et à une fois ce minimum pour les autres salariés, soit en moyenne de 16,39 F à 16,87 F pour ceux ne relevant pas de la Mutualité sociale agricole et de 20,49 F à 21,09 F pour ceux qui en relèvent. Bien entendu, vous devez justifier de la réalité et du nombre de repas pris à l'extérieur.

• *Frais de transport du domicile au lieu de travail.* – La déduction est admise lorsque la distance entre le domicile et le lieu de travail ne présente pas un caractère anormal. A titre de règle pratique et compte tenu de la jurisprudence du Conseil d'Etat cette distance est présumée normale jusqu'à une trentaine de kilomètres.

Il s'ensuit que, dans le cas où le contribuable réside à une distance plus importante de son lieu de travail, il lui appartient d'établir que cette circonstance n'a pas un caractère anormal, compte tenu du lieu où il exerce son activité et des circonstances propres à son cas particulier. Il est notamment tenu compte des difficultés à trouver un emploi à proximité du domicile, de la précarité ou de la mobilité de l'emploi, de la mutation géographique professionnelle à la suite d'une promotion, du déménagement de l'entreprise ou de tout autre motif indépendant de la volonté du salarié ; sont également retenus l'importance de l'agglomération où il travaille ainsi que les conditions de logement. Ainsi, pour les grandes villes, il est admis, d'une manière générale, que les salariés habitant en banlieue puissent déduire, dans le cadre des frais réels, leurs frais de transport.

En revanche, si c'est pour des raisons de convenances personnelles que vous avez fixé votre habitation loin de votre lieu de travail, vous ne pouvez prétendre à la déduction des frais de transport.

Pour évaluer vos frais de voiture dans le cas où vous ne disposez pas de la totalité des justificatifs, l'administration publie, à titre indicatif, un tableau des prix de revient kilométriques suivant la puissance du véhicule, le nombre de kilomètres parcourus pour la profession qu'il vous appartient de justifier.

Il n'y a pas de réfaction à opérer sur ces prix de revient lorsque le véhicule est ancien ou a été acheté d'occasion ni à distinguer selon la nature des parcours (ville ou route).

• *Locaux professionnels.* – Les loyers de ces locaux ainsi que les charges s'y rapportant (dépenses d'entretien, location, impôts locaux...) sont déductibles à la condition que l'employeur ne mette aucune pièce à la disposition du salarié. Lorsque le local est à usage mixte (habitation, profession), la déduction porte sur les seules charges correspondant au local professionnel; elles sont calculées en proportion de la superficie de ce local par rapport à la superficie totale du logement.

Les personnes propriétaires de leurs locaux professionnels ne peuvent déduire un loyer fictif ou leur valeur locative. Seule est déductible, pour ces personnes, la dépréciation effectivement subie par les locaux au cours de l'année d'imposition : cette dépréciation étant exceptionnelle, l'administration demande des justifications précises aux contribuables qui pratiquent une telle déduction.

• *Voyageurs représentants de commerce.* – Les dépenses occasionnées par les relations avec la clientèle (correspondances, invitations, cadeaux...) peuvent être évaluées, en cas d'impossibilité de fournir les justificatifs, à 2 % des commissions avec un maximum forfaitaire de 3 500 F.

• *Cotisations syndicales.* – Les cotisations versées par les salariés sont entièrement déductibles en cas d'option pour la prise en compte de leurs frais professionnels réels.

Mais, dans ce cas, ces salariés ne peuvent bénéficier de la réduction d'impôt relative à ces cotisations *(voir paragraphe g).*

d) DÉDUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES.

L'exercice de certaines professions ouvre droit à une déduction supplémentaire pour frais. Vous devez indiquer le montant de votre revenu qui y correspond, ainsi que le taux admis pour en permettre le calcul (vous devez ajouter vos indemnités de frais à votre salaire). Cette déduction est limitée à 50 000 F.

Une déduction supplémentaire de 25 % est accordée aux écrivains et compositeurs pour les droits d'auteur intégralement déclarés par des tiers et soumis au régime fiscal des salaires. Elle est limitée à 50 000 F (si vous percevez d'autres salaires ouvrant droit également à une déduction supplémentaire, indiquez, dans le cadre « autres renseignements » de la déclaration, par taux de déduction, le détail et la nature des sommes bénéficiant des déductions).

e) PENSIONS, RETRAITES ET RENTES VIAGÈRES A TITRE GRATUIT.

Il faut entendre par rentes viagères à titre gratuit celles dont le paiement n'est pas effectué en contrepartie du versement d'un capital en argent ou de l'aliénation d'un bien meuble ou immeuble.

• *Principales exonérations.* – Sont exonérées de l'impôt sur le revenu : l'allocation aux vieux travailleurs versée par les caisses de Sécurité sociale, l'allocation aux adultes handicapés, l'allocation supplémentaire allouée par le Fonds national de solidarité, la pension versée aux victimes militaires ou civiles de la guerre, les rentes viagères servies à titre de dommages-intérêts en vertu d'une condamnation judiciaire pour la réparation d'un préjudice corporel entraînant une incapacité permanente totale, les pensions et les rentes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, la pension alimentaire versée, pour un ascendant disposant de faibles ressources, directement à une maison de retraite ou à un établissement hospitalier.

• *Doivent être déclarées sous cette rubrique :*

– les pensions de vieillesse et de retraite servies par le régime général de la Sécurité sociale ou les autres régimes, par les régimes complémentaires de retraite et de prévoyance, pensions des fonctionnaires civils et militaires;

A NOTER. – Si le paiement de votre pension a été mensualisé en 1987, des aménagements ont été prévus pour que l'imposition ne porte chaque année que sur douze mensualités. Les calculs sont effectués par votre organisme payeur. Vous faites figurer sur votre déclaration la somme indiquée par cet organisme.

– les pensions d'invalidité (sauf : les pensions d'assurance-invalidité dont le montant n'excède pas l'allocation aux vieux travailleurs et si les ressources de l'intéressé ne dépassent pas le plafond prévu pour l'attribution de cette allocation; les pensions allouées en vertu du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre);

– les pensions alimentaires ou assimilées (rentes versées en cas de divorce) servies en exécution des obligations résultant des dispositions du code civil;

– l'allocation de garantie de ressources servie aux travailleurs en préretraite, ou à ceux qui cessent volontairement leur activité professionnelle dans les conditions prévues par l'accord interprofessionnel du 13 juin 1977; les allocations servies en vertu de conventions du Fonds national de l'emploi après l'âge de soixante ans;

– les rentes constituées à titre gratuit dont le régime d'imposition est identique à celui des pensions.

Le plafond maximum de l'abattement de 10 % dont bénéficient les pensions et rentes est fixé à 30 200 F. Il s'apprécie par foyer. L'abattement minimum est fixé à 1 860 F par bénéficiaire. Lorsque le plafond doit jouer (foyer percevant des pensions dont le montant est supérieur à 302 000 F), il est, pour le calcul de l'abattement de 20 % (*voir paragraphe f ci-après*), réparti au prorata des pensions de chacun.

REMARQUES :

• *Rachats de cotisations de retraite* (joignez dans tous les cas une note justificative à votre déclaration). – Ils sont déductibles des salaires ou, le cas échéant, des pensions de la personne qui a personnellement effectué les rachats.

Si le bénéficiaire ne dispose pas de salaires ou pensions, les rachats doivent être portés dans la rubrique des charges déductibles « Déductions diverses ».

• *Sommes retirées ou pensions perçues au titre d'un plan d'épargne-retraite (PER).* – Les retraits effectués sur un PER ainsi que les arrérages perçus au titre de ce plan sont imposables comme des pensions, sauf lorsqu'ils ont été soumis au prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu.

f) ABATTEMENT DE 20 % SUR LES SALAIRES ET PENSIONS.

Cet abattement ne s'applique qu'à la fraction des salaires et pensions nets de chaque bénéficiaire n'excédant pas 644 000 F. Il est donc limité à 128 800 F.

Son taux est ramené à 10 % pour la fraction comprise entre 453 000 F et 644 000 F des salaires nets versés à des dirigeants par des sociétés dans lesquelles ils contrôlent plus de 35 % des droits sociaux. Cette limite de 453 000 F s'applique à l'ensemble des rémunérations en cause et non plus à leur montant unitaire.

g) COTISATIONS SYNDICALES VERSÉES PAR LES SALARIÉS ET PENSIONNÉS.

Les cotisations versées en 1992 par les salariés et les pensionnés à un syndicat représentatif de salariés ou de fonctionnaires ouvrent droit à une réduction d'impôt.

Cette réduction d'impôt est égale à 30 % du montant des cotisations versées, limitée toutefois à 1 % des salaires, pensions ou rentes viagères, à titre gratuit (déduction faite des cotisations sociales). Le plafonnement est effectué directement par l'ordinateur.

Les personnes qui demandent à bénéficier de cette réduction d'impôt doivent obligatoirement joindre, à leur déclaration de revenus, le reçu qui leur a été adressé par le syndicat.

REMARQUE. – Les salariés qui optent pour la prise en compte de leurs frais professionnels réels n'ont pas droit à cette réduction d'impôt *(voir paragraphe c).*

h) RENTES VIAGÈRES A TITRE ONÉREUX (en contrepartie de l'aliénation d'un capital ou d'un bien meuble ou immeuble).

Utilisez une colonne pour chaque rente et inscrivez le montant brut annuel de vos rentes et l'âge que vous aviez au moment de l'entrée en jouissance. Désormais, la fraction imposable de ces rentes est calculée par l'ordinateur. Elle est égale à : moins de 50 ans : 70 %; 50 à 59 ans : 50 %; 60 à 69 ans : 40 %; plus de 69 ans : 30 %. Si vous percevez une rente viagère en vertu d'une clause de réversibilité, inscrivez l'âge que vous aviez au moment du décès du précédent bénéficiaire. Si elle a été initialement constituée au profit d'un ménage, c'est l'âge du conjoint le plus âgé au moment de l'entrée en jouissance qui peut être retenu.

DOSSIER

2. – Revenus des valeurs et capitaux mobiliers

Un abattement unique s'applique globalement sur les revenus d'obligations et d'actions. Son montant, fixé à 8 000 F, est porté à 16 000 F si vous êtes marié.

a) Revenus de créances, dépôts, cautionnements et comptes courants (ligne AB).

• Doivent notamment être déclarés sous cette rubrique, pour leur montant brut et lorsqu'ils ne sont pas inclus dans les recettes provenant d'une entreprise industrielle, commerciale, artisanale, non commerciale ou agricole, les produits :

– des créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires ;
– des dépôts à vue ou à échéance fixe ;
– des cautionnements en numéraire ;
– des comptes courants ;
– des clauses d'indexation afférentes aux sommes mises ou laissées à la disposition des sociétés par leurs associés ;
– des bons de capitalisation d'une durée inférieure à six ans (bons souscrits avant le 1er janvier 1990) ou huit ans (bons souscrits depuis le 1er janvier 1990), sauf option pour le prélèvement libératoire.

Pour les bons de caisse, il faut ajouter au produit perçu le montant du crédit d'impôt, ce dernier étant par ailleurs porté ligne EY ;

– les produits réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne populaire (PEP) lorsque son titulaire a effectué en 1992 une opération conduisant à la clôture de son plan : retrait, retrait partiel ou total du contrat d'assurance-vie souscrit dans le cadre du PEP. Aucune déclaration n'est cependant à effectuer si la clôture du plan ou le retrait est intervenu à la suite de l'un des cas de force majeure prévus par la loi : décès du titulaire du plan ou de son conjoint ; expiration des droits aux assurances chômage prévues par le code du travail à la suite du licenciement du titulaire du plan ou de son conjoint.

• Sont exonérés d'impôt les intérêts du livret A de caisse d'épargne, du livret bleu d'une caisse de crédit mutuel, du compte épargne-logement (ou d'un plan), du livret d'épargne du travailleur manuel, du CODEVI ou du livret d'épargne d'entreprise.

b) Revenus de valeurs mobilières (lignes DE, FG, HF et JK).

• Il s'agit :
– des intérêts, arrérages et produits de toute nature des obligations, effets publics et autres titres d'emprunts négociables ;
– des revenus des actions et parts sociales distribués par des personnes morales soumises ou non à l'impôt sur les sociétés, à l'exception des sommes distribuées aux associés en nom.

• Les revenus suivants sont exonérés :
– les intérêts de l'emprunt 4,5 % de 1973 ;
– les produits des parts des nouveaux fonds communs de placements à risque, sous certaines conditions ;
– les produits des titres déposés sur les engagements d'épargne à long terme.

• En dehors des jetons de présence et des distributions n'ayant pas le caractère de dividendes, les revenus des valeurs mobilières peuvent avoir supporté soit une retenue à la source (obligations, titres d'emprunts), soit l'impôt sur les sociétés ou le précompte en tenant lieu, soit un impôt étranger éventuellement imputable en France. Tout ou partie de cette retenue ou de cet impôt constitue un crédit d'impôt (valeurs à revenu fixe ou valeurs étrangères) ou un avoir fiscal (50 % des dividendes nets des actions françaises).

• Pour déclarer ces revenus, conformez-vous aux indications figurant sur les justificatifs qui vous sont remis par les établissements payeurs et qui doivent, obligatoirement, être joints à votre déclaration : la somme à déclarer comprend le revenu net perçu auquel s'ajoute le montant du crédit d'impôt ou de l'avoir fiscal. *Le montant du crédit d'impôt et de l'avoir fiscal, arrondi au franc supérieur, doit être déclaré ligne EY : il sera déduit du montant brut de l'impôt et, s'il est supérieur à ce dernier, restitué.* Ne déclarez pas le crédit d'impôt se rapportant à des revenus mobiliers exonérés, il n'est pas déductible.

• L'abattement mentionné plus haut vous est accordé automatiquement. Vous ne devez pas le déduire.

Un abattement supplémentaire de 1 000 F est accordé pour les intérêts de l'emprunt d'Etat 8,80 % de 1977 (ligne DE).

• Vous pouvez déduire, ligne CA, les frais de garde de vos valeurs.

En raison de l'abattement commun aux revenus d'obligations et d'actions, vous pouvez avoir opté pour le prélèvement libératoire sur vos produits d'obligations alors que cette option vous a été défavorable. Dans cette situation, déclarez ligne FZ le montant des revenus d'obligations que vous avez soumis au prélèvement libératoire (il figure sur le justificatif de la banque, sous l'avoir fiscal). *L'ordinateur imputera l'abattement, d'abord sur vos revenus d'actions, puis sur vos revenus d'obligations, et, s'il apparaît que vous ne profitez pas à plein de l'abattement en raison de votre option, le trop-versé sera automatiquement calculé et déduit de votre impôt, voire restitué.*

• Si votre impôt est au moins égal à 460 F, vos revenus de valeurs et capitaux mobiliers déclarés au § 2 supportent un impôt complémentaire de 1 %.

• Vous pouvez être remboursé de votre avoir fiscal par chèque ou virement bancaire, s'il excède le montant de votre impôt. Il suffit de joindre à votre déclaration un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE) à votre nom.

Si vous aviez fourni ce relevé l'année dernière, vérifiez que le numéro imprimé à la première page de la déclaration est exact. Sinon, joignez un nouveau relevé d'identité à votre déclaration de revenus.

3. – Revenus fonciers

• Ne sont à déclarer ici que les revenus des immeubles bâtis ou non bâtis *donnés en location* et les revenus des immeubles dont le contribuable se réserve la jouissance, mais qui ne sont pas affectés à l'habitation (terrains non cultivés réservés à la chasse...), *ainsi que les revenus accessoires* qui ont leur origine dans le droit de propriété ou d'usufruit (droit d'affichage, droit de chasse...) et qui proviennent de propriétés dont vous vous réservez la jouissance ou que vous donnez en location. Il en est ainsi par exemple des sommes perçues en contrepartie de la location, à un particulier ou à une société, de panneaux ou d'emplacements publicitaires situés sur un terrain ou une maison vous appartenant.

• Les dépôts de garantie sont déclarés, le cas échéant, au départ du locataire.

• *Exonération des loyers tirés des locations consenties à des personnes de condition modeste.* – Les propriétaires qui ont conclu, en 1990, 1991 ou 1992, un contrat de location avec des personnes de condition modeste (titulaires du RMI ; étudiants bénéficiaires d'une bourse à caractère social ; organismes sans but lucratif agréés mettant les logements loués à la disposition de personnes défavorisées) sont exonérées d'impôt sur le revenu pour les loyers qu'ils tirent de cette location. Le logement loué doit répondre aux normes minimales (superficie, confort) fixées par le décret nº 90-783 du 3 septembre 1990 et le loyer annuel ne doit pas excéder, par mètre carré habitable, 312 F en Ile-de-France et 260 F dans les autres régions.

Pour bénéficier de cette mesure d'exonération, vous devez joindre une note à votre déclaration de revenus précisant les conditions de location, le nom du locataire, les pièces justifiant qu'il remplit les conditions requises, ainsi qu'une copie du contrat de location.

• **NOUVEAU.** – *Locations de logements vacants situés dans une commune de moins de 5 000 habitants.* Les personnes qui ont conclu, entre le 1er janvier et le 30 juin 1992, un contrat de location d'un logement vacant depuis plus de deux ans et situé dans une commune de moins de 5 000 habitants sont exonérées d'impôt sur le revenu pour les loyers perçus les deux premières années de location.

L'exonération est subordonnée aux conditions suivantes :

– le logement doit répondre aux normes minimales de confort fixées par le décret nº 90-783 du 3 septembre 1990 ;

– le loyer annuel est plafonné à 540 F par mètre carré habitable en Ile-de-France et 480 F dans les autres régions ;

– les ressources du locataire ne doivent pas excéder (montant net de frais professionnels figurant sur l'avis d'impôt sur les revenus de 1990), pour les personnes seules 94 500 F en Ile-de-France et 86 500 F dans les autres régions, et pour les couples mariés, les doubles de ces chiffres :

– le bailleur doit prendre l'engagement de louer le logement pendant neuf ans à titre de résidence principale.

Pour bénéficier de cette exonération, vous devez joindre à votre déclaration de revenus une note précisant les conditions de la location, une copie du bail, une copie de l'avis d'imposition (revenus de 1990) du locataire et de documents attestant la vacance de l'immeuble pendant les deux années *précédant* la location.

• Les subventions de l'Association nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) constituent des recettes imposables. Sont également taxables, les indemnités d'assurances se rapportant à des travaux déductibles. Corrélativement, la totalité des dépenses correspondant à ces subventions et indemnités est à comprendre dans les charges déductibles des revenus fonciers.

• Si vous louez un appartement meublé ou des locaux nus mais à un locataire qui les destine à la location meublée et si la location présente un caractère commercial en raison des modalités du bail, reportez-vous au § B « Loueurs en meublé non professionnels » du chapitre 4.

Vous devez joindre à votre déclaration l'annexe bleue nº 2044. Si vous ne l'avez pas reçue, demandez-la à votre centre des impôts (ou dans certaines mairies), ainsi que la notice explicative correspondante.

• Copropriétaires : pour être déductibles, les provisions pour travaux avancées au syndic doivent avoir été reversées en 1992 par ce dernier aux entrepreneurs (conservez l'attestation du syndic).

• Sort des déficits fonciers.

1) En principe, ils ne peuvent s'imputer que sur d'autres revenus fonciers réalisés la même année, ou les cinq années suivantes s'il s'agit d'immeubles urbains ou les neuf années suivantes pour des propriétés rurales.

2) Exceptionnellement, des déficits fonciers peuvent être admis en déduction des autres revenus (ils doivent alors être détaillés sur la page 4 de l'annexe nº 2044) ; c'est le cas des déficits :

– provenant d'immeubles classés monuments historiques (les loyers sont inscrits page 4 de l'annexe) ;

– subis par les nus-propriétaires tenus d'effectuer les travaux de grosses réparations (art. 605 du code civil) ;

– résultant de travaux exécutés dans le cadre d'une opération groupée de restauration immobilière dans un secteur sauvegardé ou dans un périmètre de restauration immobilière sous réserve que les quatre conditions suivantes soient remplies : les déficits doivent résulter de travaux portant sur des locaux d'habitation, de frais de relogement, ou d'adhésion à des associations foncières urbaines libres, ou encore d'indemnités d'éviction ; le propriétaire doit s'engager à louer les locaux nus à usage de résidence principale du locataire pendant au moins neuf ans ; la location doit débuter au cours de l'année qui suit l'achèvement des travaux de restauration ; le propriétaire bailleur doit signer une convention avec la direction départementale de l'équipement ; les ressources du locataire doivent être au maximum (revenus de 1991) de 144 000 F en Ile-de-France et de 112 000 F dans les autres régions pour les personnes seules, du double de ces chiffres pour les couples mariés ; le loyer annuel ne doit pas excéder 788 F par mètre carré en Ile-de-France et 561 F dans les autres régions.

3) En pratique, il suffit de reporter les déficits subis en 1992 sur la ligne CE de la rubrique « revenus fonciers » de la déclaration ou sur la ligne CH dans les cas exceptionnels visés ci-dessus. L'administration fera les calculs. Si des déficits des années antérieures n'ont pu encore être imputés, vous les mentionnerez sur la ligne CF de la rubrique REVENUS FONCIERS ou, s'il s'agissait des déficits exceptionnels cités ci-dessus (immeubles historiques...), à la rubrique « DEFICITS GLOBAUX », rubrique 6, ligne F.

Pour un achat ou une construction d'un logement neuf réalisé entre le 1-6-1986 et le 31-12-1989, ouvrant droit à réduction d'impôt au titre de l'investissement immobilier locatif, vous bénéficiez pour les loyers des dix premières années de location d'une déduction forfaitaire au taux de 35 % au lieu de 8 %. Enfin, ce taux est égal à 25 % pour les logements neufs, acquis ou construits, à partir du 1er janvier 1990 (ou assimilé). Si l'engagement de louer le logement à usage d'habitation principale pendant neuf ans ou six ans n'est pas respecté en 1992, vous devez réintégrer le supplément de déduction obtenu en 1986, 1987, 1988, 1989, 1990 et 1991. Portez son montant sur la ligne 35 de l'annexe nº 2044.

4. – Revenus des professions non salariées

Si vous relevez du régime du bénéfice réel ou de la déclaration contrôlée, reportez vos résultats et plus-values éventuelles à la rubrique 4 en distinguant selon qu'ils proviennent ou non d'une activité relevant d'un centre ou d'une association agréés.

a) BÉNÉFICES AGRICOLES

Est exploitant agricole tout contribuable (propriétaire exploitant, métayer ou fermier) qui tire un revenu régulier de la vente des produits qu'il récolte (même s'il exerce une autre activité). Il en est de même si vous êtes membre d'une société de personnes ayant pour objet l'exploitation d'une propriété agricole ou forestière, d'un GAEC ou d'un groupement forestier.

• **Régime du forfait.**

Vous devez souscrire une déclaration spéciale nº 2342 avant le 1er avril. Si vous n'avez pas d'autre revenu, vous disposez pour souscrire votre déclaration d'ensemble d'un délai allant jusqu'au dernier jour du mois suivant celui de la publication des bénéfices forfaitaires au *Journal officiel*.

Mais si vous avez d'autres revenus, vous êtes tenu de souscrire la déclaration générale des revenus dans le délai normal, en inscrivant une croix dans la case de la ligne RH, SH ou TH (forfait non encore fixé).

Si vous avez une activité de tourisme à la ferme ou si vous effectuez des travaux forestiers pour des tiers, ou encore, si vous avez des activités accessoires de nature commerciale ou artisanale situées dans le prolongement de votre activité agricole, et si vos recettes correspondantes n'excèdent pas 100 000 F, vous pouvez inscrire le montant brut de ces recettes commerciales accessoires aux lignes RP, SP ou TP du § A : dans ce cas, un abattement de 50 % vous sera automatiquement accordé.

REMARQUE. – Les revenus accessoires (location du droit d'affichage, de chasse, d'exploitation de carrières, redevances tréfoncières...) perçus par les propriétaires exploitants agricoles sont des revenus fonciers (déclaration nº 2044), sauf lorsque les terres sont inscrites à l'actif d'une exploitation soumise au régime du bénéfice réel. Dans ce dernier cas, ces produits sont imposables dans la catégorie des bénéfices agricoles.

• **Régime transitoire.**

Ce régime s'applique aux exploitants individuels dont la moyenne des recettes des deux années précédentes (1990-1991) est comprise entre *500 000 F* et *750 000 F* et qui ne sont pas déjà soumis à un régime réel d'imposition. Les forfaitaires peuvent opter pour le régime transitoire. Les *exploitants ne peuvent* relever de ce régime pendant plus de cinq ans. Il se caractérise par des obligations comptables réduites. Vous devez alors souscrire la déclaration spéciale nº 2136 et la déclaration d'ensemble des revenus le 3 mai 1993 au plus tard.

• **Régime du bénéfice réel simplifié.**

Ce régime est applicable soit sur option, soit obligatoirement lorsque les recettes de l'exploitation sont comprises entre 500 000 F et *1,8 million* de francs pendant deux années consécutives (1990 et 1991).

Vous devez alors souscrire la déclaration spéciale nº 2139, un bilan simplifié nº 2139 A et la déclaration d'ensemble des revenus au plus tard le 3 mai 1993, quelle que soit la date de clôture de l'exercice.

• **Régime du bénéfice réel normal.**

Si la moyenne de vos recettes de 1990 et 1991 excède 1,8 million de francs, vous êtes de plein droit sous ce régime. Vous pouvez également opter pour ce régime si vous relevez du forfait ou si vos recettes sont comprises entre 500 000 F et 1,8 million de francs. Dans ce cas, vous devrez déposer la déclaration spéciale nº 2143 et la déclaration des revenus au plus tard le 3 mai 1993, quelle que soit la date de clôture de l'exercice.

• **Déduction des déficits.**

Ils ne peuvent donner lieu à imputation sur le revenu global lorsque le revenu net d'autres sources dont dispose le contribuable excède 100 000 F.

b) BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

En dehors des personnes qui exercent leur activité à titre professionnel, soit personnellement, soit comme associé d'une société de personnes, des particuliers peuvent être imposables dans cette catégorie de revenus lorsqu'ils réalisent certaines opérations :

– achats et reventes d'immeubles soit à titre d'intermédiaire, soit à titre personnel mais habituel ;

– location d'établissements industriels ou commerciaux munis du matériel ou du mobilier nécessaires à leur exploitation ;

– location en meublé ; toutefois, les personnes qui louent ou sous-louent en meublé une ou plusieurs pièces de leur habitation principale sont exonérées pour les produits de cette location, à la double condition que les pièces louées constituent, pour le locataire, sa résidence principale et que le prix de location demeure fixé dans des limites raisonnables. Les locations de chambres d'hôtes n'excédant pas 5 000 F par an sont également exonérées. Il en va de même pour les locations ou sous-locations en meublé consenties au profit de personnes de condition modeste (voir les conditions à remplir au nº 3 « Revenus fonciers »).

• **NOUVEAU.** – Régime micro-BIC. – Les contribuables ayant réalisé en 1992 un chiffre d'affaires n'excédant pas 70 000 F, hors TVA, recettes exceptionnelles non comprises et ayant bénéficié en 1992 soit de l'exonération soit de la franchise de TVA, bénéficient du régime micro-BIC. Il leur suffit d'inscrire le montant de leur chiffre d'affaires sur les lignes RM, SM ou TM du cadre A. Leur bénéfice imposable sera déterminé sous déduction d'un abattement de 50 % sur ce chiffre d'affaires, avec un minimum de 2 000 F. Ce calcul est effectué automatiquement par l'ordinateur.

• **Régime du forfait.**

C'est le régime normal des petites entreprises dont le chiffre d'affaires n'excède pas 500 000 F (150 000 F pour un prestataire de services). Il faut alors déposer une déclaration spéciale nº 951 au plus tard le 15 février 1993 pour les entreprises dont le forfait est renouvelable en 1992 et au plus tard le 3 mai 1993 pour celles dont le forfait a été fixé en 1991 pour la période *1991-1992*. Dans ce dernier cas, vous devez reporter le chiffre sur la déclaration des revenus, lignes RJ, SJ ou TJ. Si, au contraire, le bénéfice de 1992 doit être fixé en 1993, il convient de cocher la case correspondante à ces lignes.

• **Régime simplifié d'imposition des petites et moyennes entreprises.**

La loi fixe à 3 millions (900 000 F pour les prestataires de services) la limite d'application de ce régime (dont peuvent également bénéficier, sur option, les forfaitaires).

Vous devez établir la déclaration de vos résultats sur le formulaire 2031 et reporter le bénéfice (ou le déficit) sur la déclaration des revenus. Le délai de déclaration est fixé au 3 mai 1993.

• **Régime du bénéfice réel pour les entreprises les plus importantes.**

Vous devez établir la déclaration de résultats nº 2031 et les tableaux comptables annexes ; le délai de déclaration est fixé au 3 mai 1993.

Les résultats sont reportés sur la déclaration d'ensemble.

• **Loueurs en meublés non professionnels.**

Si le montant total des loyers que vous avez perçus en 1992 n'excède pas 70 000 F, vous êtes placé sous le régime micro-BIC. Vous êtes dispensé de souscrire la déclaration nº 951. Joignez simplement à votre déclaration une note donnant le *montant* et le lieu de vos locations et portez, lignes RL, SL ou TL du § A, *le montant brut des recettes.* L'abattement de 50 % avec minimum de 2 000 F sera calculé par l'ordinateur.

ATTENTION ! – Si vous avez opté pour un régime de bénéfice réel, vous ne pouvez déduire vos déficits éventuels que des bénéfices retirés de l'activité de location (portez vos résultats ligne JL du § D s'il s'agit d'un bénéfice, ligne *KL s'il s'agit d'un déficit*).

c) REVENUS NON COMMERCIAUX

• *Déclaration contrôlée* (nº 2035). – Ce régime est obligatoire pour les titulaires de charges et offices et pour les personnes ayant réalisé en 1992 plus de 175 000 F de recettes brutes (non compris les gains exceptionnels et les honoraires rétrocédés déductibles). Toutefois, les contribuables dont les recettes ont pour la première fois dépassé la limite de 175 000 F en 1992 sont autorisés à demeurer soumis au régime de l'évaluation administrative pour la fixation du bénéfice de cette année. Les adhérents des associations agréées et les associés d'une société civile de moyens ont jusqu'au 3 mai 1993 pour déposer la déclaration 2035.

• *Evaluation administrative* (nº 2037). – Ce régime est applicable aux personnes non soumises obligatoirement au régime de la déclaration contrôlée (ou qui n'ont pas opté pour lui).

• **NOUVEAU.** – Régime spécial BNC. – Si, en 1992, vous avez perçu des revenus non commerciaux *n'excédant pas*, remboursements de frais compris, 70 000 F hors TVA, vous êtes dispensé de souscrire une déclaration spéciale de bénéfices non commerciaux. Il vous suffit de porter le montant brut de vos recettes, remboursements de frais compris, directement sur les lignes RN, SN ou TN du cadre A du § 4 de la déclaration d'ensemble des revenus. L'abattement de 25 %, avec un minimum de 2 000 F, sera calculé par l'ordinateur.
Ce régime spécial reste applicable la première année où les recettes dépassent 70 000 F à la condition qu'elles n'excèdent pas 100 000 F. Pour les assujettis à la TVA, l'application de ce régime est de plus subordonné à la condition d'avoir bénéficié en 1992 de la franchise en base de cette taxe.

REMARQUE. – Les contribuables imposés dans cette catégorie (quel que soit le régime) peuvent déterminer leurs frais professionnels d'automobile par application du barème forfaitaire publié pour les salariés (voir chapitre 1 « Traitements et salaires »). Il s'agit, bien entendu, d'une simple option, les intéressés conservant la possibilité de se conformer aux règles habituelles.

• Activités lucratives non professionnelles dont les déficits ne sont déductibles que des revenus de la même activité (certains droits d'auteur ou produits d'inventeur, gains de professionnels des jeux et courses) : déclarez les résultats obtenus ligne JM du § D pour les bénéfices ou ligne KM pour les déficits.

CAS PARTICULIERS :

Ont le caractère de revenus non commerciaux :
– les profits réalisés par les peintres et sculpteurs ;
– les revenus des photographes de mode non journalistes ;

– les droits d'auteur, intégralement déclarés par les tiers, lorsque l'écrivain, ou le compositeur, opte pour le régime des revenus non commerciaux ;

– les produits perçus par les héritiers des écrivains et compositeurs ;

– les produits perçus par les inventeurs : en principe, les produits provenant de la cession de brevets ou concession de licences d'exploitation sont imposables au taux proportionnel de 16 % (les porter ligne JN du § D). Les déficits subis par les inventeurs ne peuvent être déduits que des produits de même nature réalisés la même année ou les cinq années suivantes. Ils doivent être inscrits ligne KM du § D. L'inventeur doit attendre la réalisation de bénéfices pour imputer les déficits antérieurs. Toutefois, lorsqu'un inventeur expose des frais pour prendre un brevet ou en assurer la maintenance sans percevoir des produits imposables, ou lorsqu'il perçoit des produits inférieurs à ces frais, le déficit correspondant est déductible du revenu global de l'année de la prise du brevet et des neuf années suivantes ; l'année de sa réalisation, ce déficit est reporté ligne KM du § D. Joignez alors à votre déclaration une note dans laquelle vous justifiez bénéficier de ce régime spécial d'imputation des déficits.

d) ADHÉRENTS DES CENTRES DE GESTION OU ASSOCIATIONS AGRÉÉS

Vous n'avez pas à calculer l'abattement auquel vous avez droit. Ne le déduisez pas, l'administration le calculera automatiquement.

Les adhérents des centres de gestion ou associations agréés, qui sont placés de plein droit ou sur option sous un régime réel d'imposition, bénéficient d'un abattement de 20 % de leur bénéfice imposable pour la fraction n'excédant pas 453 000 F et de 10 % au-delà de cette limite jusqu'à 644 000 F. Pour bénéficier de cet avantage, l'adhésion au centre ou à l'association doit être antérieure au 1er avril 1992.

REMARQUE :

• *Déduction du salaire du conjoint participant effectivement à l'exploitation.* – Ce salaire peut être déduit des résultats professionnels dans la limite de 136 200 F (douze fois le double du SMIC mensuel pour un travail effectif pendant l'année 1992 entière) si vous êtes adhérent d'un centre de gestion ou d'une association agréés (cette *limite demeure* à *17 000 F* si vous n'êtes pas adhérent).

e) PLUS-VALUES PROFESSIONNELLES

• 1. – Si vous êtes industriel, commerçant, artisan, agriculteur ou si vous exercez une profession libérale et que votre chiffre d'affaires dépasse le *double* de la limite du forfait, les plus-values à court terme que vous avez réalisées doivent être incluses dans le revenu courant, tandis que les plus-values à long terme sont inscrites au § B de la rubrique 4 de la déclaration (taux de 16 %).

• 2. – Si vous êtes depuis au moins cinq ans commerçant, artisan, agriculteur ou membre d'une profession libérale et que vos recettes n'excèdent *pas* le double de la limite du forfait ou de l'évaluation administrative, vos plus-values professionnelles sont exonérées sauf pour :

– les plus-values de cession de terrains à bâtir ;

– les plus-values de cession d'immeubles loués meublés si vous n'êtes pas inscrit au registre du commerce ou si, y étant inscrit, votre activité de loueur en meublé représente moins de 50 % de votre revenu global et moins de 150 000 F de recettes annuelles.

Si l'activité est exercée depuis *moins* de cinq ans, vous relevez du régime décrit au § 1 ci-dessus, sauf pour la vente de terres agricoles ou forestières qui suivent les règles des plus-values particulières décrites au chapitre 5, § 1. Joignez alors une note annexe à votre déclaration spéciale faisant apparaître le détail de vos plus-values professionnelles.

f) REVENUS DES GÉRANTS ET ASSOCIÉS

Les rémunérations des gérants majoritaires des SARL et des exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) pluripersonnelles et *non* familiales, ainsi que celles des membres des sociétés de personnes soumises à l'impôt sur les sociétés, doivent être inscrites à la rubrique spéciale prévue au § C (lignes UA à WA et UB à WB).

Ces rémunérations bénéficient de l'abattement de 20 % accordé aux salariés. – L'abattement est égal à 20 % de la rémunération nette de frais professionnels qui n'excède pas 644 000 F, lorsque le contribuable détient au plus 35 % du capital de la société qui le rémunère. Si cette participation est supérieure à 35 % du capital, l'abattement de 20 % s'applique à la fraction de la rémunération nette n'excédant pas 453 000 F ; il est de 10 % pour la partie de cette rémunération nette comprise entre 453 000 F et 644 000 F.

Le calcul de l'abattement est effectué par l'ordinateur. Il suffit de mentionner les rémunérations nettes lignes UA à WA ou UB à WB du § C selon l'importance de la participation au capital.

DOSSIER

5. – Plus-values et gains divers

a) LES IMMEUBLES

• Certaines ventes d'immeubles sont exonérées :

– la résidence principale, pourvu que vous l'ayez occupée pendant au moins cinq ans, ou depuis la date de l'achat, ou que vous soyez contraint de la vendre pour des impératifs d'ordre familial ou professionnel nécessitant un changement de résidence ;

– la première cession d'un logement (qu'il s'agisse d'une résidence secondaire ou d'un immeuble donné en location) lorsque le cédant ou son conjoint n'est pas propriétaire de sa résidence principale directement ou par personne interposée et que la cession est réalisée au moins cinq ans après l'acquisition ou l'achèvement. Toutefois l'exonération n'est pas applicable lorsque la cession intervient dans les deux ans de celle de la résidence principale. Ces délais de cinq ans et de deux ans ne sont pas exigés lorsque la vente est motivée par un impératif familial ou un changement de résidence;

– les cessions inférieures à 30 000 F;

– les cessions de terrains à bâtir ou des autres immeubles détenus depuis au moins trente-deux ans;

– les ventes de terrains agricoles, non exploités par le propriétaire, pour un prix n'excédant pas 4 F le mètre carré (9 F pour les cultures maraîchères, fruitières et pépinières; 26 F pour les vignobles à appellation contrôlée et cultures florales; 7 F pour les vignobles V.D.Q.S.; 5 F pour les autres vignobles);

– les expropriations consécutives à une déclaration d'utilité publique sous condition du remploi, dans les six mois, dans l'achat de biens de même nature ou la construction d'un immeuble.

• En outre, quand le total des immeubles que vous possédez n'excède pas 400 000 F (plus 100 000 F par enfant à charge à partir du troisième), les plus-values immobilières réalisées ne sont pas prises en considération. De même, sont exonérées les ventes effectuées par des retraités non imposables à l'impôt sur le revenu.

ATTENTION : Hormis les cas ci-dessus, lorsque vous réalisez une plus-value sur la vente d'un immeuble ou d'un logement, vous devez souscrire une déclaration spéciale nº 2049 de couleur verte. Réclamez-la à votre centre des impôts, avec la notice explicative nº 2049 *bis* qui vous permettra de déterminer votre plus-value, après application des coefficients d'érosion monétaire et des réductions et abattements auxquels vous avez droit lorsque vous déteniez votre bien depuis plus de deux ans (plus-value à long terme).

• La plus-value réalisée est soumise à l'impôt, mais avec application, si elle est à long terme, du système du quotient destiné à atténuer la progressivité du barème.

b) LES MÉTAUX ET OBJETS PRÉCIEUX

1) OR ET AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX.

Les ventes par des particuliers sont soumises à une taxe forfaitaire de 7,5 % tenant lieu d'imposition de la plus-value. Cette taxe est perçue notamment sur les ventes de lingots et de pièces. Aucune autre imposition n'est applicable.

2) OBJETS PRÉCIEUX (bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité).

En principe, les ventes que vous avez effectuées pour un montant supérieur à 20 000 F ont été soumises à une taxe forfaitaire de 7 % s'il s'agit d'une transaction privée et de 4,5 % s'il s'agit d'une vente publique.

Toutefois, si vous possédiez des pièces suffisantes pour justifier de la date et du prix de l'acquisition, vous avez pu, au moment de la vente, opter pour le régime général des plus-values des particuliers (prise en compte de l'érosion monétaire, inclusion de la plus-value dans les bases de l'impôt sur le revenu). Le service des impôts dont vous relevez vous a alors notifié son acceptation. Vous devez donc maintenant remplir la déclaration nº 2049.

c) PLUS-VALUES DE CESSION DE DROITS SOCIAUX (sociétés assujetties à l'impôt sur les sociétés)

Déclarez ligne SV du § 5 le montant imposable des plus-values réalisées lors de la cession de droits sociaux de sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés dont vous avez détenu directement ou indirectement, à un moment quelconque au cours des cinq années précédentes, plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux.

Le taux d'imposition est de 16 %. Les cessions à un membre de la famille sont imposables lorsque les titres sont conservés dans la famille moins de cinq ans, c'est-à-dire lorsque le cessionnaire, membre de la famille, revend les droits à un tiers.

L'imposition des plus-values réalisées en cas d'échange de droits sociaux résultant d'une fusion, d'une scission ou d'un apport de titres à une société soumise à l'impôt sur les sociétés peut être reportée au moment où s'opérera la cession ou le rachat des titres reçus lors de l'échange. Le montant de la plus-value dont le report de taxation est demandé doit être indiqué ligne SY du § 5 de la déclaration.

d) GAINS DE CESSION DE VALEURS MOBILIÈRES, MATIF ET MONEP

• **Pour les gains de cession de valeurs mobilières**, vous ne devez souscrire une déclaration nº 2074 que si vous avez effectué, directement ou par personne interposée, pour un montant excédant 325 800 F :

– des opérations de Bourse au comptant ou sur le marché à règlement mensuel ;

– des cessions de gré à gré, à titre onéreux, de valeurs mobilières cotées ou négociées sur le marché hors cote, de droits portant sur ces valeurs ainsi que de titres représentatifs de telles valeurs (actions de SICAV, parts de fonds communs de placement quel que soit le nombre de porteurs de parts).

Les plus-values sont imposées au taux de 16 %.

REMARQUE IMPORTANTE. – Lorsque tous les titres que vous et les membres de votre foyer fiscal possédez sont réunis en un seul compte déposé chez un intermédiaire et lorsque celui-ci détermine lui-même le montant des gains réalisés, vous pouvez vous dispenser de remplir une déclaration nº 2074 : le gain net doit être reporté directement au § 5 de la déclaration nº 2042 N à laquelle devra être joint le document fourni par l'intermédiaire.

Dans ce cas, l'option afférente au prix d'acquisition des titres acquis avant le 1er janvier 1979 devra être exprimée dans une note jointe à la déclaration nº 2042 N, à moins que l'intermédiaire n'ait prévu de la faire figurer sur le document qu'il vous a adressé.

Si l'intermédiaire ne peut faire apparaître les pertes antérieures sur le document en cause, souscrire le formulaire nº 2074, afin de justifier du détail de l'imputation de ces pertes et ainsi de la différence avec le chiffre reporté sur la déclaration, rubrique 5, lignes RX ou RY.

Cessions de participations inférieures ou égales à 25 % dans des sociétés non cotées. Les gains nets tirés de la cession de droits sociaux de sociétés non cotées assujetties à l'impôt sur les sociétés par des personnes détenant une participation inférieure ou égale à 25 % sont taxables dans les mêmes conditions que les gains de cession de valeurs mobilières.

La limite de 325 800 F s'apprécie en tenant compte de l'ensemble des opérations effectuées tant sur les titres cotés que sur les droits sociaux non cotés entrant dans le champ de la taxation.

• **Profits sur MATIF. – Les profits sur MATIF qui sont réalisés à titre occasionnel** sont imposables à 16 %, quelle que soit la nature du contrat de référence (emprunts obligataires ou actions). Ils doivent être déclarés sur le formulaire nº 2074 et reportés sur la déclaration d'ensemble à la rubrique 5, lignes RX ou RY.

• **Profits sur marchés à terme de marchandises ou sur marchés d'options négociables.** – Les profits réalisés à titre occasionnel sur ces marchés, taxables à 16 %, sont portés à la ligne RX ou RY du § 5.

Les gains et pertes réalisés sur ces marchés et sur le MATIF ne se compensent pas. Par suite, les pertes sur marchés à terme de marchandises ou sur marchés d'options négociables ne doivent pas être mentionnées sur la déclaration 2042 N.

L'imposition des plus-values réalisées en cas d'échange de titres résultant d'un apport à une société soumise à l'impôt sur les sociétés peut être reportée au moment où s'opérera la cession ou le rachat des titres reçus lors de l'échange. Le montant de la plus-value dont le report d'imposition est demandé doit être indiqué à la ligne RZ du § 5 de la déclaration.

e) GAINS RÉALISÉS DANS LE CADRE D'UN PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA)

• **NOUVEAU.** Si vous-même ou votre conjoint avez clôturé votre PEA en 1992, vous devez mentionner à la ligne SX du § 5 de votre déclaration de revenus le montant du gain que vous aurez déterminé à l'aide de la déclaration spéciale nº 2074, si le montant total des cessions de valeurs mobilières réalisées en 1992 par votre foyer fiscal, augmenté de la valeur liquidative du PEA, excède 325 800 F.

f) PLUS-VALUES DE CESSION DE DROITS SOCIAUX (sociétés soumises à l'impôt sur le revenu).

Les gains nets réalisés lors de la cession de droits sociaux de sociétés de personnes soumises à l'impôt sur le revenu sont taxés au taux de 16 % lorsque le cédant n'exerce pas une activité professionnelle non salariée au sein de cette société.

L'imposition est effectuée, quelle que soit l'importance de la participation du cédant des droits dans la société et quel que soit le montant des cessions.

Ces gains sont à déclarer à la ligne SU du § 5.

g) DISTRIBUTIONS DES SOCIÉTÉS A CAPITAL RISQUE

Elles sont imposables au taux de 16 % et doivent être portées sur la ligne SW du § 5.

h) LEVÉE D'OPTION DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS PAR LES SALARIÉS

L'avantage réalisé lors de la levée d'option d'achat d'actions de leur société par les salariés est exonéré, mais à condition que les intéressés conservent ces actions pendant les cinq ans qui suivent l'attribution et, en outre, pendant l'année qui suit la levée d'option. Pour les actions acquises après le 1er janvier 1990, le gain réalisé est taxable en totalité selon le régime des plus-values mobilières (voir § d) en cas de vente après l'expiration du délai d'indisponibilité.

Si la cession porte sur des actions acquises avant le 1er janvier 1990, seule la plus-value réalisée entre la levée d'option et la vente est imposable selon le régime des plus-values mobilières.

Lorsque la cession ou la conversion au porteur intervient avant l'expiration du délai d'indisponibilité, la plus-value réalisée entre la levée d'option et la vente est également imposable selon le régime des plus-values mobilières, si le total des cessions de valeurs mobilières effectuées en 1992 excède 325.800F.

(Pour l'imposition comme salaire de la différence entre la valeur des actions lors de la levée de l'option et le prix d'acquisition, voir le § 1. « Traitement, salaires, pensions ».)

6. – Charges à déduire du revenu

a) PENSIONS ALIMENTAIRES

Vous devez pouvoir justifier cette déduction. Indiquez les nom et adresse des bénéficiaires.

1) PENSION VERSÉE A UN ENFANT MAJEUR

Est admise en déduction la pension alimentaire versée à un enfant majeur, célibataire ou marié, ne disposant pas de ressources suffisantes et auquel, par conséquent, ses parents doivent venir en aide (enfant sans emploi, étudiant de plus de vingt-cinq ans, enfant majeur non compté à charge par un parent divorcé ou séparé...).

Ainsi, vous pouvez porter ligne UH;

– la pension versée à un enfant majeur célibataire : elle sera admise dans la limite de 22 730 F par enfant (indiquez le nombre dans la case UJ);

– la pension versée à un enfant majeur marié (ou chargé de famille) : la limite est de 22 730 F si les beaux-parents de votre enfant participent également à l'entretien du jeune ménage (portez alors le chiffre 1 dans la case UJ) ; cette limite est portée à 45 460 F si vous assurez seul l'entretien du jeune couple ou de votre enfant chargé de famille : dans ce cas vous devez indiquer le chiffre 2 dans la case UJ et justifier que vous participez seul à l'obligation alimentaire en joignant à votre déclaration une note annexe où vous mentionnerez les nom et adresse des beaux-parents de votre enfant ou de votre ex-conjoint si vous êtes séparés.

A NOTER. – Si la pension alimentaire déduite est versée à un enfant majeur inscrit dans l'enseignement supérieur, vous avez droit à un avantage minimal en impôt au titre de cette déduction.

Cet avantage minimal est égal à 4 000 F par enfant concerné. Mais il ne peut excéder 35 % des sommes versées.

Vous n'avez aucun calcul à effectuer vous-même, l'avantage minimal étant déterminé automatiquement par l'administration.

Pour bénéficier de cette mesure, vous devez indiquer aux lignes UK à UM la part des pensions inscrites à la ligne UH versée à des enfants inscrits dans l'enseignement supérieur. Vous devez également préciser à la page 6 de la déclaration le nom et l'adresse de l'établissement d'enseignement supérieur où sont inscrits ces enfants majeurs pour lesquels vous déduisez une pension alimentaire.

ATTENTION. – La déduction n'est possible que si vous ne comptez pas cet enfant parmi les personnes à charge. En effet, sous certaines conditions (voir rubrique « Enfants à charge »), vous avez peut-être intérêt à opter pour le rattachement de votre enfant à votre foyer. Il vous ouvre droit, si tel est le cas, à une majoration de votre nombre de parts s'il est célibataire. L'option pour l'une ou l'autre formule dépend de chaque situation particulière, et notamment du montant des revenus perçus par l'enfant en dehors de la pension alimentaire et du nombre de vos enfants (souvenez-vous qu'à partir du 3e enfant vous avez droit à une part par enfant).

Si vous déduisez une pension alimentaire, celle-ci est imposable au nom de votre enfant à concurrence de ce qui est admis en déduction.

Dans le cas du rattachement, vous ne pouvez pas déduire de pension alimentaire, mais vous devez ajouter à vos revenus ceux qui ont été perçus par votre enfant (s'il a travaillé) ou par le jeune couple s'il est marié.

2) AUTRES PENSIONS ALIMENTAIRES (ligne UZ de la déclaration)

Sont déductibles les pensions alimentaires versées aux ascendants et descendants (sauf en ce qui concerne les enfants majeurs : voir § 1 ci-dessus) en vertu de l'obligation alimentaire édictée par le code civil (à la condition de correspondre aux besoins de celui qui reçoit et aux ressources de celui qui donne) ou versées, entre époux séparés ou divorcés, en vertu d'une décision de justice lorsque le conjoint est imposé séparément.

Si aucune clause d'indexation n'a été prévue par le juge, vous pouvez revaloriser la pension que vous versez pour l'entretien des enfants mineurs dont vous n'avez pas la garde ou pour votre ex-conjoint. Utilisez à cette fin l'indice INSEE du coût de la vie.

Si vous vous acquittez en nature de l'obligation alimentaire en recueillant sous votre toit un de vos ascendants sans ressources suffisantes, vous pouvez déduire de votre revenu, sans avoir à fournir de justification, une somme correspondant à l'évaluation des avantages en nature retenue pour les cotisations de Sécurité sociale. En 1992, cette évaluation s'élève à 16 400 F.

Les pensions alimentaires, même en nature, doivent être déclarées par les bénéficiaires sous la rubrique « Pensions... » (lorsqu'elles ne sont pas déductibles, il est admis qu'elles ne soient pas imposables).

Rentes en capital prévues en cas de divorce.

La pension alimentaire due en cas de divorce, pour l'entretien d'un enfant mineur, peut être remplacée par le versement d'argent entre les mains d'un organisme accrédité chargé de verser à l'enfant une rente indexée. Dans ce cas, vous pouvez déduire une somme égale au montant du capital versé divisé par le nombre d'années au cours desquelles la rente doit être servie.

La déduction ne peut excéder 18 000 F par an pour un même enfant, cette limitation n'étant toutefois pas applicable pour un enfant infirme.

Vous devez joindre à votre déclaration, la première fois que vous pratiquez cette déduction, une attestation de l'organisme accrédité chargé du versement de la rente.

Contribution aux charges du mariage.

Son montant est déductible des revenus de l'époux qui la verse sous la double condition que ce versement résulte d'une décision de justice et que les conjoints soient imposés séparément, soit parce que l'un a abandonné le domicile conjugal, chacun disposant de revenus distincts, soit parce qu'ils sont séparés de biens et ne vivent pas sous le même toit.

b) DÉDUCTIONS DIVERSES

Il s'agit des :

– rentes payées à titre obligatoire et gratuit et constituées avant le 2 novembre 1959 ;

– versements effectués pour la constitution de la retraite mutualiste des combattants et destinés à la constitution d'une rente donnant lieu à majoration de l'Etat (6 200 F pour 1992) ;

– intérêts payés, au titre des prêts de réinstallation ou de reconversion, par les Français rapatriés ou rentrant de l'étranger ;

– fraction des charges foncières relative aux monuments historiques ne procurant aucune recette à leurs propriétaires s'en réservant la jouissance ;

– versements obligatoires ou volontaires de cotisations ouvrières de Sécurité sociale qui n'ont pas été déduits d'un revenu particulier ; ne sont pas déductibles les charges sociales afférentes aux rémunérations versées aux employés de maison. Il est rappelé que, les cotisations ouvrières (maladie, retraite, chômage...) ayant déjà été déduites du salaire, il n'y a pas lieu de les déduire une deuxième fois.

c) FRAIS D'ACCUEIL D'UNE PERSONNE DE PLUS DE 75 ANS

Une déduction est accordée aux contribuables qui recueillent sous leur toit une personne de plus de soixante-quinze ans (non parente en ligne directe) ayant pour 1992 moins de 37 980 F de ressources (plafond porté à 66 520 F si cette personne est mariée). Il n'est, bien entendu, pas possible de cumuler cette déduction avec la prise en compte dans le nombre de parts s'il s'agit d'une personne de plus de soixante-quinze ans ayant la carte d'invalidité. La limite de déduction est fixée, pour l'année, à 16 400 F par personne. Cet avantage ne constitue pas un revenu imposable pour le bénéficiaire dès lors qu'il ne résulte pas d'une obligation alimentaire, comme c'est le cas entre ascendants et descendants. Vous devez mentionner en annexe le nom de la personne recueillie et être en mesure de justifier de ses ressources.

d) ACQUISITION DE PARTS DE COPROPRIÉTÉ DE NAVIRES NEUFS

Les personnes physiques fiscalement domiciliées en France peuvent déduire de leur revenu les sommes versées, entre le 1er janvier 1991 et le 31 décembre 1994, pour l'acquisition de parts de copropriété de navires civils de charge ou de pêche neufs, livrés au cours de cette période.

La déduction est égale à 25 % des versements effectués en 1991 et 1992 pour l'acquisition de parts de navires livrés en 1992. Cette déduction est plafonnée à 50 000 F pour les contribuables mariés et à 25 000 F pour les autres redevables.

Cet avantage est soumis à la double condition que l'acquéreur des parts les conserve jusqu'au 31 décembre de la quatrième année suivant celle de la déduction (31 décembre 1996 pour une déduction sur les revenus de 1992) et que la copropriété affrète le navire, coque nue, pendant au moins cinq ans.

e) PERTES EN CAPITAL

Les personnes physiques qui ont souscrit au capital de sociétés créées entre le 1er janvier 1987 et le 31 décembre 1988 peuvent déduire les pertes en capital subies en cas d'échec de la société. Il en est ainsi à la condition que la société soit soumise à l'impôt sur les sociétés, exerce une activité industrielle ou commerciale et se trouve en état de cessation de paiement dans les cinq ans qui suivent sa constitution.

La perte, qui est égale au montant de la souscription diminué des sommes éventuellement récupérées, est déductible dans la limite de 200 000 F pour les contribuables mariés et 100 000 F pour les autres contribuables.

Cette perte doit figurer à la rubrique 6, ligne CB. Il faut joindre à la déclaration une attestation de souscription et une copie du jugement concernant l'entreprise.

f) LA DÉTAXATION DU REVENU INVESTI EN ACTIONS

Si vous (ou votre conjoint) êtes né avant 1932 et si vous avez bénéficié d'une déduction entre 1978 et 1981, vous pouvez déduire les sommes consacrées à de nouveaux achats d'actions de sociétés françaises ou de valeurs assimilées (SICAV). Cette déduction porte sur l'excédent des acquisitions sur les cessions réalisé au cours de l'année 1992.

Toutefois, si vous avez cédé de telles valeurs après le 1er juin 1978, la déduction est limitée au montant de l'excédent des acquisitions sur les cessions réalisé depuis cette date.

Deux autres conditions sont encore exigées :

– vous ou votre conjoint devez être en activité au 1/1/1992 ;

– vous ne devez pas avoir ouvert un CEA.

La déduction est automatiquement limitée à 6 000 F, augmentée de 500 F pour chacun des deux premiers enfants à charge et de 1 000 F par enfant à partir du troisième.

Cette déduction peut être cumulée avec l'abattement sur les revenus d'obligations et sur les dividendes. Elle n'est en revanche plus possible si vous avez ouvert un PEA.

• Normalement, vous avez dû recevoir une **notice spéciale nº 2041 AM** (qui est également disponible dans les centres des impôts), sur laquelle vous trouverez le détail des opérations ouvrant droit à déduction et les conditions de dépôt des valeurs et de conservation.

Si vous vendez des valeurs pour vous procurer des disponibilités, sauf licenciement, invalidité ou décès, les sommes désinvesties devront être ajoutées au revenu. En effet, les valeurs doivent être conservées pendant les quatre ans qui suivent l'année de la dernière déduction.

Toutefois, si vous n'avez pas bénéficié de la détaxation à partir de 1987, vous n'avez aucune somme à ajouter à votre revenu en cas de cession de vos valeurs en 1992.

Si vous n'avez pas respecté l'obligation de conservation indiquée ci-dessus, vous devez réintégrer à votre revenu imposable (ligne DG) l'excédent de cessions réalisé (dans la limite des déductions précédemment obtenues et non encore réintégrées) : pour calculer cet excédent de cessions, utilisez la fiche de calculs qui figure dans la notice spéciale nº 2041 AM. Vous pouvez d'ailleurs joindre, si vous le désirez, cette fiche de calculs à votre déclaration afin d'éviter toute demande d'explications.

Votre obligation de conservation peut prendre fin le 31 décembre de l'année de départ à la retraite.

• **Pour bénéficier de la détaxation, vous devez joindre à votre déclaration de revenus les états annuels** remis par les intermédiaires et mentionner dans la case appropriée le nombre de ces intermédiaires.

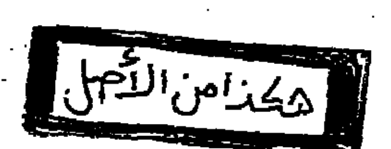
g) SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DU CINÉMA OU DE L'AUDIOVISUEL

Une déduction est octroyée aux contribuables qui souscrivent en numéraire (espèces ou chèque) au capital agréé des sociétés (SOFICA) qui ont pour activité exclusive le financement d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles, à condition que ces œuvres aient reçu l'agrément du ministère de la culture.

La déduction est limitée à 25 % du revenu net global (mais il n'y a pas de plafond en valeur absolue); la limitation sera faite par l'ordinateur. Les actions des SOFICA ne peuvent être prises en compte également pour la détaxation « Monory » ou pour le CEA. Elles doivent être conservées au moins cinq ans.

ATTENTION : vous devez obligatoirement joindre à votre déclaration un relevé délivré par la SOFICA.

En cas de revente de titres achetés en 1988, 1989, 1990 ou 1991, vous devez réintégrer à vos revenus de 1992 la déduction correspondante en mentionnant cette reprise ligne GH.



DOSSIER

7. – Charges ouvrant droit à des réductions d'impôt

a) DONS AFFECTÉS A LA FOURNITURE GRATUITE DE REPAS ET AU LOGEMENT DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ (ligne GA)

Les dons versés en 1992 aux associations qui fournissent gratuitement des repas en France aux personnes en difficulté ou qui contribuent à favoriser leur logement ouvrent droit, dans la limite de 560 F, à une réduction d'impôt égale à 50 % de leur montant.

Les contribuables qui ont versé à ces associations des dons d'un montant supérieur à 560 F peuvent bénéficier de cette réduction d'impôt pour 560 F (ligne GA) et de la réduction d'impôt relative aux autres dons (sous réserve de l'application des plafonds) pour la fraction de leurs versements qui excède 560 F (à inscrire ligne GC ou GD selon le cas).

La réduction d'impôt est subordonnée à la production des reçus délivrés par les associations bénéficiaires des dons.

b) DONS AUX ŒUVRES autres que ceux visés au § a (lignes GC et GD)

Les dons versés aux œuvres et organismes d'intérêt général, reconnus d'utilité publique ou non, ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 40 % du montant des dons, plafonné à 5 % du revenu net imposable si l'association bénéficiaire des dons est reconnue d'utilité publique ou assimilée et à 1,25 % de ce revenu dans le cas contraire.

Ouvrent droit à la réduction d'impôt, sous réserve de la production des reçus délivrés par les associations bénéficiaires des dons :

– les versements à l'ensemble des œuvres ou organismes d'intérêt général de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial ou culturel ainsi qu'aux organismes de caractère humanitaire, sportif ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises (non reconnus d'utilité publique) et aux associations de financement (ou mandataires) des campagnes électorales ou des partis politiques (indiquez leur montant ligne GD) retenus dans la limite de 1,25 % du revenu net imposable;

– les versements au profit de fondations ou associations reconnues en outre d'utilité publique retenus pour un supplément de 3,75 % (s'ils sont effectués en totalité à ces dernières, le plafond est ainsi de 5 %). Cette limite majorée de 5 % s'applique également aux versements effectués au profit des associations cultuelles ou de bienfaisance autorisées à recevoir les dons et legs et du Comité d'organisation des 16e Jeux olympiques d'hiver d'Albertville et de la Savoie. Mentionnez-les à la ligne GC.

Pour les dons affectés à la fourniture gratuite de repas et au logement des personnes en difficulté, voir le § a.

REMARQUE. – Les limites de 1,25 % et 5 % des dons ouvrant droit à la réduction d'impôt se calculent sans tenir compte des dons affectés à la fourniture gratuite de repas et au logement des personnes en difficulté.

c) FRAIS DE GARDE DES ENFANTS (lignes DA et DB)

Les dépenses exposées pour faire garder les enfants âgés de moins de sept ans au 31 décembre 1992 ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 25 % du montant de ces dépenses, limitée à 15 000 F pour l'année et par enfant.

La réduction d'impôt est accordée aux contribuables seuls et aux couples mariés lorsque les deux conjoints travaillent au moins à mi-temps ou ne peuvent exercer une activité en raison d'une longue maladie ou d'une infirmité ou de la poursuite d'études dans un établissement d'enseignement supérieur. Indiquez les nom et adresse de l'établissement d'enseignement supérieur en cas de poursuite d'études.

• **NOUVEAU.** – A compter de l'imposition des revenus de 1992, la réduction d'impôt n'est plus accordée que pour les frais exposés pour faire garder les jeunes enfants *à l'extérieur du domicile* du contribuable par une assistante maternelle agréée ou un établissement de garde répondant aux conditions prévues à l'article L. 180 du code de la santé publique (crèches...). Si l'enfant est gardé au domicile du contribuable, c'est la nouvelle réduction d'impôt pour frais d'emploi d'un salarié à domicile qui s'applique. Il convient d'indiquer à la page 6 de la déclaration, dans le cadre « Justificatif de vos charges », les nom et adresse de la personne ou de l'organisme qui garde l'enfant. S'il s'agit d'une assistante maternelle, un document attestant de son agrément doit être joint à la déclaration des revenus.

d) SOMMES VERSÉES POUR L'EMPLOI D'UN SALARIÉ A DOMICILE (ligne LJ)

• **NOUVEAU.** – A compter de l'imposition des revenus de 1992, les contribuables fiscalement domiciliés en France ont droit à une réduction d'impôt égale à 50 % des sommes versées, dans la limite annuelle de 25 000 F, pour l'emploi d'un ou plusieurs salariés à leur domicile privé, à temps complet ou à temps partiel, pour effectuer tout ou partie des tâches à caractère familial ou ménager à ce domicile. Sont exclus les salariés embauchés dans le cadre de l'activité professionnelle de l'employeur, les jeunes étrangers placés au pair, les gardiens, concierges et personnels d'immeubles collectifs. La réduction d'impôt s'applique également au coût des services rendus par les associations agréées par l'Etat (associations de service aux personnes et associations intermédiaires) ainsi que par les organismes non lucratifs ayant pour objet l'aide à domicile et habilité au titre de l'aide sociale ou conventionné par un organisme de sécurité sociale (centres communaux d'action sociale, par exemple).

La réduction d'impôt se calcule sur les dépenses, plafonnées à 25 000 F, effectivement supportées par le contribuable (salaires nets du salarié, cotisations sociales payées par l'employeur), déductions faites des allocations ou indemnités perçues au titre des diverses aides à caractère social. Le montant des dépenses ouvrant droit à la réduction d'impôt doit être indiqué à la ligne LJ du § 7 de la déclaration de revenus. Le contribuable doit en outre mentionner à la page 6 de la déclaration (page 4 pour la déclaration simplifiée) les nom et adresse du salarié, le montant des salaires versés ainsi que les aides perçues au titre de cet emploi. Enfin, il faut obligatoirement joindre à la déclaration des revenus l'attestation annuelle délivrée, soit par l'URSSAF ou la MSA, soit par l'association ou l'organisme d'aide à domicile.

e) DÉPENSES D'HÉBERGEMENT DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS MÉDICAUX (ligne LK)

Les couples mariés dont l'un des conjoints, âgé de plus de soixante-dix ans, se trouve, en raison de son état de santé, hébergé dans un établissement de long séjour ou une section de cure médicale, ont droit à une réduction d'impôt pour les frais de séjour payés à ce titre (logement, repas, entretien, à l'exclusion des dépenses de soins).

La réduction d'impôt est égale à 25 % de ces frais, limités à 13 000 F par an. Cette réduction peut se cumuler avec celle accordée au titre des sommes versées à une aide à domicile, si, bien entendu, celui des conjoints qui demeure au foyer du ménage expose de telles dépenses.

Ces dépenses d'hébergement doivent être indiquées à la ligne LK du § 7 de la déclaration. En cas de décès de l'un des conjoints en 1992, l'époux survivant a droit à la réduction d'impôt accordée au titre de ses dépenses personnelles d'hébergement dans certains établissements médicaux, pour la période allant de la date du décès jusqu'au 31 décembre 1992, dans la limite de 13 000 F (soit une réduction d'impôt de 3 250 F au maximum).

f) FRAIS DE COMPTABILITÉ ET D'ADHÉSION A UN CENTRE DE GESTION AGRÉÉ (lignes HY et HZ)

Une réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion est accordée afin d'inciter les artisans, commerçants, agriculteurs et membres des professions libérales (dont les recettes n'excèdent pas les limites du forfait) à adhérer à un centre de gestion agréé ou à une association agréée.

Le plafond de la réduction d'impôt est fixé à 4 000 F.

Il est de 5 000 F pour les agriculteurs la première année d'imposition selon un régime de bénéfice réel.

g) SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL DE SOCIÉTÉS NOUVELLES (lignes LY et LZ)

Les personnes qui ont souscrit en numéraire au capital d'une société nouvelle créée entre le 1er janvier 1988 et le 31 décembre 1995, ayant une activité industrielle, commerciale ou artisanale et remplissant les conditions d'exonération de l'impôt sur les sociétés, bénéficient d'une réduction d'impôt. Celle-ci est égale à 25 % du montant de leur souscription en numéraire, limité annuellement à 20 000 F pour les couples mariés et à 10 000 F pour les contribuables célibataires, veufs, divorcés ou séparés, pour les sociétés créées avant le 1er janvier 1991. Pour les sociétés créées à compter de cette date, le plafond des apports ouvrant droit à réduction d'impôt est fixé, globalement pour la période allant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année suivant celle de la création de la société au capital de laquelle le contribuable a souscrit, à 80 000 F pour les couples mariés et à 40 000 F pour les autres contribuables.

Cette réduction d'impôt s'applique également pour les souscriptions au capital de sociétés créées avant le 31 décembre 1995 et dont la situation nette comptable est représentée à hauteur de 60 % au moins de titres souscrits en numéraire de sociétés créées entre le 1er janvier 1988 et le 31 décembre 1995 et remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération d'impôt sur les sociétés.

Les versements ouvrant droit à réduction d'impôt sont exclusivement les apports en numéraires au capital initial et aux augmentations de capital intervenant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année suivant celle de la création de la société.

Cet avantage ne peut se cumuler pour une même souscription avec la déduction des emprunts contractés par les salariés pour souscrire au capital d'une société nouvelle (voir § 1 « traitements, salaires, pensions ») ou avec celle des pertes en capital, ou encore avec les réductions d'impôt au titre des investissements dans les DOM-TOM (cf. § p).

Les contribuables qui désirent bénéficier de cette réduction d'impôt doivent joindre à leur déclaration l'état qui leur est remis par la société nouvelle.

h) RACHAT D'ENTREPRISE PAR UN SALARIÉ (ligne FH)

• **NOUVEAU.** – Les salariés qui ont souscrit en 1992 au capital d'une société nouvelle créée depuis le 1er janvier 1992 et ayant pour objet exclusif de racheter tout ou partie du capital de leur entreprise bénéficient, sous certaines conditions, d'une réduction d'impôt égale à 25 % de leurs versements, limités à 80 000 F pour les couples mariés et à 40 000 F pour les autres personnes. Cette réduction d'impôt est remise en cause en cas de cession des titres souscrits avant le 31 décembre de la cinquième année suivant celle au cours de laquelle est intervenue leur souscription. Le montant de la souscription doit être indiqué à la ligne FH du § 7 de la déclaration. Il convient également de joindre à la déclaration de revenus l'attestation établie par la société. Cette réduction d'impôt ne peut se cumuler avec tout avantage de même nature accordé en cas de souscription au capital de la société nouvelle (voir notamment, ci-avant le § 1, « Traitements, salaires et pensions » § b).

DOSSIER

7. – Charges ouvrant droit à des réductions d'impôt (suite)

i) DÉPENSES DE FORMATION DES CHEFS D'ENTREPRISE INDIVIDUELLE (lignes GY et GZ)

• **NOUVEAU.** – Les chefs d'entreprise individuelle ainsi que les personnes physiques associées de sociétés de personnes soumises à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux ont droit, *sur option*, à une réduction d'impôt égale à 35 % de l'excédent, limité à 5000 F, de leurs dépenses de formation professionnelle de l'année 1992 par rapport à celles de 1991. En cas d'exercice de cette option, la réduction d'impôt s'appliquera automatiquement pour les dépenses de formation exposées en 1993.

j) VERSEMENT A UN FONDS SALARIAL (lignes LN à LR)

Une réduction est accordée aux salariés qui participent au financement d'un fonds salarial. Le taux est de 25 % sur le montant des versements, plafonné à 5 000 F par bénéficiaire. Les intérêts qui seront servis sur ces sommes bénéficieront du régime des produits d'obligations.

En cas de retrait en 1992, les réductions correspondantes obtenues précédemment doivent être ajoutées à l'impôt : mentionnez-les à la rubrique 8, case NR.

k) ENFANTS A CHARGE POURSUIVANT LEURS ÉTUDES (lignes WG à WL)

• **NOUVEAU.** – Les contribuables qui ont des enfants faisant partie de leur foyer fiscal et poursuivant des études au 31 décembre 1992 bénéficient d'une réduction d'impôt égale à :
– 400 F par enfant fréquentant un collège ;
– 1 000 F par enfant en lycée d'enseignement général ou technologique ou en lycée professionnel ;
– 1 200 F par enfant suivant une formation d'enseignement supérieur.
Le bénéfice de la réduction d'impôt est subordonné à la condition qu'un certificat de scolarité établi par le chef de l'établissement fréquenté soit joint, pour chaque enfant concerné, à la déclaration des revenus.

l) DÉPENSES AFFÉRENTES A L'HABITATION PRINCIPALE (lignes VH à VS)

Les intérêts des emprunts contractés à compter du 1er janvier 1990, ainsi que les dépenses de ravalement, de grosses réparations et d'isolation thermique payées en 1992 n'ouvrent droit à réduction d'impôt que si *votre revenu net imposable* (c'est-à-dire après toutes les déductions), *par part*, n'excède pas *229 710 F*.

Vous n'êtes pas concerné par cette mesure pour les emprunts contractés avant le 1er janvier 1990.

Vous devez remplir le cadre « Justificatifs » de votre déclaration donnant le détail des justifications de vos dépenses.

1) INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET RAVALEMENT (lignes VH à VN).

Si vous êtes propriétaire de votre habitation principale, une réduction est accordée sur les dépenses ci-après dont le montant est plafonné par l'ordinateur.

• **Les intérêts des emprunts.**

Il s'agit des intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la construction ou les grosses réparations de votre habitation principale (c'est-à-dire le logement où vous résidez habituellement).

Les intérêts des emprunts contractés à partir de 1987 sont pris en compte au taux de 25 % (pour les cinq premières annuités) et les intérêts des emprunts antérieurs au taux de 20 % pour les dix premières annuités.

La base de calcul de la réduction est plafonnée à 9 000 F + 1 500 F par personne à charge pour les emprunts de 1982 à 1983. Ce plafond a été relevé à 15 000 F + 2 000 F par personne à charge pour les intérêts des emprunts contractés à partir de 1987. Ce plafond est commun aux intérêts et au ravalement. Il ne peut être cumulé avec le plafond particulier aux emprunts antérieurs à 1987.

Si vous êtes mariés et si vous avez contracté un emprunt depuis le 1er juin 1987 pour l'achat ou la construction d'un logement neuf, le plafond a été porté à 30 000 F + 2 000 F par personne à charge, ou + 2 500 F pour le deuxième enfant, ou + 3 000 F par enfant à partir du troisième.

Pour les emprunts contractés à compter du 18 septembre 1991 pour l'acquisition ou la construction d'un logement neuf, le plafond est porté à 40 000 F pour les couples mariés et à 20 000 F pour les autres contribuables, ces chiffres étant augmentés de 2 000 F par personne à charge ou 2 500 F pour le deuxième enfant et 3 000 F par enfant à partir du troisième.

REMARQUE. – Il n'y a plus de réduction d'impôt pour les emprunts contractés de 1984 à 1986.

– *Définition des grosses réparations.* Ce sont les travaux d'une importance excédant celle des opérations courantes d'entretien et de réparation et consistant en la remise en état, la réfection, voire le remplacement d'équipements qui, au même titre que les gros murs, les charpentes et les couvertures, sont essentiels pour maintenir l'immeuble en état d'être utilisé conformément à sa destination : remplacement d'un ascenseur devenu vétuste, d'une chaudière de chauffage central ou réfection totale d'une installation sanitaire (remplacement des tuyauteries et de l'ensemble des appareils sanitaires).

En revanche, les opérations courantes d'entretien et de réparation d'un immeuble ne peuvent être considérées comme des travaux de grosses réparations, ni les travaux d'amélioration tels que l'installation d'un ascenseur, d'une salle de bains ou du chauffage central dans un immeuble qui en était dépourvu.

– *La base de la réduction* comprend les intérêts et la prime de l'assurance-décès ou de l'assurance « perte d'emploi » liée au prêt (et, l'année de la signature du contrat, les frais de constitution du dossier). Ne sont pas pris en compte : le remboursement du capital, les honoraires du notaire et les frais d'acquisition.

– *Changement d'habitation principale.* Si vous avez financé l'acquisition ou la construction de votre *nouvelle* habitation principale au moyen du *transfert du prêt* qui vous avait été accordé lors de l'acquisition ou de la construction de votre *ancienne* habitation, vous bénéficiez de la réduction d'impôt au titre des intérêts d'emprunt pour une nouvelle période de cinq ans à compter de la date de l'acceptation du transfert par l'organisme prêteur.

Cette mesure ne s'applique pas aux prêts transférés avant le 1er janvier 1990. Pour ces prêts, la réduction d'impôt n'est maintenue que pour le nombre d'annuités restant à courir jusqu'à l'expiration de la période initiale de cinq (ou dix) ans suivant la conclusion du prêt transféré.

• **Les dépenses de ravalement (remise en état des façades : crépis, peintures).**

Le plafond de calcul de la réduction, égal à 15 000 F + 2 000 F par personne à charge, est commun avec le plafond des intérêts d'emprunts. Le taux est de 25 %.

Ces dépenses peuvent être portées sur la déclaration une fois tous les dix ans pour un même immeuble et doivent être imputées sur une seule année. Aussi, si vous ne devez régler le solde de ces travaux qu'en 1993, vous pouvez attendre jusqu'en 1994 pour faire état de l'intégralité des sommes versées en 1992 et en 1993. Si les façades de votre immeuble sont en bois, la réduction peut être accordée tous les cinq ans.

2) DÉPENSES DE GROSSES RÉPARATIONS, D'AMÉLIORATION ET D'ISOLATION THERMIQUE (lignes VR et VS).

Une réduction est accordée :

– aux propriétaires qui réalisent, dans leur habitation principale, des travaux de grosses réparations à condition que leur habitation soit située en France et que l'immeuble soit achevé depuis plus de quinze ans (pour la définition des grosses réparations, voir ci-dessus, § 1, «Intérêts des emprunts»);

– aux propriétaires et aux locataires qui effectuent, dans leur habitation principale, des travaux d'isolation thermique ou de régulation du chauffage (mesure applicable aux dépenses payées à compter du 1er janvier 1991), à condition que leur résidence ait été achevée avant le 1er janvier 1982.

Les travaux d'isolation thermique ouvrant droit à la réduction d'impôt sont constitués par les travaux d'isolation des parois opaques (toitures, murs en façade...) et des parois vitrées, par la fourniture et la pose de volets isolants, de joints d'étanchéité, par les travaux de calorifugeage des installations de production et de distribution de chaleur ou d'eau chaude sanitaire sous réserve que les matériaux mis en œuvre correspondent à certaines caractéristiques ou normes.

• *NOUVEAU.* – La réduction d'impôt est étendue à certaines dépenses d'amélioration (installation d'interphones et de portes blindées, traitement des charpentes contre les termites ; adaptation des logements des handicapés...) payées par les propriétaires à compter du 15 mars 1992 pour des travaux effectués dans leur habitation principale, à la condition qu'elle soit achevée depuis 15 ans au moins.

Un dépliant spécial donnant toutes les précisions utiles sur ces travaux et matériaux est à la disposition des contribuables dans les centres des impôts.

La réduction est de 25 % des dépenses de grosses réparations, d'amélioration, d'isolation thermique et de régulation du chauffage, plafonnées pour l'ensemble de la période 1990-1995 à :

– 8 000 F pour une personne célibataire, veuve, divorcée ou séparée;

– 16 000 F pour un couple marié.

Cette limite est majorée de 2 000 F par personne à charge (de 2 500 F pour le deuxième enfant et 3 000 F pour le troisième). Toutefois la base annuelle de calcul de la réduction ne peut dépasser la moitié du plafond global défini ci-dessus, l'excédent éventuel étant reportable l'année suivante. Si vous étiez dans ce cas l'an dernier, reportez-vous à votre avis d'imposition pour connaître la somme à reporter cette année ligne VS.

Si vous avez contracté un emprunt pour financer ces dépenses, vous ne pouvez cumuler les deux réductions. Vous pouvez opter pour l'une ou l'autre : soit la réduction au titre des intérêts (pendant cinq ans au maximum), soit la réduction au titre des dépenses elles-mêmes. Bien entendu, le cumul est possible avec la réduction pour un emprunt contracté pour acheter votre résidence principale.

Vous devez joindre les factures détaillées (ou la copie de l'acte de prêt) à votre déclaration.

REMARQUES. – Si vous n'habitez pas encore votre logement, vous pouvez tout de même bénéficier de la réduction : vous devez prendre l'engagement, par lettre jointe, de l'occuper avant le 1er janvier de la troisième année suivant celle de la conclusion du prêt ou du paiement des dépenses pour l'habitation principale.

• **NOUVEAU.** – Ce délai est porté à la cinquième (au lieu de la troisième) année pour les emprunts contractés et les dépenses payées à compter du 1er janvier 1992.

– La réduction est possible, en cas de changement de domicile, même si vous aviez déjà bénéficié de cet avantage pour votre précédente habitation.

– L'acquisition par un contribuable d'un deuxième appartement situé à proximité de son habitation principale, laquelle est assez vaste pour accueillir l'ensemble des personnes du foyer, ne peut être regardée comme une extension de cette habitation et ne peut donc être admise.

– La circonstance que la résidence principale d'une personne imposable en France soit située à l'étranger ne s'oppose pas à ce que l'intéressé puisse faire état des intérêts de l'emprunt contracté pour l'achat de cette résidence.

m) ASSURANCE-VIE (ligne MJ)

La réduction est égale à 25 % de la part de la prime représentative de l'opération d'épargne (cette part doit être obligatoirement mentionnée sur le certificat de la compagnie : c'est ce montant qu'il faut inscrire ligne MJ).

Il doit s'agir de contrats comportant la garantie d'un capital en cas de vie et d'une durée effective au moins égale à six ans, ou bien comportant la garantie d'une rente viagère avec jouissance effectivement différée d'au moins six ans. Sont assimilés les contrats d'assurances mixtes ou combinés sur la vie, les contrats d'assurance décès-vie entière, les opérations de prévoyance collective, ainsi que les versements opérés dans le cadre de livrets de Caisse nationale de prévoyance. La base de calcul de la réduction est limitée à 4000 F + 1000 F par enfant à charge.

REMARQUE. – Le montant de prime d'assurance-vie ouvrant droit à réduction d'impôt vient en diminution du plafond de déduction applicable aux versements effectués sur un plan d'épargne en vue de la retraite (voir § 6).

Vous devez annexer à votre déclaration les certificats de déductibilité fiscale.

n) RENTES-SURVIE ET CONTRATS D'ÉPARGNE-HANDICAP (ligne MK)

Les primes versées dans le cadre d'un contrat de rente-survie (contrat d'assurance-décès garantissant le versement d'un capital ou d'une rente viagère pour un enfant atteint d'une infirmité l'empêchant d'avoir une activité professionnelle rentable ou d'acquérir une formation d'un niveau normal) ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 25 % de leur montant, limité à 7 500 F, plus 1 500 F par enfant à charge.

La réduction d'impôt s'applique également à la partie de la prime représentative d'épargne versée dans le cadre d'un contrat d'épargne-handicap. Il s'agit de contrat d'assurance-vie, d'une durée d'au moins six ans, garantissant le versement d'un capital ou d'une rente viagère à l'assuré atteint, lors de la conclusion du contrat, d'une infirmité l'empêchant d'avoir une activité professionnelle normalement rentable. Le plafond de 7 500 F, plus 1 500 F par enfant à charge, s'applique globalement pour les primes de contrats de rente-survie et pour la part représentative des primes de contrats d'épargne-handicap. Les certificats établis par les assureurs doivent être joints à la déclaration de revenus.

o) ACHAT D'UN LOGEMENT EN VUE DE SA LOCATION (lignes EA à EG)

Le contribuable qui fait construire ou achète à compter du 1er janvier 1990 un logement neuf situé en France et destiné à la location à usage d'habitation principale bénéficie d'une réduction d'impôt de 10 % du prix de revient de ce logement à condition qu'il s'engage à le louer pendant six ans au *moins*. La réduction d'impôt est également accordée pour les logements acquis ou construits à compter du 20 septembre 1989, lorsque la déclaration d'ouverture de chantier a été reçue par la mairie après le 30 septembre 1989 et (ou) les fondations ont été achevées après le 31 décembre 1990.

La base de calcul de la réduction est plafonnée globalement pour la période 1990-1992 à 600 000 F pour un couple marié, 300 000 F dans les autres cas. Il en est de même pour celui qui souscrit à la constitution ou à l'augmentation du capital des sociétés immobilières d'investissement (SII) ou des sociétés civiles de placements immobiliers (SCPI) : la réduction de 10 % (calculée sur les trois quarts du montant de la souscription lorsqu'elle est antérieure au 18 septembre 1991 et sur la totalité de son montant lorsque cette souscription est intervenue à compter de cette date) n'est accordée que si le souscripteur s'engage à conserver les titres pendant au moins six ans et si la société destine les sommes en cause à l'acquisition ou à la construction d'immeubles locatifs situés en France et affectés, aux trois quarts au moins, à l'habitation principale.

Enfin, au titre d'une année donnée, les investissements ne sont retenus que dans la limite de la moitié de ces plafonds, l'excédent éventuel étant imputé sur l'impôt sur le revenu de l'année suivante.

• **NOUVEAU.** – Le taux de la réduction d'impôt est égal à 15 % et le plafond d'investissement est fixé à 800 000 F pour les couples mariés et 400 000 F pour les autres contribuables pour les investissements portant sur des immeubles dont la construction a fait l'objet d'une déclaration d'ouverture de chantier après le 15 mars 1992 à la condition que :
– la location prenne effet dans les six mois de l'achèvement de l'immeuble ou de son acquisition si elle est postérieure ;
– le loyer et les ressources du locataire ne dépassent pas les plafonds fixés par décret.
La réduction d'impôt (au maximum 120 000 F ou 60 000 F) est répartie sur 4 années.
Les souscriptions au capital de SCPI ou de SII effectuées en 1992 ne peuvent pas bénéficier de cette réduction d'impôt au taux de 15 %.

Vous devez obligatoirement joindre à votre déclaration l'engagement de location (ou de conservation) pendant six ans et les justificatifs d'achat (ou attestation de la société).

p) INVESTISSEMENTS DANS LES DOM-TOM (lignes HA à HE)

Ils ouvrent droit à une réduction d'impôt. Sont visés non seulement les souscriptions au capital des sociétés de développement régional des DOM et des sociétés exerçant leur activité dans les DOM-TOM et collectivités d'outre-mer, mais également les achats de logements neufs occupés ou loués à usage de résidence principale, ainsi que les souscriptions au capital de sociétés ayant pour seul objet la construction de logements neufs loués comme habitation principale.

La réduction est étalée sur cinq ans. Le taux est de 25 % de ce plafond annuel (soit, en fait, pour l'imposition des revenus de 1992, un taux de 5 %).

• **NOUVEAU.** – Ce taux de 25 % est porté à 50 %, pour les années 1992 à 1995, pour les acquisitions ou constructions de logements neufs à usages de location, lorsque l'engagement de location est de neuf ans et à la condition qu'une convention fixant les modalités de location soit signée avec l'Etat.
Par ailleurs, à compter du 1er janvier 1992, la réduction d'impôt (taux de 25 %) s'applique aux souscriptions au capital de sociétés effectuant des investissements productifs outre-mer dans le secteur de la maintenance au profit d'activités industrielles et dans celui de la production et de la diffusion audiovisuelles et cinématographiques.

Vous devez joindre à votre déclaration l'engagement d'affecter le logement pendant cinq ans à l'habitation principale ou de conserver les titres pendant cinq ans (et, dans ce cas, l'attestation de la société) et, le cas échéant, la convention conclue avec l'Etat.

q) COTISATIONS SYNDICALES:

Se reporter aux explications données au § 1 «Traitements, salaires et pensions», § g.

r) CEA

Les achats nets d'actions effectués depuis le 1er janvier 1989 dans le cadre d'un compte d'épargne en actions n'ouvrent plus droit à réduction d'impôt.

Toutefois, les personnes ayant bénéficié de réductions d'impôt au titre du CEA pour leurs investissements réalisés en 1987 ou 1988 restent soumises à deux obligations :

– elles doivent maintenir en dépôt leurs valeurs chez un ou plusieurs intermédiaires agréés pendant cinq ans après la dernière réduction d'impôt. A défaut, les réductions d'impôt accordées sont remises en cause, dans la limite de la prescription;

– en cas d'excédent des cessions sur les acquisitions au cours d'une année, il y a lieu à reprise dans la limite des réductions d'impôt accordées et diminuées en fonction de leur ancienneté.

Ainsi, en cas d'excédent de cessions en 1992, un reversement d'impôt doit être calculé selon les modalités indiquées page 2 de la déclaration n° 2048 M (cette reprise d'impôt est reportée ligne HG du § 8 de la déclaration des revenus).

ATTENTION ! – Joignez à votre déclaration de revenus la déclaration spéciale n° 2048 ainsi que les états délivrés par les établissements gérant vos comptes. Si vous n'avez pas reçu cette déclaration spéciale, demandez-la au centre des impôts. Elle comporte une notice explicative donnant le détail des opérations à effectuer.

A noter que les contribuables qui n'ont eu de réduction d'impôt pour le CEA qu'au titre de l'année 1983 et/ou 1984 et/ou 1985 et/ou 1986 n'ont pas à souscrire cette déclaration spéciale car cette réduction n'est plus susceptible de reprise pour les opérations effectuées en 1992. Egalement, l'obligation de dépôt chez un intermédiaire agréé avait cessé, pour ces contribuables, au 1er janvier 1992.

SI VOUS ÊTES DOMICILIÉ(E) A L'ÉTRANGER

– *Délais spéciaux.*

Selon le pays, vous disposez des délais suivants pour le dépôt de votre déclaration de revenus :

• Europe, pays du littoral méditerranéen et de la mer Noire, Turquie : 30 avril 1993.

• Afrique (sauf pays du littoral méditerranéen), Amérique du Nord : 15 mai 1993.

• Amérique centrale et Amérique du Sud : 31 mai 1993.

• Asie, Océanie, autres pays : 30 juin 1993.

– *Lieux de dépôt.*

Adressez votre déclaration au Centre des impôts des non-résidents, 9, rue d'Uzès, 75084 Paris Cedex 02.

Toutefois, si vous résidez à Monaco, vous devez l'adresser au Centre des impôts de Menton, Le Triton, 7, rue Victor-Hugo, 06507 Menton.

– *Distribution des imprimés.*

Elle est assurée par les services consulaires français à l'étranger.

– *Personnes concernées.*

Les mesures ci-dessus sont applicables :

• aux personnes qui n'ont pas leur domicile en France mais y possèdent une ou plusieurs résidences ; elles sont imposables sur un revenu forfaitaire égal à trois fois la valeur locative réelle de ces habitations ou sur les revenus de source française s'ils sont plus élevés ;

• aux personnes qui n'ont pas en France de domicile et n'y disposent pas de résidence : elles sont imposables si elles perçoivent des revenus de source française ;

• aux fonctionnaires ou agents de l'Etat qui exercent leurs fonctions ou sont chargés de mission dans un pays étranger ;

• aux sociétés ou personnes morales qui exercent une activité en France sans y avoir d'établissements.

Lorsqu'une retenue à la source a été effectuée sur vos rémunérations non commerciales ou vos salaires de source française, portez cette retenue dans la rubrique 8, case NH, et joignez à votre déclaration une note indiquant :

– le détail des sommes portées sur la déclaration et, pour chacune, le nom et l'adresse de la partie versante ;

– le montant des retenues correspondantes.

REMARQUE : transfert du domicile à l'étranger. Si vous quittez la France définitivement, vous devez déclarer, dix jours avant votre départ, vos revenus de l'année du transfert de votre domicile à l'étranger, faute de quoi vous n'obtiendrez pas le « quitus fiscal » vous permettant de quitter le territoire français.

REVENUS ENCAISSÉS HORS DE FRANCE

Après avoir rempli l'annexe n° 2047, reportez ces revenus sur votre déclaration d'ensemble sous la rubrique correspondant à leur nature, en les ajoutant éventuellement à vos autres revenus.

Si ces revenus ont été encaissés en monnaie étrangère, ils doivent être déclarés pour leur contre-valeur en francs français, calculée d'après le cours du change à Paris au jour de l'encaissement.

REVENUS PERÇUS DANS LE CADRE DE CONVENTIONS INTERNATIONALES ou par des fonctionnaires internationaux ou par des salariés envoyés à l'étranger par leur employeur et fiscalement domiciliés en France.

Si vous êtes dans un des cas prévus pour bénéficier de l'exonération des revenus «étrangers», déclarez, ligne PH de la rubrique 8, ces revenus exonérés qui doivent être pris en compte pour le calcul du « taux effectif » d'imposition applicable à vos autres revenus normalement imposables (excluez toutefois de ce montant les indemnités d'expatriation). Par ailleurs, il convient d'indiquer à la ligne PK le montant des revenus de source étrangère imposables en France et ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français correspondant à ces revenus. Donnez le détail de ces revenus exonérés page 6 de votre déclaration.

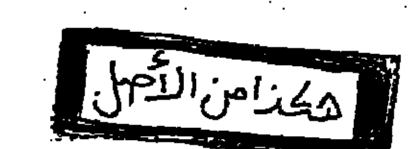
DÉCLARATION SPÉCIALE DES TITULAIRES DE COMPTES BANCAIRES A L'ÉTRANGER

Les particuliers doivent déclarer les comptes bancaires et assimilés ouverts ou utilisés à l'étranger et retraçant des opérations à caractère personnel ou professionnel.

Un imprimé spécial, n° 3916, est mis à la disposition des personnes concernées dans les centres des impôts. Il doit être joint à la déclaration de revenus.

Cet imprimé spécial peut être remplacé par une déclaration sur papier libre.

Nous publierons prochainement
la fin de notre dossier :
Comment calculer votre impôt



MÉDECINE

Modifiant les « indices de besoins »

Le gouvernement va autoriser l'achat par les hôpitaux et les cliniques de plusieurs dizaines de scanners et d'appareils à RMN

MM. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, et René Teulade, ministre des affaires sociales, ont signé le 3 février plusieurs arrêtés modifiant les « indices de besoins » en matière d'équipement lourd d'imagerie médicale. Ces textes parus au *Journal officiel* du 11 février ont notamment pour conséquence d'autoriser l'achat par les hôpitaux publics et les cliniques privées de plusieurs dizaines de scanners et d'appareils à RMN. Cette décision, prise dans un évident souci de santé publique, survient toutefois après que plusieurs récentes informations ont démontré que les acquisitions de matériel lourd par les établissements hospitaliers pouvaient être à l'origine de manœuvres financières condamnables.

En termes techniques, on parle d' « élargissement des indices de besoins ». En clair, il s'agit d'autoriser par un certain nombre d'établissements d'hospitalisation publique ou privée l'achat de matériels coûteux d'investigation radiologique, qu'ils souhaitent souvent depuis longtemps acquérir.

Les décisions prises par MM. Kouchner et Teulade concernent trois types de matériels.

● Les scanners (ou scanographes). L'indice de besoin pour ce matériel (coût compris entre quatre et huit millions de francs), est fixé à un appareil pour 110000 habitants, auquel il faut ajouter un appareil *« par tranche d'au moins 1500 lits actifs autorisés en médecine, chirurgie et obstétrique »* des centres hospitaliers régionaux. Cet indice s'applique à l'échelon de chaque région sanitaire.

La modification apportée par rapport au précédent indice, qui concerne l'appareil autorisé par tranche de 1 500 lits actifs, devrait conduire à créer au total 72 places disponibles. Au 31 décembre 1992, la France disposait, avec 476 scanners autorisés, d'un appareil pour 122000 habitants.

Actuellement, si de nombreuses régions sont saturées en scanners ou en passe de l'être, quatre autres disposent d'un grand nombre de places disponibles : Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Nord-Pas-de-Calais.

● Les appareils d'imagerie par résonance magnétique nucléaire (RMN). Ce type de matériel (prix d'achat compris entre dix et quinze millions de francs) est devenu en dix ans un outil tout à fait indispensable aux services hospitalo-universitaires de radiologie, ainsi qu'aux plus importants des cabinets privés de cette discipline. Selon les données de la direction des hôpitaux, avec 103 appareils « autorisés », la France dispose actuellement d'un appareil pour 564000 habitants. Toutefois, 16 places sont actuellement disponibles, plus de 50 % d'entre elles étant concentrées dans quelques régions : Auvergne, Centre, Basse-Normandie, Pays de la Loire, Rhône-Alpes. A l'inverse, dix régions apparaissent aujourd'hui totalement saturées. Depuis le 2 juillet 1992, l'indice a ici été fixé à un appareil pour 600000 habitants. Compte tenu des autorisations *« accordées ces derniers mois »* et pour harmoniser les chiffres avec ceux des scanners, les deux ministres ont décidé de fixer l'indice à un appareil pour 500000 habitants. Ceci devrait conduire à autoriser 18 nouvelles implantations. Les arbitrages ne sont pas encore acquis. Ainsi en Ile-de-France, si l'hôpital de Bicêtre pourra, assure-t-on, disposer d'un appareil IRM, retiendra-t-on pour les deux autres sites le prestigieux Hôtel-Dieu ou, dans un souci de décentralisation géographique, Versailles à l'ouest et Lagny-Meaux à l'est?

● Les gamma-caméras (ou caméras à scintillation) et les tomographes à émission. Ces appareils de médecine nucléaire ont démontré qu'ils pouvaient constituer un intéressant apport diagnostic. Leur nombre est aujourd'hui de 338 dont 211 dans des établissements publics et 127 dans des établissements privés. La France apparaît relativement sous-équipée par rapport aux autres pays d'Europe, loin derrière l'Allemagne, les Pays-Bas, le Danemark ou la Belgique. Le nouvel indice sera fixé à un appareil par tranche d'au moins 140000 habitants plus un appareil dès lors qu'existeront au moins 2500 lits actifs dans un centre hospitalier régional. Ce nouvel indice permettra d'accorder 83 autorisations supplémentaires sur l'ensemble du territoire.

Pressions amicales et financières

Dans un premier temps, seulement entre 20 et 25 scanners et une quinzaine d'appareils à résonance magnétique nucléaire seront proposés par la direction des hôpitaux à l'accord du ministre de la santé. Des « régularisations » d'appareils actuellement existants autorisés à titre dérogatoire seront effectuées. La direction des hôpitaux souligne que les attributions en milieu hospitalier public devront se faire sans induire de coûts supplémentaires. Il en ira différemment dans les établissements privés où de nouveaux appareils induiront *de facto* des dépenses supplémentaires pour l'assurance maladie.

Ces décisions, qui devraient notablement améliorer le parc national de ces appareils d'imagerie médicale, soulèvent aussi la question de la rigueur des mécanismes d'attribution. Le fait de disposer ou non d'un ou de plusieurs de ces appareils constitue en effet un atout considérable pour l'établissement concerné privé, y compris en termes financiers. Les grands groupes industriels concernés voient s'ouvrir un marché. Ce double courant d'intérêt a, depuis une dizaine d'années – la France était notablement sous-équipée en 1980 – conduit à des pratiques condamnables visant à « séduire » les différents acteurs qui interviennent dans la décision d'achat et du choix du type de matériel. De nombreuses confidences émanant tant des milieux industriels que des milieux médicaux et politiques témoignent de ce type de pratiques dont l'une a fait récemment l'objet d'une instruction judiciaire (1).

Différentes procédures ont été mises en place pour tenir compte au mieux de critères sanitaires objectifs. Il n'empêcheque différentes pressions amicales et financières sont ici susceptibles de s'exprimer. Cette situation devrait prochainement évoluer, grâce à l'une des dispositions de la loi de réforme hospitalière qui prévoit une régionalisation des choix et des décisions, au sein de structures réunissant des représentants de l'hospitalisation publique et privée.

JEAN-YVES NAU

(1) L'achat d'un appareil à RMN de marque FONAR en 1985 par le centre hospitalier de Nîmes a conduit récemment à l'inculpation de MM. Michel Gagneux, ancien directeur de cabinet de Mme Georgina Dufoix lorsque celle-ci était ministre des affaires sociales et de M. René Trager, industriel impliqué dans plusieurs affaires de financement occulte au profit d'élus socialistes.

ENVIRONNEMENT

Demandant le rapatriement des produits dangereux

Greenpeace dénonce la présence de déchets toxiques allemands en Roumanie

L'organisation Greenpeace a menacé, mercredi 10 février, lors d'une conférence de presse, de ramener elle-même en Allemagne plusieurs centaines de tonnes de déchets toxiques exportés illégalement en Roumanie, si Bonn ne présentait pas officiellement un calendrier de rapatriement. Sur place, des militants de « la paix verte » reconditionnent, pour un éventuel transport, les dangereux liquides.

SIBIU (Transylvanie)

de notre envoyé spécial

M. Romeo Trifu, président du conseil du département de Sibiu, s'en serait bien passé. *« En Transylvanie*, explique-t-il, *nous avons déjà une image apocalyptique de pays de vampires. Nous n'avions pas besoin de déchets toxiques »*. Dans un verger, à une trentaine de kilomètres de la ville, la scène ressemble plus à un film de science-fiction qu'à un extrait de *Dracula*, né dans la région. Vêtus de combinaisons blanches, protégés de masques à gaz, de bottes et de gants en caoutchouc, dix militants de Greenpeace transvasent méticuleusement des liquides à forte odeur chimique. Les produits pesticides – périmés – passent de vieux fûts rouillés entreposés parmi les pommiers dans des conteneurs neufs apportés de Hambourg.

« Si le gouvernement allemand ne bouge pas, nous lui renverrons tout jusqu'au dernier gramme et lui présenterons l'addition », dit le chef du commando de Greenpeace, Ingo Bockerman. Ce verger n'est qu'un des neuf dépôts où moisissent quelque 500 tonnes de déchets toxiques officiellement recensées dans la région. Il s'agit de pesticides et fongicides périmés, donc interdits à la vente, produits par d'ex-sociétés d'Etat est-allemandes. Greenpeace estime le volume illégalement importé ici à 2000 tonnes.

Malgré un communiqué du ministre allemand de l'environnement, M. Klaus Töpfer, assurant que les autorités fédérales avaient débloqué la somme de 2,1 millions de marks pour le rapatriement de Transylvanie, l'organisation écologiste exige un engagement écrit et un calendrier précis pour arrêter son action. Après un premier raid des écologistes lors de la découverte des fûts en mai 1992, le ministre allemand *« avait déjà promis de les rapatrier bientôt »*, rappelle le préfet de Sibiu, M. Traian Muntean.

L'ex-Nomenklatura reconvertie dans les affaires

Il y aurait urgence, selon Greenpeace, même si, pour le moment, les analyses d'eau potable n'ont rien détecté d'anormal. Sous l'effet du gel, en effet, des bonbonnes de plastique ont éclaté, et les fûts rouillés commencent à fuir. Retardé à cause d'une bataille entre les Lander responsables et le gouvernement fédéral, le rapatriement serait imminent : *« Quelques semaines »*, assure le consul allemand de Sibiu, M. Peter Finger.

Après l'interdiction d'exporter les déchets vers les pays africains à cause des scandales de 1988, certains industriels peu scrupuleux se retournent aujourd'hui vers les pays de l'Est. En Roumanie, la *« mafia occidentale des déchets »* semble avoir trouvé des partenaires dans l'ex-nomenklatura et la police politique reconverties dans les affaires.

A Sibiu la population manifeste régulièrement en silence. Et Marius Olariu, directeur d'une entreprise locale de tourisme, dit avoir eu beaucoup d'annulations de touristes étrangers, bien que le danger, circonscrit, ne soit que potentiel.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

Selon le rapport d'activité du centre Pierre-Nicole

La méthadone n'est pas un « outil fiable » de prévention du sida chez les toxicomanes

Les responsables du programme de distribution de méthadone (1) du centre parisien Pierre-Nicole, baptisé AMI (Action-Méthadone-Insertion), viennent de publier leur rapport d'activité pour 1992. Pour eux, le rôle de ce produit dans la prévention de l'épidémie de sida chez les toxicomanes par voie intraveineuse ne paraît pas démontré.

« La méthadone n'est pas un outil fiable de prévention de l'épidémie de VIH chez les toxicomanes. » Les rédacteurs du rapport d'activité 1992 de l'AMI pèsent leurs mots. Leurs observations ont porté sur vingt-deux patients et ne constituent donc pas une évaluation au sens statistique du terme. Mais selon le docteur Sylvie Wieviorka, psychiatre et directeur du centre médical Pierre-Nicole, les trois centres français de distribution de méthadone – Pierre-Nicole, hôpitaux Fernand-Widal et Sainte-Anne – arrivent à des conclusions similaires. La distribution de ce produit est fondée sur un protocole ministériel de 1973, réaménagé en 1990. Elle repose sur une prise en charge ambulatoire des patients toxicomanes, dans un lieu fixe, à jour et heure fixes. *« Le but est d'éviter les trafics*, souligne le rapport, *mais la conséquence est que les sujets trop malades, ayant du mal à se déplacer, ou hospitalisés fréquemment, sont de fait exclus du programme (...). Il y a un paradoxe certain à vouloir augmenter le nombre de places dans les programmes de méthadone dans le but de prévenir la contamination par le VIH chez les toxicomanes et à les organiser de telle façon que la population visée en soit exclue de fait. »* Le docteur Wieviorka plaide pour des programmes de vingt à vingt-cinq personnes au maximum.

Le rapport souligne également que, pour le toxicomane pris en charge par ce programme, *« il n'est jamais acquis qu'il cesse ses pratiques dangereuses tant sexuelles, que toxicomaniaques »*. Les résultats obtenus par le centre Pierre-Nicole sont peut-être *« encourageants dans quelques cas sur ce point »*, mais *« l'abstinence est loin d'être la règle »*. Une étude menée dans douze centres de distribution de dix pays européens, à l'initiative des European Collaborative Centres in Addiction Studies (ECCAS) de Londres, devrait apporter de nouveaux éléments de réponse sur l'incidence des programmes de méthadone quant au taux de séropositivité des usagers de drogue par voie intraveineuse.

Un progrès dans l'insertion sociale

Cependant, la consommation contrôlée de méthadone semble déjà avoir des conséquences positives sur les comportements délinquants liés à la toxicomanie. En effet, si la demande des toxicomanes est *« d'abord une demande de produit »*, la moitié des patients de l'AMI formulent d'autres attentes qui donnent lieu à *« un suivi ponctuel ou régulier par le service social »*. Dans cette optique de réinsertion sociale qui anime les responsables de l'AMI, le rôle du personnel infirmier, qui assure la distribution des flacons, est capital. Dans leur témoignage intégré au rapport d'activité de l'AMI, deux infirmières du centre Pierre-Nicole insistent sur la nécessité pour elles d'éviter de se situer seulement dans un rôle de *« distributeur »*. La notion de contrat, l'existence d'un *« objectif »* fixé par le malade, l'écoute que supposent ces rencontres fugitives mais régulières, sont des facteurs d'insertion. Evoquant les bouleversements quotidiens créés par l'absorption de méthadone, le docteur Wieviorka parle du *« vide créé par le temps ainsi libéré »*, d'un espace à combler qui pourra devenir le lieu d'apprentissage d'un autre mode de vie.

LAURENCE FOLLÉA

(1) Analgésique de synthèse employé notamment comme produit de remplacement pour le sevrage de toxicomanes utilisant l'héroïne et, plus récemment, dans des programmes dits « de maintenance ». Il vise non pas la désintoxication, mais la réduction des risques à plus long terme. Son utilisation est controversée car la méthadone entraîne, à l'instar de la drogue, un état de dépendance physique.

La mise en place de l'Agence française du sang

Le directeur de la CNAM refuse d'être le « payeur aveugle » de l'AFS

Le projet de décret relatif au fonctionnement de l'Agence française du sang (AFS) *« étend le rôle de payeur aveugle de l'assurance-maladie au domaine de la transfusion sanguine »* : dans une lettre du jeudi 11 février au ministre de la santé, le président de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), M. Jean-Claude Mallet, souligne que ce projet de décret, soumis au conseil d'administration de la CNAM, *« a fait l'objet d'une décision unanime de rejet »*.

Selon M. Mallet, avec deux représentants sur vingt au conseil d'administration de l'Agence française du sang et aucun dans les conseils scientifiques, l'assurance-maladie, *« qui finance, directement ou indirectement, la totalité du dispositif prévu »*, n'est, dans ce projet, à aucun moment *« associée à la discussion de l'évolution des moyens »* de l'AFS, ni à *« la définition de son orientation »*.

Un rapport sur la réorganisation du fractionnement des dérivés sanguins

Les inquiétudes de « l'Humanité »

Dans son édition du 12 février, le quotidien communiste *l'Humanité* publie, sous le titre « Commerce du sang : le rapport secret », des extraits du rapport « sur la réorganisation du dispositif français de fractionnement des dérivés sanguins » demandé le 1er juillet 1992 à M. Jacques Biot par M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire.

Ce rapport, qui porte la mention « confidentiel », n'a rien de secret : il nous avait été communiqué par les services du ministère de la santé lorsque nous en avions fait la demande ; sa teneur en a été révélée par *Libération* et *le Figaro* il y a déjà plusieurs semaines. L'auteur recommandait à M. Kouchner de réorganiser l'outil de production *« sur deux sites respectant les bonnes pratiques de fabrication »* et, concomitamment, de reconvertir les sites excédentaires, *« en liaison avec un partenaire industriel éventuel ainsi qu'avec les services de l'action humanitaire »*.

Une visée préventive

M. Biot souhaitait enfin que le Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFF) engage *« sans attendre un programme ambitieux mais focalisé de recherche et développement, le cas échéant avec des partenaires industriels et/ou financiers, dans le but de mener à bien l'enregistrement de produits ou de thérapeutiques innovatrices d'origine biotechnologique »*. M. Etienne Eisenmann, nouveau directeur général du Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies devant prochainement annoncer des mesures de restructuration du système de fractionnement plasmatique, les « révélations » de *l'Humanité* paraissent donc avoir une visée préventive.

Le quotidien communiste – et la CGT – craint d'une part une réduction du nombre des centres de fractionnement, d'autre part l'association au LFF – qui est un groupement d'intérêt public – des entreprises pharmaceutiques privées outre l'Agence française du sang et les centres de fractionnement.

F. N.

REPÈRES

CATASTROPHES

Nouvelle explosion au volcan philippin Mayon

Le volcan Mayon, situé dans la pointe sud-est de l'île philippine de Luzon, à quelque 320 kilomètres au sud-est de Manille, a été le siège d'une bruyante explosion vendredi 12 février vers 11 h 30 (heure locale, soit 4 h 30, heure de Paris). Il a projeté un nuage de cendres à une altitude de 1 500 mètres. Lors de son réveil le 2 février après un sommeil de huit ans, le Mayon avait provoqué la mort de 68 personnes et obligé 42 000 personnes à fuir les villages environnants. Un certain nombre d'entre elles étaient depuis revenues. Une nouvelle évacuation de la zone située dans un rayon de 6 à 8 kilomètres autour du Mayon a été nécessaire. Au cours de la nuit du 11 au 12 février, neuf séismes modérés ont été enregistrés et de petites coulées de lave ou de cendres ont été observées.

RELIGIONS

Les évêques changent le rythme de leurs assemblées plénières

Le Conseil permanent de l'épiscopat a approuvé le projet de Mgr Joseph Duval, président de la Conférence des évêques de France, de couper en deux l'assemblée plénière annuelle des évêques (*le Monde* daté 24-25 janvier). La prochaine assemblée aura lieu à Lourdes, mais pour la première fois à huis clos, du jeudi 4 au lundi 8 novembre. Elle ne sera ouverte aux collaborateurs des évêques (dans les conseils et secrétariats nationaux) qu'en fonction des dossiers examinés. La deuxième assemblée, publique celle-là, aura lieu à Paris les 12 et 13 avril. Ce souci de délibérer à huis clos, loin du regard des journalistes notamment, ne fait pas l'unanimité au sein de l'épiscopat, comme l'a montré la consultation entreprise par Mgr Duval. La décision prise *« à titre expérimental »* traduit d'ailleurs cette division

FAITS DIVERS

Un car scolaire accidenté dans les Alpes-de-Haute-Provence

Le chauffeur d'un car scolaire a été tué et vingt-huit enfants ont été blessés, dont quatre grièvement, lors d'un accident survenu, jeudi 11 février vers 18 heures, à Gréoux-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence). Le véhicule transportait une trentaine d'enfants, de treize à seize ans, de Manosque à Gréoux-les-Bains. Il s'est écrasé contre la façade d'une maison située au bas d'une longue descente.

Le chauffeur, M. Raphaël Chabert, soixante-cinq ans, a été tué sur le coup. Juste avant la collision, il aurait crié aux enfants *« Tous au fond, les freins ont lâché »* et klaxonné à plusieurs reprises pour avertir les habitants du village. Selon les premières constatations des gendarmes, l'accident aurait été provoqué, en effet, par une rupture du système de freinage.

Des pilleurs de trains de nuit interpellés dans le sud-est de la France

Quatre membres d'une bande qui détroussait des voyageurs endormis à bord des trains de nuit sur les lignes du Sud-Est, ont été interpellés à Avignon (Vaucluse). Environ quatre mille voyageurs auraient été victimes de cette bande au cours des trois dernières années. Deux malfaiteurs – Rexhet Topxhi, un réfugié politique yougoslave, et Isabeck Gany, un Albanais en situation irrégulière – ont été inculpés pour association de malfaiteurs, tandis que Murielle Négrin était inculpée pour recel. Tous trois ont été écroués. Les vols s'étalent multipliés sur les lignes de Lyon, Valence, Marseille et Montpellier. Les malfaiteurs verrouillaient les deux accès d'un même wagon avant d'en fouiller les compartiments, raflant argent et objets de valeur.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Le meurtre de la petite Christelle devant la cour d'assises de la Moselle

La réclusion criminelle à perpétuité a été requise contre Christian Giacchetto

L'avocat général Paul Pascal a requis jeudi 11 février la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une période de sûreté de vingt ans contre Christian Giacchetto. Considéré par les experts comme « débile moyen », il comparaît devant la cour d'assises de la Moselle depuis le 27 janvier pour répondre du viol et du meurtre de la petite Christelle Burbach commis le 25 février 1989 à Metz. Contre Fabrice Chenevé, Jean-Luc Labouèbe et Jean-Claude Léonard, accusés du délit de « non-assistance à personne en danger », le magistrat a demandé cinq ans de prison en regrettant que la loi ne lui permette pas de requérir une peine supérieure. Le verdict sera rendu vendredi 12 février après les dernières plaidoiries.

METZ

de notre envoyé spécial

Le dossier, rien que le dossier. M. Paul Pascal est un homme méthodique et minutieux. Chaque pièce significative de la procédure menée contre Giacchetto est analysée, disséquée et commentée. Au terme d'un réquisitoire de plus de trois heures, il résulte, selon l'avocat général, que Giacchetto est coupable car, avant de se rétracter, il a fait des aveux confortés par les constatations et les témoignages. Il y a bien quelques erreurs dans les aveux de Giacchetto, mais, pour le magistrat qui utilise volontiers les formules lyriques, *« il s'agit de ces fils noirs qui enlacent la blanche vérité »*. La démonstration, même si elle n'est étayée par aucun élément matériel, paraît solide tant le discours est rigoureux. Mais tout ce bel ouvrage semble se fissurer lorsque l'avocat général constate subitement : *« J'admets qu'une question ait pu se poser à vos esprits : et si quelqu'un des trois autres avait eu dans cette affaire un rôle plus actif pouvant aller jusqu'à la complicité dans le meurtre de Christelle ? »* Mais l'avocat général tente aussitôt de consolider sa construction. Labouèbe, Léonard et Chenevé n'ont pas de traces de sang, quelqu'un l'aurait vu. Et puis : *« Ils n'ont pas avoué. »* Alors que M. Pascal remarque : *« Ils n'ont pas eu de traitement de faveur. »* Et si le doute a surgi à l'audience, le magistrat l'écarte en disant qu'*« aucun élément n'a été recueilli susceptible de fonder contre ces garçons une accusation de complicité de meurtre »*.

L'édifice du réquisitoire déjà fragilisé tremble à nouveau lorsque le magistrat lance : *« Mais alors, que s'est-il passé réellement ? »* Et le magistrat propose sa version : les trois accusés ont vu Giacchetto enlever l'enfant de la voiture où sa mère l'avait laissée endormie. Ils l'ont suivi, puis *« ils ont été témoins du meurtre ou ils l'ont constaté »*. M. Pascal va plus loin : *« Je pense qu'ils sont partis en courant, sauf un qui, de gré ou de force, est allé téléphoner pour qu'on vienne chercher Giacchetto. »* Aussi le magistrat déclare : *« Ils pouvaient empêcher. Ils n'ont rien fait. Leur responsabilité dépasse la rigueur de la loi et je regrette de ne pouvoir requérir contre eux que le maximum prévu par la loi, c'est-à-dire cinq ans. »*

Pendant le réquisitoire, Giacchetto somnole ou, avec des gestes révélateurs, parle moustache avec le policier situé à sa droite, dont la lèvre supérieure est cependant moins abondamment soulignée que la sienne. *« C'est un déficient intellectuel*, admet l'avocat général, *mais il a une certaine malice. Il a compris qu'il avait intérêt à mentir. Il n'a pas de troubles mentaux. »* C'est aussi l'avis de Mᵉ François Garsi, vice-président de l'association Légitime défense et *« à ce titre »* conseil du grand-père et de la mère de la petite Christelle.

« Il est si bête »

« Selon les experts, il a dix ans d'âge mental. La loi dit qu'un enfant de moins de treize ans est pénalement irresponsable. Dans cette affaire il y a quelque chose de profondément pitoyable : on fait comparaître quelqu'un qui n'a pas compris. » Mᵉ Frédérick Mauché ne plaide pas pour Giacchetto mais pour Léonard. Pendant les débats, le seul leitmotiv de son client était : *« J'y étais pas ! »* Mais l'avocat, avec une habileté certaine, n'est pas de cet avis : *« Il a vu sortir la petite fille et je suis sûr qu'il a filé comme un lapin »*, estime l'avocat en demandant au jury de laisser partir un homme hydrocéphale qui n'a pas eu la capacité d'intervenir.

Les défenseurs de Chenevé et Labouèbe se retrouvaient donc dans une position insolite, celle de plaider l'innocence d'un crime sur lequel le jury n'aurait pas à se prononcer. Il fallait donc *« prendre les devants »*, selon la formule de Mᵉ Pascal Foughali, défenseur de Labouèbe. *« La culpabilité de Giacchetto ne fait aucun doute. C'est un malin qui comprend ce qu'on lui dit »*, soutient l'avocat. Et si son client avait un rasoir, *« ce n'est pas l'arme du crime »*. Le fait qu'il ait changé de pantalon ne prouve rien car, s'il était le meurtrier, *« il aurait eu du sang sur sa veste »*. Labouèbe est *« le moins bête »* du groupe, estime Mᵉ Foughali, qui demande l'indulgence.

Mᵉ Jean-Charles Seyve, défenseur de Chenevé, note que son client n'est pas tout à fait aussi débile que Giacchetto, et que ses mensonges relèvent surtout de la vantardise. Et l'avocat admet que Chenevé aurait peut-être pu intervenir : *« Vous devez le sanctionner pour ces faits, uniquement pour ces faits. »* Comment défendre Giacchetto ? Comment développer des arguments que l'accusé n'invoque pas ou qu'il ne parvient pas à exprimer sans dire aussitôt le contraire ? Mᵉ Liliane Block tente d'assurer cette défense à laquelle son client ne participe pas toujours. Les seuls arguments reposent sur les aveux et les accusations des trois autres inculpés. Aussi l'avocate fait le procès du *« terrible corps-à-corps »* de la garde à vue. Elle ironise sur les termes juridiques que les procès-verbaux prêtent à Giacchetto, dénonce les invraisemblances contenues dans les aveux qu'on lui impute, l'absence à l'audience de M. Loribeau, un expert important, et le montage juridique qui a conduit un seul homme dans le box. *« C'est vrai*, constate Mᵉ Block, *ça met en cause les institutions. Mais on a Giacchetto. C'est si commode et il est si bête ! »*

MAURICE PEYROT

Un trou de 12 millions de francs

Des élus socialistes du Nord et du Pas-de-Calais sont mis en cause dans l'affaire de l'ORCEP

LILLE

de notre correspondant

Une quinzaine de personnes, pour la plupart des élus socialistes du Nord et du Pas-de-Calais, ont été mises en cause, jeudi 11 février, dans l'affaire de l'Office régional de la culture et de l'éducation permanente (ORCEP), organisme associé du conseil régional, mis en liquidation judiciaire en décembre 1992 après la révélation d'un trou de 12 millions de francs. Ces personnes auraient touché de l'ORCEP des salaires et des indemnités alors qu'elles ne travaillaient pas pour lui. Cette affaire touche notamment l'entourage de M. Michel Delebarre, vice-président du conseil régional, ministre d'Etat chargé de la fonction publique et maire de Dunkerque, et M. Noël Josèphe, député du Pas-de-Calais, ancien président du conseil régional Nord-Pas-de-Calais.

Les premiers éléments publiés dans cette affaire remontent à l'été 1992 quand des informations ont commencé à filtrer sur un audit réalisé en 1991 à la demande d'un nouveau directeur de l'ORCEP nommé en avril de la même année. Cet audit, juridique, fiscal, comptable et financier, réalisé par le cabinet Fidex, révélait un déficit de 12 millions de francs ainsi que des irrégularités dans la gestion et le contrôle de cet organisme : sa vocation première était d'être l'instrument du conseil régional pour ses politiques culturelle et de formation permanente, mais il semble avoir été utilisé comme simple intermédiaire pour financer des opérations n'ayant rien à voir avec sa mission ou rémunérer des personnes ne travaillant pas pour lui.

Les accusations d'une ancienne comptable

Cet audit fut porté à la connaissance de Mᵐᵉ Marie-Christine Blandin, la présidente verte du conseil régional, quelques semaines après son élection et remis en septembre 1992 au procureur de la république de Lille, M. Olivier Guérin. Parallèlement, après des observations de la chambre régionale des comptes, une procédure était engagée qui aboutissait, en décembre 1992, à la mise en liquidation judiciaire de l'ORCEP. Une seconde procédure, suite au rapport du président de la chambre des comptes qui faisait état de fautes lourdes commises par l'ancienne comptable de l'ORCEP, Mᵐᵉ Danièle Ghoris, entraînait l'inculpation de cette dernière pour abus de confiance et faux en écritures, et son placement sous mandat de dépôt. Mᵐᵉ Ghoris, à qui l'on reproche des malversations pour un montant de l'ordre de 800 000 francs, a été entendue par le juge chargé du dossier, M. Emmanuel Barbe. Devant le magistrat, elle a mis en cause une quinzaine de personnes qui, selon elle, bénéficiaient indûment des largesses de l'ORCEP. C'est cette liste de noms qui a été rendue publique, jeudi 11 février, par le quotidien *la Voix du Nord*, assortie du montant des sommes perçues.

Mᵐᵉ Blandin, qui s'est constituée partie civile, a affirmé avoir voulu la *« transparence »* – elle avait transmis à chaque groupe politique l'audit du cabinet Fidex. Elle a cependant contesté le bien-fondé des accusations portées par Mᵐᵉ Ghoris, distinguant trois catégories dans les personnes citées : celles qui travaillaient effectivement pour l'ORCEP et recevaient normalement une rémunération ; celles qui travaillaient sur des missions autres mais n'ayant pas à être rémunérées par cet organisme ; et enfin des emplois fictifs. Mᵐᵉ Blandin précise que vingt-huit personnes ont quitté le conseil régional depuis avril 1992, *« des gens qui n'avaient rien à y faire »*.

JEAN-RENÉ LORE

ÉDUCATION

A Sallanches (Haute-Savoie)

Régime sec à la cantine

GRENOBLE

de notre correspondant

Du pain et de l'eau pour les enfants des écoles primaires de Sallanches dont les parents n'acquittent pas leurs factures à la cantine scolaire. Telle est la « recette » proposée et mise en application récemment dans cette ville de Haute-Savoie par les élus municipaux. Grâce à cette mesure ils entendent lutter contre l'attitude d'un certain nombre de parents, mauvais payeurs, qui n'hésitent pas à envoyer leur progéniture à la cantine alors qu'ils ont été destinataires de lettres recommandées les enjoignant d'honorer leurs dettes envers la ville.

« Je préfère isoler un enfant dans une salle chauffée en lui donnant du pain et de l'eau – et s'il le faut on mettra également un fruit – plutôt que de le laisser dans la cour, comme cela se fait dans certains établissements », explique, pour se justifier, l'adjointe au maire chargée des affaires scolaires, Mᵐᵉ Françoise Ballet-Baz (divers droite). La commission des cantines qu'elle préside voudrait ainsi mettre au pas certains parents indisciplinés. Il y a un an leurs noms avaient été affichés sur la porte d'entrée de l'école primaire de Vouilloux. Cette année l'élue récidive en décidant de mettre au régime sec leurs enfants.

Parmi les deux cent cinquante demi-pensionnaires inscrits dans les cantines des huit écoles primaires de Sallanches (10 000 habitants), quatorze écoliers font l'objet d'une mesure d'exclusion. *« Parmi eux figurent des enfants de commerçants. A eux on ne va pas leur faire la charité »*, tempête l'élue.

« On prend les enfants en otage », dénonce M. Pascal Vesin (divers gauche), membre de l'opposition municipale, qui a alerté, mardi 9 février, le sous-préfet de Bonneville, pour contraindre la ville à revenir sur sa décision. *« Nous envoyons du riz en Somalie et nous n'aiderions pas nos propres jeunes ? C'est inacceptable »*, déplore l'élu municipal.

CLAUDE FRANCILLON

QUELLE HISTOIRE ! PAR CLAUDE SARRAUTE

Question de flair

VOUS savez à quoi j'ai joué, hier après-midi, planquée derrière une station d'essence sur l'autoroute, à 20 kilomètres de Lille ? Au chien policier, pardon, douanier, avec Elvis, un superbe labrador couleur miel. Son maître, lui, c'est Philippe. Il est énorme. 1,90 mètre. Costaud, gentil, tout rose à la figure.

Faut dire, il faisait un froid de loup et il y avait déjà des heures qu'on battait la semelle, entre deux contrôles, avec les cinq ou six agents d'une brigade mobile, dont une jeune femme, mère de trois gamins. En tenue. Képi et pantalon bleu à bande rouge.

A 7 000 balles par mois, et 5 francs de l'heure la nuit, par tous les temps, c'est pas un métier, c'est un sacerdoce. Et on le signale aux automobilistes qui râlent : faites comme nous. Pensez à vos enfants. Voyez qu'ils se droguent !

Les voitures, ou bien elles nous arrivent rabattues par des motards ou on les arrête à la sortie de l'aire de stationnement. Pourquoi celle-ci et pas celle-là ? Parce qu'elle a l'air louche. A quoi ça se voit ? A pas grand-chose. On regarde d'abord la plaque d'immatriculation. Si c'est une 59, on la laissera filer plus volontiers qu'une 13 qui sera allée faire le plein à Amsterdam, l'hypermarché de la drogue, avant de redescendre dans le Midi. Ensuite, on repère la marque avec une préférence pour les BMW et les vieilles guimbardes déglinguées, le délit de sale gueule, oui ! Enfin les passagers. Les jeunes, pas forcément basanés, sont plus suspects que les quinquas et les mémés. Mais faut pas trop s'y fier. Question de flair.

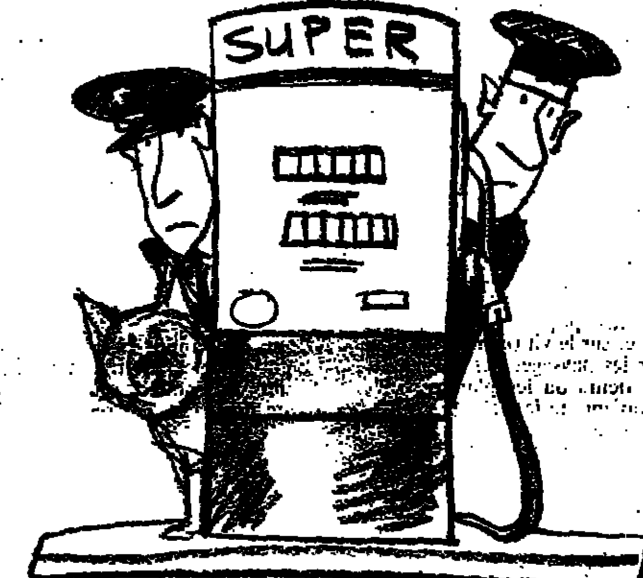
Depuis le 1ᵉʳ janvier, depuis qu'il n'y a plus de contrôle aux frontières, fini le travail de bureau, on va à la pêche, on y allait déjà, et elle n'a jamais été aussi bonne. D'ailleurs, c'est marqué dans le rapport de la commission parlementaire sur l'argent sale qui circule dans ce pays.

Il est d'accord, mille fois d'accord, le patron, Guy Rouyère, adjoint au directeur interrégional des douanes et secrétaire du syndicat des cadres. Le grand marché européen, ils nous ont pas attendus pour le faire, les mafieux. Pas forcément siciliens. Ils étendent leurs tentacules d'est en ouest, là, maintenant. Et on aura beau consolider le pourtour du filet, c'est pas en lâchant les mailles du milieu, qu'on se débarrassera de cette pieuvre. Lui, ce qu'il réclame, c'est pas la monnaie, c'est la douane unique.

Trafic d'armes, d'œuvres d'art, d'anabolisants, d'espèces protégées, serpents, araignées, lamas, défenses d'éléphant, de fringues made in Taïwan, griffés en Italie, de fausses Cartier, on ne crache sur rien, nous, les gabelous du coin.

Avec une préférence pour les stups. De ce côté-là, il n'y a pas à se plaindre, elles vont bien, les affaires. Elles augmentent de 30 % par an. On en fait une moyenne de dix par jour. Des grosses parfois, un kilo d'héroïne dans un pneu de rechange. Des petites, le plus souvent, de 10 à 50 grammes, achetés 200 F le gramme à Rotterdam et revendu 800 F à Paris, ce qui n'est pas si mal.

Donc, le véhicule, on le bloque. On se penche à la portière. Permis de conduire, papiers d'identité ! Descendez ! Ouvrez le coffre ! D'où vous venez ? Où vous allez ? On leur fait les poches. On discute, quoi ! Et s'ils nous racontent des bobards, s'ils prétendent avoir passé le week-end à Bruges et qu'ils se baladent avec des florins, eux, on les fait passer dans le camion réservé à la fouille au corps, leurs bagages aux rayons X, on est équipé pour, et, nous, les chiens dans la bagnole.



Minable, Elvis ! Il n'a déniché qu'un joint planqué sous une banquette, et il en frétille de joie. Déçue, je trottine derrière Guy Rouyère à la cafétaria, histoire de me réchauffer un peu. Et, là, je repère, un petit mec efflanqué, en loques, visiblement shooté, qui surveille les douaniers par la baie vitrée. On va le signaler aux collègues. Il se pointe dix minutes plus tard au volant d'une camionnette avec un copain.

Rangez-vous là. Relevez la manche de votre pull... Allons bon ! On fouine. On trouve des capotes, de la vaseline, et un plan dessiné au crayon du passage de la frontière par un chemin de terre parallèle à la route.

Elvis sniffe comme un fou : rien ! Encore plus excitée que lui, moi, je fonce, toujours sur les talons de Rouyère, vers les toilettes de la cafétaria et qu'est-ce que je vois dans la cuvette ? Des taches de gras. Les gars, on les interpelle. On les emmène au siège de la brigade. Où, sans attendre la visite *intra corpore* du médecin, ils pondent bien gentiment des boudins contenant 5 grammes d'héroïne, 11 de canabis et 7 de cocaïne.

Ils étaient ravis, mes chefs. Même que j'ai eu droit à un sucre : Bravo, Fifille ! Vous auriez vu Elvis. Il tirait un museau pas possible !

EN BREF

□ **Des forains occupent le parc de La Villette.** – Depuis dimanche 7 février à l'aube, des forains occupent le parc de La Villette à Paris (XIXᵉ). Ils montent leurs attractions autour de la fontaine aux Lions, devant la Grande Halle, et comptent les ouvrir à l'occasion des prochaines vacances scolaires. Chassés depuis 1987 des emplacements qu'ils occupaient traditionnellement par les travaux d'aménagement du parc, les forains avaient reçu l'assurance qu'ils les retrouveraient une fois le chantier achevé. Cette promesse n'ayant pas été suivie d'effet, les professionnels de la fête, menés par Marcel Campion, ont décidé de s'installer sans autorisation. Un *modus vivendi* a tout de même été trouvé avec l'établissement public de La Villette et la préfecture de police.

□ **Le SGEN-CFDT estime insuffisante la revalorisation de la carrière des professeurs de collège.** – Le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT), qui n'a pas signé l'accord sur la revalorisation de la carrière des professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) intervenu lundi 8 février (*le Monde* du 9 février), estime que le plan proposé *« ne correspond pas à la demande initiale d'intégration de tous dans le corps des certifiés »*. L'objectif du SGEN, précise un communiqué du syndicat, *« demeure d'aboutir à un corps unique des enseignants de la maternelle à l'université »*.

□ **Le Front armé révolutionnaire corse serait responsable de sept attentats sur le continent.** – Le Front armé révolutionnaire corse (FARC) a revendiqué, jeudi 11 février, dans un communiqué, sept attentats commis sur le continent, dont trois à Nice contre des bâtiments de l'administration. Cette revendication n'a pas été authentifiée. Si cette information devait se confirmer, elle pourrait permettre d'expliquer en partie la série d'attentats qui frappe la ville de Nice depuis le début de l'année (*le Monde* du 2 février). Ce serait la première fois que le FARC – une organisation assez mystérieuse, en marge des trois autres mouvements clandestins armés existant en Corse (les deux branches du FLNC et Resistanza) – revendiquerait des actions sur le continent.

CULTURE

EXPOSITION

Hokusaï, le souffle de la vie

L'artiste japonais est célébré à Tokyo grâce à une rétrospective monumentale, la plus importante depuis celle de Vienne, en 1901

TOKYO

de notre correspondant

Hokusaï, l'un des artistes japonais les plus célèbres, fut aussi l'un des plus prolixes : il fit preuve d'une vitalité imaginative que le public, à l'exception des spécialistes, n'avait guère été en mesure jusqu'à présent d'apprécier. A l'occasion du centenaire de la publication de la première étude biographique consacrée à Hokusaï par Kyoshin Iijima, le Musée Tobu a organisé à Tokyo la plus grande exposition consacrée à cet artiste depuis le début du siècle.

Les œuvres, qui proviennent de sources diverses (Bibliothèque nationale à Paris, British Museum, Dublin Chester Beaty Library, Académie d'Honolulu, Musée de Boston ou Musée Victoria à Londres, collections privées), sont souvent présentées pour la première fois. Ayant tiré parti de l'abondante recherche (plus de trois cents ouvrages, et la moitié en langues occidentales) dont Hokusaï a été l'objet depuis un siècle – l'étude d'Edmond de Goncourt publiée en 1896 est un classique (1), – les organisateurs ont présenté ses œuvres les plus célèbres (*la Vague*, *le Mont Fuji*) mais aussi des estampes et des dessins au pinceau, éblouissants par leur mouvement, pratiquement inconnus, révélateurs du talent multiforme de Hokusaï.

Seules manquent à cette rétrospective les œuvres érotiques – dont, il est vrai, l'authenticité n'est pas toujours confirmée mais qui, pour Goncourt, dénotent *« cette énergie de la linéature qui fait du dessin d'une verge un dessin égal à la main du Musée du Louvre, attribuée à Michel-Ange »*.

Des portraits d'acteurs (*yakusha-e*), expression par laquelle Hokusaï débuta, aux illustrations de poèmes (*kyoka-ehon*) et de romans populaires, aux scènes prises sur le vif (*manga*) en passant par les paysages, les animaux (2), les fleurs ou les plantes, son art témoigne de la richesse culturelle de la dernière partie de l'ère Edo (dix-septième siècle-milieu du dix-neuvième siècle). Cette époque de paix intérieure et de quasi-fermeture de l'archipel fut l'occasion pour les artistes et les artisans de peaufiner leurs techniques jusqu'à l'extrême.

L'homme d'une ville

Katsushika Hokusaï (1760-1849) est d'abord l'homme d'une ville : Edo (ancien nom de Tokyo). La ville des *shogun* (la capitale demeurait à Kyoto où résidait l'empereur) était, à l'époque, l'une des plus grandes agglomérations du globe. Sa population avoisinait le million d'habitants, rivalisant avec Londres.

Hokusaï sut à merveille, et non sans humour, en rendre l'intense activité quotidienne (bain public, mangeurs de nouilles) et le fourmillement des petits métiers (artistes des rues, marchands de « vêtements de pluie » en paille, fabricants de lanternes, tailleurs de pierre). Il représenta aussi les cinquante-trois relais du Tokaïdo, la grande route si fréquentée menant à Kyoto (3) – des œuvres sans doute moins célèbres que celles de son quasi-contemporain, le graveur Hiroshige (1797-1858), mais de belle facture.

Un autre de ses thèmes, sans cesse repris, est l'eau, partout présente à Edo. La mer était alors accessible (l'industrialisation a désormais coupé Tokyo de sa baie), et la rivière Sumida était un lieu de divertissement couru. Les canaux, grandes voies d'approvisionnement de la ville, ponctués de ponts incurvés sur lesquels se succèdent charrois et portefaix, sont partout présents dans son œuvre. Avec l'eau, l'air est l'autre élément caractéristique d'Edo. En raison de l'horizontalité de la ville, le ciel faisait partie du paysage urbain, dont la grande « aspérité », son point de repère, était le mont Fuji, objet, à l'époque, d'un véritable culte populaire. Par ses *Trente-Six Vues du mont Fuji* (en réalité quarante-six), extraordinaires de diversité, Hokusaï est là encore un parfait témoin de son temps.

Il l'est aussi par un autre aspect de son talent : le Japon commençait à s'ouvrir à l'Occident, et l'artiste est l'un de ceux qui surent magistralement assimiler l'influence occidentale, comme en témoignent ses œuvres où il introduit la perspective linéaire. Dans ses derniers paysages, Hokusaï réussit à créer un nouveau style en cherchant, comme il l'écrivit peu avant sa mort, à *« donner à chaque point et à chaque trait du pinceau le souffle de la vie »*.

PHILIPPE PONS

(1) *Hokusaï*, d'Edmond de Goncourt et de Matthi Forrer. Flammarion, 1988. 384 pages, 595 F.

(2) Sur la richesse de l'iconographie animalière au Japon en général, voir François Berthier, *Bestiaire du Japon*, Publications orientalistes de France, 1989.

(3) Le roman « picaresque » de Jippensha Ikku *A pied sur le Tokaido* (publié en 1802) donne une idée de l'extraordinaire animation de la vie de l'époque. Excellente traduction française, assortie d'une présentation, de Jean-Armand Campignon. Editions Picquier, 1992.

▶ Exposition organisée par le Musée historique de la ville d'Otsu, le musée du département de Yamaguchi et le quotidien *Asahi Shimbun*. Un remarquable catalogue, en japonais et en anglais, *Katsushika Hokusaï*, en deux volumes, a été publié par *Asahi Shimbun*, 3 000 yens (130 F).

□ **30 000 visiteurs à Découvertes.** – La troisième édition du salon Découvertes, qui s'est tenue au Grand Palais à Paris du 3 au 8 février, a accueilli 30 000 visiteurs en six jours (contre 45 000 en neuf jours en 1992). Se présentant comme une foire spécialisée dans *« l'art actuel et la photographie »*, Découvertes rassemblait 95 galeries, dont une douzaine spécialisées dans la photographie (*le Monde* du 5 février 1993).

PHOTO



DON McCULLIN

Cambodge, 1975

Les champs de bataille de Mc Cullin

La rétrospective du photographe britannique Don Mc Cullin a été l'événement du dernier festival d'Arles, en juillet dernier : accrochage impeccable, records d'affluence au Palais de l'archevêché, ovation au Théâtre antique (*le Monde* du 2 juillet 1992). Le Centre national de la photographie, qui a consacré un « Photo Poche » à Mc Cullin, reprend l'exposition au Palais de Tokyo, dans une mise en scène plus spectaculaire avec des tirages géants qui ponctuent les différents thèmes.

Mc Cullin est un des plus grands photographes de guerre de l'histoire, ses images terribles sur Chypre, l'Irlande du Nord, le Vietnam, le Biafra, le Liban, le Kurdistan ont fait le tour du monde et explosé sur les pages du *Sunday Times Magazine* dans les années 60-70. Aujourd'hui, Mc Cullin entre au musée. Pourquoi lui parmi les centaines de reporters de guerre ?

Parce que sa rigueur est exemplaire. Mc Cullin n'a pas varié d'une pellicule dans sa démarche, il n'a jamais fait la moindre concession, notamment vis-à-vis des magazines qui l'employaient. Ses images sont bien identifiables, noires, cauchemardesques. Les clichés sont tirés toujours denses. *« Partout où il va, il en fait un champ de bataille »*, a écrit John Le Carré, constatant combien les obsessions du photographe sont les mêmes depuis les premiers reportages sur la misère en Angleterre jusqu'à ses photos de paysages dont les contours s'apparentent à des tranchées. Mc Cullin a tué le mythe de « la guerre romantique ». Il a fait éclabousser le sang dans son cadre, a regardé ses sujets bien en face, droit dans les yeux.

Si Mc Cullin n'a pas varié, l'époque a changé, trop clinquante et publicitaire pour ce *gentleman farmer* au regard bleu acier et à la formule corrosive qui s'est retiré dans le Somerset pour y photographier la campagne anglaise, les fleurs et les fruits. *« C'est Goya »*, a dit Henri Cartier-Bresson, bouleversé à la sortie de l'exposition, pour qualifier ce grand bonhomme de la photographie.

MICHEL GUERRIN

▶ Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson, 75016 Paris. Tél. : 47-20-32-34. Jusqu'au 12 avril. « Photo Poche » n° 53, 63 photos, 50 francs.

DANSE

Ballet au musée à Nantes

Claude Brumachon a conçu un spectacle captant les vibrations des toiles de l'exposition sur « l'avant-garde russe »

NINA OU LA VOLEUSE D'ESPRITS
de Claude Brumachon

NANTES

de notre envoyée spéciale

Si Merce Cunningham a inconsciemment – il en est convenu plus tard – copié *la Danse* de Matisse dans son récent *Enter*, si Christian Bourigault s'est fait connaître par un *Autoportrait de 1917* inspiré d'Egon Schiele, les chorégraphes prennent rarement pour moteur une œuvre picturale. Mais Claude Brumachon, fils de peintre et lui-même dessinateur dès l'âge de quatre ans, a suivi les cours de l'École des beaux-arts de Rouen avant de virer vers la danse. Sa carte génétique était marquée par la peinture. Aussi a-t-il dit « oui » tout de suitelorsque le Musée des beaux-arts de Nantes – où il dirige un Centre chorégraphique national – lui a proposé d'investir la splendide exposition « L'avant-garde russe 1905-1925 » (« le Monde arts et spectacles » daté 28 janvier).

Traduire en ballet le rayonnisme, le néo-primitivisme, le suprématisme ? Brumachon se garde de ces peaux de banane. *« J'ai plutôt essayé*, dit-il, *de trouver des correspondances visuelles, politiques, sociales, musicales, qu'on peut décrypter : elles ne sont pas assenées. »* Baptisé *Nina ou la voleuse d'esprits*, son spectacle en témoigne, qui capte les multiples vibrations des toiles exposées sans jamais les démarquer. Et qui, en une heure, épouse étroitement le lieu.

Une sorte de préambule se déroule dans le double et monumental escalier d'entrée du musée : limité à cent personnes, le public s'assied sur les marches de gauche, les danseurs évoluent sur celles de droite. Ils confirment qu'un escalier, en principe peu propice à la danse, permet des effets inattendus. Puis on est invité à déambuler dans l'exposition elle-même, où, simultanément, sont répartis des solos en divers points de la couronne, tandis qu'un très beau duo se déroule sur le podium de la rotonde centrale. Formes géométriques qui se déconstruisent, œufs emboîtants ou tulles transparents, les costumes de Patrick Téroitin sont, pour la plupart, inventifs, spectaculaires, empruntant leurs somptueuses couleurs et leurs formes à Gontcharova, à Larionov, à Malevitch (voire à Tatline, absent de l'exposition : l'amusant costume vert en tranches découpées).

Dans l'espace réservé à Kandinski, une danseuse en robe rouge et orange, répondant au mur rouge des *Coupoles* du peintre, prend des poses orientales. Dans un coin « néo-primitiviste » s'étreignent deux paysans vêtus de grossiers lainages ficelés. Plus loin, une jeune femme dévêtue s'étire sur un canapé, mais elle n'a pas la chair jaune vif de la *Vénus katsape* de Larionov ; on peut penser aux *Biches* de Nijinska ou à *Shéhérazade*. Car les Ballets russes ne sont pas oubliés au passage par Brumachon : époque oblige, et puis Gontcharova et Larionov, entre autres, y collaborèrent. Une capiteuse bande-son jette des éclats de *l'Oiseau de feu* ou de *Renard* de Stravinski, du *Coq d'or* de Rimski-Korsakov, d'*Alexandre Nevski* de Prokofiev.

Pour la dernière partie, les spectateurs gagnent la galerie supérieure afin d'observer en plongée les dix-sept danseurs réunis sur le podium central. C'est celle où la chorégraphie, usant de mouvements simples mais expressifs exécutés à l'unisson – dont des piétinements, buste cassé, évoquent le *Sacre du printemps*, – s'approche le plus de la force et de l'idéalisme des peintres représentés.

Ce spectacle, on s'en doute, est trop lié à son cadre pour voyager en France. Cependant, il est attendu en Russie, en octobre et novembre prochains, dans la douzaine de villes qui ont prêté leurs toiles à Nantes, dont Saint-Pétersbourg.

SYLVIE DE NUSSAC

▶ Musée des beaux-arts, à Nantes, jusqu'au 13 février, 18 h 30, 19 h 30 et 22 h 30. Tél. : 40-69-50-50.

MUSIQUES

Quels mots peuvent remplacer Schubert ?

Jean-Claude Pennetier, pianiste et comédien, dans une création de Michel Rostain

PIANO, CHRONIQUE D'UN OPUS POSTHUME
au Théâtre de l'Epée de bois

Avec *Piano ou les chroniques d'un opus posthume*, créé la semaine dernière au Centre Saônora de Mâcon, Michel Rostain continue à inventer des spectacles musicaux originaux, quête qu'il mène depuis dix ans, aussi bien à travers la musique contemporaine qu'en adaptant des œuvres du répertoire. Ici il s'est inspiré du roman de Jacques Attali, *le Premier jour après moi* : un homme meurt, frappé par un infarctus, mais il continue à être conscient de ce qui se passe après sa mort.

De ce décédé brutal, Michel Rostain a fait un pianiste célèbre. C'est l'occasion de s'interroger sur la gloire, la difficulté de communiquer, le mal de vivre, qui entoure un grand interprète. Dédoublement entre la mort et la vie, le rêve et la réalité, la parole et la musique. L'idée est belle, le spectacle est sincère, et pourtant quelque chose ne fonctionne pas vraiment.

En choisissant comme acteur principal un pianiste – un magnifique pianiste ! – Jean-Claude Pennetier, Michel Rostain a voulu mettre la musique au premier plan. Elle est présente dès le début avec le *Premier Impromptu en ut mineur op. 90* de Schubert. Elle est sur la scène avec ce piano noir autour duquel les protagonistes jouent : le virtuose mort, mais aussi sa compagne, jeune musicienne qui a, pour lui, abandonné la carrière, et un inspecteur de police *« chargé du domaine culturel »*, venu enquêter, par routine, sur le décès. Elle dialogue même assez subtilement, grâce à l'entremise d'un « disk clavier », entre le direct et l'enregistré, le vraiment et le faussement joué. Mais le texte ne soutient pas ces variations, se contentant d'aligner des banalités sur la difficulté de vivre des musiciens.

Le jeu forcé des deux acteurs sur le plateau, la mise en scène à l'ancienne n'arrangent pas les choses. Jean-Claude Pennetier, lui, qui n'est pas comédien, et a dû faire un gros travail pour se lancer ainsi sur le plateau, se contente d'affirmer sa présence. Mais quand ses doigts se posent sur le clavier, on est pris au piège : quand il s'agit de parler de la joie et de la douleur d'être artiste, quels mots peuvent remplacer Schubert ?

PIERRE MOULINIER

▶ Théâtre de l'Epée de bois – Cartoucherie de Vincennes, route du Champ-de-Manœuvre à Paris (12e). Jusqu'au 13 février. Tél. : 43-28-73-47. Théâtre d'Hérouville, Comédie de Caen, 1, square du Théâtre à Hérouville Saint-Clair (Calvados). Les 18 et 19 février. Tél. : 31-47-39-00.

Berlin à Paris

L'acoustique contre la paix

Bien qu'assez peu souvent donné en concert en France, le *Requiem allemand* est une des rares œuvres de Brahms qui a obtenu un grand succès public dès sa création française en 1875. Le 11 février, la Salle Pleyel est prise d'assaut, de nombreuses personnes attendent, et espèrent trouver une place. Avec un quart d'heure de retard, le chœur de la Radio suédoise, la Philharmonie de Berlin, le baryton Andreas Schmidt, la soprano Sylvia McNair et Claudio Abbado prennent place sur la scène de Pleyel, juste assez grande pour les accueillir.

En choisissant de ne pas suivre le texte latin de la messe des morts, en lui substituant un texte puisé dans la Bible traduite en allemand par Luther, Brahms s'est éloigné de la représentation effrayante de la mort que Mozart, Berlioz et Verdi mettront en musique dans leur requiem. Le Requiem allemand puise son inspiration musicale dans les grandes pièces chorales de Schütz et de Bach.

La transparence polyphonique de l'écriture vocale, le recours à l'utilisation du choral et de la fugue – formes anciennes renforcées par la maîtrise architecturale du compositeur – sont transfigurés par la mise en espace stupéfiante de l'imposante masse du chœur et de l'orchestre, une harmonie dont le cheminement est libéré de toute entrave académique.

Détachés du monde

A-t-on jamais entendu chœur plus angélique que celui de la Radio suédoise ? « Attaquée » pianissimo, la première pièce tirerait des larmes au pire des mécréants : ces hommes et ces femmes chantent si juste, leurs voix sont si peu vibrées, leur expression musicale est si noble qu'ils semblent détachés du monde qui les entoure. Dans cette première pièce, Brahms a utilisé les seuls altos, violoncelles et contrebasses. Il faudrait élever un monument à ceux de Berlin, dont le quatuor à cordes est l'une des gloires orchestrales contemporaines. Mais ce sentiment de paix indicible sera malheureusement balayé par l'acoustique « tue-l'amour » de Pleyel. Dès que la nuance fortissimo est atteinte, tout se mélange, les vents deviennent difficilement audibles, la timbale bourdonne, les contrebasses et les premiers violons passent par-dessus le chœur, les altos sont noyés. Le son devient dur, s'écrase.

Dans ces moments-là, nous entendons des décalages gênants. Sont-ils le fait d'Abbado ? Autant reprocher à un oiseau de ne pas savoir utiliser ses ailes. Paralysée par le trac, Sylvia McNair est fâchée par la justesse, mais elle se ressaisit. Son timbre devient pur, son expression éthérée. Andreas Schmidt console presque du retrait de Fischer-Dieskau : en fermant les yeux on jurerait l'entendre.

Combien de temps encore le public parisien va-t-il aller au concert dans des salles aussi déficientes que celles qu'il est contraint de fréquenter ? L'Orchestre philharmonique de Berlin ne serait pas ce qu'il est, s'il devait y jouer en permanence. Il est heureusement possible d'acheter ce *Requiem allemand* interprété par les mêmes musiciens (Sylvia McNair est remplacée par Cheryl Studer). Deustche Grammophon les a enregistrés en public, dans la salle de la Philharmonie de Berlin. Et le son rend justice à une interprétation de bout en bout admirable (1).

ALAIN LOMPECH

(1) Un disque compact Deutsche Grammophon 437 517-2. A signaler, la réédition au mois d'avril, par EMI, d'une interprétation miraculeuse, depuis longtemps indisponible, du *Requiem allemand*. Dietrich Fischer-Dieskau, Elisabeth Grümmer, la Philharmonie et le Chœur de Sainte-Edwige de Berlin y sont dirigés par Rudolf Kempe.

▶ Prochains concerts : le 12 février, *Variation sur un thème de Haydn, Double Concerto pour violon et violoncelle, Symphonie n° 4* ; le 13, *Second Concerto pour piano, Deuxième Symphonie*. Salle Pleyel, 20 h 30. Tél. : 45-63-88-73.

CULTURE

CINÉMA

L'embardée de Rohmer

Le style de ses fables laborieusement adapté aux questions politiques actuelles

L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE
d'Eric Rohmer

On se croit en terrain de connaissance. Un titre de fable comme les affectionne l'auteur des «Contes moraux» et des «Comédies et proverbes»; un prologue où un instituteur de campagne (Fabrice Luchini, fréquent compagnon de Rohmer, comme ses partenaires) définit grammaticalement la façon d'*«exprimer des conditions»*, annonçant le jeu des hasards et des nécessités, les variations sur l'aléatoire, le destin et le libre choix qui effectivement accompagneront le film (sous-titré *les Sept Hasards*); une division en chapitres, à la fois hommage littéraire et manière d'organiser un récit tourné avec une totale liberté et une exemplaire économie de moyens.

Et puis tout bascule. Sans trompette ni tambour, sinon celui du garde champêtre, sur une image de village droit sortie de l'affiche électorale «La force tranquille», Eric Rohmer fait une embardée loin de ses territoires habituels. Pour raconter comment le jeune maire socialiste d'une bourgade vendéenne (Pascal Greggory), affecté d'une compagne souffrant de parisianisme aigu (Arielle Dombasle), décida de construire une médiathèque-théâtre et une piscine-verdure dans le pré communal où régnait un arbre ancestral, et comment l'instituteur, ami de la nature sans être encarté chez les écologistes, en conçut une grande colère.

L'envoyée spéciale (Clémentine Amouroux) d'un grand magazine dirigé par un peu scrupuleux rédacteur en chef (François-Marie Banier) publie un article déformant les faits, la candidature du jeune politicien aux prochaines législatives en est affectée, tandis que deux petites filles tirent la morale de l'affaire. Rohmer chroniqueur politique? Nous voici loin des fines horlogeries sentimentales et des interrogations métaphysiques auxquelles il nous avait habitués. Pari audacieux, mais rapidement perdu.

Séquence après séquence, dans les champs ou à Paris, les protagonistes débitent avec véhémence une série de platitudes. Passé le premier moment de consternation, on cherche le «deuxième degré», on suppose la caricature d'une supposée bêtise générale, on veut croire que c'est pour dénoncer la médiocrité de la comédie politique que les acteurs jouent comme des automates mal articulés, on guette une fraîcheur enfantine face aux palinodies des adultes...

On descendra ainsi nombre de «degrés», en une spirale navrée, on tentera de se raccrocher un moment à un intermède documentaire (quelques interviews des habitants du village soudain marquées d'une vérité évidente, qui accuse d'autant la fausseté du reste). Avant de lâcher la rampe, vaincu par ce mélange de naïveté et d'artifice, qui n'a jamais trouvé la distance de l'ironie ni le souffle du pamphlet.

JEAN-MICHEL FRODON

A Rennes, la «Grosse Pomme» sur grand écran

Consacré chaque année à une ville, le festival breton a célébré New-York

RENNES
correspondance

Le pari du Festival «Travelling», dont la quatrième édition s'est tenue à Rennes du 1er au 9 février, est risqué : en prenant pour thème chaque année une grande cité telle que l'a montrée le cinéma, le danger est grand d'aboutir à une programmation fourre-tout, où la ville ne servirait plus que de vague prétexte. La rétrospective de cette année, dédiée à New-York, était en ce sens particulièrement périlleuse. Mais le choix des titres a, au contraire, convaincu du bien-fondé, voire de la nécessité d'une telle démarche. D'une fusillade entre gangsters dans les bas-fonds de la ville réglée par Griffith (*The Musketeers of Pig Alley*, 1912), à la violence hyperstylisée d'Abel Ferrara (*King of New York*, 1990), en passant par les films engagés de Spike Lee, sous l'égide de Martin Scorsese gratifié d'une intégrale, on assiste à l'évolution de la criminalité urbaine et des tensions sociales et raciales, et à la modification, tout aussi instructive, de l'esthétique cinématographique qui donne forme à la vie de la cité. Ces allers et retours dans le temps et l'espace offraient des croisements riches de sens : les soirées mondaines de *Diamants sur canapés* (Blake Edwards, 1961) ou de *Metropolitan* (With Stillman, 1989) contrastant avec les déshérités d'hier (*Ceux de la zone*, de Frank Borzage, 1933) et d'aujourd'hui (*Sidewalk Stories*, de Charles Lane, 1990, *Fisher King*, de Terry Gilliam, 1991).

Une section consacrée au cinéma underground et indépendant complétait ce programme, en démontrant l'extrême diversité des fictions liées à la vie new-yorkaise : des films parfois très rares signés Andy Warhol ou Amos Poe, un superbe délire tantôt drôle tantôt angoissant (*N. Y, N. Y*, 1957, de Francis Thompson), et surtout le superbe *The Way It Is*, d'Eric Mitchell (1984), chronique d'une bande de jeunes comédiens qui répètent *Orphée* de Cocteau dans les rues de la ville.

«Travelling» comporte par ailleurs une compétition, qui a récompensé à juste titre *You, Me and Marley* (1991), du Britannique Richard Spence : ce récit du flirt avec la mort d'adolescents déboussolés dans Belfast, servi par d'excellents jeunes acteurs, montre comment le conflit en Irlande du Nord a, petit à petit, déchiré le tissu social et familial dans la ville.

PHILIPPE RIBETTE

Premières mesures en faveur des intermittents du spectacle

Annoncée en juillet 1992, à la suite du conflit des intermittents du spectacle, la concertation entre les partenaires sociaux et les pouvoirs publics a débouché sur vingt-deux mesures. Elle se poursuivra, ont affirmé, mercredi 10 février, Mme Martine Aubry, ministre du travail, et M. Jack Lang, ministre d'Etat, ministre de la culture et de l'éducation, en rendant compte des premiers résultats obtenus par les quatre groupes de travail.

Plusieurs dispositions sont prises pour s'assurer de l'application du droit social dans ce secteur. Désormais, le versement des subventions par l'Etat sera conditionné par le respect des obligations sociales, notamment par le paiement des cotisations. Comme dans le bâtiment, une charte nationale d'engagement réciproque dans la lutte contre le travail clandestin sera signée entre les pouvoirs publics et les organisations professionnelles. En attendant des modifications législatives et conventionnelles, une circulaire précisera mieux les limites du recours à l'intermittence, qui s'est beaucoup développée ces dernières années. Des contrôles seront effectués et, dès 1993, des inspecteurs du travail seront spécialement formés afin qu'un «expert» puisse intervenir dans chaque région et qu'un réseau soit ainsi constitué.

L'organisation de la profession va être améliorée. En mars, un Conseil national des professions du spectacle sera mis en place, composé des employeurs, des représentants des salariés et des pouvoirs publics. Il sera chargé de prolonger les discussions en cours et pourra s'appuyer sur un Observatoire des emplois culturels qui est créé, en même temps qu'un contrat d'études prospectives est signé pour analyser les évolutions et les besoins. A l'instar de ce qui existe pour d'autres branches professionnelles, il est demandé aux partenaires sociaux de constituer des commissions paritaires nationales de l'emploi.

Ces dispositions devraient permettre de relancer la dynamique de la négociation contractuelle, et Mme Aubry a annoncé l'extension de certaines conventions collectives pour élargir la couverture conventionnelle. L'accès à la formation professionnelle va être facilité, le taux minimal de contribution étant fixé à 2 % de la masse salariale, et, par cette démarche, toutes les parties se seraient entendues pour moderniser le secteur.

A. Le.

Vilain défaut

MENSONGE
de François Margolin

«Ils vous envoient ça par la poste, sans prévenir». «Ça», c'est un petit signe «plus» sur le relevé d'analyses médicales demandées par Emma pour s'assurer qu'elle attend bien un deuxième enfant. En réalité, le signe d'une terrible soustraction, du retranchement de sa vie même. Emma, archétype de femme active (journaliste mariée à un grand reporter, mère moderne, problèmes particuliers : néant) apprend qu'elle est séropositive. *«Ils vous envoient ça par la poste...»*, constat de bon sens et sursaut d'horreur du cinéaste : le début du film est ainsi, attentif et lucide sur le quotidien de cette révélation-là.

François Margolin ne se risque pas à marcher sur les brisées des *Nuits fauves*, et il a raison. Il observe, de l'extérieur, avec compassion et précision. Il est aidé par l'interprétation, en tout point à la hauteur du rôle, de Nathalie Baye dans le rôle d'Emma – et par l'apport de Dominique Besnehard dans un emploi secondaire. Cette histoire-là, quasiment les « minutes» de la découverte de sa maladie, est un fort bon film.

Le malheur est que ce n'est que la moitié de *Mensonge*. Décidée à comprendre comment elle a contracté le sida, Emma se lance dans une véritable enquête, sur elle-même et sur ses proches. Mais le drame et le mystère installés par le réalisateur et sa comédienne étaient beaucoup plus intéressants que les quatre vérités de fiction, et leur dentelle de psychologie, que révèle cette seconde partie. D'autant que le poids du film repose désormais surtout sur le mari d'Emma, personnage nettement moins bien conçu, et pour lequel Didier Sandre ne retrouve pas la finesse qu'on lui connaît sur scène.

Surtout, alors, l'utilisation du sida comme gadget dramaturgique prend des airs déplaisants de manipulation scénaristique et de moralisme pudibond. Entre sociologie de magazine et fable sans surprise sur la fausseté des apparences, *Mensonge* s'égare.

J.-M. F.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde PUBLICITE S.A.
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros,
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Philippe Dupuis, Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. – Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
ou 36-15 - Tapez *LM*

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

ABONNEMENTS

1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 – (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	AUTRES PAYS Voie normale y compris CEE avion
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.

Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

301 MON 01 PP.Paris RP

Durée choisie :

3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ______ Prénom : ______
Adresse : ______
______ Code postal : ______
Localité : ______ Pays : ______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

AGENDA

Nous publions le *vendredi* (daté *samedi*) la liste des spectacles présentés à Paris et en région parisienne. Une sélection commentée figure dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

THÉÂTRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Quelles nouvelles de Maupassant? : 19 h. Rel. dim., lun. Sans titre : 20 h 30. Rel. dim., lun. Lettre d'une inconnue : ven., sam. 22 h.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). L'Amour foot : 20 h 45 ; sam. 17 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

ARCANE (43-38-19-70). La Belle de Fontenay : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 17 h. Démon ailé : mar., mer., jeu. 20 h 30. Les Vieux Os : lun., mar. 20 h 30.

ATALANTE (46-06-11-90). Pratiques innommables : ven., sam., lun. (dernière) 20 h 30 ; dim. 17 h.

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle Louis Jouvet. Ondine : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 16 h.

BATEAU-THÉATRE LA MARE AU DIABLE-RIVE GAUCHE (40-46-90-72). Les Voisins : 19 h. Rel. lun., mar. Les Voyageurs de carton : 21 h ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun. Giacomo : mer. 19 h 30.

BATEAU-THÉATRE OURAGAN (40-51-84-53). Grande salle. Deux siècles d'amour : mer., jeu., ven., sam. 21 h ; dim. 17 h. Histoires cachées : mer., jeu., ven., sam. 19 h. Petite salle. L'entrée par laquelle on sort : mer., jeu., ven., sam. 19 h ; mar. 20 h 30. Un monde fou : mer., jeu., ven., sam. 21 h.

BEAUNORD CENTRE WALLONIE-BRUXELLES (42-71-26-16). Fais-moi une scène d'humour : ven. (dernière) 20 h 30.

BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). Mariage : 19 h 45. Rel. dim., lun. Loin ou près de l'écran? : 21 h 30. Rel. dim., lun. Les Champêtres de joie : dim. 20 h 30.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Les Monstres sacrés : 20 h 30 ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). Pascal Esman : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 19 h. Haute Surveillance : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 21 h. Les Mots en balade : jeu. 14 h 30.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Temps contre temps : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Laurent Violet : 20 h. Rel. dim., lun. Les Coupeurs de virages : ven., sam. (dernière) 22 h. Le Graphique de Boscop : ven., sam. 20 h ; mar., mer., jeu. 21 h 15.

CAFÉS DES 13E, 14e ET 15e ARRONDISSEMENTS (42-86-97-03). On joue... feul : ven., sam. (dernière) 20 h 30.

LE CARRÉ BLANC (42-81-27-14). Novochnie, Novochnie, Novochnio : jeu., ven., mar. 19 h 45 ; sam. 17 h.

CARTOUCHERIE-EPÉE DE BOIS (48-08-39-74). Piano ou les Chroniques d'un opus posthume : ven., sam. (dernière) 20 h 30.

CARTOUCHERIE-THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle II. Les Sept contre Thèbes et Souvenirs des tragédies disparues : ven., sam. (dernière) 21 h. La Tempête : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Etats frères? Et ta sœur... : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

CENTRE CULTUREL DE LA CLEF (43-31-49-27). Sand et Musset : 21 h. Rel. dim., lun.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). 1914/1918 Mémoire de femmes : mar., mer., jeu. 21 h. Contes d'hiver VI : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 17 h.

CHATELET-THÉATRE MUSICAL DE PARIS (40-28-28-40). La Traviata : lun. 19 h 30.

CIRQUE D'HIVER-BOUGLIONE (47-00-80-12). Tournoi d'improvisation théâtrale 92/93 : lun. 21 h.

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69). Grande salle. Voyage au bout de la nuit : ven. (dernière) 21 h.

COLLÈGE NÉERLANDAIS (43-79-81-96). On va faire la cocotte : mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 15 h.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Didier Gustin dans Meurtres au music-hall : 21 h. Rel. mer., dim.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire-Rousseau : 21 h ; sam. 19 h, 21 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Aide-mémoire : 21 h ; sam. 18 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Antigone : dim., mer. 20 h 30. Les Précieuses ridicules ; l'Impromptu de Versailles : ven., mar. 20 h 30 ; dim., mer. 14 h. La Serva amorosa : sam., lun., jeu. 20 h 30.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (46-65-98-41). Les Récits d'un pèlerin russe : 21 h ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun. La Cantate à trois voix : ven., sam. 18 h ; dim. 18 h 30 ; lun. 20 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). Le Canard à l'orange : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. mer., dim. soir.

DEUX ANES (46-06-10-26). Tonton, pourquoi tu tousses? : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

DUNOIS (45-84-72-00). Au rez-de-chaussée d'un petit entrepôt précieux (1re partie) : lun. 19 h ; mar. 20 h 30 ; mar., mer., jeu. 15 h.

EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-59-92). Tôa : 20 h 45 ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

ELDORADO (42-49-60-27). Rose de Noël : sam., dim. 14 h.

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). Guide pour étrangers : mar. 20 h 30. La Mère d'Icare : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 16 h.

ESPACE HÉRAULT (43-29-86-51). La Ramasseuse de sarments : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; sam. 15 h.

ESPACE JEMMAPES Qui est le véritable inspecteur Hound? : 19 h. Rel. dim., lun. Les Portes du chaos : 21 h ; ven. 14 h 15. Rel. dim., lun.

ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage forcé : 18 h. Rel. dim., lun. L'île des esclaves : 19 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Danse avec les fous : jeu., ven. 21 h ; sam. 23 h ; dim. 19 h. Feu la mère de madame : jeu., ven., sam. 20 h ; dim. 18 h. Le Mariage de Figaro : dim. 16 h. La Mouette : sam. 21 h.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Kafka - Auschwitz : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun. Des sanglots de glace : sam. 15 h.

L'EUROPÉEN (42-27-26-81). Pour un oui, pour un non : ven., sam. (dernière) 21 h.

FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (60-10-55-24). Le Malade imaginaire : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun. Exercices de style : sam. 18 h 30.

FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 20 h 45 ; sam., dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

LE FUNAMBULE THÉATRE (42-23-88-83). Le Horla ; Boule de suif : 20 h 30. Rel. dim., lun.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). La Contrebasse : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 45 ; dim. 15 h.

GRAND EDGAR (43-35-32-31). Une fille entre nous : 20 h 15 ; sam. 18 h. Rel. dim., lun. Tout est en ordre : 22 h. Rel. dim.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). L'Atroce Fin d'un séducteur : 20 h 30. Rel. dim., lun. Faubourg passion : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. (dernière) 22 h 15. La Chute : mar., mer., jeu. 18 h 30. D'amour et d'eau froide : ven., sam. (dernière) 18 h 45. Qui rit le lundi, c'est toujours ça de pris : lun. 19 h. Si tu pars, je te quitte : lun., mar. 22 h 15. Trois minutes pour exister : lun. 20 h 30.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Solo : 20 h 30 ; sam. 17 h. Rel. dim., lun.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. Rel. dim. La Leçon : 20 h 30. Rel. dim. L'Augmentation : 21 h 30. Rel. dim.

INSTITUT HONGROIS (43-26-06-44). Là-haut! : 20 h 45 ; mer., dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Rel. dim. Tout va bien, je vais bien! : 20 h. Rel. dim. Entre l'Est et l'Ouest : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. (dernière) 21 h 30. Théâtre rouge. Les Peupliers d'Etretat : 20 h. Rel. dim. Magdeleine Leclerc, dernier amour de Sade : 21 h 30. Rel. dim. Summer Lightning : mer., lun., mar. (en anglais), jeu., ven., sam. (en français) 18 h 30. L'Escalier : ven., sam., lun., mar. 20 h.

MADELEINE (42-65-07-09). Edwidge Feuillère en scène : ven., sam. 21 h ; dim. (dernière) 15 h 30. Monsieur Klebs et Rozalie : mar. 21 h.

MAISON DE LA POÉSIE (TERRASSE DU FORUM DES HALLES) (42-36-27-53). Pareille à l'amour est la guerre : mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 16 h.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30). Le Nuage amoureux : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 17 h.

MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h. Rel. dim.

MARIE STUART (45-08-17-80). La Ronde : 22 h. Rel. dim., lun. Huis clos : jeu., sam. 19 h 30. Marie and Bruce (en anglais) : dim., lun. 20 h 30 ; dim. 17 h. Remords vivants : mer., ven., mar. 20 h 15 ; sam. 16 h.

MARIGNY (42-56-04-41). Je ne suis pas un homme facile : 21 h ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

MARIGNY (SALLE POPESCO) (42-25-20-74). Suite royale : 21 h ; sam. 17 h 30 ; dim., mar. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

MATHURINS (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

MICHEL (42-65-35-02). Sexe et jalousie : 21 h ; sam. 18 h, 21 h 15 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MOGADOR (48-78-04-04). Kiss me, Kate : sam., dim. 15 h ; mar. 20 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Mortadela : 21 h ; sam. 18 h, 21 h 15 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). La Carpe du duc de Brienne : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. ven., dim. soir, lun.

MUSÉE COGNACQ-JAY (40-27-07-21). L'île des esclaves : mer., jeu., dim. 15 h 30 ; jeu., ven., sam. 20 h 30.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Ariane ou l'Oubli : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30 ; dim. 15 h 30. Hérodiade ; l'Après-midi d'un faune : ven., sam. (dernière) 18 h.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Malheurs d'un PDG : 20 h 30 ; sam. 18 h, 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

ŒUVRE (48-74-42-52). Roméo et Jeannette : 20 h 45 ; sam. 17 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

OLYMPIA (47-42-25-49). Bigard intégral : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Les Contes d'Hoffmann : ven., lun. 19 h 30. Un bal masqué : sam., mar. 19 h 30.

OPÉRA-COMIQUE - SALLE FAVART (42-86-88-83). Ascanio in alba : ven., sam. 19 h 30 ; dim. 17 h.

PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). C'est vous qui voyez! : 20 h 30. Rel. dim., lun.

PALAIS DES GLACES (PETIT SALLE) (48-03-11-36). Bud dans tu t'es vu quand t'as ri : 21 h. Rel. dim., lun.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Une folie : 21 h ; dim. 15 h ; mar. 20 h 30. Rel. dim. soir, lun.

PARC DE LA VILLETTE (PAVILLON DU CHAROLAIS) (40-03-93-90). Les Filles du 5-10-15 c : 21 h ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

PASSAGE DU NORD-OUEST (40-21-88-88). The Bust of Jango : 22 h. Rel. dim., lun.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Montaigne ou Dieu, que la femme me reste obscure! : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Salle II. La Peau trop fine : 21 h ; sam. 18 h. Rel. dim., lun.

PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Knock : 20 h 45 ; sam. 17 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

POTINIÈRE (42-61-44-16). Ministrel : 21 h ; sam. 17 h ; dim. 15 h 30. Rel. mer., dim. soir.

LE PROLOGUE (45-75-33-15). L'Homme en morceaux : mer., jeu., ven., sam. 20 h 45 ; dim. 16 h.

RANELAGH (42-88-64-44). Les mille et une nuits d'Alatiel : mer. 21 h ; jeu., ven., sam., mar. 22 h 15 ; dim. 18 h. Noir baroque : mer., sam., dim. 15 h ; jeu., ven., mar. 20 h 30. La Surprise de l'amour : mer., dim. 20 h 30 ; jeu., ven., sam., mar. 18 h 30.

LE RELAIS DU BOIS (40-50-19-56). Clovis : dim. 15 h 30.

RENAISSANCE (44-63-05-00). Pétaouchnok : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30. Un soir au bout du monde : ven., sam. (dernière) 20 h 30.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Comédiens du roy : 18 h 30. Rel. dim., lun. L'homme qui plantait des arbres : 20 h 30. Rel. dim., lun.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Une aspirine pour deux : 20 h 45 ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Une bonne voix pour toute : mar., mer., jeu. 20 h.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Gisèle et Robert : 20 h 30. Rel. dim., lun. Elie et Dieudonné : 22 h. Rel. dim., lun.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). Contre-jour : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

THÉATRE 13 (45-88-16-30). Le Jeu de l'amour et du hasard : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 15 h.

THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Le Repos du septième jour : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

THÉATRE CLAVEL (42-38-22-58). La Double Inconstance : 20 h 30 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

THÉATRE D'EDGAR (42-79-97-97). Il faut que Cléo parte : 20 h 15. Rel. dim. Les Secrets Monstres : 22 h. Rel. dim., lun.

THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Vous allez rire : 22 h. Rel. dim., lun. Les Meilleures de Guy Montagné : mar., mer., jeu. 20 h 30.

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Contes d'avant l'oubli : mar. 20 h 30. Le Prix Martin : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 15 h.

THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Arène. L'Entretien du solitaire : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 17 h. Salle de Mai. Au jour le jour : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun. Rendez-vous rue Watt : mer., jeu., ven., sam. 19 h.

THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Clowneries : jeu., ven., sam. 22 h ; dim. 20 h 30. Les Zappeurs : ven., sam., lun. 20 h 30 ; dim. 18 h 30.

THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Juste le temps de vous embrasser : 19 h. Rel. dim. Rotour, retours : 20 h 45. Rel. dim. Le Bel indifférent : 20 h. Rel. dim.

THÉATRE DE PARIS (48-74-25-37). Héritage : 20 h 30 ; sam. 15 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

THÉATRE DU JARDIN (40-67-97-86). Wagon-couette : mer., jeu. (dernière) 14 h 30. Rel. dim.

THÉATRE DU ROND-POINT RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. Le Siège de Numance : mar. 20 h 30. Petite salle. Rachat : 19 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Une éducation manquée. Rita : sam. 16 h ; dim., lun. 20 h.

THÉATRE LUCIEN-PAYE (45-89-36-95). L'Accusateur : ven., sam. 21 h ; dim. (dernière) 17 h. Amsterdam : ven., sam., dim. (dernière) 20 h 30.

THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (40-44-64-78). Combat avec l'ombre : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Didier Follenfant : 22 h. Rel. dim., lun. C'est sérieux l'humour : dim. 20 h 30. Vert pomme : ven., sam., dim., mar. 19 h.

THÉATRE MONTORGUEIL (48-70-98-63). Quelque chose de pourri dans le royaume : 20 h 30. Rel. dim. Lilith, ex-femme de Dieu : sam., dim., lun. (dernière) 20 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Salle Gémier. Filumena Marturano : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Salle Jean Vilar. Les Fausses Confidences : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (44-41-36-36). Le Livre des fuites : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30 ; dim. 15 h.

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Domaine ventre : 20 h 30 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun. Petite salle. Terres mortes : mar., mer., jeu. 20 h. Staline : mar. 21 h.

THÉATRE SILVIA MONFORT (45-31-10-96). Lundi, huit heures : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

TOURTOUR (48-87-82-48). Les Hérauts noirs : 19 h. Rel. dim., lun. Les Petites Femmes de Maupassant : 20 h 30. Rel. dim., lun. Pierre Henri : dim. 17 h ; lun. 20 h 30.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Marc Jolivet : 21 h. Rel. dim.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). Thé à la menthe ou t'es citron : 20 h 45 ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

SPECTACLES NOUVEAUX

HISTOIRES CACHÉES. Bateau-théâtre Ouragan (40-51-84-53), mer., jeu., ven. et sam. 19 h (10).

ON VA FAIRE LA COCOTTE. Collège néerlandais (43-79-81-96), mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 et dim. 15 h (10).

L'ENTRETIEN DU SOLITAIRE. Théâtre de la Main-d'or Belle-de-mai (48-05-67-89) (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; dim. 17 h (11).

LE NAUFRAGE DU TITANIC. Neuilly-sur-Seine (L'Athlétic) (46-24-03-83), ven., sam., mer. et jeu. 20 h 30 (11).

LA RAMASSEUSE DE SARMENTS. Espace Hérault (43-29-86-51) (dim., lun.), 20 h 30 (11).

LE LIVRE DES FUITES. Théâtre national de l'Odéon (44-41-36-36), ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 et dim. 15 h (12).

AU REZ-DE-CHAUSSÉE D'UN PETIT ENTREPOT PRÉCIEUX. Dunois (45-84-72-00), lun. 19 h et mar. 15 h, 20 h 30 (15).

QUI RIT LE LUNDI, C'EST TOUJOURS ÇA DE PRIS. Guichet Montparnasse (43-27-88-61), lun. 19 h (15).

1914/1918 MÉMOIRE DE FEMMES. Centre Mandapa (45-89-01-60), mar., mer. et jeu. 21 h (16).

LA CHUTE. Guichet Montparnasse (43-27-88-61) (dim., lun.), 18 h 30 (16).

DÉMON AILÉ. Arcane (43-38-19-70) (dim. soir), 20 h 30 ; dim. 17 h (16).

LES MEILLEURES DE GUY MONTAGNÉ. Théâtre de Dix-Heures (46-06-10-17) (dim., lun.), 20 h 30 (16).

TERRES MORTES. Théâtre national de la Colline (43-66-43-60) (dim. soir, lun.), 20 h ; dim. 15 h (16).

UN MONDE NOUVEAU. Chelles (Centre culturel) (64-72-93-42), mar. 20 h 30 (16).

UNE BONNE VOIX POUR TOUTE. Sentier des Halles (42-36-37-27) (dim., lun.), 20 h (16).

RÉGION PARISIENNE

AUBERVILLIERS (THÉATRE DE LA COMMUNE) (48-34-67-67). Master Class : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 16 h. Mme Klein : mar. 20 h 30.

AUBERVILLIERS (THÉATRE ÉQUESTRE ZINGARO) (44-59-79-99). Opéra équestre : jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 17 h 30.

BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Petite salle. Fantaisies Kafka : 22 h ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun. Cabaret Karl Valentin : 20 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Les Marchands de gloire : mar. 20 h 30.

BONNEUIL-SUR-MARNE (SALLE GÉRARD-PHILIPE) (49-80-37-48). Pierre Palmade : mar. 20 h 30. Un fils de notre temps : ven., sam., mar. 20 h 30 ; dim. 16 h 30.

BOULOGNE-BILLANCOURT (THÉATRE) (46-03-60-44). L'Antichambre : dim. 17 h ; lun. 20 h 30. La Mouette : ven., sam., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 15 h 30. Les Précieuses ridicules : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 15 h 30.

CHATENAY-MALABRY (THÉATRE LA PISCINE) (46-83-45-36). Le Grand ménage : ven., sam., mar. 20 h 30 ; dim. 15 h 30. Mœurs et Délices : ven., sam. 21 h.

CHATILLON (THÉATRE) (46-57-22-11). Macbeth : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h.

CHELLES (CENTRE CULTUREL) (64-72-93-42). Un Monde nouveau : mar. 20 h 30.

COURBEVOIE (CENTRE CULTUREL) (43-33-63-52). La ville dont le prince est un enfant : ven. (dernière) 20 h 45.

FRESNES (FERME DE COTTINVILLE) (46-66-08-10). Cabaret littéraire : dim. 17 h.

GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Cache-cache avec la mort : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 17 h. Mane : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 17 h. Henry VI, l'orage des fous : sam., dim. 20 h 30. Henry VI, le cercle dans l'eau : ven., mar. 20 h 30 ; dim. 16 h.

JUVISY-SUR-ORGE (THÉATRE DE L'ECLIPSE) (69-21-60-34). Cabaret Cami : ven., sam., mar., mer., jeu. 21 h ; dim. 16 h.

LEVALLOIS-PERRET (LE PETIT THÉATRE) (47-48-18-71). L'Epreuve du feu : 20 h 30. Rel. dim., lun.

MALAKOFF (THÉATRE 71) (46-55-43-45). Yzz-Yzz : mar. 20 h 30.

NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (46-14-70-00). Grande salle. On ne badine pas avec l'amour : ven., sam., mar., mer., jeu. 21 h ; dim. 16 h 30. Il ne faut jurer de rien : mar. 21 h. Salle polyvalente. Désir sous les ormes : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). Le Naufrage du Titanic : ven., sam., mer., jeu. 20 h 30.

NEUILLY-SUR-SEINE (THÉATRE) (47-45-75-80). Le Cid : ven. (dernière) 14 h 30. Tueur sans gages : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 15 h.

ORLY (SALLE ARAGON-TRIOLET) (48-92-39-29). Les Nouveaux Nez dans Cinq folies en cirque mineur : ven. 21 h. Pigeon vole : lun. 21 h.

POISSY (THÉATRE MUNICIPAL) (39-65-56-40). Popeck : ven. 20 h 30.

RAMBOUILLET (THÉATRE DU NICKELODÉON) (30-41-82-77). Savannah Bay : ven., sam. (dernière) 21 h.

SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD-PHILIPE) (42-43-17-17). Salle J.-M. Serreau. Un fil à la patte : ven., sam. (dernière) 20 h 45. Salle Le Terrier. Calderon : 20 h 45 ; dim. 17 h. Rel. ven., dim. soir.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS) (30-87-07-07). L'Amant de coeur : sam. 20 h 45. Les Fureurs de l'alcôve : mar. 20 h 45. Hamlet ou les Suites de la piété filiale : sam. (dernière) 20 h 45.

SAINT-MAUR (THÉATRE ROND-POINT-LIBERTÉ) (48-89-99-10). Célimène et le Cardinal : sam. 20 h 45. Claudie : ven., sam. (dernière) 20 h 30. Deux femmes pour un fantôme ; les Femmes et les mots : dim. 15 h.

SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (ESPACE MARCEL-CARNÉ) (69-04-98-33). Le Malade imaginaire : ven., sam. 21 h. Les Nouveaux Nez dans Cinq folies en cirque mineur : sam. 21 h.

SCEAUX (ANCIENNE MAIRIE) (46-61-19-03). Le Chasseur de lions : ven., sam. (dernière) 20 h 30.

SCEAUX (ORANGERIE) (46-61-36-67). L'Homme, la bête et la vertu : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 17 h 30.

STAINS (CENTRAL) (48-23-08-71). Le Mot : dim. 15 h.

VINCENNES (THÉATRE DANIEL-SORANO) (43-74-73-74). Les Voyageurs : ven. 21 h ; dim. (dernière) 17 h.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX

L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE. Film français d'Eric Rohmer : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23).

LES AVENTURES DE ZAK ET CRYSTA DANS LA FORÊT TROPICALE DE FERNE GULLY. Film américain de Bill Kroyer, v.f. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

COUPABLE D'INNOCENCE. Film franco-polonais de Marcin Ziebinski : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

HYÈNES. Film sénégalais-suisse-français de Djibril Diop Mambety, v.o. : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

JUSTE AVANT L'ORAGE. Film franco-suisse de Bruno Herbulot : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MENSONGE. Film français de François Margolin : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

LES MILLE ET UNE FARCES DE PIF ET HERCULE. Film français de Bruno Desraisses et Charles de Latour : Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

LA PETITE APOCALYPSE. Film franco-italo-polonais de Costa-Gavras : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

PIÈGE EN HAUTE MER. Film américain d'Andrew Davis, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

LE SECRET DE MOBY DICK. Film danois de Jannick Hastrup, v.f. : Reflet République, 11e (48-05-51-33).

STALINGRAD. Film allemand de Joseph Vilsmaier, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

PARIS EN VISITES

SAMEDI 13 FÉVRIER

« Le marché aux Puces à Saint-Ouen a cent ans, les nouvelles installations. Conférence déposée », 10 h 30, métro Porte-de-Clignancourt, au fanion Paris autrefois.

« Le Palais de justice en activité. Histoire et fonctionnement », 11 heures, 14 h 30 et 16 h 30, métro Cité, sortie Marché aux fleurs (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« L'Opéra, chef-d'œuvre de Charles Garnier, et les fastes du Seond Empire », 13 heures, hall d'entrée (E. Romann).

« La Conciergerie, la Sainte-Chapelle et l'histoire de la Cité », 14 h 30, 1, quai de l'Horloge (Connaissance de Paris).

« Egypte symbolique au Louvre », 14 h 30, sortie métro Palais-Royal (I. Hauller).

« Du donjon de Philippe Auguste à la pyramide de Pei », 14 h 30, sortie métro Palais-Royal, sortie place Colette (Paris et son histoire).

« L'île de la Cité, naissance de Paris, vieilles maisons de chanoines », 14 h 40, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

« L'œuvre d'Antoine Bourdelle dans les nouvelles salles de son musée » (limité à trente personnes), 15 heures, 16, rue Antoine-Bourdelle (Monuments historiques).

« Exposition L'expressionnisme allemand », 15 h 30, 11, avenue du Président-Wilson (P.-Y. Jaslet).

DIMANCHE 14 FÉVRIER

« Montmartre, une butte sacrée, un village pittoresque et vivant », 10 h 30, sommet du funiculaire, au fanion Paris autrefois.

« Sous la coupole de l'Institut », 11 heures, 23, quai de Conti (D. Bouchard).

« Le Père-Lachaise non stop jusqu'à la fermeture, avec la visite de l'ossuaire général des cimetières de Paris spécialement ouvert », 14 heures, sortie escalator, métro Père-Lachaise (V. de Langlade).

« Le quartier de la Nouvelle Athènes, siège de la vie romantique », 14 h 30, sortie du métro Saint-Georges (Monuments historiques).

« Les victimes de la guillotine à Paris au cimetière de Picpus et le jardin privé des sœurs », 14 h 30, métro Nation, sortie avenue Dorian (D. Fleuriot).

« L'Opéra de Charles Garnier, cathédrale mondaine du Second Empire », 14 h 30, dans l'entrée, devant la statue de Lulli (C. Merle).

« Les Puces à Saint-Ouen, le plus important marché mondial d'antiquités. Conférence déposée », 14 h 40, métro Porte-de-Clignancourt, au fanion Paris autrefois.

« La crypte archéologique du parvis de Notre-Dame », 15 heures, entrée de la crypte, sur le parvis de Notre-Dame (E. Romann).

« Les salons Louis XVI et Napoléon III du ministère de la marine » (carte d'identité, nombre limité), 14 h 30, 2, rue Royale (D. Bouchard).

« Maisons et ruelles médiévales autour de Saint-Séverin », 15 heures, sortie métro Maubert-Mutualité (Résurrection du passé).

« Passy », 15 heures, métro Passy, au bas de l'escalier (A. Hervé).

« L'Académie française et le Collège des Quatre-Nations. Académiciens célèbres », 15 heures, 23, quai de Conti (I. Hauller).

« Les salons de l'hôtel de Sagan, ambassade de Pologne », 15 heures, 57, rue Saint-Dominique (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES

SAMEDI 13 FÉVRIER

Maison de La Villette, angle du quai de la Charente et de l'avenue Corentin-Cariou, 10 heures : « L'architecture du dix-neuvième arrondissement », par A. Orlandini (Maison de La Villette).

62, rue Saint-Antoine, 16 heures : « Paris de la Belle Epoque. L'art nouveau d'Hector Guimard : villas, immeubles, l'affaire du Métropolitain » (Monuments historiques).

DIMANCHE 14 FÉVRIER

Salle de l'ASIEM, 6, rue Albert-de-Lapparent, 14 heures : « Le siècle de Giorgione et Titien », par J. Le Roux ; 16 heures : « De l'impressionnisme à l'art abstrait, deuxième partie », par B. Méon (Paris avec vous).

1, rue des Prouvaires, 15 heures : « La tradition de la prière du cœur dans l'Eglise orthodoxe », par l'archimandrite Philarète ; « Aspect religieux et inconnu de l'ancien quartier des Halles », par Natya (Conférences Natya).

62, rue Saint-Antoine, 16 heures : « L'art en Toscane : la Renaissance à Florence » (Monuments historiques).

COMMUNICATION

Information et déontologie

II. – *Pièges et dérapages, principes et méthodes*

Après avoir examiné les bouleversements qui ont affecté la planète «médias» au cours des dernières années (*le Monde* du 12 février), nous exposons les principes déontologiques que la rédaction du «Monde» entend mettre en œuvre.

par Jacques Lesourne et Bruno Frappat

Le débat sur la déontologie de la profession de journaliste s'est exacerbé, ces derniers mois, à propos des «affaires». *Le Monde* a contribué au dévoilement de certains dossiers. S'il le fait, ce n'est évidemment pas pour des motifs politiques partisans ou par on ne sait quelle volonté de déstabiliser la démocratie française. Les «affaires» illustrent des contradictions entre la morale d'Etat et la pratique de ceux qui le représentent ou y jouent un rôle. Un Etat n'a d'autorité qu'à proportion du respect scrupuleux, par lui-même, des règles qu'il impose aux citoyens. Il y a «affaire» quand s'observe, même sous de bons prétextes, dans telle ou telle sphère du pouvoir, la contradiction trivialement résumée par la formule bien connue : faites ce que je dis et ne faites pas ce que je fais. Il y a, de plus, scandale quand un personnage ou un groupe se lie au pouvoir dans le but, et avec le résultat, de satisfaire au mieux ses intérêts et son enrichissement.

En l'occurrence, les journalistes doivent user d'un maximum de précautions et de discernement. N'étant, ni par fonction, ni par vocation, des policiers ou des juges d'instruction, ils doivent s'efforcer, quand émerge une affaire, de procéder à la critique fine des sources. Qui met sur la piste? Qui y a un intérêt, immédiat ou second?

Un dossier complexe qui peut mêler la finance, la politique et les relations internationales est comme un grand puzzle. Il ne suffit pas d'avoir accolé deux ou trois pièces pour avoir compris le sens de l'image complète. Tous les pratiquants du puzzle aveugle savent combien l'idée que l'on se fait d'une image évolue en fonction du nombre de pièces «situées». Il faut donc n'avancer qu'à pas comptés, ne serait-ce que pour éviter le piège que Flaubert résumait en disant : *«La bêtise, c'est de conclure.»*

Procureurs! lance-t-on à ceux qui enquêtent sur les dossiers délicats. Le journaliste n'a évidemment pas à sa disposition les moyens – notamment de police – qui sont ceux du parquet. Il n'a pas ceux du magistrat instructeur. Nul ne défère à ses convocations! Ce dont le journaliste doit s'assurer au plus près, c'est de la qualité des informateurs, officieux comme officiels, et de celle des documents qui lui sont remis ou montrés. A charge pour lui de vérifier plutôt deux fois qu'une ce que lui a dit même une personne de confiance.

Les dérapages – ni *le Monde* ni aucun organe d'information n'en est exempt – peuvent avoir plusieurs causes. Il peut se produire une intoxication à l'état pur de la part d'une source jusqu'alors fiable ou, à l'inverse, la non-prise en compte d'une source qui, jusqu'alors, avait régulièrement menti et se serait pour une fois livrée au jeu de la vérité. L'enquêteur journaliste navigue forcément dans des zones où la suspicion, la prudence et le doute méthodique ne doivent connaître aucun repos. Bien plus : il doit se méfier... de lui-même. Quelle profession serait exempte du défaut de ne pas s'être prémunie contre ses propres certitudes?

Les journalistes du *Monde* savent bien que la crédibilité de leur journal – y compris dans ses commentaires et ses analyses – repose sur le degré d'exactitude de chacune des informations publiées. C'est un principe fondateur. S'il est arrivé, récemment comme dans un passé plus lointain, qu'il soit contredit, c'est, comme l'examen de chaque cas le montrerait, par une série de dysfonctionnements dont certains sont liés aux méthodes de travail tandis que d'autres sont la conséquence des embuches auxquelles sont confrontés les journalistes quand ils enquêtent sur des sujets sensibles, même dans une démocratie qui prône la clarté.

Il convient de rappeler sur quels principes communs entendent travailler les journalistes de notre maison.

∴

L'indépendance économique du *Monde* est à la base même de la crédibilité qu'il recherche. Le journal n'est pas la propriété d'un capitaine d'industrie ou d'un groupe d'intérêts. Ses structures, qui assurent au personnel une place primordiale, l'en ont protégé et l'effort engagé pour rétablir ses finances – dans un contexte de morosité du marché publicitaire – vise à l'y maintenir. Cette indépendance n'a de sens que si chaque journaliste du *Monde* est lui-même indépendant des pouvoirs dont il est chargé d'observer le fonctionnement pour en rendre compte aux lecteurs. Indépendance statutaire, indépendance financière.

En vertu de la convention collective, des «collaborations extérieures» – c'est-à-dire la participation régulière ou épisodique à d'autres organes d'information – peuvent être autorisées, et il en existe. La direction du *Monde* a dernièrement rappelé aux rédacteurs la nécessité de respecter une procédure écrite d'autorisation, seules étant acceptées les collaborations qui ne sont pas de nature à nuire à l'image du journal ni à impliquer des risques de confusion des genres.

L'indépendance doit se manifester de plusieurs autres manières. Les engagements personnels auxquels, comme tout citoyen, le journaliste peut se livrer, ne doivent en aucun cas interférer avec les sujets qu'il traite ou les secteurs qu'il couvre. Cela vaut pour les partis politiques, naturellement, mais pour bien d'autres formes d'activité sociale, religieuse, culturelle, etc. Il y va de l'indépendance de son jugement et cela vise à le prémunir contre une appréciation de l'importance des événements qui serait faussée par ses engagements.

Le mot de «connivence» est actuellement beaucoup employé, de même que l'expression «sphère politico-médiatique». Le journaliste ne peut pas rendre compte de l'activité d'un parti, ou de toute autre institution, s'il ne rencontre jamais ceux qui les animent! La fréquence des contacts est non seulement inévitable, mais nécessaire. Il se crée forcément à ces occasions renouvelées des liens et des sympathies (ou des antipathies...). Le professionnalisme d'un journaliste consiste à marquer nettement le rôle de chacun dans ces contacts. Cela ne se décrète pas. Il appartient à la conscience et à la force de caractère des journalistes, ainsi qu'à la vigilance de la hiérarchie, de s'assurer que la proximité entre un rédacteur et le milieu qu'il «couvre» n'a pas d'effet négatif sur son travail.

L'indépendance doit être très marquée dans le domaine des relations avec les annonceurs et les agences de publicité. *Le Monde* connaît et apprécie l'importance de la fonction publicitaire. Il la respecte dans sa spécificité et s'attache à faire en sorte que ceux qui travaillent dans ce secteur aient, aussi, pleine conscience de la spécificité du travail journalistique. Cela signifie que chacun observe la règle de l'étanchéité entre les nécessités de la publicité et celles de l'information.

Il se produit, dans de nombreux médias, une insidieuse dérive favorisée par la baisse des ressources publicitaires de la presse. Il n'est pas rare d'entendre certaines «sirènes» expliquer aux directions des journaux qu'un «rédactionnel» (entendez : une publicité présentée comme un article) serait le bienvenu sur tel sujet, tel produit, telle entreprise et qu'une contrepartie financière (sous forme d'une «vraie» publicité) ne tarderait pas à suivre. Nous avons déjà eu l'occasion d'exposer les tentatives grossières de grands fabricants de cigarettes, à la fin de 1992, visant à obtenir à grands frais l'appui de la presse quotidienne dans leur lutte pour faire retarder l'application des lois visant à protéger la santé publique.

∴

Asseoir la liberté de jugement sur un maximum d'indépendance et sur le détachement par rapport à ses propres convictions ne suffirait pas à prémunir le journaliste contre tous les risques de dérive. La nécessité du travail en équipes, où se confrontent les informations, les spécialités, et même les tempéraments, est impérative. Trop d'erreurs proviennent de la solitude, de l'absence de discussions internes ou du non-recours à des expertises extérieures indépendantes. Cela peut s'expliquer : le journaliste qui travaille sur un dossier délicat est celui qui signera l'article. Si l'affaire est d'importance, il en résultera un «plus» pour son journal, mais aussi, pour l'auteur, une légitime fierté. Il ne faut pas considérer cette attitude comme du narcissisme : signer, c'est s'exposer, mais dans tout métier l'œuvre achevée et originale valorise celui qui l'a conçue.

Cependant, l'organisation dans laquelle se trouve le journaliste, ses collègues proches et sa hiérarchie, doivent l'aider à faire en sorte que le «produit» de son travail réponde aux critères de qualité que le lecteur est en droit d'exiger. Il doit s'établir, au sein d'une équipe de rédaction, un climat de confiance tel qu'un rédacteur puisse indiquer clairement ses sources à tel ou tel autre membre de la rédaction. Au-delà, il est légitime que le lecteur connaisse – sauf exception destinée à protéger un informateur – la source des informations. Un journal ne peut être fondé sur la rumeur et les on-dit. Il existe trop de personnes bien intentionnées pour glisser dans le creux de l'oreille des informations «intéressantes» et demander qu'on ne les cite pas. En pareil cas, le devoir du journaliste est de ne rien publier sans avoir vérifié auprès d'autres sources potentielles, faute de quoi il se transformerait en simple porteur des messages (anonymes) des malins qui avancent masqués.

Les dérapages ont souvent pour origine la précipitation. L'urgence est partout dans le système médiatique : non seulement la concurrence l'impose (que penserait-on d'un quotidien qui ne donnerait que des nouvelles de l'avant-veille?), mais les nécessités de la fabrication aussi. Les journalistes du *Monde* ont pour consigne, qui vient de leur être renouvelée, de risquer plutôt un «ratage» que de publier une approximation ou une information incomplètement vérifiée. Ce principe se heurte, naturellement, à deux difficultés : quand l'ensemble des médias bruissent d'une même «nouvelle», il est frustrant de proposer au lecteur un journal dans laquelle il n'en serait fait nulle mention, fût-ce au prix d'un de ces fameux conditionnels qui troublent d'ailleurs plus le lecteur qu'ils ne l'éclairent... L'autre difficulté est dans la passion professionnelle, entravée lorsqu'à la conviction quasi absolue de disposer d'une information exacte il ne manque plus que l'ultime vérification que l'extérieur (qui sait user du temps) tarde à fournir.

Les pièges de l'urgence n'affectent pas que les émissions en direct de l'audiovisuel. La presse aussi se fait parfois en direct et, au *Monde*, quand tombent, en fin de matinée, au moment du «bouclage», des nouvelles graves, il arrive qu'aucune possibilité n'existe de vérifier ce que dit, par exemple, une agence de presse, qui, elle-même œuvrant dans l'urgence, n'a peut-être pas complètement vérifié... Le temps du journaliste n'est pas celui de l'historien, et beaucoup d'incompréhensions vis-à-vis de ce métier proviennent de la méconnaissance de cette différence.

∴

L'erreur – *le Monde*, comme les autres, en commet – n'est ni un délit ni un crime, elle est... une erreur. Il appartient à l'organe d'information qui l'a commise de la rectifier dès qu'elle lui apparaît comme telle, et d'une manière visible. Beaucoup s'amusent ou s'exaspèrent, depuis les débuts du *Monde*, de la germination des «errata» et autres «rectificatifs» : nous les considérons, nous, comme une marque de respect pour le lecteur.

Au-delà de l'erreur, qui peut être importante ou secondaire, grave ou marginale, les rédacteurs du *Monde* sont soumis, comme l'ensemble de leurs confrères, aux lois qui régissent le droit de réponse. Nous avons récemment rappelé lors de débats internes la nécessité de maintenir fermement deux principes : 1) qu'une personne ayant ce droit ne soit pas empêchée de l'exercer sans qu'il faille toujours lui répliquer (encore qu'il soit légitime de le faire lorsque la mauvaise foi est patente ou que la clarté de l'information l'impose); 2) que personne ne puisse abuser de ce droit.

Avant l'exercice du droit de réponse, doit prévaloir, de notre point de vue, l'exercice du devoir de question : toute personne au sujet de laquelle doit être publiée dans *le Monde* une information pouvant donner lieu à polémique, à controverse, doit – devrait – être mise, dans des délais décents avant publication (c'est-à-dire plusieurs heures avant), en position d'expliquer son point de vue et de donner ses explications. Il arrive, bien sûr, qu'aucune réponse ne soit fournie dans des délais eux aussi décents. En pareil cas, le journaliste est fondé à exposer aux lecteurs qu'aucune réponse n'a été apportée à ses questions.

L'un des risques que court tout journaliste est celui de l'amalgame, qui est une faiblesse de méthode d'analyse et même le contraire d'une analyse. Le rapprochement hasardeux de deux faits, ou de deux personnes, qui ne sont liés entre eux que marginalement, ou même ne sont liés qu'indirectement, ne doit pas permettre d'avancer des généralités sur des comportements ni d'alimenter des suspicions, encore moins des conclusions.

Le respect de ces quelques principes, dont la plupart sont liés au simple bon sens, à la loyauté et à la compétence, passe par une organisation. En aval et en amont. Nous nous efforçons de faire circuler l'information au sein même de la rédaction du *Monde*, de faire réfléchir l'équipe, avec sa diversité de formations, de générations, de compétences et même de sensibilités, sur les grands sujets et sur nos méthodes de travail. Quand le journal est mis en cause pour le traitement de tel ou tel dossier, nous en débattons de façon approfondie au sein des diverses instances de la rédaction et tentons de trouver les moyens de ne pas retomber dans les dysfonctionnements que nous aurons repérés. Il est arrivé récemment que nous ayons recours aussi au regard d'anciens journalistes du *Monde* dont la compétence, l'expérience et le recul sont un atout.

Ces débats, qui donnent lieu à des comptes-rendus écrits, les décisions qui en découlent ainsi que celles qui sont prises au jour le jour, constituent une sorte de jurisprudence interne, véritable «mémoire» déontologique du journal.

∴

Les rapports presse-justice sont un des casse-tête des débats sur la déontologie... des deux professions. A s'en tenir strictement aux lois en vigueur, aucune affaire ne pourrait être, à la limite, traitée... avant l'audience judiciaire. Il faut conjuguer en l'espèce deux principes contradictoires : celui qui veut que toute personne non encore jugée ne soit pas pré-jugée par l'opinion, et celui, tout aussi démocratique, qui veut que les accrocs de la société – et éventuellement de la justice – ne peuvent attendre, pour être évoqués, l'audience, si tardive par rapport aux faits.

Aucun système n'est satisfaisant pour tout le monde et l'hypocrisie est partout. La sacro-sainte, et constamment bafouée, règle du secret de l'instruction – dont il faut rappeler qu'elle s'applique aux personnes qui concourent à l'instruction –, l'est par l'une ou l'autre des parties, au gré des intérêts du moment, quand ce n'est pas par l'ensemble. Elle est désuète, inapplicable, mais il est intéressant d'observer qu'on ne l'oppose en général à la presse que dans des affaires mettant en cause des personnes ayant une certaine «surface» dans la société. La charge négative du mot «inculpation» n'est pas liée à l'usage abusif qu'en feraient les médias : elle est déjà dans son étymologie, qui n'a pas été inventée par la presse! Il est à prévoir que les modifications de terminologie liées à la récente réforme de la procédure pénale n'auront que peu d'effet sur le fond des choses et des réputations. L'essentiel est de choisir entre deux voies : imposer une règle renouvelée du secret, ou accepter une transparence mieux organisée. Le choix relèverait – dans une option comme dans une autre – de l'idée que l'on se ferait des rapports entre le dit et le non-dit dans une société démocratique.

Poser le problème n'est pas y répondre. En attendant, nous devons veiller au respect scrupuleux de quelques principes simples. Le premier est que le journaliste n'est pas au-dessus des lois – dans une société comme la nôtre où les pouvoirs sont légitimes – et que les lois générales sur le respect de la vie privée s'imposent à tous. Ce principe souffre une exception, liée aussi à l'idée que l'on se fait d'une démocratie : la vie privée d'un personnage occupant des responsabilités peut être évoquée en cas de lien entre cette vie privée et des manquements graves au fonctionnement des institutions ou de l'utilisation de l'argent public ainsi que des abus de biens sociaux. Nul citoyen ne comprendrait que le rempart, si légitime, de la vie privée soit opposé à ceux qui s'efforceraient de décrire les faits et gestes des individus qui tentent de tirer profit d'une position de pouvoir.

Pour comprendre que cette question n'est pas près de s'éteindre, il faut se souvenir que l'une des évolutions principales – et souvent fâcheuses – de la vie publique depuis trois décennies a été l'effet de loupe de l'audiovisuel sur les personnages publics. Tous s'y plient, faute de quoi ils seraient menacés de pure et simple disparition aux yeux, c'est le cas de le dire, de l'opinion. Quel homme public, aujourd'hui, refuse le gros plan du tube cathodique? Lequel pourrait s'étonner de cette inévitable conséquence : on s'intéresse de plus près à ceux qui se montrent de si près?

Le Monde n'a pas d'ambitions dans le domaine du ragot, de l'écho et du commérage. Il veille à protéger la vie privée des hommes publics comme celle des hommes privés. Chacun est libre, dans le respect des lois, de sa conduite, de ses attachements, de son intimité, de ses convictions religieuses, de ses loisirs. Il n'appartient à personne, dans le domaine de la santé, de révéler quoi que ce soit que l'intéressé n'ait décidé de révéler. On a salué comme il se doit la manière dont le chef de l'Etat a rendu public ce qui, en d'autres temps, aurait été caché. Il ne revient pas à la presse d'en rajouter ni d'en exiger plus, et de se livrer à des conjectures.

∴

Renforcer la crédibilité de l'information, cela passe-t-il par la mise en place, au niveau national, de dispositifs de surveillance? Faut-il installer une sorte de tour de contrôle dominant le paysage médiatique? Nous y sommes hostiles pour plusieurs raisons.

La première tient à l'expérience acquise dans le domaine de l'audiovisuel. Sans revenir sur les aléas des réformes de structures, elle a montré, dans ses diverses variantes, une certaine impotence déontologique. La procédure de nomination de ses membres n'y est pas étrangère. Combien plus complexe serait le mode de désignation d'une «autorité» destinée à surveiller – et punir? – les vingt-sept mille journalistes que compte ce pays. D'autre part, il existe une législation sur la presse. Elle permet à toute personne qui s'estime injustement mise en cause de porter le cas devant les tribunaux. Y aurait-il lieu de «doubler» cette barrière judiciaire en la renforçant à l'aide d'une juridiction professionnelle (1)?

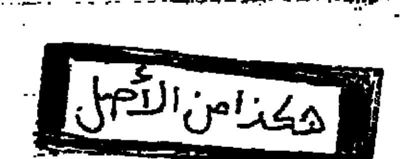
Au nom de quels principes généraux admis par tous interviendrait-elle, et quel usage pourrait en faire un régime devenu autoritaire? Il y a dans cette solution, qui n'est sage qu'en apparence, un risque d'encadrement de la liberté de l'information trop grand pour être pris. Dernière raison : le journalisme n'est pas un métier homogène, et il l'est de moins en moins. Il y a des jours où, dans certaines rédactions, on se sent à des années-lumière de certaines autres. Ce n'est pas un jugement, mais un constat.

Faudrait-il rêver d'une déontologie commune? Les journalistes le sentent bien : l'amélioration de leur crédibilité passe par la définition, dans chaque rédaction qui en ressent la nécessité, d'une plus grande transparence sur ses principes et ses méthodes; dans l'affirmation des exigences que chacun cherche à s'imposer sans toujours y parvenir; dans l'acceptation du dialogue avec les lecteurs et l'exposé sans fard des difficultés concrètes du métier; dans la reconnaissance des erreurs; dans la constitution d'espaces de réflexion collective, y compris avec des aides extérieures; dans l'expression du débat public sur l'information; dans le respect des lois, sauf situation d'injustice ou de désordre; dans l'acceptation de nos limites; dans une meilleure organisation de nos méthodes de travail au quotidien; dans l'exercice du doute sur les autres et sur soi-même.

Dans une société caractérisée par la perte des repères éthiques, ou plutôt par la variabilité des frontières entre le permis et le défendu, le publiable et le non-publiable, et où nul ne peut prévoir ce qui dans l'interdit d'aujourd'hui sera le toléré de demain, plutôt que de mettre en place – par quelle autorité supérieure? – une charte générale, il paraît préférable que la réflexion déontologique de chaque équipe rédactionnelle s'affiche et s'entretienne de débats internes, mais aussi externes. C'est à ce débat que nous convions nos confrères et nos lecteurs.

FIN

(1) En 1992, dix-sept procès nouveaux ont été intentés contre *le Monde*. La même année, douze décisions judiciaires ont été rendues, dont certaines concernaient des affaires des années antérieures : le journal en a gagné huit.



COMMUNICATION

Le traitement de l'affaire Botton sur TF 1

« Reality show » pour Patrick Poivre d'Arvor

Le vice-président de TF 1, M. Etienne Mougeotte, avait convoqué une conférence de presse, jeudi 11 février en fin de matinée, pour présenter le dernier produit de sa chaîne sur le marché du reality show : l'émission *« Témoin nº 1 »* qui sera consacrée, à partir du 1er mars, aux affaires criminelles *(lire ci-dessous)*.

L'actualité sollicitant son propre témoignage, M. Etienne Mougeotte a profité de cette circonstance pour redire le *« plein soutien »* de TF 1 à sa vedette, Patrick Poivre d'Arvor, inculpé depuis le 5 février de recel d'abus de biens sociaux et dont on venait d'apprendre le placement sous contrôle judiciaire, assorti du versement d'une caution de 150 000 F et d'une interdiction de *« fréquenter une personne liée au dossier »*, en l'occurrence Mme Anne-Valérie Botton, épouse de l'homme d'affaires lyonnais inculpé et écroué depuis le 14 novembre dernier. Il a aussi répété que PPDA, bénéficiant comme tout citoyen de la présomption d'innocence, continuerait *« évidemment »* de présenter le journal de 20 heures, et que ce nouveau *« sujet »* judiciaire serait traité *« normalement »* à l'antenne.

PPDA a, en effet, présenté son journal comme d'habitude. Jusqu'à ce que, en fin d'actualités, il se transforme pendant un instant en témoin invisible et silencieux, le temps pour la voix de Charles Villeneuve, rédacteur en chef, de résumer le rebondissement en question, sans préciser toutefois qui était *« la personne liée au dossier »* devenue infréquentable par son collègue. Et avant de souligner, en conclusion, que, selon une *« enquête »* menée par TF 1 auprès de certains magistrats, la procédure visant PPDA apparaissait *« exceptionnelle »*. Cela dit avec, dans le ton, tout ce qu'il fallait pour bien faire entendre que le juge d'instruction lyonnais pouvait être, lui, présumé suspect d'acharnement.

A. R.

L'avenir de la station monégasque

« Il est exclu que RMC soit prise en main par des capitaux marocains »

nous déclare M. Jean-Noël Jeanneney

Le sort de RMC et l'éventuelle participation du groupe marocain ONA à son capital continuent de susciter des remous (*le Monde* des 5 et 12 février). Jeudi 11 février, la CFDT a accusé le gouvernement de *« faire fausse route »* en tentant de mettre la station *« au service de la politique étrangère française »*. M. Philippe Sanmarco, député (PS) des Bouches-du-Rhône, a demandé la *« réunion d'urgence »* de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale.

Le secrétaire d'Etat à la communication, M. Jean-Noël Jeanneney, nous a expliqué, pour sa part, avec un évident souci de calmer ces remous, que son *« premier devoir »* était *« d'assurer la transparence et la régularité de cette opération »*. *« La baisse de l'audience et des recettes publicitaires rend indispensable une ouverture du capital*, nous a-t-il expliqué. *Des raisons historiques l'ont empêchée auparavant, et ses dirigeants ont perdu du temps en s'obstinant sur la seule piste du groupe Havas. Il importe d'agir vite, mais en évitant la frénésie et la tentation de bousculer des règles dont je suis comptable. »*

« Politiquement inconcevable »

M. Jeanneney ne voit *« nécessité absolue ni de boucler avant les élections, ni à l'inverse d'attendre une échéance électorale pour agir »*. *« Ce qui commande*, dit-il, *c'est le temps de l'entreprise, et pas celui de la politique. »* Il souligne que la mission du PDG de la Sofirad, M. Gérard Ganser, est, *« en accord avec les Monégasques, d'élargir les choix et instruire toutes les candidatures »*. Celle de l'ONA marocain pour une participation minoritaire est *« légitime »*, aux yeux du secrétaire d'Etat, car *« la coopération dans les médias ne peut être à sens unique au-dessus de la Méditerranée »*, mais il est *« exclu »*, selon M. Jeanneney, *qu'« il y ait prise en main de RMC, grande radio généraliste française, par des capitaux marocains : la loi de 1986 limite à 20 % les capitaux étrangers à la CEE, et Monaco détient près de 17 % de la station. Juridiquement impossible, cette prise en main serait aussi politiquement inconcevable, et les Marocains l'ont d'ailleurs bien compris. »*

De même, dans l'entourage du premier ministre, on faisait officieusement savoir, jeudi, que *« le gouvernement n'a pas l'intention de privatiser »* RMC, et l'on assurait, à l'hôtel Matignon, que cette radio *« restera dans le service public »*. L'impression de reculade était nette.

M. C. I.

□ **Chargeurs augmente sa participation dans BSkyB.** Le groupe Chargeurs, ainsi que Granada et Pearson, ont repris la participation de 4 % que le groupe Reed détenait dans BSkyB. La participation directe et indirecte de Chargeurs dans BSkyB sera ainsi portée de 16,2 % à 17,5 %, à condition toutefois que les actionnaires minoritaires n'exercent pas leur droit. Le prix payé par chacun des trois repreneurs s'élèvera à un peu moins de 21 millions de livres (168 millions de francs).

« Témoin nº 1 » n'appellera pas à la délation

Une nouvelle émission de « télé-vérité » sur TF 1

Dès qu'il s'agit de reality show, TF 1 s'avance bordée de tous côtés. En mai 1990, sous la pression du pouvoir politique, des associations de téléspectateurs et d'une partie de la presse, la chaîne de Francis Bouygues annulait « La trace », une émission de « télé-vérité » consacrée à la recherche de personnes disparues. Elle était accusée de vouloir encourager la délation pour satisfaire de vulgaires besoins d'audience.

Jeudi 11 février, pour présenter à la presse « Témoin nº 1 », une nouvelle émission consacrée aux affaires criminelles non élucidées, Etienne Mougeotte, vice-président de TF 1, et Pascale Breugnot, directrice des magazines et documentaires de la chaîne, ont mis en avant un accord en bonne et due forme avec le ministère de la justice, des contacts déjà noués avec plusieurs dizaines de juges, plus la caution des plus hautes autorités de la police et de la gendarmerie. *« Pour évacuer tout risque d'encouragement à la délation, il nous a fallu prendre des précautions qui n'existent dans aucun pays »*, a indiqué Etienne Mougeotte.

De quoi traitera « Témoin nº 1 » ? D'affaires criminelles en voie d'être classées. Divisée en quatre parties, l'émission aura pour objet de relancer l'enquête judiciaire par appel à des témoignages. Pour éviter tout malentendu, *« nous n'inviterons pas à rechercher des personnes mais des indices »*, a affirmé Patrick Meney, l'un des co-producteurs de l'émission.

Tous les ingrédients du reality show seront présents : une famille en détresse cherchera à savoir la vérité sur la mort de l'un des siens ; un juge bloqué dans son enquête lancera un appel à témoignage ; la photographie d'un homme ou d'une femme décédé de mort violente et resté non identifié à ce jour ; enfin, un reportage sur un crime élucidé grâce à un témoignage décisif. L'émission sera animée par Jacques Pradel et diffusée pour la première fois le 1er mars à 20 h 30.

Y. M.

DÉFENSE

Prévoyant des restrictions budgétaires importantes

Les Etats-Unis et l'Europe donnent la priorité à des forces professionnelles et polyvalentes

Le secrétaire américain à la défense, M. Les Aspin, a confirmé, jeudi 12 février, à Washington, que les Etats-Unis entendaient réduire à 100 000 hommes (au lieu de 150 000, comme l'avait prévu l'administration Bush) leurs effectifs militaires en Europe avant octobre 1996. On compte aujourd'hui quelque 210 000 soldats américains en Europe. En octobre 1997, l'armée américaine devrait réunir 1 400 000 hommes (au lieu de 1 800 000 en 1993).

D'autre part, M. Les Aspin a affirmé que la réduction envisagée du budget militaire – environ 60 milliards de dollars en cinq ans – *« est issue d'une analyse des besoins de la défense, et non pas seulement d'un calcul de ce dont les Etats-Unis ont besoin pour réduire le déficit fédéral »*.

Sous l'empire de la nécessité, les Américains et les Européens de l'Ouest planifient, pour le lustre à venir, des réductions importantes de leurs budgets de la défense et de leurs effectifs militaires. C'est la conclusion que tous les participants à la réunion de Munich sur la sécurité en Europe (*le Monde* du 9 février) ont dégagée. Seul, apparemment, le ministre français de la défense, M. Pierre Joxe, s'en est ému, en évoquant le *« soulagement »* de certains alliés, qui ont *« tiré très vite, peut-être trop vite »* les conséquences de la fin de la « guerre froide » Est-Ouest, *« en réduisant rapidement le niveau de leur budget de défense »*. Etait-il cependant le mieux placé pour intervenir en ce sens, après la décision, la semaine dernière, du gouvernement français d'amputer en cours d'exécution, pour la énième fois depuis quelques années, par un simple décret, un budget militaire que le Parlement avait voté dans le cadre traditionnel de la loi de finances pour 1993 ?

Evitant d'user de la formule : « les dividendes de la paix », qui braque désormais les institutions de défense parce qu'elle accrédite la thèse que les dépenses militaires sont un simple réservoir où l'on peut pêcher impunément pour épargner ou pour combler les déficits ailleurs, la plupart des pays occidentaux ont commencé de comprimer leur dispositif de sécurité au nom de la « suffisance », qui s'avère une notion encore assez floue.

Nul n'échappe à cette entreprise. Pour s'en tenir aux cas les plus connus, le ton en Europe est uniformément à la baisse de l'effort de défense. La Belgique a adopté un plan dit de *« restructuration »*, qui prévoit de supprimer le service militaire – avec la perspective d'une armée de métier forte de 40 000 hommes et donc réduite de moitié – et instaure des réductions budgétaires jusqu'en 1997. Les Pays-Bas, aussi, visent à déployer des unités professionnelles, qui n'interviendraient plus que dans le cadre de missions internationales. L'Italie cherche à limiter son effort de défense à 1,7 % de son produit national brut, soit le taux le plus bas de tous les pays de l'OTAN. Le Royaume-Uni va réorganiser son armée de terre dans les cinq ans à venir. L'Allemagne, enfin, prépare un plan de restrictions – en arrêtant des programmes d'armement et en « dégraissant » sensiblement ses effectifs militaires – tout en étudiant l'opportunité de mieux tenir sa place dans le nouveau contexte stratégique européen hors de la compétence de l'OTAN.

Une situation du « tout-crise »

En France, le volume de l'armée de terre aura diminué, en deux décennies, entre 1977 et 1997, de 30 %, avec une brutale accélération, depuis 1991, qui se traduit par le départ en trois ans de 50 000 hommes, dont la majorité proviennent du contingent. Pour la première fois, en 1993, l'armée de terre interrompt une tendance qui dure depuis 1986 et qui avait abouti à une *« déprofessionnalisation continue »* de ses unités, pour reprendre le propos de son chef d'état-major, le général Amédée Monchal, dans le cadre d'une armée qui maintenait la mixité entre les recrues et les cadres d'active ou engagés.

Si la gauche persiste à sauver dans la conscription ce qui peut l'être encore, malgré un retour en force des injustices et des inégalités, la droite a beaucoup évolué en France en se montrant plus ouverte à l'éventualité d'une armée de métier.

Quoi qu'il en soit, le mouvement vers la rétraction des dispositifs militaires et vers la décroissance des budgets de défense est général, à un moment où, pourtant, les stratèges parlent d'une situation du « tout-crise » dans le monde, avec la multiplication des zones de belligérance et l'émergence de nouvelles proliférations à hauts risques. La question qui dès lors se pose à tous les pays concernés est de savoir comment faire mieux avec moins d'argent, étant entendu qu'une armée de métier ou de volontaires – même à effectifs réduits – coûte plus cher qu'une force composée majoritairement d'appelés.

Nombreux sont les Etats qui, dans ces conditions où il faut faire preuve d'innovation, cherchent à concevoir un dispositif polyvalent d'unités dites « projetables » ou déployables à la demande, c'est-à-dire des forces immédiatement disponibles et susceptibles de conduire rapidement des actions ponctuelles, limitées dans le temps et dans l'espace, sous le couvert d'une autorité multinationale structurée (comme l'ONU ou l'UEO, par exemple) ou circonstancielle (comme l'opération « Tempête du désert » contre l'Irak), sous le commandement d'un allié désigné.

La Communauté à plusieurs vitesses

Une telle politique requiert une standardisation des procédures d'état-major, des pratiques opérationnelles et des équipements entre les différentes armées sur le terrain.

Dans tous les pays impliqués, les ministres de la défense sont confrontés à un même triple problème : il leur faut, à la fois, exécuter des coupes claires dans leur budget, réviser le « format » et l'organisation des forces, adapter la doctrine d'emploi au nouveau contexte stratégique dans le monde. Selon les cas, l'austérité budgétaire peut être ou un frein ou bien un stimulant. Elle est avant tout une réalité qui s'impose, y compris aux Etats-Unis, où, aujourd'hui, l'administration de M. Bill Clinton n'hésite pas à expliquer que les engagements de M. George Bush, visant à planifier jusqu'en 1999 une hausse de l'effort de défense d'un montant égal au taux de l'inflation annuelle, étaient irréalistes dès le projet de budget 1994.

En Europe, faute de concertation, il peut exister un autre risque. Pour l'instant, en effet, chaque pays ajuste l'ampleur de ses restrictions militaires en fonction de ses besoins de financement dans les secteurs d'activités civiles. Le résultat pourrait être une Europe de la défense à plusieurs vitesses, entre des pays où, comme le soulignait M. Joxe à Munich, *« la différence quantitative et qualitative »* des armées serait telle que, loin d'être renforcée, la sécurité au service de la Communauté européenne en ressortirait sensiblement affaiblie.

JACQUES ISNARD

□ **Un nouveau délégué aux restructurations, au ministère de la défense.** – En remplacement de M. Gérard Wolf, appelé à devenir secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire (*le Monde* du 15 janvier), M. Dominique Conort a été nommé, par arrêté du ministre de la défense paru au *Journal officiel* du mercredi 10 février, délégué aux restructurations.

[Né le 29 mai 1952 à Toulon (Var) et ancien élève de Saint-Cyr, Dominique Conort sert, d'abord, dans l'artillerie avant d'entrer, en 1990, au contrôle général des armées. En 1991, il rejoint la délégation aux restructurations, où il est chargé des mesures sociales entraînées par la fermeture ou le transfert d'établissements militaires, suite à la rétraction du dispositif de défense. Le contrôleur des armées Conort assurait déjà l'intérim de M. Wolf, depuis son départ.]

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ÉCONOMIE

BILLET

Vertueuses finances locales

De quelque côté qu'on se tourne, les appels à mettre la main à la poche se multiplient en direction des collectivités locales. Le projet de l'Union pour la France, présenté mercredi 10 février, en fournit une illustration patente puisque, voulant *«poursuivre la décentralisation»*, l'opposition souhaite qu'elles jouent un rôle encore plus actif en faveur de l'emploi, l'enseignement, la formation, l'environnement, le logement, le sport, la culture, les hôpitaux et les services sociaux. Et, le lendemain, M. Bérégovoy disait, en substance, aux régions concernées par le TGV Est : si vous le voulez, il faudra payer... et cher !

Bref, les finances et les contribuables locaux sont et seront courtisés. Les budgets des villes, départements, et régions ont-ils suffisamment de répondant ? *«Oui, trois fois oui»*, acquiesce M. Pierre Richard, président du Crédit local de France, qui est leur principal banquier et conseiller. *«Dans ur environnement morose, les collectivités gardent le moral.»* Elles réaliseront 176 milliards de francs de travaux en 1993 (+ 20 % par rapport à 1990), alors que l'investissement industriel privé plonge.

Sans doute l'emprunt a-t-il connu l'an dernier une hausse importante et imprévue (+14 % alors qu'on n'escomptait que 1 %). Mais cet appel au marché est le fait des collectivités les moins endettées (régions et départements), les grandes villes, comme Marseille, aux prises à de sérieuses difficultés, ayant diminué leur volume d'emprunt.

1993 sera marquée par une remontée sensible de la fiscalité locale, surtout des impôts directs. Mais les dotations de l'Etat seront elles aussi en hausse. En avant-garde, encore une fois, les régions, qui préparent avec l'Etat les contrats de Plan 1994-1998 et qui offrent la plus large marge de manœuvre, tandis que les budgets des départements, sont obérés par de lourdes charges d'aide sociale et ceux des métropoles par l'urbanisme, l'assainissement ou les transports publics.

C'est l'évidence : la tendance générale, à l'avenir, sera à l'accroissement des charges des collectivités, par transfert direct ou implicite sur elles des responsabilités de l'Etat. Mais leur santé apparaît meilleure que la sienne. Sait-on que la dette des collectivités finance exclusivement l'investissement, et que, si elle a été multipliée par deux en dix ans, celle de l'Etat l'a été par 3,4 ? En dépit de quelques «dérapages», voire de scandales ici ou là, les élus restent, dans leur majorité, des gestionnaires vertueux et sérieux et leurs budgets des outils efficaces.

FRANÇOIS GROSRICHARD

□ **Réactions mitigées après la publication du rapport Lévy sur les biocarburants.** – Les conclusions mitigées du rapport Lévy sur les biocarburants (*le Monde* du 12 février) ont été fraîchement accueillies par les céréaliers et les betteraviers. Ceux-ci se sont insurgés contre le manque d'intérêt suscité par la filière éthanol (adjonction d'etbe dans le carburant) au profit de la filière colza (adjonction de diester dans le gazole). *«La production de bioéthanol est prête à démarrer alors que, pour le diester, les usines restent à construire»*, a avancé comme explication le président de la CGB (betteraviers), M. Du Croquet, tandis que son homologue de l'AGPB (céréaliers) a regretté que *«la rentabilité des efforts budgétaires affectés aux biocarburants n'ait été envisagée qu'à court terme. Avec de telles attitudes, jamais la France n'aurait décidé de lancer une filière électronucléaire.»*

Malgré des pertes colossales

L'automobile américaine est entrée en convalescence

En 1992, General Motors, la première entreprise mondiale, annonce une perte record de 23,5 milliards de dollars (132 milliards de francs), tandis que Ford affiche un déficit de 7,4 milliards de dollars (41 milliards de francs). Les constructeurs automobiles américains sont pourtant moins malades qu'il n'y paraît. De nouvelles règles comptables américaines, portant sur l'imputation des dépenses de santé des retraités, occultent une amélioration de leurs résultats d'exploitation et de leurs ventes.

Première entreprise du monde selon le traditionnel classement du magazine américain *Fortune*, General Motors prend aussi la tête d'un palmarès beaucoup moins glorieux : celui des entreprises américaines affichant les plus fortes pertes. Son déficit atteint 23,5 milliards de dollars, 132 milliards de francs (soit approximativement le déficit budgétaire de la France en 1991 !). Il détrône largement Ford et ses 7,4 milliards de déficit (41 milliards de francs), laissant loin derrière IBM (près de 5 milliards de dollars de pertes, ou 28 milliards de francs, pour 1992).

Ces chiffres donnent néanmoins une vision erronée de l'industrie automobile américaine. Paradoxalement, après les 7 milliards de pertes enregistrées par les trois grands constructeurs américains en 1991, les chiffres 1992 sont encourageants. En raison de modifications de règles comptables, des provisions réalisées pour couvrir les dépenses de santé des retraités ont en effet grevé les résultats de Ford et de GM. Ces provisions ne sont pas récurrentes.

Sans modification comptable, les pertes de Ford n'auraient atteints «que» 502 millions de dollars (2,8 milliards de francs). Avant charges exceptionnelles, General Motors a même dégagé un bénéfice de 92 millions de dollars (515 millions de francs) contre une perte de 3,45 milliards (19 milliards de francs) en 1991. Chrysler a préféré reculé pour mieux sauter : les dépenses de santé de ses retraités (4,4 milliards de dollars environ) seront provisionnées en 1993, ce qui a permis au plus petit des «Big Three» de renouer avec les bénéfices en 1992 (723 millions de dollars, 4 milliards de francs).

Les Japonais contenus

En outre, les chiffres d'affaires des trois grands constructeurs affichent de bonnes progressions : + 25,5 % pour Chrysler, + 13 % pour Ford qui, avec 100 milliards de dollars (560 milliards de francs), fait plus que rattraper la baisse de chiffre d'affaires de 1991, et + 7,6 % pour General Motors (132,4 milliards de dollars ou 741 milliards de francs).

Profitant de la reprise du marché américain (de 4,5 % en 1992, si l'on inclut les véhicules utilitaires légers, au lieux d'une baisse de 12 % en 1991), ils ont en outre su contenir la croissance de leurs concurrents japonais sur leur territoire. Ces derniers voient leur pénétration baisser de 0,7 point, alors que Chrysler et Ford gagnent respectivement 1,1 point et 1,6 point de part de marché. La Taurus de Ford a été la voiture la plus vendue aux Etats-Unis, détrônant le modèle Accord de Honda. En revanche, GM a perdu un point de part de marché, mais ce retrait serait dû à une baisse des ventes à prix réduit à d'importants acheteurs comme les loueurs, pour préserver les marges.

A l'inverse, en Europe, GM a amélioré sa pénétration (12,5 %), tandis que les résultats de Ford sont médiocres. Sans parler de Chrysler encore peu présent sur le vieux continent. Ford a pâti de la faiblesse du marché britannique où ce constructeur régnait en maître. De 30 % en 1981, sa part de marché n'y est plus que de 22,5 %, en raison de la concurrence des transplants japonais, mais aussi de constructeurs continentaux comme PSA dont la part de marché aurait presque doublé, atteignant 12 % en 1992. En outre, la faiblesse de la livre a rogné les marges des constructeurs qui ne se sont décidés à augmenter leurs prix qu'en décembre.

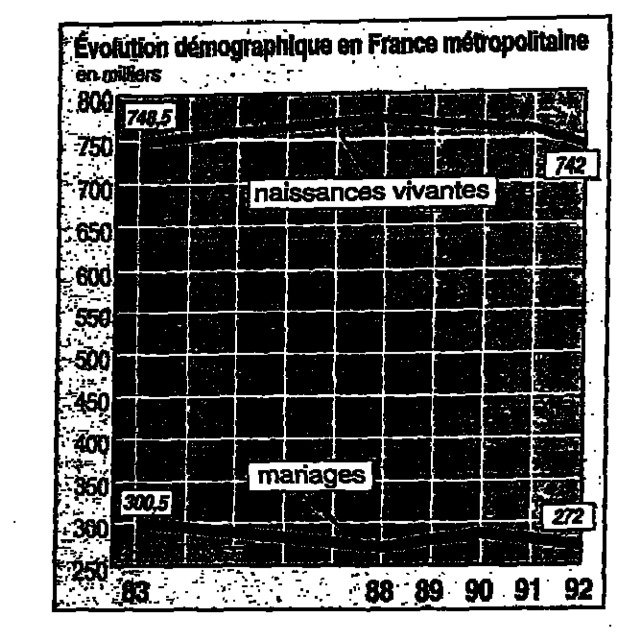
Pour que leurs entreprises recouvrent la santé en 1993, les trois nouveaux présidents de Chrysler, GM et Ford ne pourront pas compter sur une forte reprise du marché mondial. En revanche, ils devraient continuer de tirer profit de leur politique de réduction des coûts. On sait que GM a prévu de fermer trente usines aux Etats-Unis. Chez Ford, les effectifs ont été ramenés de 115 000 en 1990 à 85 000 cette année. Parallèlement, la commercialisation de nouveaux véhicules devrait les aider à relancer leurs ventes. General Motors a procédé ces derniers mois à de nombreuses annonces renouvelant une grande partie de sa gamme.

En Europe, une nouvelle Corsa sera annoncée en mars au Salon de Genève. Ford devrait tirer les fruits du lancement de la Mondeo prévu pour le début du mois prochain. Et Chrysler, qui avait annoncé, en janvier 1992, le lancement d'un nouveau modèle tous les six mois pendant quatre ans, tient sa promesse avec, en particulier, la nouvelle Jeep Grand Cherokee et prochainement le Dodge Ram, un pick-up, catégorie de véhicules qui suscite un fort engouement chez les jeunes Américains.

ANNIE KAHN

Une étude de l'INSEE

Moins de naissances en France



Au 1er janvier 1993, la France comptait 57,5 millions d'habitants, selon une étude de l'INSEE (1) publiée vendredi 12 février. L'accroissement de 0,5 % de la population enregistré en 1992 correspond au rythme moyen des douze dernières années, mais il s'explique surtout par l'allongement de l'espérance de vie.

Les naissances diminuent de 17 000, soit de 2,2 %, en raison du recul de la fécondité. *«L'année 1992 étant bissextile, cette baisse devrait d'ailleurs être majorée de 2 000, ce qui correspond à peu près aux naissances d'une journée»*, souligne l'étude, qui précise que l'indicateur conjoncturel de fécondité (nombre de naissances pour cent femmes en âge de procréer) atteint désormais 173 contre 177 en 1990-1991 et 195 en 1981. Toutefois, relève l'INSEE, *«la France se maintient parmi les pays d'Europe où l'on observe la fécondité la moins faible»*.

En revanche, la nuptialité (272 000 mariages l'an passé) atteint son plus bas niveau et place la France *«aux derniers rangs dans l'Europe des Douze»*.

(1) *INSEE Première* n° 243.

Nommé par l'administration Bush

Le président de la commission boursière des Etats-Unis envisage de démissionner «avant la mi-avril»

NEW-YORK

de notre correspondant

M. Richard Breeden, président de la Securities and Exchange Commission (SEC), la commission boursière américaine, a indiqué jeudi 11 février qu'il envisageait de quitter ses fonctions *«au plus tard à la mi-avril»*, soit bien avant la fin de son mandat de cinq ans qui s'achève en 1994. Avocat spécialisé dans les problèmes bancaires puis conseiller de M. George Bush lorsque celui-ci était vice-président des Etats-Unis, M. Breeden avait suivi ce dernier à la Maison Blanche avant d'être nommé en août 1989 à la présidence de la SEC.

Son prédécesseur, M. David Ruder, nommé par l'ancien président Ronald Reagan en août 1987, avait également vu son mandat écourté par la mise en place d'une nouvelle administration. Agé de quarante-trois ans, M. Breeden a fait savoir qu'il allait bientôt remettre officiellement sa démission à M. Bill Clinton afin d'effectuer son retour dans le secteur privé en avril prochain.

Les deux noms les plus souvent avancés pour les remplacer sont ceux de M. James Cheek, un avocat de Nashville (Tennessee) qui bénéficie du soutien de M. Al Gore, actuel vice-président, ancien sénateur de cet Etat, et de Mme Consuela Washington, qui fait partie de l'équipe de M. John Dingell, représentant démocrate du Michigan, considéré comme un spécialiste des questions financières.

Au cours des trois ans et demi qu'il aura passés à la présidence de la commission boursière américaine où il avait la haute main sur ses 2 650 employés, M. Breeden se sera surtout efforcé de lutter contre les fraudes boursières, sa victime la plus médiatique étant M. Michael Milken, le mauvais génie des *junk bonds* (obligations «pourries»), qui fut condamné à dix ans de prison en novembre 1990 avant de bénéficier d'une réduction de peine.

La célèbre banque d'affaires Salomon Brothers a également subi son châtiment en 1992 pour avoir violé les règles d'adjudication de bons du Trésor. Pourfendeur des «mauvais capitalistes», il a accordé à l'automne dernier des pouvoirs accrus aux actionnaires, qui peuvent désormais contester plus aisément la gestion (et les salaires) des dirigeants d'entreprise. Ces dernières dispositions sont en partie à l'origine des nombreux changements intervenus au cours des derniers mois à la tête de quelques-unes des plus grandes firmes américaines de l'industrie et de la finance.

C'est lui-même qui a pris la décision de partir. Avant que le nouveau président des Etats-Unis demande à ce fidèle serviteur du Parti républicain d'abandonner ses fonctions.

SERGE MARTI

GATT : un geste de Washington

Suite de la première page

Les libre-échangistes dénonçaient un discret torpillage, et Sir Leon, partisan résolu de la libéralisation des échanges, était venu à Washington chercher des garanties que l'administration voulait toujours obtenir un accord.

L'annonce du renouvellement du *«fast track»* l'a rassuré ; c'est un gage de l'attachement des démocrates à conclure l'Uruguay Round. M. Brittan y voit *«un bon départ»* qui va donner *«une nouvelle impulsion aux pourparlers»*. Il reste que les responsables de l'administration n'ont pas non plus caché à leur interlocuteur européen qu'ils voulaient amender certains aspects du projet d'accord déjà péniblement négocié.

De plus, la veille de la rencontre, le président Clinton avait annoncé son intention de demander à l'Europe de cesser de subventionner Airbus, faute de quoi il pourrait augmenter les subventions gouvernementales aux constructeurs américains.

M. Watanabe est arrivé à Washington avec les mêmes craintes que Sir Leon, mais rendues plus vives par la détérioration en cours des relations américano-japonaises. Là encore, c'est le commerce extérieur qui est en cause. Pour des raisons qui tiennent d'abord à la récession au Japon et à la baisse des importations nipponnes, l'excédent commercial japonais connaît à nouveau une croissance quasi exponentielle. Il devrait atteindre cette année le niveau record de 135 milliards de dollars, dont un tiers dans les échanges avec les Etats-Unis, qui enregistrent ainsi 45 milliards de dollars de déficit bilatéral avec le Japon.

Inutile de dire que le Japon est à nouveau perçu aux Etats-Unis comme un *«agresseur commercial»*, et que nombre d'industriels américains ont déjà entamé des campagnes protectionnistes auprès d'une administration démocrate apparemment toute disposée à les entendre. Les contentieux s'accumulent, de l'acier à l'automobile, en passant par la négociation de droits de trafic aérien. Les Japonais auront accueilli avec soulagement l'annonce, la veille de l'arrivée de M. Watanabe, que les trois grands constructeurs automobiles américains renonçaient, pour le moment, à entamer des poursuites pour dumping contre leurs concurrents nippons.

Mais le ton général de la nouvelle administration en matière de commerce ne cesse d'inquiéter les Japonais, qui menacent de prendre des mesures de rétorsion. Le danger est que le différend sur le commerce ne se transforme en différend politique et diplomatique et ne finisse par nuire gravement au partenariat, qui, depuis la guerre, est le fondement de l'influence américaine en Asie. M. Watanabe s'en est entretenu jeudi avec le président Bill Clinton. Celui-ci a insisté sur la nécessité politique pour les Japonais de réduire leur excédent commercial, chiffon rouge agité sous le nez d'une opinion publique américaine prompte à dénoncer l'«agression» économique nipponne.

ALAIN FRACHON

Profondes divergences à Budapest sur la politique économique

Le ministre des finances hongrois a quitté le gouvernement

BUDAPEST

de notre correspondant

Le premier ministre hongrois, M. Jozsef Antall, souhaitait redorer le blason de son gouvernement à un an des prochaines élections en procédant à un remaniement ministériel. Mais cette opération de séduction a tourné court. La démission surprise du ministre des finances, M. Mihaly Kupa, annoncée jeudi 11 février mais intervenue de fait la veille, a complètement relégué au second plan le départ de cinq autres ministres de moindre envergure (1) et a terni l'image du gouvernement en révélant au grand jour les profondes divisions sur la politique économique à suivre.

Tout en défendant un strict programme d'austérité depuis sa nomination en décembre 1990, M. Kupa était néanmoins l'un des rares ministres à bénéficier d'une bonne cote de popularité. Son départ est un coup dur pour la coalition conservatrice au pouvoir, d'autant que M. Kupa a indiqué qu'il comptait siéger parmi les députés indépendants au Parlement.

Tensions ouvertes

Sa démission intervient après plusieurs mois de tensions ouvertes avec M. Tamas Szabo, ministre des privatisations, plutôt favorable à une politique de relance et qui a été chargé de préparer, d'ici la fin mars, un projet de «privatisations de masse» par distribution de bons de crédit. Un projet farouchement critiqué par M. Kupa.

Les signes indiquant une modification de la politique économique se sont multipliés sous la double pression du gouvernement, soucieux de montrer des résultats «tangibles» avant les élections de 1994, et de l'extrême droite du parti au pouvoir qui dénonce le coût social du changement et l'influence du capital étranger.

Le départ de M. Kupa, qui n'a pas encore de successeur, constitue un tournant et marque une victoire pour les partisans d'un «capitalisme populaire». Mais M. Marton Tardos, expert économique du principal parti d'opposition, l'Alliance des démocrates libres, estime que le gouvernement vient de donner son feu vert *«à une politique économique populiste»*.

«Nous allons sans doute assister à un assouplissement de la politique bancaire et à une plus grande clémence envers les entreprises d'Etat en faillite dont treize ont déjà reçu des bouées de sauvetage», pense un conseiller de la Budapest Bank. Si ce virage se concrétise, il risque de compliquer encore davantage les négociations avec le FMI, qui se sont de nouveau soldées par un échec la semaine dernière. Effrayé par l'ampleur du déficit budgétaire, l'organisme international a refusé de débloquer un crédit de 400 millions de dollars (22 milliards de francs).

YVES-MICHEL RIOLS

(1) Il s'agit des ministres de l'agriculture, des transports et communications, de la culture, de l'environnement et du ministre délégué aux sports. Aucun n'a encore été remplacé.

INDICATEURS

ALLEMAGNE

• **Paiements extérieurs : – 39,2 milliards de marks en 1992.** – La balance des paiements courants de l'Allemagne a été déficitaire de 39,2 milliards de marks (132 milliards de francs) en 1992 contre 32,9 milliards (111 milliards de francs) en 1991. La balance commerciale, elle, a été excédentaire de 32,8 milliards de marks en 1992 (110 milliards de francs) contre 21,9 milliards en 1991 (74 milliards de francs).

ÉCONOMIE

Le débat sur la construction européenne

M. Bérégovoy et le vice-président de la Bundesbank s'opposent sur l'accélération de l'Union monétaire

«Si l'on pouvait réaliser l'Union économique et monétaire (UEM) *le 1er janvier 1997, je m'en réjouirais. Si nous pouvions aller plus vite encore, je m'en réjouirais doublement»*, a déclaré M. Pierre Bérégovoy, qui participait, jeudi 11 février, à un colloque sur l'Europe organisé par *les Echos* et le *Financial Times*.

Concernant l'indépendance de la Banque de France, M. Bérégovoy a précisé : *«L'engagement qui a été pris, c'est que cela devrait se faire obligatoirement (...) à partir du 1er janvier 1994 et avant le démarrage de la troisière étape»* (au 1er janvier 1997 ou au 1er janvier 1999). *«Mais il n'y a rien qui s'oppose à ce que ce processus soit accéléré.»* M. Bérégovoy a d'autre part déclaré : «[dans l'UEM], *les responsabilités seront partagées et nous pourrons* (...) *avoir un pouvoir économique qui équilibrera le dispositif.»*

M. Hans Tietmeyer, vice-président de la Bundesbank, s'est au contraire montré très réticent vis-à-vis d'une telle accélération. *«Ce serait une erreur de vouloir accélérer la construction européenne, et il pourrait même être dangereux de vouloir créer l'UEM trop rapidement, avant qu'un bilan du marché unique soit établi»*, estimant que l'Allemagne traverse actuellement *«une période de transition très difficile où elle doit faire face aux défis gigantesques de son unification. Il serait dangereux de construire l'UEM à ce moment-là»*.

M. Tietmeyer a ajouté qu'il faudrait également prendre le temps de roder la BCE (Banque centrale européenne). L'indépendance des banques centrales nationales ne nuit pas à la politique économique du pays, dans le cas, par exemple, d'une crise sociale grave. *«La politique monétaire n'est qu'un outil (...) et n'est pas le bon outil pour régler les problèmes de macroéconomie.»*

M. Eddie George, futur gouverneur de la Banque d'Angleterre, s'est lui aussi déclaré hostile à une accélération de l'UEM, estimant que cela *«entraînerait la division plutôt que l'intégration de l'Europe»*. La divergence des besoins des politiques nationales est, selon M. George, à l'origine des tensions et des récentes turbulences sur les monnaies.

Hoover, le contre-exemple

Suite de la première page

«Très souvent, les délocalisations profitent à la France. Elle a la paix sociale. [mais] *n'a pas, pour cela, eu besoin de démanteler ses lois sociales, ce qui n'est pas le cas d'un autre pays...»*, a récemment rappelé M. Jacques Delors, président de la Commission européenne, à l'intention de la Grande-Bretagne.

Le premier objectif à atteindre est tout désigné : faire aboutir la directive sur la représentation et la consultation des salariés des groupes transnationaux. Recevant à Bruxelles, jeudi 4 février, une délégation de salariés français de Hoover et de Grundig, M. Delors s'est engagé à réactiver l'examen de ce dossier, aujourd'hui dans l'impasse, bien qu'il ne réclame pas un vote à l'unanimité des partenaires de la Communauté. Cette directive permettrait de généraliser des comités de groupe européens, dont une vingtaine sont déjà apparus spontanément (1), mais ne constituerait pas une garantie contre les «délocalisations sauvages». Pourtant, dans le cas de Hoover, l'existence d'un conseil de groupe européen aurait offert aux syndicats écossais et français un espace de dialogue. Et la direction aurait sans doute eu les coudées moins franches pour placer salariés et pouvoirs publics devant le fait accompli.

«La discussion doit s'engager rapidement et aboutir à un accord avant la fin de l'année», plaide M. Emilio Gabaglio, secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats. La CES – qui organisera le 2 avril une journée d'action dans l'ensemble de la Communauté – estime avoir obtenu quelques assurances auprès de la présidence danoise et mise également sur la présidence belge, qui prendra le relais. Mais, en dépit de l'appui de la Commission, les dirigeants de la CES restent prudents. On les comprend.

Peu d'émotion à l'étranger

Relancer l'Europe sociale supposerait que soient surmontés des obstacles considérables et le peu d'émotion suscité – hormis en France et à Bruxelles – par le transfert de Hoover n'incite pas vraiment à l'optimisme.

Ainsi, les Douze ont été incapables de s'entendre sur une durée maximale du temps de travail hebdomadaire de quarante-huit heures. Lors de la discussion, la France s'est retrouvée isolée face à la Grande-Bretagne mais également à l'Allemagne – qui, soucieuse du coût de la réunification, n'est plus une «locomotive sociale» – et à certains pays du Sud qui souhaitaient multiplier des dérogations entreprise par entreprise. A cet égard, les débats des ministres européens du travail incitent à dissiper quelques idées reçues sur les attentes supposées des pays dont la législation est la moins avancée.

Lorsqu'il s'agit d'adopter des dispositions protégeant les salariés, les plus réticents sont souvent les représentants espagnols, portugais ou grecs, apparemment plus soucieux de conserver les atouts que procurent un faible coût salarial et un droit du travail peu élaboré. Le blocage de la directive sur les chantiers transfrontaliers soumettant les sous-traitants étrangers aux normes sociales des pays où ils font des travaux est une autre illustration de ce phénomène.

En introduisant le principe de la majorité qualifiée, le traité de Maastricht crée les conditions d'une accélération de la construction de l'Europe sociale. Dès lors, l'excuse (parfois un peu trop commode) du veto britannique ne sera plus recevable. En outre, il ouvre au patronat et aux syndicats européens la possibilité d'élaborer eux-mêmes certaines réglementations. Mais cette dernière disposition ne sera pas opérationnelle tant que les représentants des entreprises feront la sourde oreille. C'est-à-dire tant que les gouvernements ne menaceront pas d'imposer telle ou telle directive. Dans ces conditions, tirer les conséquences des délocalisations «sauvages» exige d'abord que les gouvernements fassent preuve d'une volonté politique autrement plus affirmée que ces dernières années. Mais il leur faudra réagir sans tarder. Surtout si la reprise économique continue de se faire attendre, l'Europe n'est pas à l'abri d'autres «affaires Hoover».

JEAN-MICHEL NORMAND

(1) En France, Bull, Pechiney ou Elf-Aquitaine, notamment, se sont déjà dotés d'un comité de groupe européen. Renault s'apprête à en constituer un.

Perdant 300 millions de francs par mois

Les banques réclament un relèvement du taux de base bancaire

Par la voix de son délégué général, M. Patrice Cahart, l'AFB (Association française des banques) a indiqué, jeudi 11 février, que *«le risque existe d'une remontée dès maintenant du taux de base bancaire»*. Pour l'AFB, l'enlisement depuis le début de l'année dans la crise monétaire, avec son corollaire des taux à court terme très élevé, devient insupportable pour les banques françaises. Elles perdent actuellement 300 millions de francs par mois avec un taux de base à 10 % et des taux de refinancement à 12 %.

Consciente du problème, la Banque de France a multiplié ses derniers temps les facilités de refinancement. Elle a injecté des montants importants lors de ses appels d'offre hebdomadaires à des taux légèrement supérieurs à 9 %.

Le taux de base bancaire avait été épargné pendant la première crise monétaire du mois de septembre, mais il avait fini par être relevé de 9,45 % à 10 % au mois de décembre.

Le programme économique de l'opposition

MM. Auberger (RPR) et Mentré (UDF) donnent leur avis sur les privatisations

Dans des entretiens accordés au *Journal des finances* à paraître samedi 13 février, MM. Philippe Auberger, député RPR de l'Yonne, et Paul Mentré, ancien président du Crédit national et président de la commission économique de l'UDF, donnent des précisions sur ce que devrait être, selon eux, le programme de privatisation de l'opposition. Celui-ci pourrait rapporter 30 milliards de francs dès 1993 et ensuite de 30 à 50 milliards de francs par an. Les recettes seraient affectées dans un premier temps au soutien de l'emploi et ensuite à la réduction de l'endettement public.

Dès le mois de mai

Un gouvernement de cohabitation ferait voter une nouvelle loi de privatisation *«dès le mois de mai»*, précise M. Auberger. *«On pourrait prévoir une opération juste avant l'été et deux ou trois autres à l'automne»*, ajoute-t-il. Pour M. Mentré, *«il sera primordial de privatiser en premier lieu les porte-avions de l'économie mixte que sont les grandes banques ou les groupes d'assurances»*, mais *«il sera sans doute plus simple de mettre sur le marché des titres de sociétés comme Rhône-Poulenc ou Elf-Aquitaine»*.

La liste des entreprises à privatiser prévue dans la nouvelle loi ne comporterait pas, *«dans un premier temps»*, Renault, Air-France ou France Télécom, *«même si cela est prévu pour la suite»*.

Compte tenu des capacités d'absorption du marché boursier français, le président de la commission économique de l'UDF suggère de proposer aux places internationales 25 % du capital des groupes privatisés. Pour stimuler la demande d'actions, les experts de l'opposition évoquent la mise en place d'un système de déduction du revenu imposable de l'épargne longue investie dans les actions, dans la pierre ou dans l'épargne-retraite. M. Mentré envisage *«une déduction de l'ordre de 15 000 francs»*.

Concernant enfin les futurs noyaux durs, M. Auberger précise que l'actionnariat stable pourrait représenter *«entre 25 % et 30 % du capital»*, chacun disposant de *«4 % à 5 %»* des titres.

[Le programme de gouvernement de l'UPF (Union pour la France) publié dans *le Monde* du 11 février restait beaucoup plus vague sur les privatisations. Il s'en tenait à prôner la privatisation de «l'ensemble des banques, des assurances et des entreprises du secteur concurrentiel...». – E. I.]

1,9 million d'habitations non occupées

Des mesures gouvernementales pour diminuer le nombre des logements vacants

Conformément à la mission que lui avait confiée Mme Marie-Noëlle Lienemann, ministre délégué au logement et au cadre de vie, M. Claude Robert, inspecteur général de l'équipement, vient de remettre son rapport sur le fonctionnement des marchés du logement et la vacance à Paris, Lyon et Marseille.

Au plan national on compte quelque 1,9 million de logements vacants, soit 7,3 % du parc. Les deux tiers sont situés en milieu urbain. La vacance de moins d'un an correspond à des logements venant d'être construits, en attente d'occupation (soit 200 000 à 250 000 par an), et à des logements en attente de relocation ou revente. Il s'agit là d'une vacance technique nécessaire à la fluidité des échanges.

En revanche, les vacances de plus d'un an sont en très forte corrélation avec la vétusté, le manque de confort ou l'obsolescence du bâtiment. Ces logements appartiennent souvent à des personnes âgées qui ne sont pas disposées à investir dans des travaux de remise en état.

Mme Lienemann a indiqué, mercredi 10 février, qu'une série de mesures seront prises :

– favoriser l'acquisition banalisée de logements d'occasion par des opérateurs publics à caractère social, grâce à des assouplissements réglementaires et financiers ;

– inciter à la transformation en logements sociaux des logements vides situés dans les ZAC (zones d'aménagement concerté) bloquées en région parisienne ;

– mettre à l'étude la transformation de bureaux vides – et ils sont nombreux – en logements.

VIE DES ENTREPRISES

Dix ans après sa création

Le second marché joue sa relance

Pour le dixième anniversaire du second marché (*le Monde* du 11 février), la Commission des opérations de Bourse (COB), la Société des Bourses françaises (SBF) ainsi que des professionnels de la place ont rendu publiques les conclusions de leur rapport destinées à donner un nouveau souffle à un marché en proie à une crise de croissance.

Les travaux menés par les différents groupes de travail ont été organisés autour de quatre thèmes destinés à couvrir l'ensemble des questions et problèmes que pouvait poser le second marché. Les principales propositions consistent à promouvoir l'identité du second marché en délimitant clairement le hors-cote et le second marché, en incitant, par exemple, les valeurs du hors-cote qui satisfont aux conditions requises à demander leur admission au second marché. De même, les valeurs du second marché ayant satisfait à l'examen au terme de la période probatoire, et dont plus de 25 % du capital sont répartis dans le public, seront incitées à demander leur admission à la cote officielle.

Autre proposition, l'amélioration de l'information. Celle-ci passera par la création d'un convention d'admission entre l'émetteur, ses intermédiaires financiers et ses commissaires aux comptes. Comme le relève M. Pierre Fleuriot, directeur général de la COB, cette convention permettra de *«relever les forces et les faiblesses de la société candidate notamment dans son organisation comptable et dans ses procédures de suivi de risques financiers»*. A l'image de ce qui se fait dans d'autres pays européens, le groupe de travail a insisté sur la notion de parrainage, pour que les introducteurs ne voient pas leur responsabilité s'arrêter au lendemain de l'introduction.

La liquidité, qui est sûrement l'un des points les plus faibles du second marché, devra être améliorée, grâce à la mise en place de contrats d'animation. Ceux-ci, signés entre la SBF et la société de Bourse spécialiste, permettront à l'émetteur de voir son titre régulièrement coté. Pour mieux adapter la Bourse aux petites et moyennes entreprises, le rapport propose également de modifier les règles ainsi que les coûts de cotation.

Une mobilisation des acteurs du marché (SBF et banques, entre autres) en faveur des valeurs moyennes devrait permettre de sensibiliser de nouveaux émetteurs. Selon M. Jean-François Théodore, président de la SBF, des conventions de prospection de ce type avec les réseaux financiers ont déjà été signées avec onze réseaux qui se sont engagés à présenter un minimum de dix entreprises susceptibles de s'introduire en Bourse.

F. Bn.

En dépit d'une perte de 3,7 milliards de francs en 1992

La santé du groupe BP s'améliore

Le traitement de cheval imposé à la British Petroleum (BP) par son nouveau patron, M. David Simon, le directeur général du groupe, commence à porter ses fruits. Au dernier trimestre de 1992, la troisième compagnie pétrolière mondiale a enregistré un bénéfice net de 193 millions de livres (1,5 milliard de francs) contre 72 millions un an auparavant. Pour l'ensemble de l'exercice 1992, le pétrolier britannique accuse une perte nette de 458 millions de livres (3,7 milliards de francs) contre un bénéfice de 415 millions en 1991 (3,3 milliards), résultat en grande partie imputable à la provision pour restructuration de 1 milliard de livres (8 milliards de francs) constituée en août pour financer les réductions d'effectifs (un emploi sur dix doit être supprimé) et la dépréciation de certains actifs pétroliers.

Commentant, jeudi 11 février à Londres, les résultats 1992 de la compagnie, M. David Simon, le «tombeur» de M. Richard Horton, l'ancien PDG du groupe évincé en douceur l'été dernier, a indiqué que pour BP *«l'année a été faite de deux semestres bien différents»*, avec un bénéfice d'exploitation nettement meilleur au cours des six derniers mois. Le signe d'amélioration le plus tangible est la marge brute d'autofinancement de la société redevenue positive, aidée en cela par la réduction de moitié du dividende distribué aux actionnaires. *«Il fallait stopper l'hémorragie»*, a observé M. Simon.

Mélange d'austérité, de cession d'actifs, de remboursement de la dette à marche forcée, la stratégie mise en œuvre depuis l'été dernier sera poursuivie cette année, a confirmé le nouvel homme fort de BP. Les milieux boursiers apprécient cette ligne dure : au Stock Exchange, le titre BP a gagné 5 pence après la publication des résultats du groupe.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTATS

□ **L'Oréal : progression des résultats en 1992.** – Le chiffre d'affaires consolidé de L'Oréal a progressé de 12,3 % en 1992 pour s'établir à 37,57 milliards de francs, a annoncé jeudi 11 février le groupe. Les résultats devraient *«croître d'un taux supérieur à celui du chiffre d'affaires»*. La firme avait dégagé en 1991 un résultat net part du groupe de 2,15 milliards de francs. A structure et taux de change comparables, L'Oréal a vu son chiffre d'affaires consolidé augmenter de 8,8 % en 1992. L'activité cosmétiques a progressé de 9,4 %, tandis que celle de Synthélabo a augmenté de 8 %, une augmentation voisine de celle de l'année précédente.

□ **L'Air liquide : progression de plus de 2 % du résultat net consolidé.** – Le résultat net consolidé (avant rétribution des intérêts minoritaires) de L'Air liquide a progressé de plus de 2 % en 1992. Le chiffre d'affaires de ce groupe spécialisé dans les gaz industriels a été en recul de 5,9 % à 29,9 milliards de francs. En 1991, le résultat net consolidé (toujours avant rétribution des intérêts minoritaires) s'est établi à 2,59 milliards de francs (+ 9,6 %) et le chiffre d'affaires à 31,8 milliards de francs (+ 10 %). En 1992, à périmètre et à taux de change constants, les ventes ont cependant progressé de 2 %. Selon le groupe, les effets de changes du dollar, du yen, de la livre sterling et de la peseta ont eu un effet négatif de 2,9 % sur le chiffre d'affaires. D'autre part, les modifications de périmètre du groupe, soit la cession de la LIPHA et l'acquisition de Oerlikon se sont traduites par un recul de 5 % du chiffre d'affaires.

□ **Preussag : 1,48 milliard de francs de bénéfices en 1991/1992.** – Le groupe allemand Preussag (métaux non ferreux, acier, négoce, énergie, transports) a réalisé un bénéfice net consolidé de 440 millions de marks (1,48 milliard de francs) au cours de l'exercice 1991/1992 clos le 30 septembre dernier. Ce résultat est légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à 425 millions de marks (1,43 milliard de francs). Le chiffre d'affaires du groupe a atteint 24,5 milliards de marks (82,8 milliards de francs) en 1991/1992, en baisse de 4 % par rapport à l'exercice précédent.

CAPITAL

□ **Philip Morris porte à 77 % sa part dans le capital du tchèque Tabak.** – Le géant américain du tabac et de l'agroalimentaire Philip Morris a reçu l'assentiment du gouvernement tchèque pour acheter une seconde tranche du capital du fabricant de cigarettes Tabak, amenant sa participation à environ 77 %. Le montant total des investissements de la firme américaine s'élève à plus de 400 millions de dollars (2,240 milliards de francs). Il inclut l'achat de la première tranche d'actions (104,2 millions de dollars), en avril dernier, et de la seconde (122 millions de dollars). *«C'est un des plus grands investissements jamais effectués dans notre pays»*, a déclaré mercredi 10 février le premier ministre tchèque, M. Vaclav Klaus, à l'issue du conseil des ministres. Philip Morris doit par ailleurs investir 187 millions de dollars dans la modernisation de la société, dont le siège est à Kutna Hora (à l'est de Prague), qui compte cinq usines en République tchèque et deux mille employés.

□ **Bouygues en Afrique du Sud.** – Bouygues vient de prendre une participation minoritaire dans la société sud-africaine Basil Read et devient de ce fait son premier actionnaire extérieur, indique, mardi 9 février, un communiqué du groupe français de bâtiment et de travaux publics. Basil Read est la sixième société de ce secteur en République d'Afrique du Sud et elle est cotée à la Bourse de Johannesbourg depuis 1987. Son chiffre d'affaires atteint environ 1 milliard de francs et elle opère non seulement dans l'immobilier et les travaux publics mais aussi dans le traitement des déchets. L'activité de Bouygues sur l'ensemble du territoire africain s'est élevée à 7 milliards de francs l'an dernier.

DÉCÈS

□ **Décès de Jean-Pierre Breuil, président de Smoby (jouets).** – Jean-Pierre Breuil, président de la société Smoby (jouets), est décédé des suites d'une longue maladie le 4 février. Il était âgé de cinquante ans et contrôlait 29,60 % des droits de vote de sa société dont la direction générale est assurée par son épouse, Mme Dany Breuil. Smoby, numéro un français du jouet, a réalisé en 1991/1992 (exercice clos fin mars) un chiffre d'affaires de 455 millions de francs et un résulat net de 37 millions de francs.

SOCIAL

□ **Citroën-Rennes embauche des intérimaires et confirme les suppressions d'emplois.** – Au cours d'un comité d'établissement extraordinaire, réuni le 12 février, la direction des usines Citroën de Rennes (Ille-et-Vilaine) devait confirmer son plan de suppression de 428 emplois en 1993. Parallèlement, elle a annoncé qu'elle recruterait 700 intérimaires pour la fabrication du nouveau modèle, la Xantia. De plus, à la veille d'une journée de chômage technique affectant la ligne de production de la XM, elle a décidé d'allonger les horaires de vingt et une minutes par jour et par équipe.

□ **Vingt jours de chômage partiel à la SNECMA.** – Pour faire face à une surcapacité de 10 %, le motoriste français SNECMA a décidé un programme supplémentaire d'économies de 500 millions de francs comprenant vingt jours de chômage partiel dont dix d'ici au 31 mai. Ces mesures s'ajoutent au plan social déjà engagé prévoyant la réduction de 650 postes de travail. En effet, la crise du transport aérien devrait faire tomber la production de réacteurs CFM56, qui propulsent par exemple les Boeing 737 et les Airbus A-320, de 770 unités en 1992 à 550 cette année.

ALLIANCE

□ **Matra s'allie à ABB pour développer un métro automatique.** – Matra Transport, filiale du groupe français Matra-Hachette, et ABB Transportation Management and Systems Development, filiale de l'électricien helvético-suédois ABB, ont rendu public le 11 février la création d'un groupement d'intérêt économique (GIE), M et A Transit pour développer et vendre un nouveau métro automatique. Le VAL que Matra a placé à Lille, Toulouse, Chicago et Taïpeh est un métro sur pneus construit avec GEC-Alsthom. Matra n'était pas présent sur le marché des métros utilisant la roue en acier; la création du GIE permettra aux deux partenaires de mettre au point un métro plus rapide (120 km/h au lieu de 70 km/h pour le VAL) et d'une plus grande capacité (35 000 passagers à l'heure au lieu de 20 000) adapté aux villes étendues comme Los Angeles ou aux climats froids d'Europe du Nord.

PROCÈS

□ **Les administrateurs de Polly Peck lancent des poursuites contre la Citibank.** – Le cabinet comptable Touche Ross, administrateur judiciaire du conglomérat britannique Polly Peck International, a lancé mercredi 10 février des poursuites contre la Citibank pour tenter de recouvrer 75 millions de livres (600 millions de francs) que M. Asil Nadir, l'ancien président de Polly Peck, aurait détourné à son profit par l'intermédiaire de la banque. Touche Ross poursuit la première banque américaine devant la Haute Cour de Londres.

NOMINATION

□ **M. Guy Matteudi nommé PDG de l'Agence nationale pour les chèques-vacances.** – Le conseil des ministres du 8 février a nommé M. Guy Matteudi au poste de PDG de l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV), établissement public qui gère les titres aidant quatre millions de personnes à partir en vacances. L'ANCV a réalisé en 1992 plus de 1 milliard de francs de chiffre d'affaires. Inspecteur général de l'éducation nationale, M. Matteudi était, depuis 1985, directeur général de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 12 février =

Indécise

La petite reprise enregistrée jeudi 11 février aura fait long feu et la Bourse de Paris était à nouveau indécise vendredi 12 février dans un marché peu actif et sans véritable direction. En baisse de 0,73 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 réduisait petit à petit ses pertes pour s'inscrire en début d'après-midi en baisse symbolique de 0,05 % à 1 904,66 points.

Pour les opérateurs, le redressement en cours de séance était avant tout une réaction technique qui reportait l'indice au-dessus du seuil des 1 900 points. En fait, depuis sa forte progression, de plus de 7,6 %, de la semaine dernière, la Bourse de Paris éprouve le besoin de marquer une pause et cherche sans succès des raisons pour repartir à la hausse. Les taux à court terme restent élevés, en dépit de la diminution des taux directeurs allemands il y a un peu plus d'une semaine, et la perspective d'une hausse du taux de base bancaire resurgit. Elle pèse notamment sur la tendance des marchés obligataires et du MATIF. En outre, la publication en rafale des chiffres d'affaires des entreprises pour 1992 confirme un peu plus chaque jour la détérioration de l'activité. Dans ce contexte, les investisseurs hésitent à intervenir sur le marché dans un sens ou dans l'autre. Tout au plus, certains dégagent quelques plus-values engrangées la semaine dernière.

Du côté des valeurs, à noter plus particulièrement les hausses de 7,8 % de Ciments français et de 3,2 % de Carnaud Metalbox. En revanche, baisse de 2 % de Havas après l'annonce d'une baisse de 24 % du résultat net l'an dernier

NEW-YORK, 11 février ↑

Légère hausse

Wall Street a repris une dizaine de points, jeudi 11 février, après trois séances consécutives de consolidation. La progression a été principalement encouragée par l'annonce d'un recul plus important que prévu des demandes hebdomadaires d'allocations chômage à la fin janvier aux Etats-Unis. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 422,69 points, en hausse de 10,27 points, soit une avance de 0,30 %. Les échanges ont été assez fournis avec quelque 254 millions de valeurs traitées. Le nombre de titres en hausse a dépassé celui des valeurs en baisse dans un rapport de dix contre sept : 1077 contre 764. Six cent dix titres sont restés inchangés.

L'annonce d'une progression plus modérée que prévu des ventes de détail américaines en janvier (+ 0,3 %) n'a pas ému le marché, d'autant que le département du commerce a révisé la hausse de décembre à 0,8 % contre 1,2 %.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, est tombé à 7,19 % contre 7,24 % mercredi soir.

VALEURS	Cours du 10 fév.	Cours du 11 fév.
Alcoa	75	76 7/8
ATT	53 7/8	53 7/8
Boeing	35	34 1/4
Chase Manhattan Bank	30	30 3/4
Du Pont de Nemours	49	49 1/4
Eastman Kodak	62	61 7/8
Exxon	62 3/8	62 3/8
Ford	49 3/4	50 3/4
General Electric	86 3/4	86 3/8
General Motors	38 1/4	40 1/2
Goodyear	71 1/4	71 1/8
IBM	52 1/8	51 1/8
ITT	74 1/2	76 1/8
Mobil Oil	65 3/8	66
Pfizer	62 5/8	64 1/4
Schlumberger	59	57 1/2
Texaco	61 5/8	62 1/4
UAL Corp. ex-Allegis	126 3/8	124 1/2
Union Carbide	17 3/8	17 1/2
United Tech.	45 3/8	45 5/8
Westinghouse	14	14
Xerox Corp.	87	86 1/2

LONDRES, 11 février ↑

Progression

Les valeurs ont nettement progressé, jeudi 11 février, au Stock Exchange, encouragées par les résultats annuels meilleurs que prévu de British Petroleum Co. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 17,9 points à 2 834,3 points, soit une progression de 0,6 %. Le volume des échanges s'est élevé à 882,8 millions de titres contre 614,1 millions, la veille.

TOKYO, 12 février ↓

Net recul

La Bourse de Tokyo a clôturé en baisse, vendredi 12 février, le Nikkei terminant la séance à 16 851,51 yens, en recul de 238,39 yens (– 1,4 %). Le marché clôturait sous le niveau psychologique des 17 000 points pour la première fois depuis le 27 janvier. Des ventes sur les marchés à terme liées à l'indice ont pesé sur les cours, et bon nombre d'investisseurs ont gardé un profil bas en raison de l'évolution incertaine du yen, affirment des analystes financiers. Le Nikkei a fini à son plus bas du jour, dans un volume estimé à 270 millions de titres contre 190 millions la veille. Sur la semaine, l'indice de référence a perdu 481,39 points ou 2,78 %.

VALEURS	Cours du 10 fév.	Cours du 12 fév.
Ajinomoto	1 240	1 220
Bridgestone	1 150	1 130
Canon	1 390	1 370
Fuji Bank	1 780	1 800
Honda Motors	1 330	1 320
Matsushita Electric	1 100	1 070
Mitsubishi Heavy	515	501
Sony Corp.	4 080	4 060
Toyota Motors	1 440	1 400

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	459	457	Internt. Computer	130	..
B.A.C.	23 70	....	I.P.B.M.	37 80	
Boiron (Ly)	510	510	Molex	155	....
Boisset (Lyon)	234	240	N.S.C. Schlumberger	755	735
C.A.L.-de-Fr. (C.C.L.)	726	710	Publ.Filipacchi	640	670
Calberson	252	255 20	Rhône-Alp.Ecu (Ly.)	317	317
Cardif	960	955	Select Invest (Ly)	102 90	.
C.E.G.E.P.	185	....	Serbo	149	150 10
C.F.P.I.	213	213	Sopra	330	...
C.N.I.M.	1061	1090	TF1	470	488
Codetour	286	285	Thermador H. (Ly)	315 10	..
Creeks	110	110	Unilog	208	203
Dauphin	212	218	Viel et Cie	123	123
Demachy Worms Cie	439	....	Y. St-Laurent Groupe	780	772
Devanlay	1090	1120			
Dollfus	130	....			
Editions Belfond	192	185			
Europ. Propulsion	190	191 10			
Finacor	140 10	143			
G.F.F. (group.fon.f.)	49	49			
G.L.M.	406	405			
Gravograph	128 50	127 10			
Guintoli	937	...			
I.C.C.	180	185			
Idianova	53	....			
Immob. Hôtelière	990	1012			

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 11 février 1993
Nombre de contrats estimés : 96 131

COURS	ÉCHÉANCES Mars 93	Juin 93	Sept. 93
Dernier	113,12	114,90	115,24
Précédent	113,26	114,94	115

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Mars 93	Juin 93	OPTIONS DE VENTE Mars 93	Juin 93
114	0,11	0,31	1,68	0,47

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 3 120

COURS	Février 93	Mars 93	Sept. 93
Dernier	1 928	1 948,50	...
Précédent	1 929	1 950	

CHANGES

Dollar : 5,58 F ↓

Le dollar était en baisse vendredi 12 février, s'incrivant à Paris à 5,58 francs contre 5,62 francs la veille au cours indicatif de la banque de France. La parité franc-mark était stable.

FRANCFORT	11 fév.	12 fév.
Dollar (en DM)	1,6590	1,6480
TOKYO	**11 fév.**	**12 fév.**
Dollar (en yens)	Clos	120,45

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (12 fév.) ... 11 7/16-1/2 %
New-York (11 fév.) ... 3 %

BOURSES

	10 fév.	11 fév.
(SBF, base 100 : 31-12-81) Indice général CAC	499,29	501,33
(SBF, base 1000 : 31-12-87) Indice CAC 40	1 893,32	1 905,57

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	10 fév.	11 fév.
Industrielles	3 412,42	3 422,69

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	10 fév.	11 fév.
100 valeurs	2 816,40	2 834,30
30 valeurs	2 174,78	2 186
Mines d'or	90,30	98,60
Fonds d'Etat	95,06	98,45

FRANCFORT

	10 fév.	11 fév.
Dax	1 649,81	1 651,05

TOKYO

	11 fév.	12 fév.
Nikkei Dow Jones	Clos	16 851,51
Indice général	Clos	1 288,95

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT Demandé	Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	Offert
$ E-U	5,5780	5,5800	5,7010	5,7070
Yen (100)	4,6206	4,6261	4,7214	4,7316
Ecu	6,5781	6,5833	6,6174	6,6285
Deutschemark	3,3848	3,3853	3,4152	3,4186
Franc suisse	3,6469	3,6526	3,7055	3,7146
Lire italienne (1000)	3,6200	3,6250	3,6250	3,6337
Livre sterling	7,8984	7,9030	8,0125	8,0240
Peseta (100)	4,7457	4,7596	4,7323	4,7415

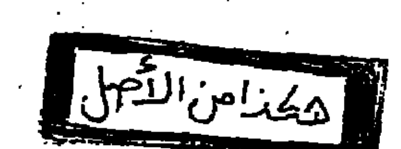
TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

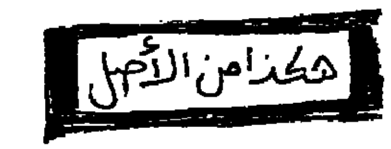
	UN MOIS Demandé	Offert	TROIS MOIS Demandé	Offert	SIX MOIS Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 1/8	3 1/4	3 1/4	3 3/8
Yen (100)	3 1/8	3 1/4	3 1/8	3 1/4	3 1/8	3 1/4
Ecu	9 1/2	9 3/4	9 1/2	9 5/8	9 1/16	9 3/16
Deutschemark	8 1/2	8 5/8	8 1/4	8 3/8	7 13/16	7 15/16
Franc suisse	5 1/2	5 5/8	5 3/8	5 1/2	5 1/4	5 3/8
Lire italienne (1000)	11 3/8	11 3/4	11 1/4	11 1/2	11	11 1/4
Livre sterling	6 5/16	6 7/16	6 3/16	6 5/16	5 15/16	6 1/16
Peseta (100)	13 1/4	13 1/2	13 1/16	13 3/16	12 3/4	13
Franc français	11 7/8	12 1/4	11 7/8	12 1/4	10 5/8	11 1/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.

L'agence de notation financière Moody's met Paribas et la Compagnie bancaire sous surveillance

L'agence de notation financière Moody's a placé sous surveillance – pour abaissement – la notation de la banque Paribas pour ses certificats de dépôts et sa dette à long terme ainsi que la dette à long terme de la Compagnie bancaire. La banque Paribas et la Compagnie bancaire sont deux filiales de la Compagnie financière de Paribas. Pour Moody's la mise sous surveillance de la banque Paribas s'explique par la détérioration de la qualité des actifs qui pèse sur la rentabilité et sur la solidité financière de la banque. Concernant la Compagnie bancaire, la mise sous surveillance est la conséquence des importantes dotations aux provisions constituées en 1992.





MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 12 FÉVRIER

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

COMPTANT (sélection)

Obligations

Étrangères

Actions

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cambodge	800	795	Origny-Desvroise	577	575
Carbone Lorraine	310	320	Palais Nouveauté	1061	....
Case Poclain	2 65	...	Paluel Marmont	430	....
C.B.C.	238 30	245	Parfinance	175	170
C.E.G.F (Frigor.)	770	....	Paris France	230	230
Centenaire Blanzy	300	300	Paris Orléans	180	183 30
Ceragen	19	....	Partiens Invest.	250	250
Champex Ny	21 80	20 60	Piper Heidsieck	725	....
CIC (CIP)	185	187	Porcher	256	....

SICAV (sélection) 11/2

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 12/2	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 620	...	5 3	5 8
Ecu	6 591	...	...	...
Allemagne (100 dm)	338 250	...	327	347
Belgique (100 F)	16 395	...	15 9	16 8
Pays-Bas (100 fl)	300 600	...	290	310
Italie (1000 lires)	3 638	...	3 4	3 9
Danemark (100 krd)	88 300	...	83	91
Irlande (1 iep)	8 245	...	7 8	8 5
Gde-Bretagne (1 L)	7 975	...	7 6	8 4
Grèce (100 drachmes)	2 531	...	2 1	2 8
Suisse (100 f)	364 940	...	353	373
Suède (100 krs)	75 010	...	70	79
Norvège (100 k)	79 760	...	75	84
Autriche (100 sch)	48 075	...	46 6	49 6
Espagne (100 pes)	4 753	...	4 5	5
Portugal (100 esc)	3 730	...	3 3	4 1
Canada (1 $ can)	4 447	...	4 2	4 6
Japon (100 yens)	4 683	...	4 5	4 7

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 12/2
Or fin (kilo en barre)	59600	59100
Or fin (en lingot)	59850	59400
Napoléon (20f)	344	340
Pièce Fr (10 f)	419	.....
Pièce Suisse (20 f)	346	341
Pièce Latine (20 f)	343	340
Souverain	435	433
Pièce 20 dollars	2180	2200
Pièce 10 dollars	1105	1105
Pièce 5 dollars	582 50	.....
Pièce 50 pesos	2240	2205
Pièce 10 florins	354	355

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ♦ : prix précédent - ■ : marché continu

CARNET DU Monde

Anniversaires de naissance

– Joyeux anniversaire,

Papa.

Jérôme, Charles, Grégoire et Mathieu.

Décès

– Mme Marcel Loichot,
sa mère,
Sylvie, Jacques et Suzanne Peretti,
Sophie Lejeune,
Pierre Agnias,
ses enfants et petite-fille,
Camille-Alice, ses enfants Yann et Till,
Elisabeth Loichot,
ses sœurs,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Catherine AGNIAS,
née Loichot,

survenu le 11 février 1993, dans sa quarante-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 15 février, à 8 h 30, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, Paris-16e, et sera suivie de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise, dans la sépulture familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le Père Eric de Clermont-Tonnerre, provincial,
Le Père Pierre Bolet,
prieur,
Et les Frères dominicains du couvent de Dijon,
La famille Camelot,
font part du décès, à Paris, de leur frère

Pierre-Thomas CAMELOT, o.p.

rappelé à Dieu à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Ses obsèques seront célébrées en l'église du couvent Saint-Jacques, 20, rue des Tanneries, Paris-13e, le mardi 16 février, à 10 h 30.

L'inhumation aura lieu dans le caveau des frères, au cimetière du Montparnasse.

– Nîmes. Paris. Chambéry.

Renée Carla,
Simone Eysséric,
Arlette et Roger Rouillon,
Nicole et Gérard Sibert
et leurs enfants,
font part du décès de

Raymond CARLA,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

dans sa quatre-vingt-dixième année.

– M. Jacques Escard,
M. et Mme Goetz de Miller-Aichholz,
Mme Jean-Marc Bosshardt,
M. et Mme André Escard,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jacques ESCARD,
née Jacqueline Longuet,

survenu à Paris, le 10 février 1993, dans sa soixante-dix-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 15 février, à 8 h 30, en l'église réformée de Port-Royal, 18, boulevard Arago, Paris-13e.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. Thierry Gellé,
son époux,
Jean-Baptiste et Alexandre,
ses enfants,
M. et Mme Georges Buisson,
ses parents,
M. Albert Buisson,
son grand-père,
Catherine Esquevin, née Buisson,
son époux et leurs enfants,
Les familles Buisson, Gellé, Ancelot, Desbordes, Laplaud,
ont la douleur de faire part du décès de leur regrettée

Mme Thierry GELLÉ,
née Nathalie Buisson,

survenu le 11 février 1993, dans sa trente-deuxième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Notre-Dame de Talence, le samedi 13 février, à 14 h 30, suivie de l'inhumation au nouveau cimetière de Gradignan (Gironde).

44, rue de la Médoquine,
33400 Talence.
16, rue du Brandier,
33170 Gradignan.

– M Marcel Grandjean,
Les familles Grandjean et Abignoly,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Vickie GRANDJEAN,

survenu le 4 février 1993.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

– Nous avons appris le décès, survenu le 9 février, à l'âge de soixante-huit ans, de

José HANU,
ancien journaliste à *la Voix du Nord*.

[José Hanu, né le 5 février 1925 à Dunkerque, avait fait toute sa carrière à *la Voix du Nord*, dont il fut, de 1946 à 1990, l'un des grands reporters les plus remarqués. Son talent avait été récompensé à plusieurs reprises par ses pairs. Il avait notamment obtenu le prix Albert Londres, en 1964, pour un reportage en Angola. Il avait été également le lauréat du prix Armorin en 1952 et du Prix du tourisme international en 1962. Il était aussi l'auteur de plusieurs ouvrages d'entretiens avec des personnalités aussi diverses que le professeur Mathé et Mgr Lefebvre, ainsi que d'un texte poétique consacré à la région du Nord-Pas-de-Calais. *Le Monde* présente ses condoléances à sa famille et à ses amis.]

– Nadine Laigroz,
son épouse,
Augusta Laigroz,
sa mère,
Jean-Pierre et Dominique Galiano,
ses enfants,
Pierre-Roland et Alexandra,
ses petits-enfants,
Serge et Yvonne André,
ses beaux-parents,
Jean Laigroz,
son frère,
Janine et Andrée Laigroz,
ses belles-sœurs,
Ses neveux, nièces, petits-neveux, petites-nièces,
Et tous ceux qui l'ont aimé,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 9 février 1993, à l'âge de soixante et un ans, de

Pierre LAIGROZ,
sous-préfet hors cadre,
officier de l'ordre national du Mérite.

Les obsèques ont été célébrées en l'église de Sainte-Maxime, le vendredi 12 février, à 16 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

« La Rocaille »,
66, lotissement du Grand-Pin;
83120 Sainte-Maxime.

– Edith Deleage,
sa fille,
Jean-Paul Deleage,
son gendre,
Gilles et Estelle Deleage,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Shanka PERSTUNSKI,

survenu le 10 février 1993, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Les obsèques et l'inhumation ont eu lieu le vendredi 12 février, à 14 h 15, au cimetière parisien de Bagneux.

69, avenue Danielle-Casanova,
94200 Ivry-sur-Seine.

– Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Toute sa famille,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme veuve Jean REUMAUX,
née Marie-Thérèse Monsaque,

à Toulon, le 11 février 1993, munie des sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu lundi 15 février, à 9 h 30, en l'église de l'Immaculée-Conception, à la Loubière (Toulon).

Inhumation, à Solliès-Toucas, dans l'intimité.

Villa Clary,
570, boulevard Félix-Escudier,
83000 Toulon.

– L'ensemble de sa famille
Et de ses amis,
ont la tristesse de faire part de la disparition brutale de

Juliette ROQUET,
docteur ès sciences,
maître de recherche honoraire
au CNRS,

le 5 février 1993, à Colombes.

L'inhumation aura lieu au cimetière communal de Châtillon (Hauts-de-Seine), rue Pierre-Brossolette, le lundi 15 février, à 11 h 30.

– M. Bernard Vergine,
son époux,
Philippe et Emmanuelle,
ses enfants,
M. et Mme Albert Cassin,
ses parents,
Mme Paul Vergine,
M. et Mme Luis Salafranca,
M. et Mme Marc Bénadon-Cassin,
M. et Mme Claudio Aranzadi,
M. et Mme Jean-Paul Vergine
et leurs enfants,
ses sœurs, beaux-frères, belle-sœur et neveux,
ont le chagrin de faire part du décès de

Mme Bernard VERGINE,
née Béatrice Cassin,

survenu le 10 février 1993.

Les obsèques ont eu lieu le 12 février, à 15 h 30, en l'église de la Dalbade, à Toulouse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, rue Jouxt-Aigues,
31000 Toulouse.
« Les Demeures de Beyris »,
17, avenue de l'Ursuya,
64100 Bayonne.

– Claudine, François, Marie-Christine, Mathieu et Julien Wellhoff,
Laetitia Wellhoff et ses enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Lise André WELLHOFF,

le 10 février 1993.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

47, rue de l'Eglise,
75015 Paris.

Anniversaires

– Il y a vingt ans,

Pierre FOURNIER

nous quittait, à l'âge de trente-cinq ans.

Journaliste et dessinateur, il avait fondé le journal écologiste *la Gueule ouverte*.

Danielle, Laurent, Guillaume, Elodie.

15 février 1993.

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94

□ **Journée des guides interprètes.** – Destinée à faire connaître et reconnaître l'utilité et la valeur de leur profession, la 4e Journée internationale des guides interprètes, qui se tiendra le dimanche 21 février à Paris, sera le cadre d'une série de visites guidées gratuites du Louvre (seul le droit d'entrée de 20 F devra être acquitté) sous la conduite de guides interprètes professionnels. Obligatoire, l'inscription préalable à ces visites pourra être faite, soit par téléphone (48-04-05-28) les lundi 15 février (de 9 h à 12 h) et mardi 16 février (matin et après-midi de 14 h à 18 h), soit les jeudi 18 et vendredi 19, de 9 h à 17 h, à la permanence établie Parfumerie Fragonard, 9, rue Scribe, 75009 Paris. Renseignements au 43-48-51-43.

JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* du 12 février 1993 :

UN DÉCRET

– No 93-193 du 8 février 1993 modifiant certaines dispositions du code de procédure pénale.

WEEK-END D'UN CHINEUR

PARIS

Samedi 13 février

Drouot-Richelieu, 11 h : art publicitaire; 14 h : art publicitaire, art populaire, instruments scientifiques, marine, vins, alcools et kilims anciens.

ILE-DE-FRANCE

Samedi 13 février

La Varenne-Saint-Hilaire, 15 h 30 : argenterie, bijoux; **Meaux**, 14 heures : mobilier, objets d'art; **Versailles** (Rameau), 15 heures : gravures, litho.

Dimanche 14 février

L'Isle-Adam, 14 h 30 : archéologie, art islamique; **La Varenne-Saint-Hilaire**, 14 h 30 : Extrême-Orient, monnaies; **Provins**, 14 heures : tapis d'Orient; **Sens**, 14 h 30 : art primitif; **Versailles** (Rameau), 14 h 30 : argenterie, bijoux; **Versailles** (Chevau-légers), 14 h 15 : fourrures, accessoires.

PLUS LOIN

Samedi 13 février

Bernay, 17 heures : vins, alcools; **Clermont-Ferrand**, 14 h 30 : mobilier, céramiques; **Langres** (52), 14 h 30 : mobilier, objets d'art; **Lyon** (Brotteaux), 14 h 30 : mobilier, objets d'art; **Lyon** (Marcel Rivière), 14 h 30 : Extrême-Orient; **Marseille** (Jean Martin), 14 h 30 : vieux papiers, affiches; **Mayenne**, 10 heures et 14 heures : mobilier, objets d'art; **Nîmes**, 9 heures et 14 h 30 : art de la table, mobilier; **Vendôme**, 14 h 30 : faïence de Quimper.

Dimanche 14 février

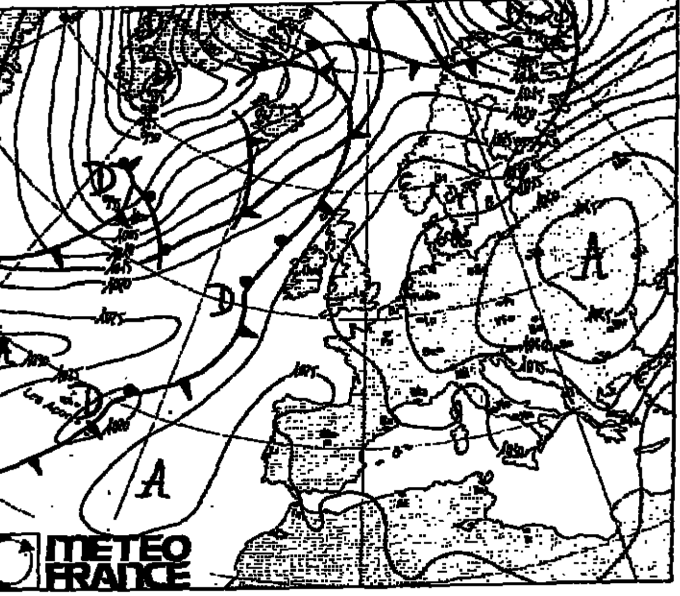
Arles, 14 heures : tableaux, sculptures; **Avignon**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art; **Calais**, 14 heures : vins, alcools; **Châlons-sur-Marne**, 14 h : armes, décoration; **Coutances**, 14 h 30 : mobilier, tableaux; **Dieppe**, 14 h 15 : mobilier, tableaux; **Dijon**, 14 heures : mobilier, orfèvrerie; **Evreux**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art; **Les Andelys**, 14 h 30 : lettres; **Limoges**, 14 heures : mobilier, tableaux; **Lyon** (Brotteaux), 14 h 30 : mobilier, objets d'art; **Nancy**, 14 heures : mobilier, verrerie; **Pont-Audemer**, 14 h 30 : modèles industriels; **Saint-Amand-Montrond**, 14 heures : vaisselle, verrerie; **Saint-Dié**, 14 heures : fourrures, vins; **Vendôme**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art.

FOIRES ET SALONS

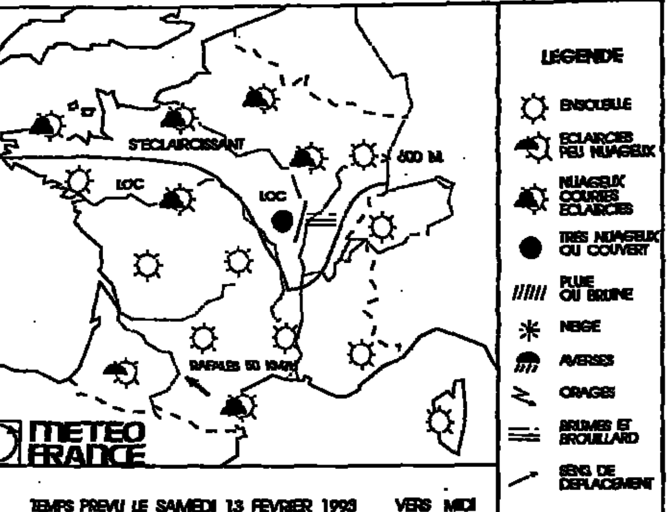
Paris, Espace Champerret, **Bourges**, **Rochefort-sur-Mer**, **Brioude**, **Cholet**, **Autun**, **Houdan**, **Bonneuil-sur-Marne**, **Narbonne**, **Cambrai**, **Avignon**.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 12 FÉVRIER 1993 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 13 FÉVRIER 1993



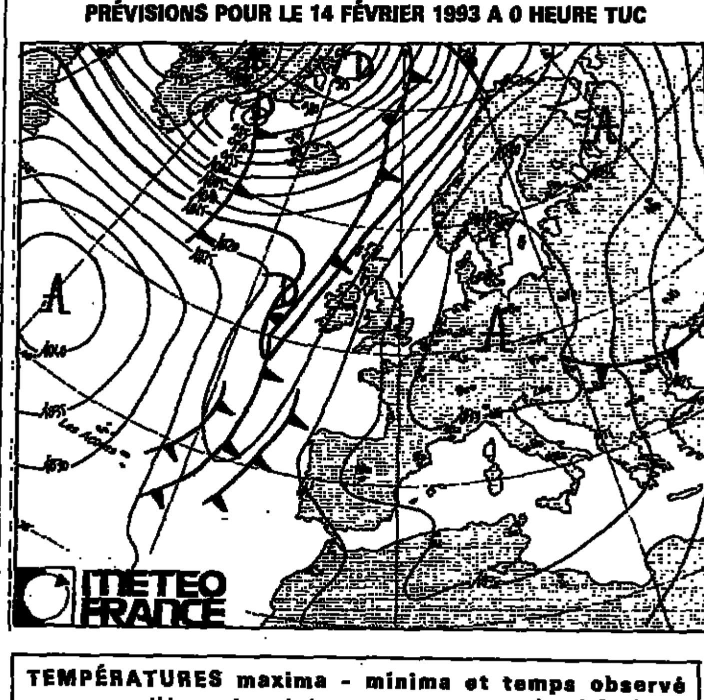
Samedi : grisaille au nord de la Loire, soleil au sud. – Sur toutes les régions situées au nord de la Loire, ainsi que dans la vallée de la Saône et la région lyonnaise, la matinée sera une nouvelle fois grise, avec des brouillards ; toutefois l'après-midi, le soleil devrait réussir à s'imposer, mais malheureusement pas partout.

Sur tout le reste du pays, ainsi que dans les Vosges et le Jura au-dessus de 500 mètres d'altitude, après la dissipation rapide de quelques bancs de brouillard en début de matinée, la journée sera douce et ensoleillée ; dans l'Aude, des bancs de nuages bas pourront par moments cacher le soleil.

Les températures seront dans les normes de saison, avec des minima entre – 3 et 2 degrés dans l'intérieur, entre 4 et 6 degrés sur les côtes, et des maxima entre 5 et 8 degrés au nord de la Loire, entre 10 et 16 degrés au sud.

Le vent sera partout faible ou modéré, de sud-est dominant.

PRÉVISIONS POUR LE 14 FÉVRIER 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 11-2-1993 à 6 heures TUC et le 12-2-1993 à 6 heures TUC — le 12-2-93

FRANCE			
AJACCIO	15	3	D
BIARRITZ	18	7	N
BORDEAUX	15	6	D
BOURGES	12	0	D
BREST	7	2	B
CAEN	9	3	B
CHERBOURG	5	4	B
CLERMONT-FER.	15	–1	D
DIJON	3	1	B
GRENOBLE	8	–2	C
LILLE	5	0	D
LIMOGES	14	6	D
LYON	7	1	C
MARSEILLE	16	3	D
NANCY	3	0	C
NANTES	11	2	B
NICE	15	7	D
PARIS-MONTS.	6	1	B
PAU	16	3	D
PERPIGNAN	15	5	D
POINTE-A-PITRE	30	21	N
RENNES	6	0	B
ST-ETIENNE	11	–4	D
STRASBOURG	3	1	C
TOULOUSE	15	9	C
TOURS	7	1	B

ÉTRANGER			
ALGER	18	6	D
AMSTERDAM	2	0	C
ATHÈNES	13	6	C
BANGKOK	35	24	N
BARCELONE	14	6	N
BELGRADE	3	–4	D
BERLIN	1	–1	C
BRUXELLES	3	–2	D
COPENHAGUE	1	1	C
DAKAR	25	17	N
GENÈVE	2	1	C
HONGKONG	–	–	–
ISTANBUL	6	1	C
JÉRUSALEM	5	0	N
LE CAIRE	16	8	N
LISBONNE	15	9	B
LONDRES	4	2	B
LOS ANGELES	17	9	C
LUXEMBOURG	2	–2	B
MADRID	9	7	C
MARRAKECH	19	9	D
MEXICO	25	7	D
MILAN	3	–7	B
MONTRÉAL	–11	–18	N
MOSCOU	–9	–14	*
NAIROBI	–	–	–
NEW-DELHI	28	14	D
NEW-YORK	6	–1	C
OSLO	–	–	–
PALMA	16	4	N
PÉKIN	8	–1	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	15	1	D
SÉVILLE	16	3	N
SINGAPOUR	32	25	D
STOCKHOLM	5	–1	C
SYDNEY	29	23	C
TOKYO	8	2	C
TUNIS	16	4	N
VARSOVIE	1	–6	D
VENISE	13	1	D
VIENNE	4	–2	B

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde RADIO TÉLÉVISION

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES DANIEL SCHNEIDERMANN

Des baleines vers la grève

IL faut partager les revenus ! Encourageons les petits boulots ! D'ailleurs, notre sondage indique justement que... Vous n'y êtes pas, il faut faire baisser les charges ! Tiens, pourquoi ne pas instaurer le *week-end de trois jours ?* Et si on taxait les robots ? Neuf jeunes hommes – et femmes – politiques rivalisaient d'imagination pour combattre le chômage, au cours du premier débat électoral de France 2. « *Quatre millions de chômeurs en l'an 2000, c'est intolérable !* », s'exclama sans rire Martine Aubry.

On n'attendait pas tant d'enthousiasme ni de promesses. L'idée semble désormais si bien admise que le chômage est invincible que l'on était surpris, et quelque peu incrédule, d'entendre la jeune génération politique rivaliser de suggestions. On eût bien aimé les départager, se faire une opinion, mais on se trouvait comme devant deux équipes de plombiers s'affrontant autour d'une panne de chaudière : ces subtilités techniques nous dépassaient.

Au moins était-ce là de la politique digne. Tandis qu'on y prêtait une oreille, l'autre résonnait encore des échos du « 20 Heures », ou des sarcasmes des « Guignols » de Canal Plus. Le réveillon dans les émirats de celui-ci, à bord d'un mystérieux jet privé ; les tout aussi mystérieux « *meubles et livres rares* » de celui-là ; le non-lieu à trous de ce troisième ; et sans cesse d'autres affaires, de nouveaux hideux bourgeons sur les mêmes branches pourries, à propos de la gestion de la SONACOTRA, du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, perçant si vite que l'œil ne les enregistrait même plus : quelle pulsion baleinière entraîne donc, par bancs entiers, les hommes politiques vers la grève ?

Sur le visage de Pierre Bérégovoy, qu'un reportage de TF 1 nous faisait suivre en campagne, on observait les traces physiques des ravages d'une fin de règne. Et encore, on sentait bien que PPDA, tout à ses propres malheurs (sa mise sous contrôle judiciaire fut mentionnée dans le corps d'un « sujet » par Charles Villeneuve, coproducteur de feu « Le droit de savoir », épargnant ainsi au présentateur la situation tragi-comique de l'annoncer lui-même) se gardait d'en rajouter.

Avec accablement, on passait en revue les neuf participants au débat de France 2 : tiens, aucun inculpé, aucun bénéficiaire de non-lieu, aucun débiteur douteux parmi eux. Il avait donc été, ce soir-là, encore possible d'en trouver neuf. Mais que sera-ce à la fin du mois, pour le prochain débat annoncé de France 2, quand quelques numéros du *Canard enchaîné* auront passé par là ?

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 12 février

TF 1

20.45 Magazine : Les Marches de la gloire. Présenté par Laurent Cabrol.
22.25 Magazine : Ushuaïa. Les Philippines (1re partie). Les Singes botanistes ; Marc Batard, faiseur d'exploits ; Adieu, cap Horn ; L'Aventure en Antarctique.
23.25 Divertissement : Sexy Dingo.
23.55 Divertissement : Le Bébête Show.

FRANCE 2

20.50 Série : Nestor Burma. Mic-mac moche au Boul'Mich, de Henri Helman, d'après Léo Malet.
22.25 Magazine : Bouillon de culture. Invités : le professeur Lucien Israël *(la Vie jus qu'au bout)* ; Stephen Hawking, pour le film *(Une brève histoire du temps)*, d'Errold Morris ; Nicole Benevise *(Journal d'une infirmière)* ; Jean-Pierre Luminet, astrophysicien ; Maxim Vengerov, violoniste.
23.50 Journal des courses, Journal et Météo.
0.10 Cinéma : Angel. ■ Film américain d'Ernst Lubitsch (1937) (v.o.).

FRANCE 3

20.45 Magazine : Thalassa. Les Maisons-voiles d'Andravoha, de Régis Michel et Yvon Bodin.
21.50 Magazine : Faut pas rêver.
22.45 Journal et Météo.
23.05 Magazine : Le Divan. Invité : Christopher Lee (1re partie).
23.25 Série : Les Incorruptibles.
0.15 Court métrage : Libre court. Il est interdit de jouer dans la cour, d'Ann Lemonnier, avec Samuel Fuller.
0.30 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

20.35 Téléfilm : Rhésus Roméo. De Philippe Le Guay.
22.10 Documentaire : Les Serpents passionnément. De Richard Foster.
22.55 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Mon Père, ce héros. ■■ Film français de Gérard Lauzier (1991).
0.45 Cinéma : Hit Man. ■ Film américain de Roy London (1991) (v.o.).
2.10 Cinéma : Horror Kid. ■ Film américain de Fritz Kiersch (1983).

ARTE

20.40 Magazine : Transit. De Daniel Leconte.
22.10 Magazine : Macadam. Zizi Jeanmaire... légendaire, de Pierre Fournier-Bidoz.
23.10 Documentaire : Cinéma, de notre temps. Claude Chabrol, d'André S. Labarthe.
0.00 Magazine : Rencontre

M 6

20.45 Téléfilm : Main basse sur Hawaii. De Fred Walton.
22.30 Série : Mission impossible, vingt ans après.
23.25 Magazine : Emotions.
0.05 Magazine : Culture rock. La saga d'Elton John.
0.30 Informations : Six minutes première heure.
0.40 Magazine : Rapline. Spécial rap français : NTM.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio archives.
21.28 Poésie sur parole.
21.32 Musique : Black and Blue. Jazzman, une nouvelle revue.
22.40 Les Nuits magnétiques. Elle aurait pu s'appeler Angela : 68 en héritage et en partage (4).
0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de... Jacques Meunier.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de la salle Olivier Messiaen) : Sonnets de Michel-Ange op. 145, de Chostakovitch ; Symphonie nº 4 pour petit chœur et alto solo, de Schnittke, par le Chœur et l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Marek Janowski.
23.09 Jazz club Par Claude Carrière et Jean Delmas. Le Quartette du batteur Aldo Romano avec Paolo Fresu, trompette et Franco d'Andrea, piano.
1.05 Papillons de nuit. Par David Jisse.

Samedi 13 février

TF 1

14.15 La Une est à vous. Avec la série : Pour l'amour du risque.
17.25 Magazine : Trente millions d'amis.
17.55 Divertissement : Les Roucasseries.
18.25 Divertissement : Vidéo gag.
18.55 Série : Starsky et Hutch.
19.45 Divertissement : Le Bébête Show.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.40).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Variétés : Les Plus Belles Histoires d'amour. De Philip Plaisance.
22.30 Téléfilm : Scène de ménage au paradis. De Di Drew.
0.10 Magazine : Formule sport. Le Raid Gauloises au Sultanat d'Oman ; Championnats du monde de ski au Japon ; L'actualité du Vendée Globe.

FRANCE 2

SAMEDI • 13H20
Géopolis
La Macedoine : Une République de trop

14.15 Magazine : Animalia.

Samedi • 15h
ATHLETISME
Le Meeting de Lievin
sur Grand Ecran 2 16/9
par câble et satellite

15.10 Magazine : Sport passion. A 15.15, Tiercé, en direct de Vincennes ; A 15.30, Athlétisme : Réunion de Liévin ; A 16.45, Ski : Championnat du monde, à Morioka (Japon) ; A 17.05, Judo : Tournoi international de la Ville de Paris.
17.40 Série : Mister T.
18.05 Série : Matt Houston.
19.00 INC.
19.05 Magazine : Frou-frou. Présenté par Christine Bravo. Invité : Serge Lama.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Divertissement : La Nuit des rigolos. Présenté par Thierry Beccaro et Valérie Maurice.
22.55 Magazine : Ardimat. Présenté par Thierry Ardisson.
0.10 Journal et Météo.
0.30 Magazine : La 25e Heure. Présenté par Jacques Perrin. Rêve sans retour (Dream Deceivers), de David Van Taylor (v.o.).

FRANCE 3

14.00 Série : La croisière s'amuse.
15.55 Série : Matlock.
17.40 Magazine : Montagne. Almasty, yéti du Caucase, de Sylvain Pallix.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. Romans et nouvelles, de Virginia Woolf.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).
20.15 Divertissement : Yacapa. Présenté par Pascal Brunner.
20.45 Téléfilm : Sandra, c'est la vie. De Dominique Othenin-Girard.
22.30 Journal et Météo.
22.50 Magazine : Zanzi bar. Présenté par Christophe de Ponfilly. Tanger, 36e parallèle, de Daniel Leconte.
23.45 Magazine : Salut Manu. Présenté par Manu Dibango et Yianna Katsoulos avec le Soul Makossa Gang.

CANAL PLUS

14.05 Téléfilm : Déclic fatal. De Kevin Connor.
15.45 Les Superstars du catch.
16.40 Sport : Basket-ball américain.

— En clair jusqu'à 20.30 —

18.00 Dessin animé : Les Razmoket.
18.25 Décode pas Bunny. Batman.
19.20 Animaux superstars. Océan.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Le Top.
20.30 Téléfilm : Faux ennemis. De Ben Lewin.
22.30 Divertissement : Samedi soir avec les Nouveaux.
23.20 Flash d'informations.
23.25 Cinéma : Chucky, la poupée de sang. □ Film américain de John Lafia (1990).
0.45 Cinéma : Conte d'hiver. ■■ Film français d'Eric Rohmer (1991).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Magazine : Transit. De Daniel Leconte (rediff.).
19.00 Magazine : Via Regio. Les régions européennes.
19.30 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités allemandes et britanniques de la semaine du 13 février 1943.
20.20 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Israël.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : Pour l'amour du ciel, Israël. De Jens-Uwe Scheffler (1re partie).
22.10 Téléfilm : Sabine. De Philippe Faucon.
23.35 Musique : Montreux Jazz Festival.
0.05 Série : Monty Python's Flying Circus (rediff., 45 min).

M 6

13.55 Série : Supercopter.
14.50 Série : Les Champions.
15.40 Variétés : Matchmusic. Michel Polnareff, Procol Harum, Elton John, Véronique Sanson, Roch Voisine, Lionel Richie, Sinead O'Connor, Julien Clerc.
16.40 Magazine : Culture rock. La saga d'Elton John.
17.10 Série : Amicalement vôtre.
18.15 Série : Les Têtes brûlées.
19.05 Magazine : Turbo. Spécial Rétromobile.
19.54 Six minutes d'informations. Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Divertissement : Tranche de rire.
20.40 Téléfilm : Fort comme l'amour. D'Ed Sherin.
22.30 Téléfilm : L'Argent facile. D'Alan Metter.
0.00 Série : L'Exilé.

FRANCE-CULTURE

20.45 Nouveau répertoire dramatique. Thrill, de Martin Roda Becher, précédé d'un entretien avec Claude Porcell, auteur de l'adaptation française.
22.35 Musique : Opus. Jean-Claude Pennetier, pianiste.
0.05 Rencontre au clair de la nuit...

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Soirée lyrique. A 20.00 Concert (en direct de l'Opéra royal de Londres) : Luisa Miller, de Verdi, par le Chœur du Grand Théâtre de Genève, l'Orchestre de la Suisse romande, dir. Carlo Rizzi ; sol. : Paul Plishka, Neil Shicoff, Catherine Keen, Romuald Tesarowicz, Thomas Allen, Katlen Esperian, Leonie Schoon, Brett Martin.
23.35 Ciné-radio Days. Par François Jenny.
0.30 Les Sortilèges du flamenco. Par Robert J. Vidal.
1.02 Maestro. Par Alain Paris

Dimanche 14 février

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
12.53 Météo et Journal.
13.20 Série : Rick Hunter, inspecteur choc.
14.15 Série : Perry Mason.
15.50 Série : Un flic dans la Mafia.
16.45 Divertissement : Rire en boîte et boîte à rire.
16.55 Disney Parade.
18.00 Des millions de copains. Alerte à Malibu.
19.00 Magazine : 7 sur 7. Présenté par Anne Sinclair. Invité : François Bayrou, secrétaire général de l'UDF.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.40 Cinéma : Le Maître de guerre. ■ Film américain de Clint Eastwood (1986).
22.55 Magazine : Ciné dimanche.
23.05 Cinéma : Invasion USA. □ Film américain de Joseph Zito (1985).

FRANCE 2

DIMANCHE • 12H
jacques Barrot
à l'Heure de Vérité.

12.00 Magazine : L'Heure de vérité. Invité : Jacques Barrot, président du groupe UDC à l'Assemblée nationale.
12.56 Spot Saint-Valentin (et à 13.17, 14.52, 15.37, 16.27, 17.17, 18.12, 19.50, 20.45, 22.40).
12.59 Journal et Météo.
13.20 Dimanche Martin.
14.55 Série : Mission casse-cou.
15.40 Dimanche Martin (suite).
17.20 Documentaire : L'Odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau. Le Danube : le rêve de Charlemagne (2e partie).
18.15 Magazine : Stade 2. Athlétisme ; Ski ; Rugby ; Moto ; Natation ; Cyclisme ; Basket-ball ; Football ; Biathlon.
19.25 Série : Maguy.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : La Petite Voleuse. ■■ Film français de Claude Miller (1988).

DIMANCHE
20h50 : La Petite Voleuse
22h45 : Taxi Driver
sur Grand Ecran
2 16/9
par câble et satellite

22.40 Cinéma : Taxi Driver. ■■■ Film américain de Martin Scorsese (1975).

FRANCE 3

Dimanche • 13h
L'ENDURO DU TOUQUET
sur Grand Ecran
2 16/9
par câble et satellite

13.00 Magazine : Sports 3 dimanche. Moto : 18e Enduro du Touquet, départ, en direct.
13.30 Série : La croisière s'amuse.
14.25 Magazine : Sports 3 dimanche. Moto : 18e Enduro du Touquet, extraits de la course et arrivée en direct ; A 14.30, Cyclisme : le Tour méditerranéen, arrivée à Marseille de la dernière étape, en direct ; A 15.15, Tiercé, en direct de Vincennes ; A 15.30, Basket : Limoges-Antibes, en direct.
17.30 Dessin animé : Les Simpson.
18.00 Magazine : Jamais sans mon livre. Présenté par Bernard Rapp. Invités : Jean-Claude Carrière pour *C'était la guerre, Algérie 1954-1962*, Tobie Nathan, professeur de psychiatrie clinique et de pathologie, pour son premier roman *Saraka Bô* ; les critiques Paula Jacques *(les Nuits de Lutèce)*, de David Sharar, Philippe Boggio *(le Journal de Dos Passos)*.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région. Elections législatives. L'environnement avec Dominique Voynet (Verts), Michel Barnier (RPR).
20.15 Série : Benny Hill.
20.45 Divertissement : Le Grand Jeu de la séduction. Présenté par Karen Chéryl, Vincent Perrot, Pascal Brunner et Estelle Graf. La Saint-Valentin.
22.05 Magazine : A vos amours. Présenté par Caroline Tresca. Invité : Francis Lalanne.
22.45 Journal et Météo.
23.10 Cinéma : Les Damnés. ■■ Film italo-germano-américain de Luchino Visconti (1968).

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 14.00 —

12.35 Magazine : Télés dimanche.
13.30 Divertissement : La Semaine des Guignols.
14.00 Série : Antoine Rives, le juge du terrorisme.
15.30 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.40 Documentaire : Les Chimpanzés racontés par Jane Goodall. De Karen Goodman et Kirk Simon.
17.05 Divertissement : Samedi soir avec les Nouveaux (rediff.).
18.00 Cinéma : Permanent Record. ■ Film américain de Marisa Silver (1988).

— En clair jusqu'à 20.35 —

19.25 Flash d'informations.
20.25 Magazine : Dis Jérôme ? Présenté par Jérôme Bonaldi. Pourquoi le ciel est bleu ?
20.30 Le Journal du cinéma. Présenté par Isabelle Giordano.
20.35 Cinéma : La Voix. ■ Film français de Pierre Granier-Deferre (1991).
21.55 Flash d'informations.
22.05 Magazine : L'Equipe du dimanche. Présenté par Pierre Sled. Football ; Actualité sportive.
0.35 Cinéma : Le Souffle du futur. □ Film britannique de Steven Lisberger (1989).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : Portrait de Rudolf Noureev. De Patricia Foy (rediff.).
18.25 Magazine : Via Regio. Les régions européennes (rediff.).
19.00 Série : Trois étoiles. D'Antoni Janès (1re épisode).
19.30 Magazine : Mégamix. De Martin Meissonnier.
20.20 Cinéma d'animation : Tebaldo, la flûte enchantée.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : John Cage, promeneur universel. Soirée conçue par Christophe Jörg (ZDF).
20.45 Documentaire : John Cage, la vengeance des Indiens morts. De Von Henning et Peter Lohner.
23.00 Documentaire : Cage-Cunningham. D'Elliot Caplan (v.o., 100 min).

M 6

13.00 Série : Booker.
13.50 Série : Cosmos 1999.
14.45 Série : Soko, brigade des stups.
15.40 Magazine : Fréquenstar. Spécial Saint-Valentin.
16.35 Musique : Flashback. Spécial Saint-Valentin.
17.00 Série : L'Exilé.
17.45 Série : Clair de lune.
19.00 Série : O'Hara.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Sport 6.
20.45 Magazine : Culture pub. ▶ D'Anne Magnien et Christian Blachas. Europe : l'amour à douze.
22.35 Téléfilm : La Revanche d'Emmanuelle. De Francis Leroi.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Andrew et Adelaïde, de René Farabet.
22.25 Poésie sur parole.
22.35 Musique : Le Concert (donné le 9 décembre 1992 à la Maison de Radio-France). Œuvres de Bozzani, Xenakis, Dazzi, Reboter, Petitjean, par l'Ensemble Interface.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.35 Concert (donné le 7 avril 1992 à Reims) : Trio à cordes en ré majeur op. 8, de Beethoven ; Divertissement pour violon, alto et violoncelle en mi bémol majeur K 563, de Mozart ; Sérénade pour trio à cordes en ut majeur op. 10, de Dohnanyi, par le Trio BWV.
22.33 Autoportrait. Par Cécile Gilly. Pierre Henry, compositeur.
23.35 L'Oiseau rare. Par Michèle Lejeune et Maguy Lovano.

Le Monde

Première femme à occuper ce poste

Mme Janet Reno a été nommée ministre de la justice par le président Clinton

WASHINGTON

de notre correspondant

En principe, Mme Janet Reno sera le prochain attorney general (ministre de la justice) des Etats-Unis et la première femme à avoir jamais été désignée à ce poste – le dernier à pourvoir du cabinet du président Bill Clinton. Le président a annoncé, jeudi 11 février, sa nomination. Reste une étape à franchir et qui n'est pas une formalité : la confirmation de l'intéressée par le Sénat.

Le terrain est difficile. Une première femme, l'avocate Zoe Baird, nommée par le président, avait échoué. Révélant devant la commission de la justice du Sénat qu'elle avait employé un couple d'immigrés clandestins, notamment pour assurer la garde de ses enfants, Mme Baird avait dû se récuser. Pressentie pour prendre la relève, Mme Kimba Wood, présidente de cour fédérale à New-York, avait dû se retirer, à son tour, cette fois sous les pressions de la Maison Blanche.

Le juge Wood avait, elle aussi, au début des années 80, employé une *nanny* immigrante en situation non encore régularisée. A l'époque des faits, l'embauche d'une telle personne n'était pas illégale mais, peu courageuse, la Maison Blanche a estimé que le cas était trop proche du «précédent Baird» pour défendre la candidature du juge Wood. Pour M. Clinton, la situation commençait à devenir singulièrement embarrassante.

Agée de cinquante-quatre ans, procureur à Miami (Floride), démocrate, juge d'instruction «de première ligne», chargée des affaires de droits civiques, corruption, drogue et autres dossiers des plus difficiles, Mme Reno a, si l'on peut dire, un atout sur les deux autres malheureuses candidates : elle est célibataire, sans enfant. Autrement dit, elle n'a jamais eu à embaucher de garde d'enfant.

Sa nomination sera certainement saluée par les associations féministes mais ne calmera pas, pour autant, leur colère contre la Maison Blanche. Car l'épisode a révélé, disent-elles, une formidable inégalité de traitement entre hommes et femmes : aucun candidat homme à un poste ministériel n'a jamais été interrogé sur le statut de son personnel de maison. La question était réservée aux femmes – du moins jusqu'à l'affaire Wood.

ALAIN FRACHON

Si le plan de paix n'est pas respecté

Le secrétaire général des Nations unies menace de retirer la FORPRONU de Croatie

Le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, pourrait recommander de retirer les «casques bleus» de la FORPRONU déployés en Croatie si le plan de paix des Nations unies n'y est pas respecté et si les forces croates ne reviennent pas aux positions antérieures à l'offensive lancée en janvier contre les Serbes de Krajina, région de Croatie où se poursuit une guerre d'usure.

Dans un rapport adressé au Conseil de sécurité, M. Boutros-Ghali exige également qu'un accord intervienne *«au plus haut niveau»* entre Zagreb et les autorités locales serbes des zones placées sous la protection de l'ONU et des secteurs adjacents pour parvenir à une solution politique du conflit.

A Sarajevo, le gouvernement bosniaque a annoncé jeudi qu'il renoncerait à toute aide internationale aussi longtemps que les convois humanitaires ne pourraient pas accéder aux villes et villages de l'est et du sud-est de Bosnie-Herzégovine. M. Zlatko Lagumdzija, vice-premier ministre, a souligné qu'il était difficile de demander à ses concitoyens de se passer de cette aide, tout en ajoutant que cela constituait un geste de solidarité envers les habitants de l'est et du Sud-Est, où de violents combats se déroulent et où les combattants serbes bloquent les convois humanitaires.

Par ailleurs, une vingtaine de charniers renfermant les corps de centaines de victimes de la «purification ethnique» perpétrée par les Serbes ont été localisés dans les environs de Prijedor (ouest de la Bosnie-Herzégovine) sur la base de témoignages recueillis par le Centre croate d'information (HIC), a-t-on appris au siège de cette organisation à Zagreb. Les mines de fer de Ljubija (à 10 km de Prijedor) se présentent comme la plus importante fosse commune de la région, selon le HIC, une organisation non gouvernementale, qui affirme vouloir mettre sa documentation à la disposition des institutions internationales de défense des droits de l'homme.

Un témoin a affirmé que près de deux cents cadavres de Musulmans morts sous la torture sur le stade de Ljubija, où il a lui-même été détenu début août avant de s'enfuir, ont été jetés dans les cavités de cette mine à ciel ouvert. Parmi les récits de nombreuses atrocités, des témoins ont fait état de cent soixante-douze corps ramenés du camp de détention de Keraterm, une usine désaffectée à l'entrée de Prijedor, et ensevelis dans la même mine. – *(AFP.)*

La sexualité du roi David

Lors d'un débat à la Knesset israélienne, consacré – comme aux Etats-Unis – aux problèmes des homosexuels dans l'armée, Mme Yaël Dayan, député travailliste, a provoqué un tollé, mercredi 10 février, en affirmant que le roi David avait eu des relations d'*«amour»* avec son ami Jonathan, fils du roi Saül.

Les députés religieux se sont d'autant plus indignés de cette *«provocation blasphématoire»* que Mme Dayan a souligné que d'autres grandes figures de l'histoire juive étaient des homosexuels, tels le poète et philosophe Ibn Gabirol et le talmudiste Shmouel Hanagid.

Le premier ministre, M. Itzhak Rabin, s'est déclaré *«excédé»* par ces propos *«qui portent atteinte à la stabilité du gouvernement». «Cela peut provoquer le départ du Shass* [parti religieux ultra-orthodoxe, 6 députés] *et l'arrivée au sein de la coalition du parti Tzomet* [droite nationaliste, 8 députés] *et [illegible] national religieux (6 députés)»*, a indiqué M. [illegible]

Alors que la France a suspendu sa coopération civile

Le président togolais et le premier ministre proposent une «journée de réconciliation armée-nation»

Le président Gnassingbé Eyadéma et le premier ministre, Me Joseph Koffigoh, ont présenté, jeudi 11 février, à Lomé, un document commun en sept points, prévoyant la mise en place d'un nouveau gouvernement et le cantonnement de l'armée *«dans ses casernes»*. Les forces de sécurité *«seront entièrement soumises au gouvernement»* et l'armée, qui *«ne pourra intervenir qu'en cas d'agression extérieure»*, réaffirmera sa *«neutralité vis-à-vis des partis politiques, au cours d'une journée de réconciliation armée-nation»*, dont la date n'a pas été fixée.

Ces propositions ont été rendue publiques le jour même où la France, prenant acte de *«la dégradation du processus démocratique que la table ronde de Colmar n'est pas parvenue à enrayer»*, annonçait la suspension de la coopération civile avec le Togo (*le Monde* du 12 février). La France, qui avait déjà suspendu, fin octobre, la coopération militaire, ne maintiendra désormais qu'une *«aide humanitaire»*, a précisé le porte-parole du Quai d'Orsay, M. Daniel Bernard.

La présidence togolaise, *«étonnée»* de cette décision, a souhaité que *«l'incompréhension passagère cède le plus rapidement possible la place à une coopération renforcée»*. De son côté, la radio nationale a rendu publique, jeudi, une lettre de M. Valéry Giscard d'Estaing assurant le général Eyadéma de *«sa très haute considération»* et quali fiant d'*«opinion personnelle»* les propos tenus, le 23 janvier à Lomé, par M. Alain Madelin, vice-président du Parti républicain ; ce dernier avait déclaré que la France ne devait pas être *«une sorte de SOS-dépannage pour dictateurs en voie de disparition»*. – *(AFP, Reuter.)*

L'audience de la presse selon le CESP

«Le Parisien» et «le Monde» sont les quotidiens nationaux les plus lus

Le Centre d'étude des supports de publicité (CESP) a publié, jeudi 11 février, les résultats de son enquête annuelle sur l'audience de la presse quotidienne et magazine réalisée par deux sociétés, la SOFRES et l'ISL, en cinq vagues d'entretiens, entre le 22 janvier et le 14 décembre 1992, suivant la méthode des quotas, auprès d'un échantillon de 14 924 personnes représentatif de la population française.

Il ressort de ce sondage que, quel que soit le critère retenu (date de la dernière [illegible], habitude de lecture, nombre de numéros lus sur les six derniers numéros, provenance du dernier numéro lu, etc.), *le Parisien* et *le Monde* sont les deux titres de la presse quotidienne nationale les plus lus par les Français. En lecture dite de «dernière période» (1) et en habitude de «lecture régulière» sur la France entière, *le Parisien* arrive en tête des huit journaux étudiés (*la Croix, l'Equipe, le Figaro, France-Soir, l'Humanité, Libération, le Monde, le Parisien*) avec 1 358 000 lecteurs suivant le premier critère et 1 064 000 lecteurs suivant le second. *Le Monde* se classe deuxième avec respectivement 1 161 000 et 706 000 lecteurs, devant *l'Equipe* et *le Figaro*. En lecture d'un «numéro moyen», *le Monde* arrive en tête avec 1 630 000 lecteurs, devant *le Parisien* (1 592 000) et *l'Equipe*.

Il y a en France, selon le CESP, 3 217 000 lecteurs réguliers d'au moins un quotidien national.

L'enquête réalisée parallèlement sur l'audience de la presse magazine indique que *Télé 7 jours* demeure l'hebdomadaire le plus lu en France (10 711 000 lecteurs selon le critère de la «dernière période»), devant *Femme actuelle* (7 925 000), *Télé Z, Télé Poche* et *Télé Star*.

(1) Est considéré comme lecteur de «dernière période» *«tout individu ayant déclaré avoir lu ou feuilleté, chez lui ou ailleurs, un numéro même ancien d'un quotidien national la veille de l'entretien»*.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier «Sans visa» folioté 33 à 40

Le numéro du « Monde » daté 12 février 1993 a été tiré à 488 441 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

«Heures locales» : des services de l'Etat efficaces

Pour mettre fin à l'émiettement des interventions, les pouvoirs publics souhaitent clarifier les missions des différents échelons administratifs. Dans le Nord-Pas-de-Calais, le préfet s'efforce de dépasser les réticences corporatistes pour l'attribution des aides aux entreprises.
Egalement au sommaire de ce supplément de huit pages : un dossier sur la coopération décentralisée avec les ex-pays communistes et une enquête à Angers dans la série «Cités».

Provoqué par un étudiant éthiopien

Le détournement d'un avion de la Lufthansa a pris fin à New-York sans faire de victime

NEW-YORK

de notre correspondant

Le pirate de l'air qui avait détourné dans la matinée du jeudi 11 février un Airbus de la compagnie allemande Lufthansa, peu après son décollage de Francfort, à destination d'Addis-Abeba, *via* Le Caire, a été arrêté onze heures plus tard à sa descente d'avion sur l'aéroport John-Fitzgerald-Kennedy, à New-York, où il avait intimé l'ordre au commandant de bord de poser l'appareil. Le FBI a révélé qu'il s'agissait d'un étudiant éthiopien, Nebiu Zewolde Demeke, âgé de vingt ans et vivant au Maroc, et non d'un Bosniaque comme on l'avait cru au début.

Celui-ci s'est rendu, sans opposer de résistance, aux hommes du FBI et de la police locale qui, par centaines, avaient pris position sur la piste d'atterrissage et autour de l'aéroport. Le preneur d'otages, qui est à l'origine du premier détournement d'avion transatlantique intervenu depuis seize ans, a descendu le premier les degrés de la passerelle, seul, les mains sur la tête, après avoir remis préalablement son arme (un pistolet d'alarme avec des munitions à blanc) au commandant de bord. Les quatre-vingt-quatorze passagers et les dix membres d'équipage sont indemnes, et certains d'entre eux ont repris l'avion le soir même pour gagner leur destination initiale.

Selon M. James Fox, le chef du FBI à New-York, qui a négocié par radio avec le pirate les conditions de sa reddition une heure avant l'atterrissage de l'Airbus à New-York, l'homme aurait obéi à *«des motivations personnelles»* et cherché à attirer l'attention de l'opinion internationale sur les divers conflits que connaît le monde, notamment en Bosnie. Il risque jusqu'à vingt ans de prison.

S. M.

EN BREF

□ **Baisse de 0,25 % du taux directeur de la Banque d'Espagne.** – La Banque d'Espagne a annoncé, vendredi 12 février, une baisse de 0,25 % (de 13,25 % à 13 %) de l'un de ses taux directeurs, celui des prises en pension. La dernière baisse des taux espagnols remonte au 22 janvier, lorsque les prises en pension avaient déjà été ramenées de 13,75 % à 13,25 %.

□ **Signature d'un accord de partage du travail chez Potain.** – Les syndicats CGT, CFDT et CFE-CGC ont conclu, mercredi 10 février, avec la direction de l'entreprise lyonnaise Potain (premier constructeur mondial de grues pour le BTP), un accord permettant d'éviter 140 licenciements «secs» grâce à la réduction des horaires et des salaires (*le Monde* du 20 janvier). Outre 108 mises en préretraite, sont prévues une réduction définitive de l'horaire de 38 heures et demie à 38 heures sans perte de salaire et le passage de 38 à 35 heures hebdomadaires avec réduction de salaire après épuisement d'un contingent annuel de 100 heures de chômage partiel par salarié. Cet accord devra être approuvé par au moins 80 % des salariés.

□ **Travail du dimanche : l'inspection du travail de Paris déboutée.** – M. Francis Cavarroc, vice-président du tribunal de Paris, a débouté, jeudi 11 février, l'inspection départementale du travail de huit des treize actions en *référé* qu'elle avait intentées contre des commerçants du quartier du Marais en vue de les obliger à fermer leur magasin le dimanche (*le Monde* du 25 janvier).

□ **Le chanteur Alpha Blondy, retranché dans son domicile parisien, a été maîtrisé par des policiers.** – Le chanteur ivoirien Alpha Blondy a été maîtrisé par la police, le 11 février, peu avant 13 h 30. Il s'était retranché, dans son domicile parisien, depuis le milieu de la matinée, pour des raisons que l'on ignore. Selon des voisins, des objets divers – des bouteilles, du linge – auraient été jetés par la fenêtre, durant la nuit de mercredi à jeudi. Alpha Blondy, quarante ans, disque d'or pour son album *Masada*, a fait une grande tournée, fin 1992, avec son groupe Solar System.

M. Alain Juppé invité du «Grand Jury RTL-*le Monde*»

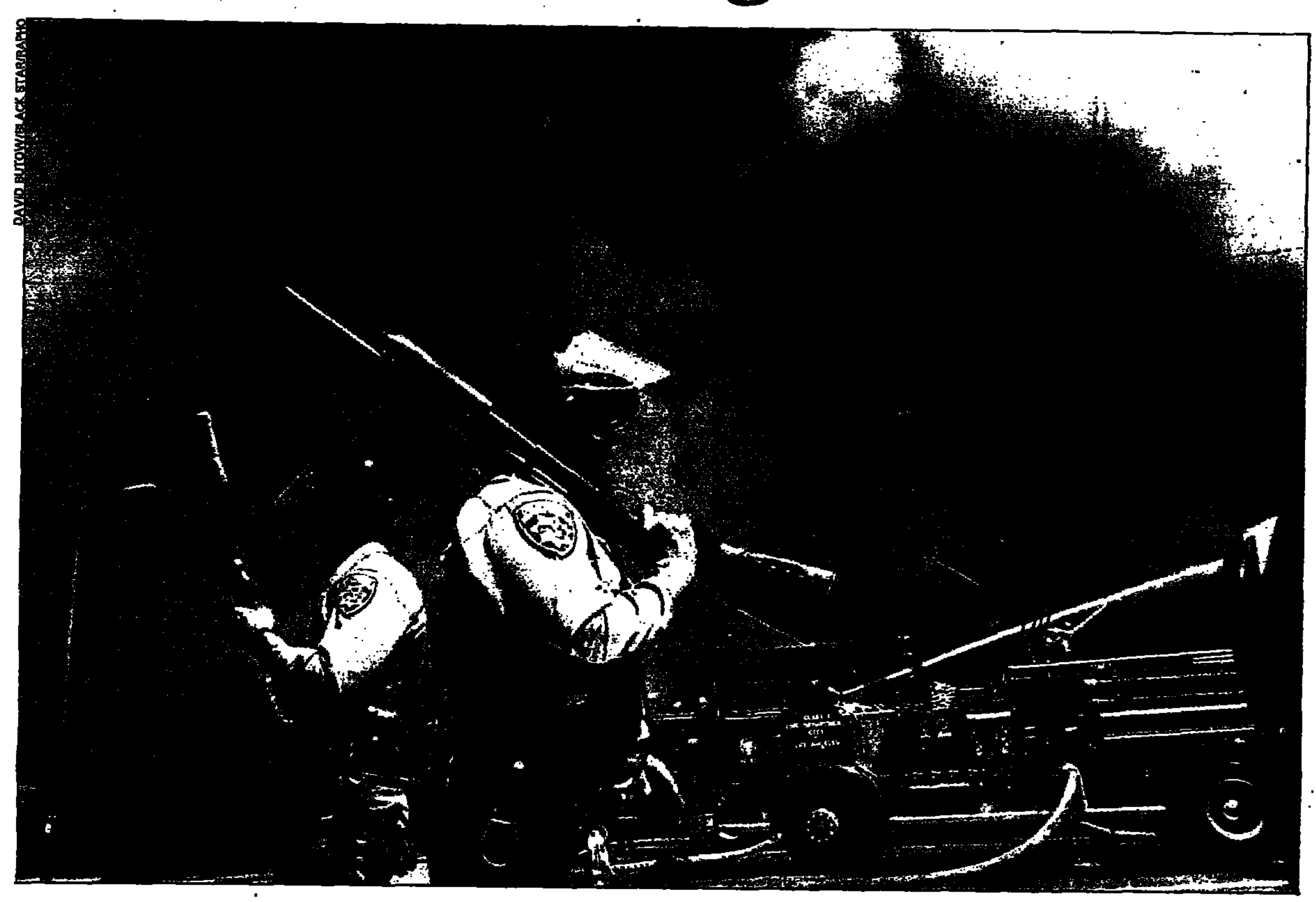
M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, sera l'invité de l'émission hebdomadaire «Le grand jury RTL-*le Monde*» dimanche 14 février de 18 h 30 à 19 h 30.

Ancien ministre du budget dans le gouvernement de M. Chirac de 1986 à 1988, député RPR du 18e arrondissement de Paris, M. Juppé répondra aux questions de Thomas Ferenczi et d'André Passeron, du *Monde*, et de Richard Arzt et de Paul Joly, de RTL, le débat étant dirigé par Henri Marque.

Le Monde

SANS • VISA

Los Angeles



la ville de tous les dangers

Los Angeles se souvient des émeutes qui avaient fait plus de cinquante morts en mai 1992, après la relaxe des quatre policiers blancs qui avaient passé à tabac un automobiliste noir, Rodney King. Un nouveau procès s'est ouvert le 3 février. Cette fois, c'est une cour fédérale qui juge l'affaire. Sur le terrain, rien n'a vraiment changé.

LOS ANGELES reste la ville du surf, du cinéma et des milliardaires. Mais, depuis les émeutes du printemps 1992, la ville tentaculaire de la Côte ouest est aussi la *cité des désillusions et de la révolte*. Les 29-30 avril et 1er mai 1992, douze jurés du tribunal de Simi Valley au nord de Los Angeles déclaraient non coupables quatre policiers blancs qui avaient frappé un automobiliste noir, Rodney King. Comme l'arrestation brutale avait été filmée par un caméraman amateur, le monde entier avait pu prendre conscience de la violence, en fait courante, qui existe à Los Angeles. Le soir du verdict, les quartiers noirs et hispaniques se soulevèrent. Des centaines d'incendies furent allumés. Ces émeutes, les plus graves depuis la révolte de Watts en 1965, devaient faire plus de cinquante morts et près de mille blessés. Los Angeles, qui passait pour un modèle d'harmonie entre plus de cinquante minorités, est soudain devenue la ville des premières émeutes interraciales. La tension s'est fixée sur les difficultés de la cohabitation entre les Coréens, les Latinos et les Noirs, sur le grand nombre d'armes à feu en circulation et sur la guerre des bandes, les fameux gangs qui existent parfois depuis l'entre-deux-guerres.

Depuis vingt ans, les quartiers du sud et de l'est de la ville s'étendent avec l'explosion démographique et l'arrivée de nouveaux immigrants d'Amérique latine, principalement du Mexique, du Salvador et du Guatemala. Cette nouvelle population, composée de réfugiés politiques ou économiques et d'«illégaux» ne s'est pas installée à proximité de l'océan mais en retrait, dans les terres situées sous les avions qui atterrissent à Lax, le grand aéroport de Los Angeles. En 1970, ces quartiers étaient surtout peuplés par des Noirs, quelques Blancs et des Mexicains de vieille souche. Aujourd'hui, la ville s'est métamorphosée. Les Blancs se sont regroupés sur la côte à Santa-Monica, à Malibu ou vers le sud, dans le comté d'Orange, tandis que de plus en plus d'Hispaniques sont venus cohabiter avec les Noirs de South Central. A l'est, vivent d'autres Latinos, dans des quartiers où il est rare de rencontrer un seul Noir, incomparablement plus pauvres que les quartiers du nord-ouest de Los Angeles, comme Bel Air, Beverly Hills ou Hollywood ouest, mais pas toujours misérables : «l'autre Los Angeles» s'est progressivement refermée sur elle-même depuis le début des années 80. Une seule avenue joue parfois le rôle de frontière.

Au sud de l'autoroute numéro 10 commence le quartier connu sous le nom de South Central. Les habitants refusent ce nom qui est devenu en quelques années synonyme de violence et de guerre des gangs. Comme les émeutes du printemps ont commencé à l'intersection des avenues Florence et Normandie, en plein South Central, le quartier a plus mauvaise réputation encore qu'auparavant. Un des rares lieux touristiques de South Central, les tours de Watts sur la 107e Rue, est plus déserté que jamais, sauf par quelques cars scolaires et de touristes que l'on a pourtant dissuadés d'aller jusque-là. Le visiteur doit, pour y arriver, emprunter Central Avenue en direction du sud, l'avenue historique du quartier noir, autrefois l'une des plus animées. Après avoir tourné sur la 103e Rue, il longe la voie ferrée qui va de Down Town (le quartier des gratte-ciel) à Long Beach au sud de Los Angeles. Il aperçoit alors, derrière un terrain de basket, trois tours «futuristes».

Lors de leur construction par l'artiste d'origine italienne Simon Rodia, dans les années 50, en pleine guerre froide, ces œuvres laissaient penser aux riverains qu'il pouvait s'agir de quelque antenne secrète. Simon Rodia expliquait aux voisins qui le prenaient pour un fou qu'il fallait faire *«quelque chose de grand»*. Aujourd'hui, ces constructions en béton armé, incrustées de coquillages, de morceaux de céramique, de tuiles roses, de tessons de bouteilles que Simon Rodia ramassait sur la voie ferrée, sont le symbole dérisoire d'une ville fascinée par les nouvelles technologies. C'est une mosaïque aussi disparate que les quartiers de Los Angeles et un ensemble étincelant qui rappelle le surnom donné à Los Angeles, Tinsel Town, la ville des paillettes.

Un vigile veille 24 heures sur 24 sur le seul site touristique de Watts, un lieu sans buvettes, sans cartes postales, sans motels ni restaurants. A côté des tours, une maison fait office de centre culturel. L'écrivain noir Eric Priestley vient y réciter des textes. Chaque année, en septembre, un festival rassemble jusqu'à dix mille amateurs de percussions. Depuis plusieurs mois, un ouvrier travaille à restaurer une partie des tours. Tom Bradley, le maire noir de Los Angeles, a toujours accordé une attention particulière à l'œuvre d'art. Tout près, un ensemble d'immeubles à deux étages, le Housing Project de la 103e Rue, passe pour l'une des zones de Los Angeles les plus dangereuses après la tombée de la nuit. Noemi, une «Chicana» (Américaine d'origine mexicaine), qui vit dans une maison en bois, ne songe qu'à quitter le quartier.

Dans les années 30, Central Avenue était célèbre pour ses hôtels et ses clubs de jazz. Aujourd'hui, les restaurants qui servent des fruits de mer de Louisiane ou des côtes de porc sauce barbecue rappellent que les Noirs de Los Angeles viennent souvent du Sud. Nombre d'entre eux vivent dans les allées perpendiculaires à Central Avenue, dans des maisons à un étage, en bois, couleur pastel. En fin de journée, comme dans le Sud, il n'est pas rare de les trouver installés dans des rocking-chairs sur le pas de la porte. Dans la rue, d'autres bricolent, amoureux de leur voiture. Le long de Central Avenue se succèdent les marchands de pièces détachées dans une ville où l'automobile est primordiale en raison des distances et de l'insuffisance des transports en commun. Le dimanche, les familles se rendent dans les très nombreux temples méthodistes ou baptistes du quartier, selon un rituel qui n'a guère changé depuis les années 50. Les femmes sortent souvent à cette occasion leurs chapeaux et même des manteaux de fourrure malgré le climat.

De leur côté, les Hispaniques, les hommes gominés, les femmes soigneusement coiffées, font monter leurs cinq ou six enfants dans la voiture pour aller à la messe.

Correspondance
Régis Navarre

Lire la suite page 35

AU SOMMAIRE

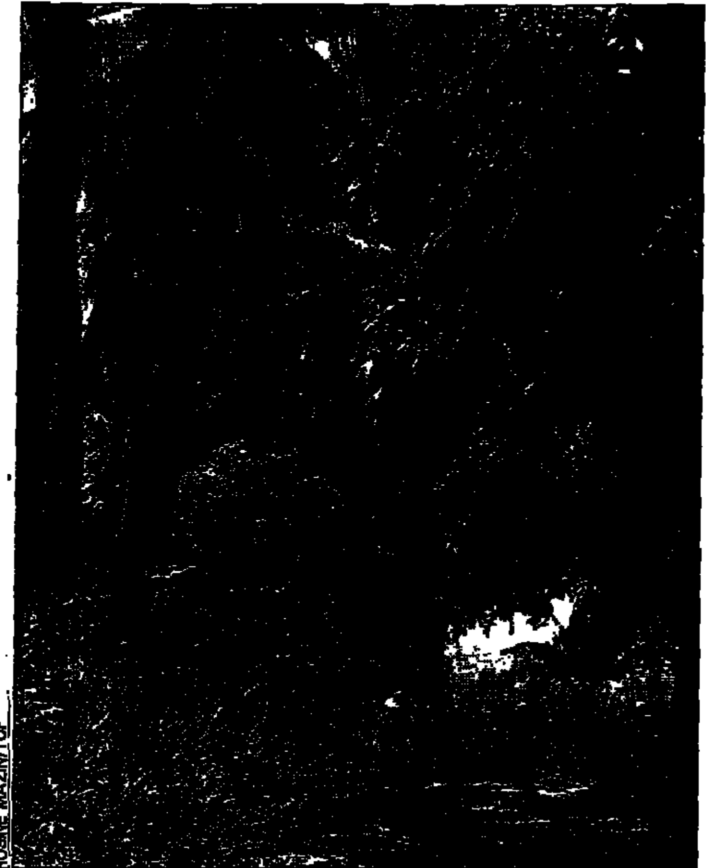


Rousseau en son jardin

LA RÉUNION

DANS les premières années du XVIe siècle, des marins portugais, emmenés par Pedro Mascarenhas, accostent sur une île de l'océan Indien, jusque-là observée de loin par les navigateurs arabes. Leurs premières descriptions nous laissent à penser qu'ils avaient découvert l'entrée du paradis : l'eau dévale des sommets, fraîche et pure, la forêt pousse drue, les fruits abondent, les tortues terrestres et le fameux dodo (aujourd'hui disparu) se laissent capturer avec docilité, il n'y a ni sauvages ni animaux dangereux. Seule une haute montagne qui crache le feu attise les peurs : inséparables, Dieu et le Diable, luttent pour le pouvoir.

Cinq siècles plus tard, la Réunion a conservé la physionomie d'un continent en réduction, malgré l'urbanisation de ses côtes et le tracé, nécessaire, d'une route nationale qui en fait le tour, le recul de sa forêt originelle et la disparition d'un grand nombre des espèces animales et végétales endémiques qui la distinguaient.



ROSINE MAZIN/TOP

Née de la rencontre du feu volcanique et de l'eau, la Réunion est un bloc de lave qui plonge à pic dans la mer. Seule une trentaine de kilomètres de la façade ouest offre l'étendue de ses plages de sables coralliens aux baigneurs, protégés des requins par un lagon peuplé de poissons aux couleurs métalliques ou opalescentes. Se détournant d'une mer peu nourricière, ses habitants sont partis à l'assaut des terres. Ils ont défriché, replanté, introduit, parfois en fraude, de nombreuses espèces végétales qui ont fait la fortune de ses planteurs et, peu à peu, modifié la physionomie des paysages. L'une d'elles, une ronce nommée la vigne marron, a envahi, sans vergogne, les forêts. La légende veut qu'elle ait été introduite par un marchand de sandales, désespéré de voir les Réunionnais aller pieds nus...

L'amoureux de la nature, lui, s'éloignera de la nationale pour partir à la découverte des cirques de Salazie et de Cilaos. Il s'imprégnera d'un paysage dont l'opulence indisciplinée est à peine dérangée par les lacets de l'asphalte desservant des villages aux cases enfouies sous les fleurs. Les balisiers aux couleurs d'incendie, les arums blancs, les hortensias mauves, bleus et blancs, les géraniums, les gingembres blancs ou jaunes dont les cannes échevelées se courbent sous le vent, les azalées, les hibiscus, les sauges bleu outremer, les palmiers, les agapanthes en ombelle, les lantanas jaune-orangé, les fougères arborescentes et les cycas préhistoriques, les yuccas et les orchidées poussent ici sans soucis d'ordonnancement. A la Réunion, le jardinier n'a pas à lutter contre la rigueur du climat, pas plus qu'il ne cherche à dompter les végétaux, à les arranger de façon à créer des taches de couleurs ou de subtils camaïeux comme aiment à le faire les Britanniques dans leurs célèbres *mixed borders*. Ici, au contraire, les plantations ont la naïveté des jardins de curé, elles osent les rapprochements de couleurs interdits, le mariage de l'utilitaire et du plaisir des yeux. Le jardinier réunionnais fait confiance aux fleurs et aux feuillages.

Au détour de chaque ruelle, dans chacun des villages disséminés sur le bord de la route, un jardin explose, qui illumine le regard, excite la convoitise et, le soir, embaume l'air de ses fragrances. Certaines vieilles cases coloniales en bois sont peintes en rose vif, en bleu ciel, en vert phosphorescent, en jaune poussin, leurs toits soulignés par des lambrequins ouvragés peints en blanc, leurs varangues soutenues par des colonnades brinquebalantes étouffées par les entrelacs des jasmins blancs, des bougainvilliers violets et des allamandas jaunes. Souvent, un immense arbre, au feuillage sombre et luisant, les ombre : un litchi ou un manguier aux branches tourmentées par deux ou trois siècles de cyclones dont les fruits tombent, s'écrasent, offrant leur chair sucrée à la gourmandise effrontée des martins tristes qui ont envahi l'île, avant de se décomposer et de rendre à la terre ce qu'ils lui avaient pris.

Les jardins de la Réunion imposent une idée d'un bonheur simple, rousseauiste, que, le temps d'un songe, on croit à portée de main. Avant de reprendre le chemin du littoral et de retrouver les bruits de la ville. Sur la nationale 1, au pied d'une colline caillouteuse, une tache de couleurs éclatantes, délimitée par un muret, aimante le regard. Le cimetière marin de Saint-Paul est l'un des plus étonnants jardins de l'île. Des frangipaniers y étalent leurs cimes arrondies portées par des troncs penchés sous le fardeau du vent. Protégées par cette ombre propice, les tombes croulent sous les bouquets multicolores. Des géraniums libèrent leurs essences poivrées, des rosiers belliqueux tentent de recouvrir les stèles, des glaïeuls roses, des montbrétias orange, fanent lentement. Un paille-en-queue blanc plane haut dans le ciel, un cardinal rouge sang volette de buisson en buisson, des moineaux piaillent, les martins épient, la tête penchée, une vieille femme désherbe une tombe, un souffle chaud vient de la mer, l'air est léger. Tout est oublié. Dans une autre vie, on reviendra vivre dans la montagne, puis l'on s'endormira parmi les fleurs, bercé par le bruit du vent dans les filaos.

De notre envoyé spécial

Alain Lompech

Antilles mode d'emploi

DE la pointe du Yucatan à la côte vénézuélienne, il y a celles qui parlent français et les autres. Dans la première catégorie, la Guadeloupe (1 438 km², 340 000 habitants) où l'on se pose après 8 heures de vol de Paris (desserte par Air France, Corsair, Air Liberté, Air Guadeloupe, AOM/Minerve) et un décalage horaire de 5 ou 6 heures selon l'époque choisie. Rendez-vous des amateurs de gastronomie créole, de pêche au gros et de plongée sous-marine, on y trouve de belles plages, des marchés exotiques, un volcan (la Soufrière) et des musées hantés par Schœlcher (l'homme qui abolit l'esclavage), le poète Saint-John Perse et l'archéologue Edgar Clerc (au Moule), sans oublier le Musée du rhum à Sainte-Rose. A une portée de bateau, des petits paradis nommés la Désirade (22 km², 1 700 habitants), Marie-Galante (158 km², 16 000 habitants) et les Saintes (3 000 habitants sur neuf îlots de 13 km²). A 200 km de là, au nord, Saint-Martin la franco-hollandaise (75 km², 28 500 habitants dans la partie française), paradis du hors-taxe, et Saint-Barthélemy (25 km², 5 000 habitants), fière de ses plages, parmi les plus belles des Caraïbes.

Plus au sud, la Martinique (1 102 km², 330 000 habitants), desservie de Paris (8 h 30 de vol) par les mêmes compagnies que la Guadeloupe. C'est, notamment, le paradis des randonneurs (31 sentiers balisés) qui disposent de deux guides dont celui édité par le parc naturel régional. Grand choix d'hébergement, des hôtels haut de gamme comme le Méridien (sur le golf des Trois-Ilets), le Bakoua ou la Batelière, aux Relais Créoles (une cinquantaine de petits établissements), gîtes ruraux et logement chez l'habitant, en passant par la Plantation Leyritz, qui offre le charme d'un domaine de planteurs.

Côté voyagistes, l'embarras du choix. Consulter les agences de voyages ainsi que les brochures du Club Med (deux villages à la Guadeloupe, un à la Martinique) et de Maeva, de Fram, de Nouvelle Liberté, du Quotidien Voyages/Lagons, de Forum Voyages et de Nouvelles Frontières. Parmi les spécialistes, citons, pour la plongée, Ultramarina, Blue Lagoon, Nouveau Monde ; pour la planche à voile, Chorus avec Sport Away, Nouveau Monde et Jumbo ; pour la randonnée, Terres d'aventure, Club Aventure et pour le golf, Gallia, Destination Golf et Golf autour du monde. Les liaisons inter-îles sont assurées par Air Martinique, Air Guadeloupe et Liat, ainsi qu'en avions-taxis et en bateau. Saison la plus agréable : de décembre à avril (saison sèche) mais le mercure est fidèle aux 25°C toute l'année. Si on supporte quelques heures de pluies dans la journée (de juin à septembre), on a droit à des plages désertes, à une belle lumière, à des arbres en fleur et à des prix (avion et hôtel) nettement plus doux. Des prix qui peuvent tripler en haute saison (Noël et Nouvel An). Mêmes variations pour l'aérien avec une fourchette de 2 500 à 7 000 F A/R, selon les dates.

FORMULE idéale pour explorer les Antilles, la croisière. Consulter les brochures de Costa, Chandris, Compagnie générale de croisières, Epirotiki, Paquet, Zénith, etc. Très en vogue, les paquebots à voile type *Club-Med-1*, *Ponant*, *Star-Clipper*, *Wind-Spirit* ou *Wind-Star*. On peut aussi louer des voiliers, avec ou sans skipper. Consulter les brochures de Stardust, Star Voyages, Sea Tours, Voile Voyages, Jet Sea, Ultramarina, etc. Une bonne adresse : l'Espace Croisière, 6, rue Quentin-Bauchard, 75008 Paris, 47-23-74-41. Quant à Caraïbes 102, il représente de nombreux hôtels et propose un grand choix de villas à louer.

Pour se renseigner : Office du tourisme des Antilles françaises, 2, rue des Moulins, 75001 Paris, tél. : 44-77-86-00 et agences de voyages. A signaler, pour la Guadeloupe, le service Minitel 3615 code GUADE et la mise à jour du Guide Visa (Hachette).

Guide

● **Y aller.** A 9 200 km de Paris (+3 heures en hiver, + 2 heures en été), l'île est desservie quotidiennement (de 11 heures à 16 h 30 de vol selon les escales) par plusieurs compagnies aériennes, au premier rang desquelles Air France, qui propose des vols (dont deux directs) « super-vacances » de 4 490 F à 8 390 F A-R selon les périodes et jusqu'au 30 juin, avec, en métropole, des escales à Marseille, Lyon et Bordeaux. Renseignements au 45-35-61-61. Egalement AOM (49-79-12-34 et dans les agences Havas Voyages), Corsair, affrété par Nouvelles frontières (41-41-58-58), et Air Liberté, chez plusieurs voyagistes, dont Charter et Compagnie.

Quand? Températures agréables toute l'année : 26° en moyenne (février) et 20° en août. Les alizés abaissent les températures dans les hauteurs. De décembre à février, c'est l'été, la saison des fruits, des flamboyants et des jacarandas. De septembre à février, l'île se couvre d'un manteau de fleurs.

Se loger. L'île compte 42 établissements hôteliers (de 10 à 197 chambres), des gîtes ruraux et chambres d'hôtes (Minitel 3615 Gîtes de France), trois Villages Vacances Familles et trois auberges de jeunesse.

Randonnées. Avec ses 1 000 kilomètres de sentiers, l'île est le paradis des randonneurs. La Maison de la montagne (10, place Sarda-Garriga, Saint-Denis) propose de multiples itinéraires de difficulté variable. Cinq topo-guides ont été édités, ainsi qu'un guide « sentiers marmaille » de l'Office national des forêts présentant 46 promenades faciles, de moins de deux heures. Côté voyagistes, citons Allibert (76-45-22-26), Club Aventure (46-34-22-60), Nouvelles frontières (41-41-58-58), Terres d'aventures (43-29-94-50) et l'UCPA (45-87-47-11).

A voir. Les cirques grandioses de Mafate, Cilaos et Salazie. Le paysage lunaire de la plaine des Sables. Le piton de la Fournaise (2 631 m) domine l'un des volcans les plus actifs du globe. D'accès facile, on peut, avec quelques précautions, y admirer un magnifique spectacle. Point de passage obligé, à Bourg-Murat, la Maison du volcan (59-00-26).

A visiter. Le Muséum d'histoire naturelle à Saint-Denis (faune et minéraux des îles de l'océan Indien), le Jardin d'Eden à L'Hermitage-les-Bains (jardin botanique regroupant plus de 500 espèces), le Musée de Villèle dans le domaine Panon-Desbassyns, à Saint-Gilles-les-Hauts, le Conservatoire botanique de Mascarin, domaine des Colimaçons, à Saint-Leu, le Jardin des parfums et des épices, la Maison de la vanille, rue de la Gare à Saint-André (domaine créole habité où l'on prépare la vanille), la coopérative de vanille au 21, route nationale à Bras-Panon (les différentes étapes de traitement de la vanille), et Stella Matutina, vers Saint-Leu, un muséum où est présentée, avec une virtuosité étourdissante, l'histoire de la Réunion, celle de la culture de la canne à sucre, des épices, du géranium et du vétiver, depuis la découverte de l'île au XVIe siècle.

A consulter. Guides Visa, Arthaud et Jeune Afrique. Deux ouvrages aux Editions Pacifique. Un vidéo-guide Hachette. Pour se renseigner : Comité du tourisme de la Réunion, 90, rue La Boétie, 75008 Paris (40-75-02-79). ●

Terre et mer

Combiner un séjour et une croisière, c'est ce que proposent, en association avec les Croisières Diamant, les hôtels de loisirs Accor avec 4 circuits permettant de découvrir, à bord d'un catamaran, l'archipel des Grenadines depuis le Sofitel Bakoua en Martinique ou les îles du Nord (Marie-Galante, la Dominique, les Saintes ou Antigua, Barbuda et Saint-Barthélemy) depuis le Pullman Auberge de la Vieille Tour à la Guadeloupe. De 9 000 à 12 300 F par personne pour 5 jours de bateau en pension complète et 4 jours à l'hôtel en demi-pension. Renseignements au 40-60-62-20.

De leur côté, les hôtels Méridien et le spécialiste Jet Sea se sont associés pour proposer des séjours hôtel + croisières de 2, 4 ou 7 jours à bord de *Privilèges* ou de *Feeling 446*, au départ des établissements Méridien situés dans les Caraïbes. Renseignements : Jet Sea, 38 *bis*, cours Albert-Ier, 75008 Paris ; tél. : 42-56-60-60.

Un cargo pour la Guadeloupe

A la formule classique de l'avion, certains peuvent préférer une manière plus insolite de traverser l'Atlantique pour se rendre dans l'archipel guadeloupéen. A condition d'aimer la mer et le calme et d'avoir un peu de temps devant soi. Il suffit alors d'embarquer sur l'un des navires porte-conteneurs modernes de la Compagnie générale maritime pour une traversée de 10 à 12 jours. Pas d'animations nocturnes mais la vie au long cours de l'équipage avec, pour seuls loisirs, la piscine, la salle de sport, la bibliothèque et le salon vidéo. Les cabines, toutes climatisées, sont confortables et disposent de salle de bains et sanitaires privés.

On peut opter soit pour des combinés air-mer (à l'aller ou au retour), soit pour la rotation complète en 21 jours. Le prix d'un trajet simple oscille entre 4 490 et 6 150 F selon la saison. Celui d'un aller cargo et d'un retour avion (ou l'inverse) entre 7 319 et 9 080 F. Renseignements : CGM Sotramat Voyages, 12, rue Godot-de-Mauroy, 75009 Paris ; tél. : 47-42-90-61.

L'enfance d'un poète

Alexis Léger naquit le 31 mai 1887, à Pointe-à-Pitre (« le Monde sans visa » du 21 novembre 1992). A dix ans, il quitte la Guadeloupe pour n'y plus revenir. Brève étape qui marque néanmoins Saint-John Perse à jamais. Du 9 au 17 mars prochain, un voyage littéraire se penche sur l'enfance du poète, rapprochant l'œuvre et les lieux. En compagnie du conservateur du Musée Saint-John Perse, on visite Pointe-à-Pitre en suivant un plan dessiné par le poète en 1975 : sa maison natale, le quartier de la Darse, le tribunal, le lycée Carnot, le musée Schoelcher, le marché, la cathédrale. Avec la même précision, on explore le vert paradis de son enfance : la Soufrière, « la Joséphine », le cimetière de famille, l'arboretum, les Bains-Jaunes, un bassin naturel où l'enfant se baignait.

La découverte approfondie de Grande-Terre et la visite exceptionnelle de « Bois-Debout », propriété maternelle familiale, l'exploration en bateau de la Mangrove et du Cul-de-Sac-Marin, une journée à l'île de Marie-Galante, une autre aux Saintes, alterneront avec conférences, veillée littéraire et exposés aussi bien sur les techniques agricoles cannières que sur la place de la religion dans l'œuvre du poète ou les origines antillaises de Francis Jammes. Du 9 au 17 mars prochain, 12 800 F par personne, tout compris. Une initiative de Jean-Marie Doumas (Voyages et conférences littéraires, 16, rue de l'Arcade, 75008 Paris ; tél. : 42-65-50-97).

Les voiles du Club

A bord de deux des plus beaux yachts à voiles du monde, la croisière « made in Club Med » sur des villages flottants de 187 mètres qui conjuguent les derniers raffinements de la technologie (l'ordinateur est, presque, à la barre), les séductions de la navigation à voiles (5 mâts, 7 voiles, 2 500 m² de voilure totale), un service « 5 étoiles » et des prestations d'une grande souplesse, notamment au niveau de la restauration. *Club Med 1* et *Club Med 2* accueillent chacun, dans des cabines spacieuses (18 m²), un peu plus de 400 passagers, pour un équipage d'environ 180 personnes.

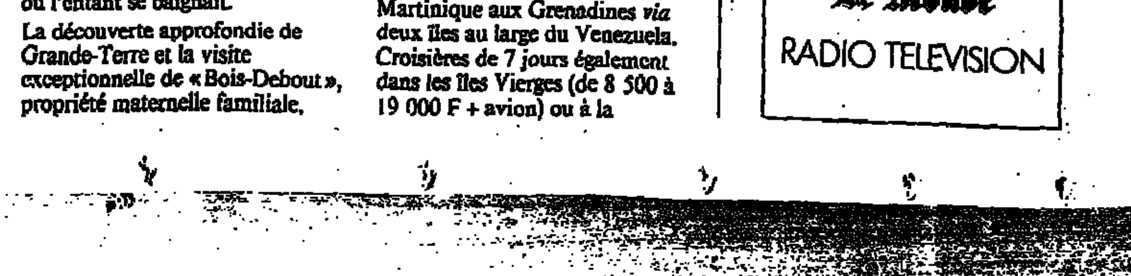
Le premier a pris ses quartiers d'hiver dans les Caraïbes avec, jusqu'en avril, des croisières de 7 jours au départ de Fort-de-France (de 8 500 à 12 000 F + avion de Paris, de 4 500 à 5 650 F), l'une dans les Grenadines, l'autre de la Martinique aux Grenadines *via* deux îles au large du Venezuela. Croisières de 7 jours également dans les îles Vierges (de 8 500 à 19 000 F + avion) ou à la rencontre des tribus indiennes de la Dominique (de 8 500 à 16 000 F + avion). Avec, les 3 et 10 avril, des croisières musicales de 7 jours (de 9 500 à 11 000 F + avion) sous le signe du jazz, de la musique classique et des rythmes des îles. Les amoureux du grand large ont rendez-vous le 8 mai à Fort-de-France pour la transatlantique du printemps qui conduira le bateau jusqu'à Toulon (arrivée le 29 mai) *via* Agadir, Cadix, Malaga, Palma et Barcelone.

Quant au *Club Med 2*, il offre, depuis décembre, ses voiles aux brises du Pacifique avec, pour base, Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, d'où sont proposées (à une clientèle majoritairement japonaise et australienne) jusqu'à début mai, des croisières pour découvrir l'île des Pins, Ouvéa, Port-Vila et Hienghene où se trouve un village du Club. Deux forfaits au départ de Paris associent croisière et séjour au village de Château-Royal, l'un de 14 jours (de 23 485 à 24 430 F), l'autre de 19 jours (de 29 950 à 31 600 F).

Renseignements au 25, rue Vivienne, 75002 Paris (tél. : 42-96-10-00), dans les agences du Club Med, les agences Havas et les agences de voyages agréées.

Sélection établie par Patrick Francès et Danielle Tramard.





Hôtels long-courriers

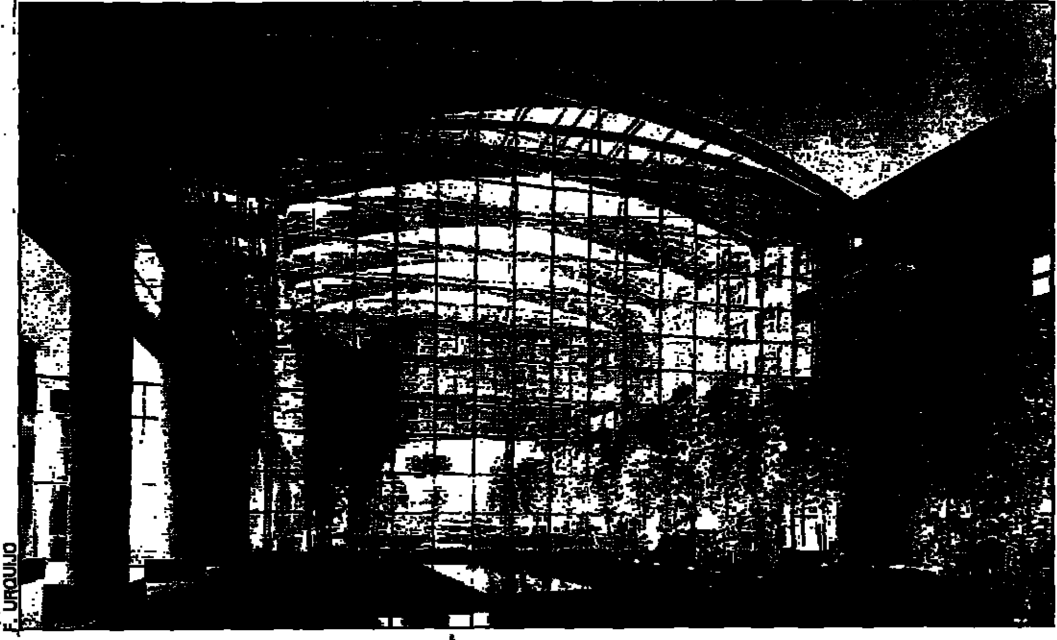
Plusieurs milliers de chambres d'hôtel attendent les voyageurs aériens dans les parages d'Heathrow, l'aéroport londonien. A Roissy, quelques centaines seulement. Le dernier établissement ouvert, en novembre dernier, est à l'enseigne de Hyatt, une chaîne américaine qui a inscrit l'architecture dans son image de marque.

L'HERBE était bleue. Dans la lumière des hauts réverbères, le bitume virait à l'or sombre et, sur le talus, l'herbe lui paraissait bleue. Il était arrivé par un avion au petit matin, il avait planché toute la journée. Rendez-vous d'affaires : la mise en place de la filiale coréenne, avec l'homme venu de Séoul, celui de Stockholm, et lui, qui venait de Turin. Il allait repartir. Sans avoir vu le jour, sans avoir vu la ville. Ce pouvait être Francfort, Londres ou Paris. C'était Roissy.

Un hôtel d'aéroport. Escale sans paysage, sans arrière-plan. Du temps gagné sur les fuseaux horaires, du temps de travail serré entre deux trajets, du temps de sommeil pour les équipages entre deux services, du temps concentré dans un point de rassemblement commode, avec service complet déroulé au pied de la passerelle. Fax, télex, piscine, salles de conférence, installations sportives, limousine, bar, salon pour mille couverts, pour séminaires, journaux du jour, courtoisie lissée dans l'anglais des *check in, check out*, ascenseurs, aluminium, velours synthétique, secrétariat feutré, gin-tonic, Perrier-rondelle, et les infos sur CNN, la télé satellisée qui ne dort jamais, et achève de donner au voyageur international le vertige d'un temps qu'il croit asservir mais qui le dévore, lui et son démon de l'ubiquité.

Tous ces gîtes d'étape se ressemblaient, le confort était codifié, la profondeur de la moquette assortie au moelleux des peignoirs en éponge, le marbre taillé en feuilles de moins en moins épaisses pour couvrir des surfaces de plus en plus considérables, et l'hôte n'avait plus qu'à se glisser dans un décor pastellisé, pasteurisé : il était devenu mince et neutre comme la carte perforée qu'il allait insérer dans la serrure blindée de sa halte d'un soir.

Etonner, intriguer, offrir un espace spectaculaire n'était plus au programme de la grande hôtellerie de chaîne : des halls vastes et animés comme ceux des gares, des verrières, des escaliers d'apparat comme ceux des grands magasins, c'était bon pour la grande époque des gares et des grands magasins, celle des longs périples à toute vapeur, dans la frénésie de la révolution industrielle, et l'âge héroïque du verre et du métal. Fin XIX[e], début XX[e]. Désormais, les industriels du déplacement avaient fait leurs comptes, ils serraient les rangs de sièges dans leurs avions, ils serraient les voyageurs à l'étape, ils serraient les cordons de leurs budgets. Ainsi, quand un architecte d'Atlanta, en Géorgie, mit sur le marché un hôtel qu'il avait construit à son idée, hors normes, il ne trouva, dans les années 60, aucun écho chez les institutionnels de la profession.


E. URQUIJO

L'architecte s'appelait John Portman ; il venait de réussir là où personne, aux Etats-Unis, ne tentait, dans ces années-là, une aventure commerciale et immobilière : la reconstruction du centre-ville. En particulier, une ville du Sud, encore loin de connaître le boom économique. Il avait conçu un hôtel original, avec les chambres réparties autour d'un patio monumental de vingt-trois étages, balcons et plantes vertes, pas de couloirs, des coursives et ces ascenseurs entièrement vitrés qui allaient devenir une attraction. Les grandes sociétés étudièrent les plans et leur verdict tomba : trop d'espace inutile, trop cher. Une petite société alors inconnue, à peine engagée dans l'hôtellerie d'aéroport, se laissa tenter par l'atrium : Portman et Hyatt allaient faire affaire ensemble, à partir de 1967, et créer ensemble un nouveau style.

Babylone, Jules Verne, Piranèse, et cap Canaveral figuraient parmi les sources d'inspiration de l'architecte : admirateur et disciple des grands modernes – Mies Van der Rohe, Saarinen, – il avouait avoir été consterné par la froideur de Brasilia et préférait se souvenir des terrasses de café parisiennes, des places de Florence et des jardins de Tivoli à Copenhague. Pour un Américain, c'était une audace. Puisque la ville ne vivait plus, que les rues n'étaient pas sûres, l'architecte allait la réinventer à l'intérieur : passages et passerelles, espaces protégés et grands dégagements, cascades, jeux d'eau, couleurs, arbres, sculptures et, toujours, des consommateurs attablés qui regardent les passants qui les regardent… Comme en Europe.

Chicago, 1971, San-Francisco, 1973, puis Atlanta à nouveau, et Detroit, la grande cité industrielle sinistrée du nord des Etats-Unis. L'architecture la plus étonnante restera celle de l'Hôtel Embarcadero de San-Francisco, avec dix-sept étages en surplomb au-dessus du hall, version moderne des passages couverts de Paris ou de Milan.

Portman ne travaille plus avec Hyatt, mais, vingt ans après, la famille Pritzker, de Chicago, est toujours propriétaire du groupe (il a été introduit en Bourse, puis repris en pleine propriété) qui possède, ou gère, une centaine d'établissements aux Etats-Unis et au Canada, et une cinquantaine dans le reste du monde. Chiffre d'affaires : plus de 3 milliards de dollars. La grande série du luxe banalisé est arrivée avec le succès, mais Don et Jay Pritzker sont suffisamment attachés à la qualité de l'architecture pour avoir créé un prix – le Pritzker Price – qui a déjà été décerné une douzaine de fois et qui est considéré comme le Nobel de l'architecture.

L'enseigne Hyatt était inconnue en France : elle vient d'atterrir à Roissy, avec près de 400 chambres et 19 salles de conférence, à proximité de l'aéroport et du centre d'expositions de Villepinte, près de l'autoroute. Ses architectes sont l'Allemand de Chicago Helmut Jahn et l'équipe parisienne de Jean-Marie Charpentier.

Dans un environnement neutre, sinon hostile, l'idée de l'atrium, et d'un lieu qui s'offre à lui-même vues et dégagement, prend toute sa force, et on lui a donné de l'ampleur. Les deux ailes du bâtiment, volontairement austères, sont reliées par une verrière large de 40 mètres et haute de l'équivalent de sept étages (21 mètres) : cette belle pièce d'architecture métallique, avec câbles et accastillages apparents et soignés, tient une façade où la lumière est filtrée par une sérigraphie géométrique, et abrite un vaste hall-restaurant-bar, décoré pour l'essentiel de bois et de couleurs vives, en contraste avec la machinerie architecturale. Rien ne permet de le deviner depuis l'autoroute. Preuve que l'architecture est encore capable de surprendre.

Michèle Champenois

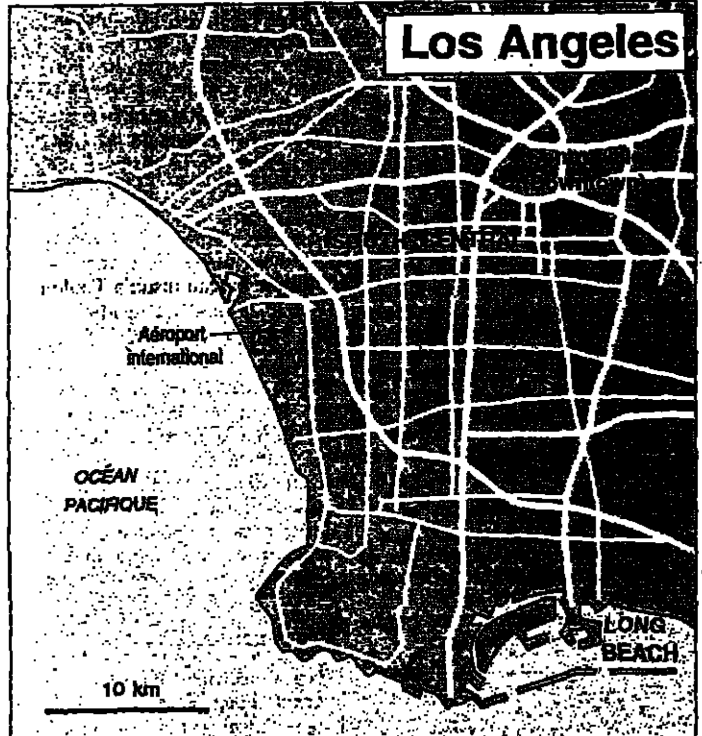
► **Hôtel Hyatt Regency Paris-Roissy, 351, avenue du Bois-de-la-Pie, Paris Nord II, BP 40048, 95912 Roissy Cedex. Tél : 48-17-12-34. Télécopie : 48-17-17-17. Chambres à 950 F ou 1 050 F en Regency-club. Organisation de conférences et de séminaires.**

Los Angeles la ville de tous les dangers

Suite de la page 33

L'église, située 1561 boulevard Martin-Luther-King, « Iglesia shalom » est une synagogue sefarade construite dans les années 20, puis rachetée par les Noirs dans les années 60. Le dimanche matin, les Noirs baptistes viennent y célébrer leur culte. L'après-midi, l'église est réservée aux catholiques latinos. L'étoile de David en vitrail a été conservée. Le long de Central Avenue, d'autres commerces, les *pawn shops* sont les boutiques du pauvre où les habitants viennent déposer en gage leur montre, leur poste de télévision ou même leur arme à feu contre 200 ou 300 dollars.

Un peu plus loin, il est possible contre une commission de changer des chèques contre de l'argent liquide. Un des « services » pris le plus souvent pour cible pendant les émeutes. Ces bureaux sont d'autant plus utiles que bien des familles vivent grâce aux chèques de l'Etat-providence et ne disposent pas de comptes en banque. Une femme seule avec deux enfants reçoit environ 300 dollars toutes les deux semaines, plus 200 dollars de bons de nourriture.



Mais les magasins les plus nombreux sont les *liquor stores*, des épiceries souvent tenues par des Asiatiques et spécialisées dans les boissons alcoolisées, telles que des bières bon marché à 18 degrés, les Tigers, les Colt 45 ou les Crazy Horse. Une campagne a été lancée par les associations contre l'alcoolisme pour ne pas réouvrir les *liquor stores* qui avaient été pillés et incendiés pendant les émeutes. Mais les *liquor stores* ont très vite réouvert car ils servent aussi de supermarchés aux familles qui n'ont pas de voiture.

Au-delà d'une sorte de no man's land délimité par une voie ferrée et par Alameda Avenue commence le quartier hispanique où il est rare de rencontrer des Noirs. Ceux-ci reprochent aux Latinos leur racisme. Le ressentiment est d'autant plus fort qu'à South Central, sur les chantiers et dans les entreprises, la proportion des Noirs et des Hispaniques est savamment dosée. Mais, de l'autre côté d'Alameda, les Noirs n'ont aucune chance de trouver un emploi.

Le dimanche, sur Pacific Avenue, certains restaurants, comme El Gallo Giro, ouvrent une terrasse avec des parasols, une rareté à Los Angeles. Des marchands ambulants vendent des oranges et des jus de fruit. Les Hispaniques viennent de loin faire leurs courses dans leur *carniceria* (les boucheries) ou les boutiques d'*articulos religiosos*, sans oublier le vendeur de *la Opinion*, le principal quotidien hispanique de Californie.

Nombre de Mexicains portent des chapeaux de cow-boy et roulent dans des « *trucks* » couleur métallisée, aussi voyantes que possible. Les Latinos ont importé les peintures murales aux couleurs vives, souvent d'inspiration religieuse, parfois à connotation politique ou érotique. Plus au nord, Alameda croise Whittier Boulevard, la grande rue commerçante de Los Angeles est, le quartier chicano où l'on n'aime pas être confondu avec les Salvadoriens, les Guatémaltèques et les autres immigrés récents, plus pauvres. Ces derniers vient dans des hôtels meublés à Down Town, au pied des gratte-ciel, et travaillent dans les ateliers de confection ou de maroquinerie. D'autres sont concentrés dans les *housing project*, sorte de HLM comme celui de l'angle de Lorena et d'Olympic Boulevard. La police n'aime guère entrer pendant la nuit dans ce *barrio* (ghetto hispanique).

La population d'origine mexicaine a su constituer une classe moyenne qui occupe les petites maisons de Los Angeles est, du même type que celles du South Central. D'une rue à l'autre, le niveau de vie s'élève ou baisse nettement.

Quelques Californiens se mêlent aux Chicanos. Les Mexicains garent devant chez eux leur fourgonnette, leur « *van* » qui leur permet d'emmener toute la famille une fois par an au Mexique. A l'extrémité nord d'Alameda, au cœur de Sun Set et de Los Angeles Street, les Mexicains tiennent les commerces touristiques du village d'origine de Los Angeles « el pueblo de Nuestra Segnora La Reina de Los Angeles ». Ces Latinos, qui tour à tour sont des Américains ou des Mexicains, rappellent qu'il n'y a pas longtemps la Californie leur appartenait. Ils constituent désormais 40 % de la population de Los Angeles contre 10 % en 1960. Les tee-shirts annonçaient la « *reconquista* », la reconquête.

Correspondance
Régis Navarre

Pondichéry



le lait des dieux



PHOTOS JEAN-PIERRE FAVREAU/CONTREJOUR/CIDIL

Les jours rallongent et la région a fait provision d'eau pour la saison : dès la mi-janvier, dans le pays tamoul, au sud de l'Inde, des fêtes célèbrent la première récolte de riz nouveau, symbole associé à celui du lait, comme promesse de prospérité.

« *PONGAL ! Pongal !* » Sur un feu alimenté par des feuilles de palmiers, le lait déborde d'un premier récipient en terre cuite. Instant tant attendu, immortalisé par le magicien d'un jour de ce village de la campagne tamoule, à une vingtaine de kilomètres de Pondichéry, au sud-est de cette « *Inde aux cinq cent mille villages* ».

On était au premier jour de Pongal. « Bouillonnement », en tamoul. Folklore perdu parmi quelque trois cent soixante fêtes annuelles dont on dit commodément que l'origine se perd dans la nuit des temps, où les gestes se multiplieraient pour forcer la sincérité devant des témoins venus d'un lointain ailleurs ? N'importe.

Ce 14 janvier, début du mois Tai, est un puissant concentré d'événements favorables, que l'on pressent vite aussi essentiels dans le Tamil Nadu qu'ils sont insignifiants pour le citadin occidental. C'est en premier lieu l'entrée du soleil dans le signe du Capricorne. Moment bénéfique entre tous, observé à l'instar des principaux phénomènes astronomiques dès l'époque védique, lorsque l'astre daigne enfin entamer sa course ascendante vers son zénith, augmenter la durée des jours et assurer au pays qu'il le plongera une nouvelle fois dans la saison chaude. A notre malheureux solstice d'hiver qui sans bruit nous fait économiser quelques kilowatts correspond (le retard étant dû à un décalage dans le calcul des équinoxes) dans toute l'Inde Makhara Sankaranthi, qui est jour de pèlerinage dans le Nord, où l'on va se baigner dans les eaux du Gange pour célébrer ce retour de la vie.

Le pays tamoul ne s'arrête pas en si bon chemin. Protégé de la mousson de printemps par les Ghats occidentaux, il reçoit les pluies à partir du mois de septembre. A la mi-janvier, la région vient de faire provision d'eau pour passer sans encombre la saison sèche. Il ne devrait plus tomber une goutte avant juillet. Compte tenu de ces conditions climatiques, la région célèbre également à la même date la nouvelle récolte de riz. C'est plus qu'il n'en faut pour donner trois jours à Pongal.

On jugera de l'importance de la fête à l'aune de cette cuisson du nouveau riz, dont les premiers grains peuvent sans mal symboliser à eux seuls l'abondance et la prospérité désirées. Cuit dans ce lait débordant, auquel on ajoute du sucre, c'est le payasam, « *luxe suprême* », selon les mots de Pierre Amado, indianiste et directeur de recherches au CNRS. Un plat dont les dieux ne peuvent que raffoler et qui leur est donc destiné en premier. Ces boules de riz jaunies seront ensuite offertes aux oiseaux et au bétail, et partagées en famille.

Les jours précédents ont été marqués par un grand nettoyage. Les habitations sont rangées, on s'habille de neuf, si tant est qu'on en ait les moyens, et l'on brûle même les vieilles affaires. « *Ça va encore sentir le caoutchouc brûlé* », soupire-t-on alors dans la ville blanche de « *Pondi* », où l'on délaisse plus qu'ailleurs ce « *chéry* » ingrat qui désigne un village de pauvres gens.

La fête est rurale, mais à la ville, où l'on mange autant de riz qu'ailleurs, on n'est jamais bien loin de la campagne. On y fête aussi Pongal, chacun à sa manière : dans la famille aisée du docteur Chandrasekar, confortablement installée rue de Suffren, à deux pas de la statue de Jeanne d'Arc et du monument aux morts de la guerre de 1914, une de ces rues aux noms français protégées par une interdiction de klaxonner qui délimite la plus réaliste des frontières, on fait cuire le riz dans une cocotte-minute. Quant au rangement, Mme Chandrasekar souligne en souriant que chez elle, ce travail est quotidien. Le poste de télévision trône dans un coin, on n'osera pas envisager une quelconque incinération d'affaires usagées. L'équipement est moderne, mais les gestes sont là. Leur fille en fera une démonstration, prenant en guise de poudre de riz une poignée de farine qu'elle laisse s'écouler entre trois doigts sur le carrelage en un mince filet reliant quelques points. Le geste est sûr et le résultat plutôt harmonieux.

C'est un kolam. Il existe des ouvrages entiers qui leur sont consacrés, développant à l'infini les modèles, fleurs ou formes géométriques. Patiemment recommencé, le dessin est effectué à l'aube, par les femmes et filles de chaque famille. Le sol doit précédemment être lavé à grande eau (on y aura judicieusement dilué de la bouse de vache).

Dans les rues de Pondichéry comme dans les villages de la campagne environnante, les dessins sont là, sur le perron de la plupart des maisons. Certains sont en couleur. Beaucoup sont entourés de représentations de canne à sucre, quelques-uns sont ornés en leur centre de bouses de vache et de fleurs. Selon Pierre Filliozat, professeur de sanskrit à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, « *le kolam montre que la maison est bien tenue* ». Lui qui partage son temps entre Pondichéry et Paris depuis des années a vu poindre de nouveaux motifs, qui sont passés du noir et blanc à la couleur. Il croit voir disparaître cette tradition, autrefois suivie chaque jour de l'année et qui ne serait plus qu'une préparation indispensable aux grandes occasions. Quitte à les retrouver pour Noël devant les maisons chrétiennes.

Saisir des bribes de la vie quotidienne semblait une tâche difficilement surmontable. La fête ne nous éloignait-elle pas un peu plus de cet objectif, en nous présentant l'exceptionnel au lieu du quotidien, la mise en scène à la place du naturel ? En ce deuxième jour de Pongal dans la campagne tamoule, on se méfiait du programme imposé : Maattou Pongal, le Pongal du bétail. Vaches et bœufs fraîchement lavés, aux cornes multicolores... Aimablement touristique. Dans certaines régions, s'était-on laissé dire, on organisait même des courses de vaches, les jeunes attrapant les cornes de bêtes préalablement excitées par la foule. Rien de bien sérieux.

Par acquit de conscience, on fit un détour par la place du village, quasiment déserte. Et ce fut le choc. Un de ceux dont l'Inde est, dit-on, si généreuse. De plusieurs directions arrivèrent en même temps d'interminables cortèges. Des hommes à pied, précédant chacun une ou deux vaches, des bœufs tirant des charrettes dans lesquelles avaient sagement pris place des enfants aux regards éblouissants. Au bout de quelques minutes, il devenait difficile et périlleux de se déplacer. Combien étaient-ils ? Peut-être deux cents hommes, femmes et enfants, à peu près autant de bestiaux...

Les moments précédents reprenaient quelque sens. On se rappelait ces heures passées à pomponner ce bétail au front légèrement orné de safran, à peindre les cornes de plusieurs couleurs, quitte à recommencer en cours de journée. On crut alors ressentir un peu de la force de Pongal, lorsque l'homme adore les dieux au point de les reconnaître dans les éléments qui lui sont le plus profitables. Toute distance éloignant du religieux semblait momentanément abolie. Il avait pris par la grâce de l'homme son plus bel aspect, celui de la vie sur terre.

Beauté et illusion du voyage, devant lesquelles il convient de se frotter les yeux : sur cette place de village, on était bien « *droit et stupide comme un homme sans Dieu, ou comme un homme qui n'en a qu'un, qui s'y accroche toute sa vie, qui ne peut adorer le soleil ni rien.* » Henri Michaux, qui écrivait ces lignes dans les années 30, réglait leur compte à des générations de voyageurs. « *Si un Européen est interrogé à son retour des Indes,* poursuivait-il, *il n'hésite pas, il répond : j'ai vu ceci, j'ai vu cela. Mais non, il a été vu, beaucoup plus vu qu'il n'a vu.* »

De notre envoyé spécial
Jean-Baptiste de Montvalon

Des photographes dans la voie lactée

JEAN-PIERRE FAVREAU était là pour fixer cet instant sur la pellicule. Essayant de se frayer un chemin parmi une multitude d'enfants, il a parcouru les rues sablonneuses de ce village, à la recherche de quelques visages ou rencontres, acceptant avec bienveillance de prendre des photos de famille réclamées avec insistance par des habitants qui, sans même penser voir un jour le résultat sur le papier, se figeaient alors avec une dignité et un sérieux implacables dans des poses d'une magistrale rigidité. Il était aussi à Pondichéry, cherchant une accalmie de lumière au lever du soleil et à la tombée de la nuit, goûtant des retrouvailles avec une ville suffisamment tranquille pour lui permettre de se concentrer.

Jean-Pierre Favreau inaugurait une série de reportages commandés par le CIDIL (Centre interprofessionnel de documentation et d'information laitières) et réalisés en partenariat avec les éditions Contrejour. L'opération d'ensemble est d'envergure. Une dizaine de voyages sont prévus pour l'année 1993, aux quatre coins du monde (Canada, Etats-Unis, Afrique, Suisse, Japon...). Autant de photographes, et non des moindres, auront pour seule contrainte celle d'illustrer « *le thème de la consommation et des usages du lait et de ses dérivés* ». Et l'entière liberté de porter leur regard où bon leur semble. Au terme de cette année de reportages, une quinzaine de photos seront sélectionnées pour chaque destination. L'ensemble figurera dans une exposition qui devrait se tenir au Musée de l'Homme. Un livre sera également publié aux éditions Contrejour.

SIMPLE promotion ? Force est de constater que l'objet présente une universalité qui lui donne davantage de force qu'une marque de lessive. Aliment complet, ce breuvage a rassasié suffisamment d'hommes sur terre pour avoir su nourrir dans le même temps leur imaginaire.

Principale source de protéines consommée par tous, y compris (et surtout) par les végétariens, le lait s'impose en Inde. Depuis les tasses où il se mêle automatiquement en de douteuses mixtures aux productions locales de café et de thé, jusqu'à quelques épisodes millénaires de la mythologie hindoue, il a répandu sa substance immaculée, de la couleur du jour et des brahmanes, sur les usages et les traditions.

En Inde, le lait n'est rien moins que la substance première dans le somptueux mythe de l'origine. Avant même la création, et sous forme d' « océan primordial », sans rivages, il représente la non-existence du monde. « *Latence riche d'une existence potentielle* », selon la belle expression de Sylvain Brocquet, chercheur à l'Ecole française d'Extrême-Orient de Pondichéry, qui a bien voulu nous conter la suite. Du nombril de Visnu Narâyana, allongé sur un serpent à plusieurs têtes qui repose lui-même sur l'océan de lait, surgit une tige de lotus sur laquelle est assis Brahma, qui va créer le monde en récitant les Védas. Dieux et démons se disputant la création, ils saisissent alors chaque extrémité du serpent qui se déroule, tout en restant rattaché au mont Meru, axe du monde. Celui-ci oscillant comme une baratte dans l'océan primordial, surgissent alors successivement les principales créatures, tel le beurre affleurant à la surface du lait.

LE sujet est partout et nulle part à la fois. Interrogés, quelques Indiens ont accepté de fouiller dans leur mémoire pour y extraire des bribes de ce produit insaisissable d'omniprésence. L'entrée dans une nouvelle demeure, qui s'accompagne du partage de ce breuvage avec la famille et les proches, toujours en signe d'abondance et de prospérité, surgit alors en premier. « Avez-vous pris le lait ? » signifie même, dans le langage courant : « Avez-vous occupé l'appartement ? » Puis vient le mariage, ces quelques gouttes qui peuvent remplacer le riz, versées dans le creux des mains jointes, pense-t-on, jusqu'à la mort. Premier don à cette occasion : des bananes et du lait. Au seuil de l'éternité, on retrouve le lait. Mêlé aux cendres du défunt le lendemain de son incinération, il doit permettre d'écarter l'hypothèse d'un retour disgracieux parmi les vivants d'un mort dont l'insatisfaction aurait été susceptible de lui avoir fait rencontrer de mauvais esprits.

Le lait n'est certes pas le seul ingrédient d'une vie sociale et religieuse très expressive, à défaut d'être saisissable par le voyageur. Les rites sont multiples. Mais le lait a pour lui l'avantage d'être produit par la vache, ce qui le place, brut ou caillé, en bonne position dans la gamme des substances oblatoires, aux côtés du beurre fondu, de l'urine et de la bouse. Ces cinq produits, qui servent notamment à purifier les idoles, sont les principales offrandes ou sacrifices, que l'on versait dans le feu lors des anciens cultes védiques. Lors de la *puja*, hommage aux divinités, l'officiant place ses mains jointes au-dessus du vase à offrandes de façon à symboliser le pis de la vache.

J.-B. de M.



Bretons d'Amérique

Au plus profond d'une Bretagne oubliée, Gourin, dans le Morbihan, est le symbole de l'émigration de toute une région vers les Etats-Unis. Un siècle de légende américaine qui fait encore vibrer les Montagnes Noires.

LE rêve américain vagabonde parfois sur des terres étranges. Flottant comme un fantôme sur les crêtes sombres et mystérieuses des Montagnes Noires, il a marqué à jamais la destinée de quelques bourgs perdus aux confins du Morbihan, du Finistère et des Côtes-d'Armor : quand les Bretons s'exilaient par milliers à Paris, à Lyon ou à Marseille pour échapper à une terre avare, ici, on a choisi l'Amérique, et l'histoire d'amour née au siècle dernier entre cette région et les Etats-Unis ne s'est jamais terminée.

Égaré sur la route de Gourin, un paisible chef-lieu de canton du Morbihan resté à l'écart des routes touristiques, qui pourrait imaginer le destin romanesque de cette petite ville de 5 000 habitants ? Avec ses maisons sévères tassées autour de l'église en granit et ses rues balayées par le vent, elle se veut très ordinaire. Et pourtant, il s'agit bien du haut-lieu de l'émigration bretonne vers l'Amérique, qui attire chaque année sociologues et chercheurs. Presque déçus par le visage très tranquille de ce décor de l'histoire.

«Ici, tout le monde a son oncle d'Amérique, résume Daniel Le Goff, président de Bretagne TransAmerica, un organisme qui cultive l'héritage des relations avec les Etats-Unis. *Dans les années 50-60, trois couples sur quatre qui se mariaient partaient à New-York pour tenter leur chance...»* Et, à la maison de retraite, 90 % des pensionnaires pourraient raconter un étonnant destin partagé entre deux continents.

Génération après génération, des milliers de Bretons originaires de ce minuscule territoire traversèrent l'Atlantique, avant de revenir au pays dix ou vingt ans plus tard, tout auréolés de leur réussite. Au total, ils seraient 55 000 à avoir fait le voyage entre 1880 et 1970, estime l'historien Georges Le Clech. *«On nous appelle* «les Américains», racontent Jeanne et Yves, qui ont vécu plus de quarante ans à New-York. *Nos filles habitent à Miami et à Washington, et nos petits-enfants parlent à peine français... C'est une aventure qui a marqué toute notre vie !»* Jusqu'à l'architecture de leur maison, construite près de Gourin sur un modèle américain...

Aujourd'hui, Gourin entretient avec fierté le mythe de son passé américain. Et soigne ses symboles. Chaque été, on ressort une statue de la Liberté de 5 mètres de haut pour l'installer sur la place centrale du village. En attendant le remplacement du modèle en bois par une copie en granit, définitive, qui pourra trôner toute l'année au mépris des aléas du climat. Et, au mois d'août, toutes les rues pavoisent aux couleurs de la bannière étoilée : la fête des retrouvailles franco-américaines met la région en ébullition, et l'accent américain résonne dans tous les cafés. Installée sur la place de l'église, comme une institution, l'agence de voyages La Transaméricaine, connue de tous, propose charters et circuits dans toute l'Amérique du Nord. Radio-Montagnes Noires, la radio locale, n'est pas en reste. Au fil de l'actualité, elle organise des directs avec New-York et Montréal et alterne au quotidien chants bretons et country music.

Un dynamisme inattendu dans ces Montagnes Noires, dont le nom évoque à lui seul toutes les intrigues et tous les sortilèges de la Bretagne. Mais les esprits romanesques trouveront qu'il va bien, surtout les jours de pluie, à ces paysages désolés où l'imaginaire peut se promener en toute liberté. Dominées par une longue ligne de crêtes, les terres de la région, où la roche affleure souvent sous les ajoncs et la bruyère, se sont de tout temps montrées avares. Et les ardoisières, qui ont longtemps fait vivre le pays, ont laissé aux hameaux la marque grise, un peu sinistre, du schiste. Disséminés le long de routes étroites et sinueuses qui escaladent les versants de la vallée de l'Aulne et surplombent la trouée verte et lumineuse du canal de Nantes à Brest, les villages, ici, ont toujours peiné pour offrir un avenir à leurs enfants.

Restée à l'écart de la révolution industrielle, la Bretagne de la fin du XIXe siècle s'enfonce dans la misère. Un peu partout, c'est l'exode vers Paris, le Nord ou les pays de Loire pour trouver du travail en usine ou comme domestique. Dans les Montagnes Noires, on n'arrive plus à nourrir la famille. C'est la famine.

Nicolas Le Grand parie, lui, sur cette Amérique dont on lui a parlé au régiment. Lorsqu'il embarque au Havre en 1881 pour les Etats-Unis, le modeste tailleur de Roudouallec a toutes les audaces et la tête remplie de rêves de fortune. Il ne sait pas encore qu'il est en train d'écrire la première page de la grande aventure d'une poignée de Bretons aux Etats-Unis. Pendant cinq ans, sa famille est sans nouvelles. Elle le croit mort : il ne sait simplement pas écrire ! A la surprise générale, il revient au pays avec les poches suffisamment remplies pour s'acheter une terre. Et faire des envieux.

Dans le monde isolé des Montagnes Noires, on se bouscule pour l'écouter, et son histoire se propage de maison en maison. Très vite, on le dit millionnaire : le succès de Nicolas prend des proportions de légende. Et lorsqu'il repart pour un deuxième séjour, en 1890, c'est avec douze autres compagnons. Qu'ont-ils à perdre, ces hommes qui n'attendent plus rien de leur terre et voient certains de leurs cousins s'échiner à Paris pour des salaires de misère ?

Le mouvement est lancé. Aux pionniers de la fin du siècle dernier partis pour échapper à la pauvreté, vont succéder, après la Grande Guerre, des milliers d'aventuriers, attirés par une fortune à faire, et le mirage américain d'une vie facile et d'une réussite rapide.

De père en fils et jusqu'au début des années 70 – époque des derniers départs – c'est toute une région qui se jette dans l'aventure. Pour travailler dans les restaurants de New-York, dans les grandes propriétés agricoles du Connecticut ou du Massachusetts, dans les usines Michelin du New-Jersey ou comme domestique. Parfois, c'est un départ à contre-cœur, imposé par la nécessité. Parfois, c'est un rêve caressé depuis l'enfance. Une solution miraculeuse au drame d'une région. Et c'est souvent le même scénario qui se répète à trente ans d'intervalle. *«Mes parents sont partis pour le New-Jersey en 1923, lorsque j'avais deux ans; en quatorze ans, ils ne sont revenus me voir que deux fois,* raconte Jean Pengloan, le fondateur du Stade breton de New-York, qui a compté jusqu'à 6 000 membres. *J'ai été élevé à Gourin par ma grand-mère et l'Amérique ne m'attirait pas du tout. Mais, au lendemain de la guerre, la vie était trop dure en Bretagne, et je suis parti à mon tour en 1950. Destination New-York, où je suis resté vingt-sept ans, dans la restauration. Je m'y suis même marié... mais avec une Gourinoise!»*

Ni la guerre de 1914-1918, ni la crise de 1929, ni la seconde guerre mondiale ne réussiront à briser cet exode. Une véritable hémorragie dans les Montagnes Noires. *«A tel point que, dans les années 20, les autorités françaises ont essayé de décourager les départs avec des campagnes d'information alarmistes insistant sur le travail épuisant et l'absence de protection sociale en Amérique»,* explique Jean-Eric Branaa, chercheur et auteur d'une enquête sur les régions françaises et l'émigration aux Etats-Unis. On songe même à interdire purement et simplement un passeport aux candidats à l'aventure. Peine perdue. Comment résister à la tentation de ce dollar magique, qui promet des salaires cinq à six fois plus intéressants qu'en France et un confort – le chauffage – encore inimaginable en Bretagne ? D'autant plus que la solidarité bretonne joue à plein : il y a toujours un cousin ou un voisin déjà installé sur place pour envoyer l'argent nécessaire au voyage, trouver du travail et se porter garant de vous pendant une période probatoire de deux ans... On est souvent embauché dès le lendemain de son arrivée. Mais les journées sont longues et dures : on réserve les tâches les plus pénibles aux émigrants. *«Malgré le tonton qui vous accueillait à l'arrivée, le rêve américain était loin d'être toujours rose,* confie Daniel Le Goff. *Il fallait tout quitter et l'on partait souvent seul. La famille ne vous rejoignait qu'après.»*



MICHEL PLASSART

A Gourin, réplique en bois de la statue de la Liberté.

A l'ère des grands voyages transatlantiques, la fièvre américaine qui saisit Gourin se révèle une véritable aubaine pour les grandes compagnies maritimes. Donnant une ampleur sans précédent à l'émigration, elles s'installent les unes après les autres dans la région, *«chaque installation renforçant la concurrence, l'énergie des vendeurs de billets et par voie de conséquence les départs et même les envies de départ»,* raconte Jean-Eric Branaa. Dès 1905, la Compagnie générale transatlantique ouvre une agence à Gourin. La United States Line lui enboîte le pas vingt ans plus tard, suivie de près par la Canadian Pacific, qui s'établit à Langonnet. Enfin, la prestigieuse Cunard Line ouvre un bureau à Roudouallec. Pas besoin de publicité : il suffit d'afficher la date des prochains départs ! Incités à voyager en seconde classe, les Bretons échappent à l'angoisse de bon nombre d'arrivants européens débarquant à Ellis Island sans savoir s'ils seront acceptés ou refoulés par les services de l'immigration américaine qui contrôlent systématiquement les passagers de troisième classe...

Mais, dans les années 30, la traversée de six jours, au départ du Havre, n'a déjà plus rien à voir avec le périple des audacieux Bretons de la fin du XIXe siècle : près de deux semaines passées dans des hamacs, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, avec pour seul menu le hareng-pommes de terre retenu pour son efficacité contre le mal de mer.

Les vols d'Air France succéderont aux paquebots. Et, jusqu'en 1987, une agence générale d'Air France, ouverte dès 1947, gardera pignon sur rue à Roudouallec, 850 habitants... Dernier agent général d'Air France en Europe, Jean Fichen fut longtemps surnommé «le consul des Etats-Unis». *«Je suis né aux Etats-Unis,* explique-t-il, *et comme tout le monde, dans la région, savait que je parlais américain, on venait me trouver de partout pour me demander conseil. Avec moi, tous ceux qui partaient avaient en poche un dossier administratif complet. Et jusqu'au milieu des années 60, il n'y a eu aucun problème pour trouver du travail là-bas !»*

Aux Etats-Unis, les Bretons forment une colonie assez fermée, qui ne se mélange guère avec les autres Français. A New-York, dans l'East Side, les célibataires venus sans leur famille ont «leurs» immeubles où ils louent des chambres à plusieurs. Et les cuisines des grands restaurants, où l'on s'arrache cette main-d'œuvre bon marché et volontaire, résonnent de la langue bretonne. Dans le New-Jersey, dix ans après l'installation, en 1901, de Michelin à Milltown, on compte environ 3 000 Bretons. *«On aurait pu se croire en Bretagne : on n'entendait parler que le breton !»,* raconte ce Gourinois qui y a travaillé ans les années 30. Pour conjurer le mal du pays, les fest-noz se succèdent de samedi en samedi, et on fabrique sur place l'indispensable cidre. Et, jusqu'en 1991, *Ouest France* était distribué à New-York.

Les enfants nés «là-bas» s'imprègnent de culture américaine, mais personne n'envisage vraiment de s'installer définitivement aux Etats-Unis. La vie s'écoule avec un seul rêve : rentrer dans cinq, quinze ou vingt ans pour profiter de sa «richesse» en Bretagne. Longtemps attendu, le retour sonne comme une consécration. Dans les rues de Gourin, les «Américains» ne passent pas inaperçus : l'élégance de leurs tenues et, surtout, les voitures flambant neuves sont autant de marques de leur réussite. Et parfois, on n'hésite pas à flamber. *«Certains en rajoutaient en posant des liasses de billets verts sur les comptoirs,* raconte un Gourinois; *d'autres avaient – soit disant! – oublié le français...»* A tel point qu'à Langonnet, à quelques kilomètres de Gourin, un casino – certes modeste – vaudra à ce village on ne peut plus discret le surnom de «Las Vegas de la Bretagne»!

Mais pour la plupart, les économies permettent surtout d'acheter un terrain, de bâtir et de vivre confortablement. Mais dans cette région pauvre, l'aisance est vue comme un luxe et provoque bien des jalousies. On se méfie de ces «Américains» qui construisent des maisons plutôt opulentes entourées de grandes pelouses. Et est-ce un hasard si les anciens Américains, tout en cultivant la nostalgie, n'aiment guère, aujourd'hui encore, parler de leur expérience, *«de peur d'être pris pour des millionnaires»* ?

Le rideau s'est définitivement refermé avec les nouvelles lois d'immigration américaines, votées en 1969, qui ont rendu très difficile l'obtention de la fameuse Green Card.

«Pour 98 % de ceux qui sont revenus en Bretagne, l'Amérique c'est avant tout de bons souvenirs, raconte Jean Fichen. *Je n'en connais aucun qui regrette l'existence de là-bas.»* Et, à quatre-vingt-six ans, Marie, qui fut la première reine de Cornouailles en 1925, avant de partir vivre douze ans aux Etats-Unis, parle encore avec émotion de ce qui fut les plus belles années de sa vie. La page américaine de Gourin est tournée. Reste la légende.

Pascale Wattier

▶ Du 15 juin au 15 septembre 1993, le château de Tronjoly, près de Gourin, présentera une exposition sur le rayonnement des Bretons en Amérique du Nord. A partir de photos, lettres, passeports, certificats, tous les aspects de la vie des anciens émigrés seront explorés. Cette manifestation prépare l'ouverture, à Gourin, d'un centre du rayonnement de la Bretagne dans le monde : le premier musée permanent consacré aux destins de plus d'un million et demi de Bretons émigrés.

Bridge

nº 1523

LA LEVÉE INVISIBLE

Grâce à un coup technique assez rare, le déclarant canadien a pu trouver la dixième levée de cette manche jouée contre l'équipe des Bermudes dans les éliminatoires du championnat du monde de Perth.

♠ D 10 6
♡ A 10 5
◊ 9 6 3
♣ R V 9 2

Ouest : ♠ R 7 2 — ♡ V 9 8 3 — ◊ A R 4 2 — ♣ 8 6
Est : ♠ 9 8 3 — ♡ D — ◊ D V 10 8 7 5 — ♣ 10 4 3

Sud :
♠ A V 5 4
♡ R 7 6 4 2
◊ –
♣ A D 7 5

Ann. : O. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Owen	Lalibérté	Johnson	Bernier
passe	passe	passe	1 ♡
passe	2 ♣	passe	2 ◊
passe	2 ♡	passe	4 ♡...

Ouest a entamé le Roi de Carreau coupé par le 2 de Cœur. Le déclarant est monté au mort par l'As de Cœur (pour la Dame d'Est) et a fait l'impasse à Pique. Ouest a pris avec le Roi et a continué Carreau. Sud a coupé avec le 6 de Cœur et il a tiré le Roi de Cœur, mais Est a défaussé un Carreau. *Comment Bernier, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE CŒURS contre toute défense ?

Réponse

Où trouver six autres levées ? Sud peut faire encore une troisième coupe à Carreau, deux Piques (sauf si Ouest a un doubleton) et deux Trèfles, mais pas trois car il est possible qu'Est, qui a montré un singleton à Cœur, a au moins trois cartes à Trèfle. Alors le déclarant peut trouver la dixième levée grâce à la coupe du quatrième Pique avec le *10 DE CŒUR SEC* (coup en passant). Voici brièvement la ligne de jeu de Bernier : As et 10 de Pique, 9 de Carreau coupé avec le 7 de Cœur, Roi et As de Trèfle et 5 de Pique coupé avec le 10 de Cœur (si Ouest ne coupe pas avec le Valet de Cœur...).

A l'autre table, après des annonces différentes, le début du coup avait été le même, mais, après avoir joué l'As de Pique, il essaya de réaliser trois Trèfles, mais Ouest coupa, tira le Valet de Cœur et joua Carreau pour... trois de chute !

AUX AMES BIEN NÉES

A quel âge peut-on devenir un bon joueur ou une bonne joueuse ? En principe, à partir de douze ans on peut atteindre un niveau convenable, mais il faut parfois un peu de chance pour faire un coup très brillant.

Voici un exemple étonnant. En juin 1991, au cours du championnat scolaire de Pologne, Malgorzata Zaluiska, qui avait treize ans, a fait chuter un contrat de 3 SA, ce qui semblait réellement infaisable.

♠ 9 4 2
♡ 10 4
◊ 10 3
♣ A 10 8 6 4 2

Ouest : ♠ A 10 8 7 3 — ♡ D 7 6 — ◊ 9 5 — ♣ V 9 3
Est : ♠ R D — ♡ A 9 8 3 2 — ◊ 8 4 2 — ♣ D 7 5

Sud :
♠ V 6 5
♡ R V 5
◊ A R D V 7 6
♣ R

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
passe	passe	1 ♡	contre
2 ♡	passe	passe	3 ◊
passe	3 ♡	passe	3 SA...

Ouest ayant entamé le 7 de Pique, *comment Malgorzata, en Est, a-t-elle fait chuter* TROIS SANS ATOUT ?

Note sur les enchères

Le cue bid à « 3 Cœurs » peut paraître bizarre, mais, après être resté silencieux dans les deux premiers tours et avoir appris que Sud avait une très belle main, Nord a estimé que, grâce à la longue à Trèfle, une manche à Sans Atout n'était pas exclue si Sud arrêtait les Cœurs.

En troisième position, l'ouverture d'Est à « 1 Cœur » n'est pas critiquable. En revanche, le soutien « en faiblesse » à « 2 Cœurs » est discutable car la main vaut au moins 8 points. Mais Ouest s'est méfié de l'ouverture « en troisième » de son partenaire, et il a eu envie de camoufler ses Piques...

COURRIER DES LECTEURS

Le problème du Texas (nº 1517)

« Le Texas a encore frappé, écrit avec humour un expert anonyme, mais je ne vous en veux pas car je sais que, même après un Texas, on omet parfois de faire jouer la main par l'ouvreur de 1 SA. Plus étonnant cependant me paraît la transformation dans « Deux ruses pour un choix » du contrat de 6 Piques en PETIT CHELEM A CŒUR ! Les lecteurs, évidemment, ont rectifié d'eux-mêmes, mais comment expliquer cette erreur qui ne peut être typographique ? »

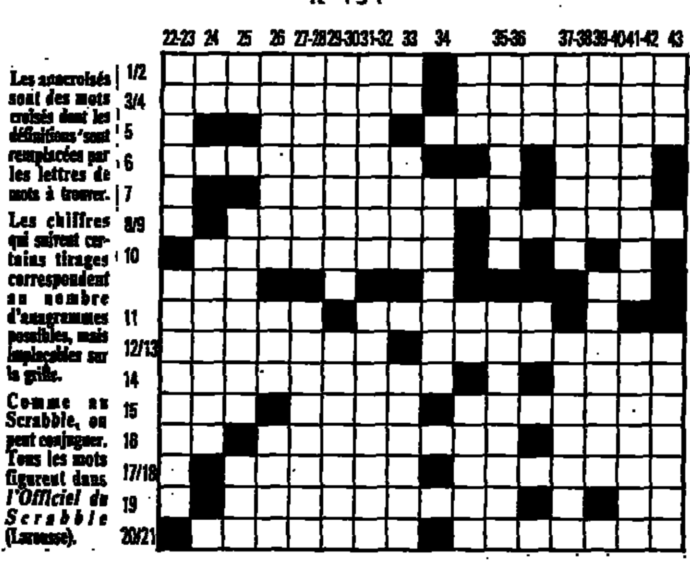
Elle est inexplicable ! Malheureusement, j'ai constaté qu'il m'arrive, à peu près tous les... cinq ans, de transformer ainsi en majuscules inexactes le contrat réel. Peut-être ai-je été obnubilé par une donne précédente où le véritable contrat était celui des majuscules ?

Philippe Brugnon



Anacroisés (R)

nº 754



Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais inplaçables sur la grille. Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

HORIZONTALEMENT

1. AFIINOTX. – 2. BEIMOTU. – 3. EIIIMNT. – 4. CEORRSU (+ 1). – 5. AERSSTUU (+ 1). – 6. CDEEELOR (+ 1). – 7. AEGILLOU (+ 2). – 8. EEELLNS. – 9. ADEOSS. – 10. AEEENSSS. – 11. ACEHOT. – 12. ACEELORT (+ 2). – 13. ACEINNRU. – 14. ABCEEHMOT. – 15. EIIORSS. – 16. AEEIMNNT (+ 2). – 17. EEITTV. – 18. EIPSSSU. – 19. CEEELLRT + S (+ 1). – 20. DEEEISS. – 21. EEERSUV (+ 1).

VERTICALEMENT

22. ACEFIR (+ 1). – 23. ACHOPSTU. – 24. AEGIRRU (+ 2). – 25. CCEORSS. – 26. ADIMNOS (+ 3). – 27. EEIRSTU (+ 2). – 28. AAEENSST. – 29. AEIILNST (+ 8). – 30. EEGLOTT. – 31. EEILLOS (+ 1). – 32. CEEEEMNT. – 33. BEELST (+ 1). – 34. ACEEHNS (+ 2). – 35. ACEMORU. – 36. AEEISSTU. – 37. AINOORS. – 38. CEIRSTU (+ 3). – 39. ERSSUU (+ 1). – 40. EILNOSX. – 41. AEESSSTT (+ 2). – 42. EEEISTV (+ 1). – 43. EEIRSST (+ 6).

SOLUTION DU Nº 753

1. TERMINAL. – 2. AVEULIR (LEVURAI). – 3. NUISETTE (TENUITES). – 4. PATRIOTE (OPTERAIT TOPERAIT). – 5. BILIAIRE. – 6. ENCLOREZ (CLONEREZ). – 7. ROSIFERE, qui apporte la rosée. – 8. SUDISTES (SUSDITES). – 9. TESTACEE. – 10. DESTOCKE. – 11. LARIGOT (RIGOLAT). – 12. CABRIOLE. – 13. ANEMONE. – 14. ILIENNE. – 15. ACINESIE, absence de mouvement (méd.). – 16. AMIMIQUE, absence de gestes (méd.). – 17. ORIENTE. – 18. EPELEE. – 19. RESSENS. – 20. TOPLESS. – 21. DECILAGE. – 22. NOUMENAL. – 23. RATICIDES (CREDITAIS DICTERAIS TRIACIDES). – 24. BIFIDE. – 25. ICTERE (ETRECI...). – 26. IMITONS. – 27. INCITE. – 28. CLONIQUE. – 29. ANTHERE. – 30. ZOSTERE. – 31. ASCIDIES. – 32. GACHONS. – 33. THONIER (HIERONT THORINE). – 34. ETRIPERA (REPAITRE...). – 35. TENUITE. – 36. LEGIFERE. – 37. COSINUS (COUSINS...). – 38. REDEFIS (DEFRISE). – 39. GREEMENT (EMERGENT EGERMENT).

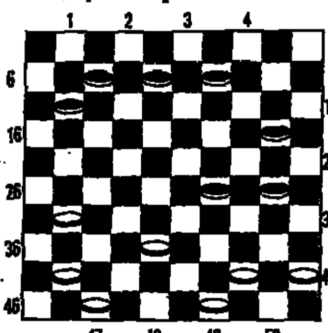
Michel Charlemagne et Michel Duguet

Dames

nº 450

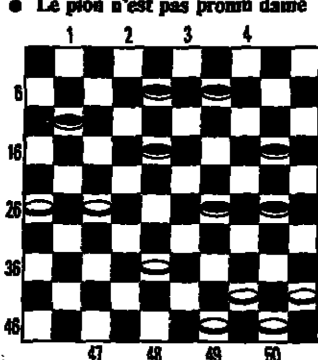
LE COIN DU DÉBUTANT

● Le pion est promu dame



Les Blancs jouent et dament. SOLUTION : 38-33 (29×38) 49-43 (38×40) 45×1!, dame sur cette rafle de six pions, et +.

● Le pion n'est pas promu dame



Les Blancs jouent et gagnent. Attention à la première fausse. Solution : 27-22 (18×27) 38-32 (27×38) 49-43 (38×40) 45×11 et les Noirs annulent tranquillement par (29-33), etc. Découvrez les deux autres fausses solutions...

SOLUTION : 38-33 (29×38) 49-43 (38×40) 45×23, +. Mais le pion 45 dévastateur demeure « pion », car il ne s'arrête pas à la case 3, et le fait de passer sur cette case ne change rien à son identité.

L'UNIVERS MAGIQUE

Brillant coup de dame par le maître R. DELHOM, contre le maître GOURNIER, au championnat de Toulouse, 1961.

Les Noirs exécutèrent le coup de dame : (18-23) ! 28×26 (24-30) 35×24 (20×29) 34×23 ou 33×24 (14-20) 25×14 (10×50) !, N+.

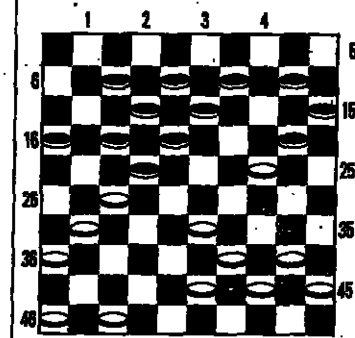
SOLUTION DU PROBLÈME nº 449
A. HUGUIN (1992)

Blancs : pions à 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 43, 44, 46, 47.

Noirs : pions à 6, 11, 12, 13, 14, 22, 23, 24, 26, 28, 29.

35-30! (24 × 35) 34-30! (35 × 24) 40-34 (29 × 49) 39-33 (28 × 48) 41-37 (49 × 41) 46 × 37 (48 × 31) 36 × 16 !! [rafle huit pions], etc., +.

PROBLÈME nº 450
J. PERES
Levallois-Perret, décembre 1992



Les Blancs jouent et gagnent.

Solution dans la prochaine chronique.

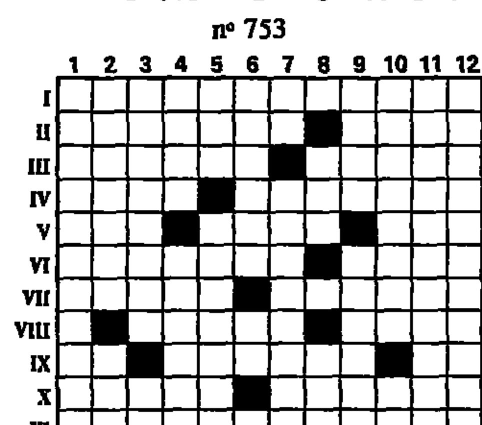
J. PERES, lui aussi fidèle lecteur et solutionniste, a réalisé pour *le Monde* cette brillante composition, qui s'analyse comme un coup pratique. Les nouveaux amateurs et les juristes exigeants apprécieront le mécanisme et la pointe dès le premier temps de l'embrasement.

- Les solutionnistes peuvent adresser les marches de gain et toutes remarques directement à Jean Chaze, 6, rue Ampère, 07000 Privas.
- Les problémistes peuvent adresser, également directement à Jean Chaze, pour publication dans *le Monde*, leurs problèmes (coups pratiques admis) inédits ou supposés tels.

Jean Chaze

Mots croisés

nº 753



HORIZONTALEMENT

I. On peut l'être sans en avoir. – II. On l'oublie parfois dans le tumulte de nos continents. Ira à la casserole. – III. A bout de résistance. Il ne faut pas le prêter. – IV. On va le retenir, forcément. Graveur. – V. Grecque. Dans les Pyrénées. Ne fait pas tout le total. – VI. Objet volant identifié. Danseuse. – VII. C'est du passé, ou dans votre décor peut-être. Le RMI, par exemple ? – VIII. Vous avez le choix entre le grand ou le petit, l'un n'excluant pas l'autre. Se serait sûrement passé de sa célébrité. – IX. Religieux. Il va vous métamorphoser. Au net. – X. Il saute aux yeux. N'a aucun bon sens. – XI. Greffes.

VERTICALEMENT

1. Déplacement commercial. – 2. On est pendu à ses lèvres. Avec ou sans glace. – 3. Refoulé, peut-être en pratiquant le 1. Pronom. – 4. Certains sont très forts dans ce travail. Rêves d'étoiles. – 5. A fort à faire ces temps-ci. Ils ont oublié leur flegme. – 6. Email. Fleuve. – 7. Adverbe. Ce n'est pas d'un adulte. – 8. Pour une frappe. Chaîne. – 9. Pour Marlène. Dans le cours de la messe. – 10. Le fruit du doute, parfois. Jeu inversé. – 11. Elle est du tonnerre. – 12. Il n'y a pas mieux.

SOLUTION DU Nº 752
Horizontalement

I. Libre échange. – II. Enragea. Laon. – III. Goûta. Latran. – IV. Ictère. Socle. – V. Scélérat. ISL. – VI. Lu. Légnées. – VII. Apre. Ogresse. – VIII. TEE. Ite. Siam. – IX. Espère. Risle. – X. Usante. Mon. – XI. Restituèrent.

Verticalement

1. Législateur. – 2. Inoccupés. – 3. Brute. Repus. – 4. Ratelle. Est. – 5. Egarée. Irai. – 6. EE. Ergotent. – 7. Cal. Auge. Tu. – 8. Aster. Rée. – 9. Alto. Eesi. – 10. Narcissisme. – 11. Goals. Salon. – 12. Enneigement.

François Dorlet

Echecs

nº 1526

TOURNOI INTERNATIONAL DES HAUTS-FOURNEAUX (Wijk-aan-Zee, 1993)

Blancs : Oll (Estonie).
Noirs : I. Sokolov (Bosnie).
Défense ouest-indienne.

1. d4	Cf6	18. Cf3	bxc5
2. c4	é6	19. Cxc5 (o)	Fxc5
3. Cf3	b6	20. Txc5 (p)	Db8 (q)
4. g3 (a)	Fa6 (b)	21. Tb5! (r)	Dc7
5. Cb-d2 (c)	Fb7 (d)	22. Cxd4	Cg-é7
6. Fg2	c5 (é)	23. Dd2	0-0
7. é4! (f)	cxd4 (g)	24. Tc1! (s)	a4
8. é5	Cg4 (h)	25. Fxh6!! (t)	gxh6
9. 0-0	Dc7 (i)	26. Dxh6	Ta5 (u)
10. Té1	Cc6 (j)	27. Fé4!	Cg6
11. h3	Ch6 (k)	28. Fxg6	fxg6
12. Cé4	Cg8 (l)	29. Dxg6+	Rh8
13. Ff4	Dc8 (m)	30. Cxc6!	bxc6 (v)
14. Tc1!	Fc5	31. Tc4	Dd8 (w)
15. a3	a5	32. Dh6+	Rg8
16. Cf-g5	Fé7 (n)	33. Tg4+	abandon (x)
17. c5!	h6		

NOTES

a) Ou 4. Fg5 ; 4. Cc3 ; 4. é3 ; 4. Ff4 ; 4. a3.

b) Une idée paradoxale de Nimzovitch qui force les Blancs à défendre le pion c4 soit par 5. Da4, soit par 5. b3, soit par 5. Dc2, soit par 5. Cb-d2.

c) Le développement du C-D en d2 est considéré souvent comme passif : il est vrai qu'il intercepte l'action de la D sur la colonne d et interdit, dans quelques variantes, l'avance d4-d5 ; il est vrai aussi qu'en c3 le C-D joue un rôle plus efficace ; cependant, il a aussi ses avantages, ne serait-ce que le contrôle de la case é4.

d) Après 5..., c5 ; 6. é4, cxd4 ; 7. é5, Cg8 ; 8. Fg2, Cc6 ; 9. 0-0, Fb4 ; 10. Da4, Dc8 ; 11. Cxd4!, Fxd2 ; 12. Cxc6 (ou aussi 12. Cb5!, Fb4 ; 13. Dxa6), Fxc1 ; 13. Taxc1, Fb7 ; 14. Cd4, Fxg2 ; 15. Rxg2 les Blancs ont un net avantage. La continuation 5..., Fb4 semble solide : 6. Dc2, Fb7 ; 7. Fg2, Fé4 ; 8. Dd1, Fxd2+ ; 9. Fxd2, d6 ; 10. 0-0, Cb-d7 ; 11. Fc3, Dé7 (Piro-Nimzovitch, Bled, 1931).

é) Ou 6..., Fé7 ; 7. 0-0, 0-0 ; 8. Dc2, d5 ; 9. cxd5, éxd5 ; 10. Cé5, c5 ; 11. Cd-f3, Cb-d7 ; 12. Ff4, Cé4 ; 13. dxc5, Cxé5 ; 14. Cxé5, Fxc5 ; 15. Ta-d1, Dc8 ; 16. Db3 avec une certaine pression des Blancs (Kasparov-Gheorghiu, Moscou, 1981).

f) Bien plus fort que 7. 0-0, cxd4 ; 8. Cxd4, Fxg2 ; 9. Rxg2, Dc8 ; 10. é3, Fé7 ; 11. Df3, Cc6 ; 12. Cxc6, Dxc6 ; 13. Dxc6, nulle (Smyslov-Karpov, Amsterdam, 1981).

g) Et non 7..., Cxé4 ? ; 8. Cé5!, Cc3 ? ; 9. Dh5, g6 ; 10. Dh3! A examiner est la suite 7..., d6 ; 8. d5, éxd5 ; 9. cxd5, Fa6 ; 10. Ff1, Fxf1! (et non 10..., Dc8 ? ; 11. Da4+, Cf-d7 ; 12. Fxa6, Dxa6 ; 13. Dxa6 et l'avantage des Blancs en finale est clair).

h) 8..., *Cé4* n'est pas clair : 9. Cxé4, Fxé4 ; 10. Dxd4, Fb4+ ; 11. Fd2, Fxd2+ ; 12. Dxd2, Cc6 ; 13. Df4, Fxf3 ; 14. Fxf3, Tc8 ; 15. Fxc6, Txc6 ; 16. 0-0, Dc7. Le retour 8..., *Cg8* semble peu jouable : 9. 0-0, d6 ; 10. Cxd4!, Fxg2 ; 11. Rxg2, a6 (ou 11..., dxé5 ; 12. Df3, Cd7 ; 13. Cb5! menaçant 14. Cc7+) ; 12. éxd6, Fxd6 ; 13. Df3, Ta7 ; 14. Cé4, Td7 ; 15. Td1, Cé7 ; 16. Cg5!, 0-0 (si 16..., Cg6 ? ; 17. Cdxé6) ; 17. Dé4, Cg6 ; 18. h4!

i) 9..., d6 est faible : 10. Té1, dxé5 ; 11. Cxé5, Fxg2 ; 12. Dxg4 menaçant Cxf7. 9..., h5 est trop lent : 10. h3, Ch6 ; 11. Cxd4, Fxg2 ; 12. Rxg2, Fc5 ; 13. Cd2-b3, Fxd4 ; 14. Cxd4, Dc8 ; 15. Fxh6, Txh6 ; 16. Cb5, Dc6+ ; 17. Rh2 (Sosonko-Ivanov) Lone-Pine, 1981). A voir de près est l'idée d'Ivanov : 9..., Fc5 menaçant 10..., Cé3.

j) Ou 10..., h5 ; 11. h3, Ch6 ; 12. Cxd4, Fxg2 ; 13. Rxg2, Cc6 ; 13. Df3, Tb8 ; 14. Cb5, Db7 ; 16. Cé4, Cf5 ; 17. Dxf5, éxf5 ; 18. Cé-d6+, Fxd6 ; 19. Cxd6+, Rd8 ; 20. Cxb7+, Txb7 ; 21. Fg5+, Rc8 ; 22. Ta-d1, Té8. Nulle (Timman-Ljuboevic, Amsterdam, 1981).

k) 11..., Cgxé5 ? perd une pièce après 12. Cxé5, cxé5 ; 13. Fb7, Dxb7 ; 14. Txé5.

l) La partie Dorfman-Platonov (Frunze, 1980) se poursuivit ainsi : 12..., Fé7 ; 13. Ff4, 0-0 ; 14. Cf6+!, Rh8 ; 15. Cg5, Cxé5 ; 16. Txé5, Fxf6 ; 17. Txé6, Dc5 ; 18. b4!, Dxc4 ; 19. Tc1, Dxb4 ; 20. a3, Db2 ; 21. Té2, Db5 ; 22. Fxb7, Fxg5 ; 23. Té5, abandon.

m) Parant la menace possible 14. Cf6+.

n) Si 16..., Cg-é7 ; 17. Dh5, 0-0 ; 18. Cf6+!

o) Menace 20. Cxb7, Dxb7 ; 21. Cxd4.

p) La disparition du F-R noir affaiblit les cases noires.

q) Pare la menace 21. Cxd4.

r) Menace 22. Db3.

s) Début d'une combinaison classique et instructive.

t) Toutes ces manœuvres sur l'aile-D n'avaient pour but que d'immobiliser, par des clouages, les forces ennemies et de les empêcher d'intervenir sur le vrai lieu du combat, la forteresse du R noir que vient de démolir le F-d blanc, grâce à son sacrifice.

u) Que faire d'autre ?

v) Si 30..., Txb5 ; 31. Dh6+, Rg8 ; 32. Cé7+, Rf7 ; 33. Dh7+, Ré8 ; 34. Txc7, Tf7 ; 35. Dd3!

w) Espérant la suite 32. Th4+, Dxh4 ; 33. gxh4, Txb5.

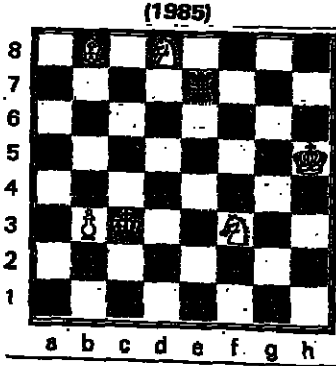
x) Si 33..., Rf7 ; 34. Txb7+, Ré8 ; 35. Dg6+.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1525
N. RJABININ (1983)

(Blancs : Ra1, Ta8, Fd7 et f8. Noirs : Rb7, Td4, Pa3.)

1. Ta7+!, Rb6 ; 2. Fa4, Tf4 ; 3. Ta8, Rb7 ; 4. Tb8+!, Rc7 ; 5. Fb5, Tf5 ; 6. Fd3, Tf3 ; 7. Tb7+!, Rc8 ; 8. Fa6!, Txf8 ; 8. Tf7+ et 9. Txf8.

ÉTUDE Nº 1526
M. MATOUS (1985)



Blancs (5) : Rh5, Fb8, Cd8 et f3 ; Pb3.
Noirs (2) : Rc3, Té7.
Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

Le poisson doré

DAURADE ou dorade ? L'un et l'autre se disent, le nom venant du provençal *dourado*, qui signifie « doré » et indique le reflet doré des écailles. Mais il faut distinguer la dorade « royale », dite aussi « la vraie », pêchée en Méditerranée (et caractérisée par une tache d'or sur chaque joue et une autre en forme de croissant sur le front), de deux autres espèces que l'on pêche également en Méditerranée mais aussi dans le golfe de Gascogne. L'une est appelée pageau ou rousseau, l'autre griset, mais toutes deux ont encore d'autres « pseudonymes » (selon chaque port, écrivait Roby dans son *Encyclopédie des poissons*) et toutes deux sont quelque peu différentes d'habillement et surtout de qualité.

Très appréciée des anciens qui la cuisinaient avec des sauces relevées et l'accompagnaient de fruits, la dorade (ou daurade) « royale » ne devint en France un plat de choix qu'à partir du dix-neuvième siècle.

Il est bien tentant de faire passer pour « royales » les autres dorades (la première étant la *Chrysophrys aurata* pour les spécialistes, les autres n'étant respectivement que le *Pagellus centrodontus* et le *Cantharus griseus*.

L'amateur doit savoir qu'il faut l'acquérir fraîche et vidée, la faire écailler par le poissonnier (car ses écailles sont nombreuses, larges et collantes), et qu'elle a un pourcentage de déchets très élevé. C'est un poisson maigre (80 calories aux 100 grammes) mais riche en magnésium. Son arête centrale se détache facilement, même à cru, ce qui autorise à la préparer farcie et rôtie. On la dégustera aussi grillée, pochée ou cuite à la vapeur d'algues. Elle est, dit le *Larousse gastronomique*, idéale pour les sashimi (poisson émincé cru avec sauce soja, délice des Japonais).



Evidemment, l'envie de faire passer pour de la dorade (ou daurade) « royale » les autres est d'autant plus tentante que leur prix passe aisément du simple au double. C'est, rapportait le journal *Midi libre*, ce qui s'est passé dans un restaurant de Montpellier dont il ne m'appartient pas de révéler le nom (mais on notera qu'il était étoilé du Michelin et « clé d'or » de Gault-Millau, ce qui prouve que nul n'est exempt d'être trompé, abusé et victime. Passons !).

Mais cela explique peut-être aussi pourquoi la daurade (ou dorade) figure rarement sur les cartes des restaurants. Et que l'on en trouve rarement sur les marchés.

Si par hasard vous en rencontrez, notez quelques bonnes recettes. Farcie au fenouil et cuite dans un plat à gratin sur un lit d'échalotes hachées, et mouillée de vin blanc. A la lorraine, c'est-à-dire farcie de champignons hachés et persil ciselé et cuite au four sur un lit de fines tranches de pommes de terre et de lamelles de champignons ; à cuisson, l'arroser d'un verre de crème fraîche. Braisée aux pommes, c'est-à-dire mise sur un lit de hachis de fenouil, échalotes, oignons, ail, et mouillée de fumet de poisson et de deux cuillers de rhum blanc ; la cuire avec quelques rondelles de pommes fruits sous papier d'aluminium...

Enfin, notons cette recette de dorade chinoise qu'appréciait Raymond Oliver : fariner le poisson et le frire à l'huile, en poêle. Dans une cocotte, faire rissoler dans de l'huile un oignon et deux gousses d'ail émincés, ajouter une cuiller de concentré de tomate, mouiller de vin blanc sec. Saler et poivrer, avec aussi deux morceaux de sucre, parfumer d'un morceau de gingembre écrasé, laisser mijoter, ajouter deux cuillers à soupe de soja délayé dans un verre de vin blanc. Verser dans cette sauce une boîte de haricots jaunes. Dresser le poisson dans un plat, napper des haricots ensaucés, poudrer de persil et ciboulette hachés.

La Reynière

PS : Alexandre Dumas, lui, la préférait cuite au court-bouillon et accompagnée d'une sauce blanche aux câpres.

LE CHEF DU MOIS

Un classique à la page

JE tiens Daniel Bouché pour un très grand cuisinier, à la fois de sagesse et d'inspiration, de mesure avec ce léger grain de folie accompagnant le génie.

Echappant à son *Petit Montmorency*, à l'ombre de Beaubourg et dont il a gardé l'enseigne, il eut la malchance de voir l'accès de sa rue Rabelais interdite à moitié et des gardes mobiles, protégeant une ambassade « sensible », faire barrière devant sa porte. Enfin, il a pu reprendre la boutique voisine, ouvrir après travaux une salle agrandie et élégante sur la rue Jean-Mermoz, petit écrin de charme pour une cuisine encore en peine de médiatisation (quand on pense que le Michelin l'ignore !) mais appréciée des autres guides et de fidèles clients qu'il sait retenir par la technique impeccable de ses réalisations, la qualité recherchée du produit et ce « plus » qu'est le petit détail séduisant les vrais gourmets, ceux qui, selon le docteur Pomiane, ont découvert que la cuisine, agissant sur tous nos sens, est donc *« un art extrêmement riche »*.

Quelques exemples ? Avec six huîtres froides exaltées par une cuillerée de crème de ciboulette, on vous sert ici une tartine de saumon fumé sur pain grillé. Avec les truffes cuites « au repère » (c'est-à-dire en cassolette lutée concentrant ainsi les saveurs de la truffe, de quelques marrons et dés de céleri l'accompagnant), c'est une tartine de pain grillé caressée de foie gras. Un délice !

En saison du gibier, son lièvre à la royale escorté de nouilles au coulis de cèpes dépasse l'imagination. Ses foies gras peuvent être exaltés l'un par un caramel poivré, l'autre par une modeste purée de pois cassés. Le saumon grillé « sur la peau » s'enrichit d'une compote de pommes aux piments. Le plateau des fromages est accompagné de raisins, de noix et de petits sablés aux épices (on souhaiterait qu'il en soit de même chez nombre de « trois étoiles » !). Les desserts, enfin, participent de la même « réflexion ».

AJOUTONS une carte des vins intéressante et souriante parce que présentée avec intelligence et naturelle gentillesse par Nicole Bouché. Et convenons qu'ici une addition de 600 F à 800 F est une fête, comparée à trop d'esbroufes médiatiques dont la chronique parisienne fait ses mauvais choux gras !

L. R.

▶ Le Petit Montmorency, 26, rue Jean-Mermoz, Paris-8e ; tél. : 42-25-11-19. Fermé samedi et dimanche. Salon : 20 couverts. CB.

MARIAGE

L'écrevisse et la quenelle

DANS les délices de table, dont son œuvre est friande, Balzac fait se rencontrer, dans un bruit de mâchoires, un benêt de province et une lionne du faubourg Saint-Germain : *« D'Esgrignon et Maufrigneuse sont deux noms qui devaient s'accrocher... »* Et l'on emballe tout le monde, duchesses y compris, au Rocher de Cancale pour quelque dîner fin. Les soupers les plus exquis étaient chez Florine, ou bien chez Coralie. Les autres n'ayant pas le mécène, le Nucingen qui puisse leur permettre d'offrir, en 1821, ces deux plats, « légitimés » par Grimod de La Reynière et Brillat-Savarin, à savoir un buisson d'écrevisses et les quenelles à la sauce Nantua. Car, au dix-neuvième siècle, et non seulement au Bugey, ce bout de province bénie, entre Rhône et lac du Bourget, qui a vu naître Brillat-Savarin, et fut le refuge, bien longtemps après de Gertrud Stein et de son amie Alice B. Toklas (1), la clientèle du crustacé d'eau douce est fidèle et passionnée. Le minuscule homard fluvial se prenait au hasard des balances, ces filets circulaires que jeunes garçons habiles ou chemineaux besogneux jetaient dans les eaux claires et calcaires, eaux vives, ombragées, des ruisseaux. L'écrevisse y nourrit sa carapace. Elle vit orientée ouest-est. Les pattes rouges, à la carapace teintée vert pâle, ont besoin d'une belle profondeur d'eau, où elles prospèrent. Ce sont les plus recherchées ; elles ont aujourd'hui pratiquement disparu de nos rivières. La pêche d'ailleurs en est interdite. Reste l'élevage de diverses variétés, dont l'une dite américaine est d'un moindre intérêt. On les importe aussi de Pologne ou d'Albanie.

Très vorace, l'écrevisse absorbe sans distinction matières animales ou végétales. C'est ainsi que les balances seront lestées de viande de mouton, en légère décomposition. Les écrevisses à pattes blanches, plus petites, fréquentent les eaux froides et rapides, au fond graveleux. L'écrevisse prend ses cantonnements d'hiver et se confine dans les trous qu'elle a préalablement creusés. Et dans ces régions heureuses de lacs, de fleuves, de rivières de moyenne montagne, l'on disait que l'écrevisse est bien meilleure à manger l'hiver que l'été. On consommait autrefois l'écrevisse en « buisson » par cent. Le cuisinier devait auparavant la « châtrer ». Claude Peyrot, le grand chef du Vivarois, en a décrit la raison et la manière (2). Selon l'ancienne médecine, l'écrevisse était réputée convenir aux jeunes gens et aux personnes d'un tempérament où l'âcreté biliaire prédomine. Est-elle digne de figurer sur les armes d'Esgrignon ? Ou bien est-elle plutôt l'attribut d'une *« belle sous les armes »*, telle Diane de Maufrigneuse ?

LES écrevisses ne seraient donc qu'un souvenir. Pour les chefs d'Euro-Toques (3) c'est un « produit nostalgie ». Elles abondent pourtant sur les rives du lac de Naivasha (Kenya) au Lake Hotel, gavées de carcasses d'hippopotames. Marc Veyrat (Auberge de l'Eridan, 13, Vieille Route des Pensières, 74290 Veyrier-du-Lac, tél. : 50-60-24-00) accommode celles du lac d'Annecy, à l'ancienne, pochées dans un court-bouillon, avec un beurre d'écrevisse. A Paris, il faudra attendre le mois de juin, à l'Ecrevisse (212 bis, boulevard Pereire, Paris 17e, tél. : 45-72-17-60) et le mois d'août pour les écrevisses à l'aneth de Copenhague (142, avenue des Champs-Elysées Paris 8e, tél. : 43-59-20-41), accompagnées de fromage – c'est une tradition scandinave de saison – ou bien passer commande, 48 heures à l'avance, à La Marée (1, rue Daru, Paris 8e, tél. : 43-80-20-00).

Le Bugey recèle aussi dans ses étangs et ses cours d'eau un monstre caréné à la gueule tapissée de dents, aux flancs jaunes, au museau inquiétant, le brochet, irremplaçable pour la confection des quenelles. Au Salon des métiers de bouche à Lyon, où est décerné le Bocuse d'or (4), les brochets faisaient grand honneur à leur région de pêche : les Dombes. Les quenelles de brochet de Jacotte Brazier (La Mère Brazier, 12, rue Royale, Lyon 1er, tél. : 78-28-15-49) sont toujours un grand moment de cuisine lyonnaise. Celles du traiteur Vigneau-Desmarest (107, rue de Sèvres, Paris 7e, tél. : 42-22-23-23) d'un usage ménager des plus commodes, sont au demeurant excellentes. Qu'est-ce que la quenelle, sinon la forme que l'on aura donnée au mélange de chair de brochet, de farine, de crème et de mie de pain trempée dans le lait ? C'est un vieux fond de cuisine médiévale, rehaussé de la délicatesse d'une sauce suprême, enrichie d'un beurre d'écrevisse, la sauce Nantua. Les « quenelles à la sauce Nantua » nécessitent tout à la fois, le brochet et l'écrevisse. Comme la terrine de brochet du restaurant Taillevent, version contemporaine du Rocher de Cancale.

Le chic était alors de suçoter une patte d'écrevisse distraite négligemment du « buisson », qui ornait la table de quelque salon particulier : tel le croqueur Victurnien d'Esgrignon, promis à la dent de Diane de Maufrigneuse ! Destins mêlés de ces personnages littéraires, comme ceux de l'écrevisse et de la quenelle de brochet, qui ont partie liée. En fin de compte, il n'y a ni vainqueur ni vaincu dans ce combat. Ils brûlent tous deux des feux de la passion et de la folie de la table, et d'une société disparue dont témoigne Balzac.

Jean-Claude Ribaut

(1) *Le livre de cuisine d'Alice Toklas*. Editions de Minuit, 1981.

(2) *Vivarois, La cuisine de l'émotion* par Claude Peyrot, Robert Laffont, 1992.

(3) Association de chefs européens, présidée par Bernard Fournier du restaurant Le Petit Colombier à Paris.

(4) Une distinction décernée à l'initiative d'EDF pour vanter les mérites de la cuisson à l'induction !

Semaine gourmande

Le Grand Colbert

Le décor classé de cette claire et belle brasserie annexe de la Bibliothèque nationale méritait mieux qu'une direction laxiste. C'est fait. Joël Fleury est un directeur de qualité, le nouveau chef Jean-Luc Rozec se défend bien, et la carte est attrayante dans son classicisme bon enfant, de la soupe de poisson et sa rouille au merlan Colbert, du tartare « au couteau » à la tête de veau gribiche, de la choucroute alsacienne à l'andouillette AAAAA. Avec les huîtres (spéciales et claires), le reblochon fermier, la tatin parmi les desserts. Vins en carafe. A la carte, compter 250 F environ, mais un menu, midi et soir, à 155 F propose choix d'entrées, poisson ou viande, choix de desserts, un quart de vin et café compris. Mon choix ce midi-là : harengs pommes à l'huile, merlan Colbert, brie de Meaux avec une petite carafe de beaujolais-villages et le café... Pour 155 F et un aimable service, n'est-ce point, en ces temps, remarquable ?

▶ Le Grand Colbert, 2, rue Vivienne, Paris-2e ; tél. : 42-86-87-88. Tous les jours et service jusqu'à 1 heure du matin. CB-AE-DC.

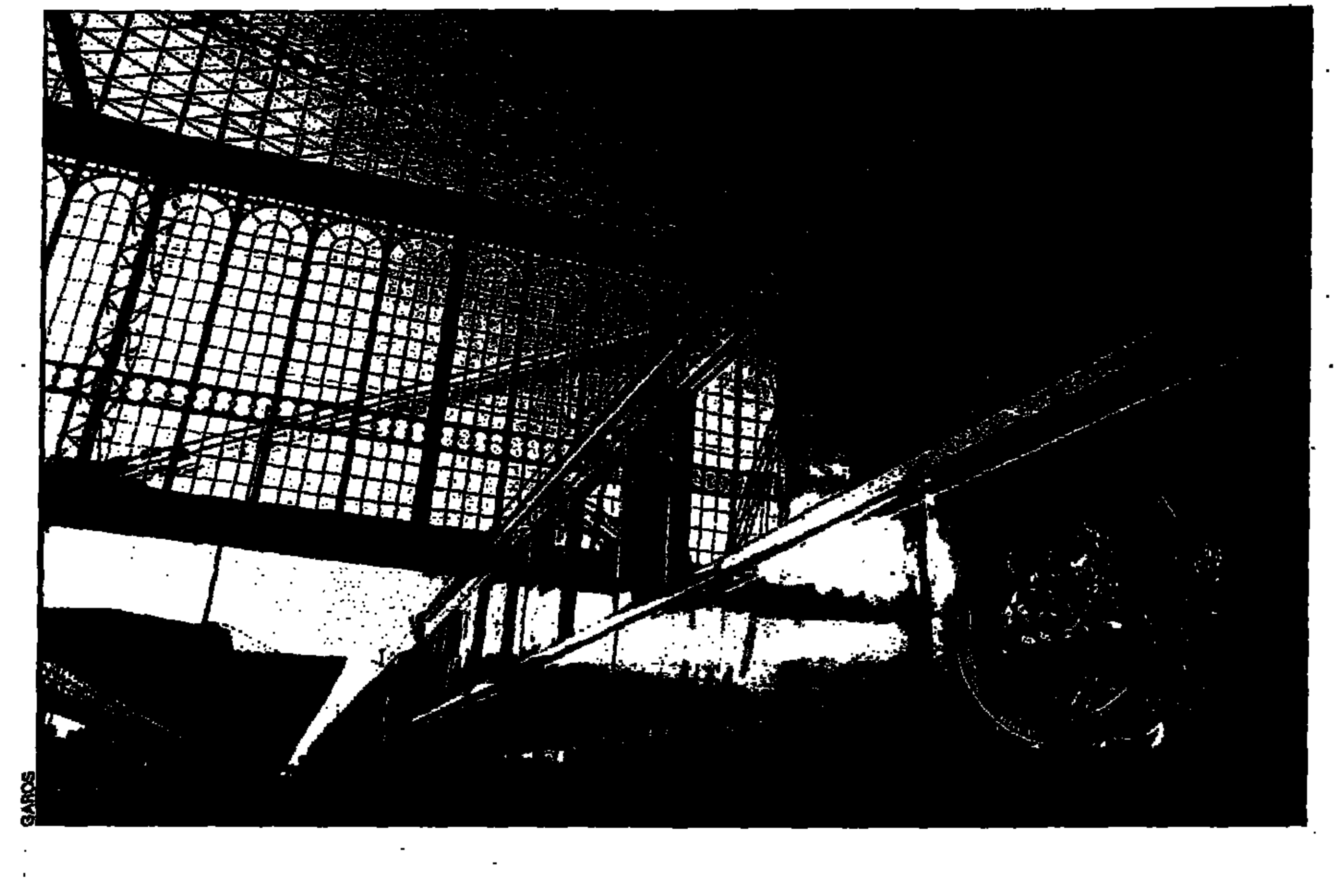
La Tonnelle saintongeaise à Neuilly

Nous avons eu peur ! Joël Girodot a été quelques semaines très souffrant. Certes, la charmante Nicole, son épouse, bien aidée par le service féminin, a tenu bon. Et cette *Tonnelle* en bord de Seine, avec sa terrasse pour les beaux jours, ses salons, sa carte (régionaliste aux trois quarts), sa cave bien honnête, est l'un des meilleurs restaurants de Neuilly et quasi le seul de l'île de la Jatte. Mais ce que je voudrais signaler ici est son menu à 215 F. Choix d'entrées dont un tartare de thon, la salade de sardines de Royan, l'émincé de magret ; choix de plats avec le magret au poivre, le canard à l'orange, le saumon beurre blanc et le superbe tartare au couteau, avant le cocktail des desserts. A la carte, compter 360 F environ.

▶ La Tonnelle saintongeaise, 31, boulevard Vital-Bouhot, 92200 Neuilly (île de la Jatte) ; tél. : 46-24-43-15. Fermé samedi et dimanche. Salons de 6 à 40 couverts. CB.

Un tour de pullman

Les vétérans du rail reprennent du service. Pour rire, mais aussi pour le plaisir. Embarquement immédiat.



GAROS

PRODUIT abrité dans les rayonnages du superflu – « chose très nécessaire » comme on sait, – la nostalgie se négocie aujourd'hui au prix fort. Nombre d'objets qui s'étaient éteints sous la pression des modes ou de l'avancée technologique, revoient le jour estampillés à l'identique et relancent leur carrière patinés sous les doigts neufs d'une clientèle fiévreusement émue de lire l'heure sur le cadran des bracelets-montres de Santos-Dumont ou de libeller des chèques avec les stylos-plume du demi-monde de l'entre-deux-guerres. On vend aussi des sofas, des limousines, des *grill-toasts*, des lampes de chevet... Tout un bric-à-brac remis à neuf, muni de certificats de garantie à vie, ce qui est la moindre des choses puisque n'ayant plus d'âge, on voit mal ce qui pourrait en détraquer l'éternité.

Plus subtil à commercialiser serait la chute même dans le temps, ce vieux rêve-fiction de l'homme, toujours incrédule et incertain – lui qui se projette en force dans le sidéral du futur – quand il s'agit d'imaginer ou de vivre le grand saut dans le retour. Seules de vieilles et conséquentes mythologies pouvaient lui faire franchir le gué qui sépare l'à-peu-près du désir de l'à-peu-près de la réalité. Le train dans ses ors et ses fastes, ces « grands trains » tout enraillés d'aventures et de frasques, avaient trop servis à construire leur propre légende pour qu'on ne soit tenté d'en sauver des bribes et de les atteler à nouveau à cette robuste et inusable idée du dépaysement pour cause de chemin de fer.

Avec à propos, la Compagnie internationale des wagons-lits, qui voyait les plus belles voitures du réseau européen être enlevées sous le feu des enchères – pièces de collection, les amateurs se les arrachaient, – se mit à constituer son propre trésor de guerre et à le restaurer. Les velours, les aciers, les bois précieux, les Lalique, les prouesses de Prou, tout cet accastillage sans lequel les boyards des années 20 se seraient crus dépossédés de tout, allaient de nouveau naviguer. Il y avait preneurs. D'autres ferrailleurs de luxe avaient déjà frappé, chalutant avec allégresse toute une clientèle pas dupe, mais que ne gênait pas la remise en service de ces lourds convois fantômes qui ahanaient des voyages au rythme de paysages qui défilaient comme des « transparents » de cinéma. Pour faire plus vrai, on s'en allait vers Venise, vers l'Orient, vers des ailleurs faciles à fréquenter, dépourvus de toute arrière-pensée. Le smoking servait de passeport à des hommes qui se prenaient pour des ambassadeurs accompagnés d'épouses habillées de soie. L'illusion était presque parfaite. Tout cela réclame tout de même du courage et pas mal d'argent. On ne s'embarque pas dans des déplacements et des voitures-bars fréquentés par Morand sans avoir préparé son coup longtemps à l'avance.

Toute une aventure. Le voyage, certes, mais savoir aussi tenir son rôle de composition. Il faut un certain délié. Ne pas dire à Bâle : « Tiens, on arrive à Zurich ! », ni commander au pianiste de service une « petite » polonaise alors qu'il se sent disposé à en jouer une grande. Détails, mais qui comptent dans le décor. La solution serait d'aller moins loin. A Deauville, par exemple, ou à Blois. Ou moins loin encore. Presque rester en gare, ne bouger qu'à peine. L'illusion de l'illusion. Le temps pour une femme de retirer son boa et de le remettre ; pour un homme de fumer un cigare et de l'éteindre.

C'est presque ce à quoi l'on assiste dans ces voyages-éclair tournés au ralenti qui, de la gare de l'Est jusqu'à La Ferté-Milon, offrent, dans un majuscule aller et retour, des sensations fortes à une grosse poignée d'acharnés, prisonniers le temps d'un repas du confort du Pullman-Orient-Express, convoi qui n'a connu Istanbul qu'en ordre dispersé, mais dont le nom de théâtre, dès le marchepied franchi, fait déjà chaud au cœur.

Repas d'affaires, repas privés, le jeu consiste à jouer le jeu et à se donner – 1 200 ou 1 500 francs le tour de manège par personne, selon la voiture choisie – un peu de ce vague à l'âme, à la fois sel et poivre, des existences sans souci. La cuisine est convenable, et déroge en cela de la terrible gastronomie ferroviaire, qui a fait tant de mal à l'art culinaire et aux chemins de fer en général ; les passagers sont comme on les rêve ; l'habitat est cossu et peut plaire. Reste le paysage.

Il se développe largement en banlieue et en grande banlieue, avant de venir frôler des campagnes incertaines quoique labourables. Les zones industrielles sont encore proches. Venaient de défiler presque au ralenti, car c'est un train qui prend rarement son élan, les entrepôts de Prisunic, les installations de la base nautique de Lagny, les ateliers de la Compagnie française de bobinage. Tout cela est sans importance. Ce que l'on ressent est assez radicalement différent de ce que l'on peut voir. Il ne s'agit pas de trouver déprimante la simple banalité d'une sortie de ville ni de s'effaroucher de ces bicoques pelotonnées sous un ciel bas, mais de vivre au plus près de ses intérêts un envol pullmanesque et lyrique. Train que blinde son incongruité : il est probablement protégé de toutes remarques désobligeantes sur son court trajet, et c'est sûrement avec considération et respect que les gardes-barrières lui laissent le passage. Comment ne pas admirer l'exploit ?

Jean-Pierre Quélin

LIVRE

Le milord du pavé

VOILA plus qu'un destin décortiqué, mieux que les traces d'un homme : une histoire de mots, le livre d'une langue qui a fait ses malles avec le temps, pour ne plus revenir. Le destin, c'est celui de Robert Lageat, petit gabarit parmi les forts des Halles, boxeur, lutteur, catcheur, roi de l'acrobatie portée quand le muscle à muscle intéressait encore les publics de cabarets. Quand il y avait encore des cabarets. La trajectoire existentielle d'un gosse mal né, longtemps malingre, avant de durcir ses biceps dans les salles d'entraînement d'un Paris perdu, et qui, à force d'opiniâtreté et de coups de poing, a fait reculer sa dèche derrière les costumes croisés et l'estomac arrondi de l'organisateur de matches, de spectacles, enfin, du propriétaire du Balajo, ce bal-musette rescapé, au 9 de la rue de Lappe, à la Bastille.

La langue disparue, ou en fort mauvaise santé, c'est l'argot, dont Claude Dubois, spécialiste du Paris populaire, a nappé *Des Halles au Balajo*, le récit de Robert Lageat. Dans sa préface, Louis Chevalier, professeur honoraire au Collège de France, dit sa joie de voir refleurir, le temps d'un livre, ce vocabulaire de la rue. « *L'argot bon teint, sain de corps et d'esprit, l'argot franc du collier, sans fausse honte et sans déguisement, sans parenthèse et sans guillemets (...)* »

Il est vrai qu'avec pareil parcours, un autre vocabulaire aurait paru incongru. Robert Lageat a vécu comme il parle, titi du ventre de la capitale, bagarreur qui a dû longtemps mitrailler l'adversaire, et l'adversité, par l'insulte choisie, celle qui frappe juste, sous la ceinture. Cela commence comme une complainte de Jean Rictus, comme un premier chapitre de Francis Carco. Robert est né en 1911, d'un père mort à la guerre – « *pas de regret : joueur, buveur, coureur...* » – et d'une mère qu'on appelait *Blanchette*. « *Blanchecaille* », la blanchisseuse, nous concèdent les auteurs.

Sa mère « *gagnait des nèfles* ». Les distractions étaient rares, « *avant qu'on puisse bigler la quadrature de la planète sur une lucarne* ». Blanchette et son homme de remplacement, « *le beau-dab* », s'étaient installés à la Rambute, la rue Rambuteau, dans les Halles. Fruits et légumes. Le frère, emporté par des rhumatismes au cœur, la demi-sœur étaient morts jeunes, et Robert s'était retrouvé seul, avec des adultes sans tendresse, à charrier des cageots. La nuit s'achevait brutalement à 2 heures du matin. « *On ne pensait qu'à remonter ses boules, les petites gens étaient bouffés par le boulot* », écrit l'ancien catcheur.

ROBERT « *gambergeait* », cherchait une sortie à cet enfermement social. Rien à attendre des parents. « *Le soir, mes doches bagoulent pas bésef, trop vannés pour.* » Rien à attendre des forts des Halles, cette aristocratie braillarde d'armoires à glace : trop petit par la taille, malgré sa hargne à porter jusqu'à 200 kilos, soit quatre fois son poids. Pas rancunier, cependant : Robert Lageat déroule le récit de sa vie en s'arrêtant à chaque lieu de sa jeunesse, pour y verser une larme de nostalgie, décrire ce qui n'est plus, la poésie des murs et des gens. Les filles de la Quincampe, la rue Quincampoix, les estaminets où les hommes s'effondraient et qu'on réveillait, le matin, d'un seau d'eau. Une humanité de malfrats et d'honnêtes bougres qui travaillaient dur, à la lanterne, et que l'auteur fait défiler comme une armée de l'ombre.

La fuite des Halles, ce fut, pour lui, la bagarre réglementée. La boxe, d'abord, puis la lutte, enfin le catch que des Américains avaient exporté dans les salles parisiennes. La boxe, Robert ne pouvait en faire qu'une arme de survie, dans la rue. Pas assez d'allonge. La lutte, « *la luttanche* », était encore affaire de sportifs amateurs, variant ses lois et ses prises selon les Jeux olympiques ou les pays d'origine. A Paris, déjà, des immigrés venus de Hongrie ou de Pologne tentaient de sortir de terre, à la force des reins. Un jour de 1934, un organisateur de rencontres, un ancien champion nommé Paoli, donna sa chance au jeune livreur de primeurs. Au Palais des sports, Robert devint « *le petit costaud* », pas le meilleur, jamais champion, même de France. Mais des combats gagnés, une réputation, assez pour tenir tête haute et ramener quelques francs à Thérèse, sa femme, de ce second métier nocturne. « *La voix, l'accent, la trogne, les pognes, la carrure, démarche, position, la meilleure prise de chacun, me reviennent dans le brouhaha des salles, la tension des spectateurs, l'intensité des batailles, la fraternité des vestiaires.* »



Parce qu'en matière d'inégalité, il avait été, très tôt, sacré pour le titre, il choisit le Front populaire et le syndicalisme des fruits et légumes. Ce petit homme, tout en cuisses et en épaules, aimait Léon Blum. Il fit la guerre, la drôle, en Alsace, puis, entre deux activités de résistance, dans les réseaux des Halles et de Pigalle, au milieu des truands gaullistes, il gravit encore une marche en proposant, dans les salles de music-hall, des numéros d'acrobatie portée. *Reine et Robert*, le duo, avec sa jeune partenaire, fut longtemps, sous l'Occupation, à l'affiche du Lido, et d'autres cabarets, où les Parisiens allaient se réchauffer. Robert Lageat, encore une fois, s'arrête un instant, quelques lignes, sur ces scènes emportées, ce brave monde du spectacle à 10 sous, qui, en coulisses, admirait Maurice Chevalier et les artistes préférés des Allemands.

BLESSÉ dans les maquis, décoré, il avait dû abandonner la lutte et renvoyer Reine. Ce bagarreur tint alors les ficelles du catch, portant cravate et arpentant les salles. Organisateur. Il connut Lino Ventura, avant qu'une blessure à la jambe ne change le destin de celui-ci. « *Une guibolle fracturée devant Henri Cogan en mars 1950 au Cirque d'Hiver au cours d'un championnat d'Europe.* » Il se battit, parfois aux poings encore, pour que le catch reste un art. Mais il admet : « *Du spectacle, on est passé à la pantalonnade, et de la pantalonnade à que dalle...* »

Alors, avec les gains de toutes les claques reçues, et quelques forts à bras de ses amis, il rejoignit le Balajo. Actionnaire, d'abord, pour assurer la retraite, que les Caisses ne prévoient pas pour les lutteurs vieillissants, puis propriétaire de ce dernier temple des mélancolies parisiennes. Il avait toujours aimé la java, l'ambiance musette. Il s'offrit le Balajo comme on collectionne de vieux disques, hors commerce. Comme on habite un musée, certain que, parfois, la porte s'ouvrira sur un ami, un julot, un boxeur, un ancien des Halles, surgis du néant.

Philippe Boggio

▶ ***Des Halles au Balajo***, **de Robert Lageat, avec la collaboration de Claude Dubois, Les Editions de Paris, 1993, 135 F.**